

*all in French*

POZNAŃSKIE TOWARZYSTWO PRZYJACIÓŁ NAUK  
WYDAWNICTWA ŹRÓDŁOWE KOMISJI HISTORYCZNEJ  
T. III.

---

**KORESpondENCYA  
KSIĘCIA JÓZEFA PONIATOWSKIEGO  
Z FRANCYĄ**

III  
1810—1811

POZNAŃ  
CZCIONKAMI DRUKARNI UNIwersYTETU JAGIELL. W KRAKOWIE  
POD ZARZĄDEM JÓZEFA FILIPOWSKIEGO  
1928

SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES DE POZNAŃ  
COMMISSION HISTORIQUE: PUBLICATIONS DE DOCUMENTS  
T. III.

---

**CORRESPONDANCE  
DU PRINCE JOSEPH PONIATOWSKI  
AVEC LA FRANCE**

III  
1810—1811

POZNAŃ  
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ DE CRACOVIE  
1928

POZNAŃSKIE TOWARZYSTWO PRZYJACIÓŁ NAUK  
WYDAWNICTWA ŹRÓDŁOWE KOMISJI HISTORYCZNEJ  
T. III.

---

**KORESpondENCYA  
KSIĘCIA JÓZEFA PONIATOWSKIEGO  
Z FRANCYĄ**

III  
1810—1811

POZNAŃ  
CZCIONKAMI DRUKARNI UNIwersYTETU JAGIELL. W KRAKOWIE  
POD ZARZĄDEM JÓZEFA FILIPOWSKIEGO  
1928

K-45/95

BIBLIOTEKA UNIWERSYTECKA  
im. Jerzego Giedroycia w Białymstoku



FUW0416337

Tom niniejszy obejmuje lata 1810–1811, zatem okres pracy nad reorganizacją armji Księstwa Warszawskiego i pogotowia zbrojnego z powodu groźby najazdu rosyjskiego. Zabiegi o środki dla cierpiącego niedostatek żołnierza polskiego i alarmy wojenne są główną treścią listów księcia Józefa Poniatowskiego z tego czasu. Pochodzą one z następujących źródeł:

- A(rchives) h(istoriques de la) G(uerre),
- A(rchives) a(dministratives de la) G(uerre),
- A(rchives du Ministère des Affaires) É(trangères),
- A(rchives) N(ationales),
- A(rchivum) Gł(ówne w Warszawie),
- A(rchivum) A(kt) D(awnych w Warszawie),
- Akademia U(miejętności w Krakowie),
- A(rchivum b.) N(amiestnictwa we) L(wowie),
- B(iblioteka) B(aworowskich we) L(wowie),
- Czart(oryskich Muzeum w Krakowie),
- D(resdener) St(aatsarchiw),
- K(osińskich zbiory w Koszutach),
- M(uzeum) M(ickiewiczowskie w Paryżu),
- M(uzeum) N(arodowe w) K(rakowie),
- M(uzeum) N(arodowe z) R(apperswilu),
- Oss(olińskich Zakład Narodowy).

Bardzo liczne w tym tomie listy z Archiwum Głównego podane zostały według bruljonów, niema więc co do nich pewności, że były wysłane; niemniej rzucają światło na sprawy, któremi zajmowało się ministerstwo wojny, pod kierunkiem księcia J. Poniatowskiego.

Środków na wydanie niniejszego i następnych tomów Korespondencji udzielił Zarząd Funduszu Kultury Narodowej przy Prezydjum Rady Ministrów.

Poznań, w listopadzie 1928.

A. M. Skatkowski.



143234

**275. Do Davout'a.** W kwaterze głównej Mniszowie, 1 stycznia 1810.

Nie wątpi, że wprowadzenie z powrotem wojsk francuskich do prowincyj Austrii, skłoni jej komisarzy do wykonania postanowień traktatu. Dekret króla zarządza przejście armji na stopę pokojową w sile 60,000. Poczynił już swoje uwagi z tego powodu. Przedkłada list odnośny. Przejęty był myślą o potrzebie zapewnienia możności rychłego zebrania sił. Raporty będzie otdąd posyłać drogą na Głogów. Za złączeniem Galicji z Księstwem jego obecność w Krakowie zbyt cenna, a sprawy wojska wzywają go do Warszawy. Ruchy pułków rosyjskich na Litwie<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 20 décembre pour me faire part des ordres qu'Elle donnait à Mr le général Pelletier relativement à la commission dont il est chargé. Je ne doute point que les mesures prises à cet égard dans les provinces autrichiennes, ne mettent fin aux difficultés que les commissaires de cette puissance apportent à l'exécution du traité<sup>2)</sup>.

Un décret de S. M. le Roi de Saxe daté de Paris ordonne que l'armée du Duché soit mise incessamment sur le pied de paix et qu'elle soit maintenue constamment au complet de 60,000 hommes<sup>3)</sup>. Ces dispositions entraînant une organisation nouvelle et des mesures au sujet des quelles

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout, wyciąg w A. N. A F<sup>IV</sup> 1653 d. 66, por. Margueron: *Campagne de Russie* I 64.

<sup>2)</sup> Por. *Corr. de Napoléon* 16092.

<sup>3)</sup> W drodze doszły księcia różne rozporządzenia. Z Jędrzejowa 24 grudnia 1809 (A. P. K.) pisał do Stanisława Potockiego: „Miałem honor odebrać ekspedycję przez adjutanta Brzostowskiego przesłaną w drodze. Pospieszam do Mniszowa, gdzie dla złej drogi prędzej stanąć nie mogę jak w wtorek w nocy. Za przybyciem moim nie omieszkam wypełnić zlecenia mi przysłane, o tem doniosę Radzie“. Dekret królewski z 7 grudnia u Gembarzewskiego l. c. 20.

S. M. ne m'a point fait connaître ses intentions, j'ai cru devoir Lui soumettre quelques hypothèses relatives à cette organisation, et en même temps faire quelques observations sur la différence que les circonstances locales devraient apporter au pied de paix de l'armée.

En m'empressant de communiquer à Votre Altesse la lettre que j'ai écrite à ce sujet à S. M., je La prie de vouloir bien me faire connaître Son opinion sur son contenu. Les réflexions que j'y ai mises en avant, ne m'ayant été inspirées que par le désir de mettre l'armée polonaise à même <sup>1)</sup> d'agir au premier signal, j'aime à espérer que, dans le cas où elles trouveraient l'approbation de Votre Altesse, Elle ne se refusera pas à contribuer à ce qu'elles soient adoptées.

Dans l'incertitude où je suis, si Votre Altesse se trouve encore à Lintz, je prends le parti de Lui expédier directement cette lettre, ainsi que la dépêche que m'a fait parvenir M<sup>r</sup> le Résident. Cependant comme la ligne de correspondance entre Varsovie et Glogau se trouve déjà complètement établie, c'est de cette voie que je me servirai dorénavant pour nos communications.

Conformément aux ordres du Roi la Galicie se trouve depuis quelques jours entièrement réunie au gouvernement du Duché <sup>2)</sup>. Cette mesure rendant mon séjour ici désormais

<sup>1)</sup> A. N. L. Baum z Wieliczki 1 lutego 1810 do pełnomocnej Komisji nadwornej: „...Die bangsten Besorgnisse treten nun in Ansehung der Russen ein. Sie sollen längst der Grenze des Herzogtums Warschau gegen 150,000 Mann aufgestellt, alle Kommunikation unterbrochen haben und gegen jene Einwohner von russisch Polen, die sich ohne Erlaubnis der Regierung ausser Landes begeben, mit der grössten Strenge verfahren. Der General Roźniecki fürchtet sogar, S-e Majestät der Kaiser Alexander könnte den Zeitpunkt der Abwesenheit des Kaisers Napoleon in Spanien benutzen, in das Herzogtum einfallen und nicht nur die neu organisirte Armee der Warschauer Truppen aufzureiben trachten, sondern auch, nach gewöhnlicher Sitte einer russischen Armee, das ganze Land verheeren...“.

<sup>2)</sup> Dekretem Fryderyka Augusta z 7 grudnia, ogłoszonym przez Radę Stanu 20 t. m., por. *Gazetę Korrespondenta* z 2 stycznia 1810. Tamże odezwa pożegnalna księcia Poniatowskiego „Do Obywatelów i mieszkańców części Galicji przez traktat pokoju do Xięstwa Warszawskiego przyłączonych“. Do poszczególnych współpracowników swoich z okresu rządów w ziemiach zajętych przez wojska wystosował pisma

inutile, je pars aujourd'hui pour me rendre à Varsovie, où les affaires du ministère de la guerre, et les mesures à prendre relativement à l'armée, rendent ma présence nécessaire.

D'après les renseignements qui me sont parvenus de la frontière russe, trois régiments d'infanterie russe viennent d'arriver aux environs de Grodno. Le régiment nommé Morski, qui avait ci devant ses quartiers à Grodno, reste dans cette ville; les deux autres dans les villes et villages environnés, où on a logé jusqu'à 6 hommes dans chaque maison. On y attend encore neuf régiments. On leur destine des cantonnements entre Grodno et Brześć. Un grand parc d'artillerie de réserve, qui avait été jusqu'à présent à Wilna, a quitté cette ville et restera jusqu'à nouvel ordre à Słonim. On ignore, si cette marche des troupes est une suite des anciens arrangements ou de quelque nouveau projet <sup>1)</sup>.

osobne, i tak z Warszawy 12 stycznia 1810 do Horodyskiego, referendarza Rady Stanu (rk. A. 135): „Wielmożny Mości Dobrodzieju! Doznawszy znacznej pomocy przez gorliwą pracę, którą WWMCPan w administracji cywilnej Galicji przy boku moim zajmować się chciałeś, mam sobie za satysfakcją oświadczyć mu, iż nieomieszkałem przedstawić Jego Królewskiej Mości zasługi, jakie w tej mierze względem kraju zjednać sobie umiałeś, i polecić go jak najmocniej względem Najjaśniejszego Pana. Połączenie Galicji z Księstwem Warszawskim zwracając WWMCPana do dawnych w rządzie obowiązków miłą na mnie wkłada powinność złożenia mu winnych dzięków za dobrą chęć, której w ciągu zesłej kampanii tyle mi dałeś dowodów, i łączenia do tego uczucia wdzięczności wysoki szacunek, którego proszę przyjąć wyrazy“.

<sup>1)</sup> O nieufności Polaków względem Rosjan, a pośrednio zatem i wobec Napoleona, donosiły zarówno francuskie jak austriackie relacje. A. E., Saxe 79 f. 46, Bourgoing do Champagny'ego z Drezna 18 lutego 1810: „...En général malgré leur dévouement pour la personne de l'Empereur et pour son système politique la plupart des Polonais savent encore bien peu dissimuler la méfiance que leur inspire le grand allié de Sa Majesté Impériale et leur animosité pour les Russes. L'un d'eux se plaisait ces jours derniers à me répéter un propos que l'on prête au prince Poniatowski. Le g<sup>ral</sup> en chef des Russes lui disait: Dans la paix de Vienne nous avons été récompensés bien petitement pour les secours que nous vous avons prêtés. Cela se peut, repartit le prince Poniatowski, mais convenez aussi que vous avez fait de bien petits efforts. Si certaine nouvelle qui a eu beaucoup de vogue pendant quelques semaines, s'était confirmée, certes les Polonais n'eussent pas été

C'est toujours avec le plus grand plaisir que je profite de chaque occasion pour renouveler à Votre Altesse l'expression des sentiments de l'attachement inviolable que je Lui ai voué pour la vie.

**276. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 11 stycznia 1810.

Wysuwa myśl przyznania 3 pułkom walczącym w Hiszpanji pewnej liczby odznak honorowych polskich<sup>1)</sup>.

Les militaires de tout grade faisant partie des 3 régiments d'infanterie employés en Espagne, n'ont cessé depuis leur entrée en campagne de donner des preuves du meilleur esprit et de la valeur la plus brillante. La manière distinguée dont ils se sont conduits à Talavera<sup>2)</sup>, à Almo-

les premiers à s'en applaudir. Ils s'en exprimaient même déjà du ton de l'effroi et avec trop peu de ménagement". Były to sądy o zamierzonym małżeństwie Napoleona z siostrą Aleksandra I, także zbliżenie do Austrji zrazu wywołało oburzenie. — A. N. L. Raport Bauma z Wieliczki 25 stycznia 1810: „...Unter die in Krakau allgemein verbreitete Gerüchte gehört vorzüglich, dass S. Kais. Hochheit die Erzherzogin Louise zur künftigen Kaiserin von Frankreich bestimmt sei. Das warschauer Militär und der insurgirte Adel, die sich gemeinschaftlich der Regierung bemächtigt haben, sind darüber sehr betroffen. Nur der Gedanke der Möglichkeit einer Annäherung und eines vertrauten Einverständnisses zwischen den beiden Kaiserhöfen bringt sie ausser aller Fassung. Es giebt mehrere unter ihnen, die unbescheiden genug sind, sich öffentlich verlauten zu lassen, dass sie in einem solchen Fall sich selbst gegen Frankreich auflehnen und ihre Unabhängigkeit behaupten würden. Ungeachtet dieser drohenden Sprache hat aber dennoch die eingegangene Nachricht von der Rückkehr der in Finland gestandenen russisch-kaiserlichen Armee nach Lithauen und Wolhinien, so wie die Vorrückung derselben an der Grenze des Herzogtums Warschau mehrere Bosorgnisse erregt, und es ist der Gen. Sokolnicki mit 4 Regimenten beordert worden, sich in Eilmärschen dahin zu begeben und die Grenze zu besetzen“. 22 lutego 1810: „... Unter die unverbürgten Nachrichten gehört, dass die zu Warschau befindlichen obersten Regierungsbehörden des Herzogtums aufgehoben und nach Dresden übersetzt werden sollen, weil Russland gegen die revolutionären Massregeln dieser Behörden und gegen ihre offenbare Absicht in dem benachbarten Staate den Geist des Aufruhrs zu verbreiten, protestirt haben soll“.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami.

<sup>2)</sup> 28 lipca 1809 pułk VII pod M. Sobolewskim. Por. Gembarzewski: *Wojsko polskie, Księstwo Warszawskie* (wyd. II z r. 1912).

nacid<sup>1)</sup>, à Ocana<sup>2)</sup> et en beaucoup d'autres endroits<sup>3)</sup>, leur ont valu des éloges mérités, tant de la part de S. M. l'Empereur des Français que de celles de S. M. le Roi d'Espagne<sup>4)</sup>.

Mais quelques flatteuses que soient pour eux ces preuves de l'estime qu'ils ont su se concilier, elles ne remplissent encore qu'imparfaitement leur ambition, et leur désir le plus ardent est d'acquiescer la certitude qu'ils se sont rendus dignes de la confiance de leur propre souverain.

Quoique ces corps ne se trouvent point sous mes ordres et qu'ils n'aient avec moi de relations que celles qui ont rapport au ministère de la guerre, je n'ai cependant pu me refuser à porter leur vœu au pied du trône de V. M. et à solliciter pour eux la récompense la plus précieuse de leurs efforts, celle de partager avec le reste de l'armée du Duché les marques de satisfaction qu'Elle a daigné lui accorder par la distribution d'un certain nombre de décorations de l'ordre militaire.

Si V. M. jugeait convenable de déférer à la prière que j'ose Lui en adresser, le nombre de décorations de chaque classe qu'Elle aurait la bonté d'accorder aux troupes du Duché servant en Espagne, pourrait être adjugée par une commission prise sur la totalité des trois régiments.

Je supplie V. M. de me pardonner, si ayant toujours cherché à entretenir dans son armée polonaise le sentiment de ce qu'elle doit à Sa sollicitude paternelle, je n'ai pu me refuser au bonheur de Lui présenter cette preuve de la reconnaissance que Lui consacrent même ceux d'entre les corps qui ne jouissent pas actuellement de l'avantage d'en être immédiatement l'objet.

<sup>1)</sup> 11 sierpnia 1809, gdzie poległ pułk. Maciej Sobolewski; walczył tam chlubnie Antoni Sułkowski na czele pułku IX i IV.

<sup>2)</sup> 10 i 19 listopada 1809 również odznaczył się pułk VII oraz IX, a zwłaszcza IV.

<sup>3)</sup> Pułk IV i VII pod Almaraz 24—25 grudnia 1808 i pod Ciudad-Real 27 marca 1808, pułk IX w czerwcu w Herencia, w lipcu (1809) w Toledo.

<sup>4)</sup> Józef Bonaparte.

**277. Do Komisji pełnomocnej cesarza Austrii.**

W kwaterze głównej Warszawie, 13 stycznia 1810.

Żąda wydania rzeczy z magazynów łańcuckich zagarniętych prawem zdobyczy lub kupionych. Nawzajem poleca wydać z Zamościa działa Bickinga. Domaga się uwolnienia Lipczyńskiego i Horodyskiego także na podstawie wzajemności<sup>1)</sup>.

En accusant à la Commission Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche la réception de la note qu'elle a bien voulu m'adresser le 31 décembre dernier au sujet des effets militaires déposés à Łańcut, j'ai l'honneur de lui témoigner en réponse, que, quoique la manière dont la Commission établit le droit du gouvernement autrichien aux effets mentionnés, eût été parfaitement juste, si la réclamation en avait été faite à l'époque où les troupes autrichiennes étaient rentrées dans les cercles de Rzeszów et de Przemyśl, elle a cessé de l'être depuis, par la réoccupation de ces cercles par les troupes russes, qui en qualité d'alliés ne pouvaient ni ne voulaient mettre obstacle à l'enlèvement des effets mentionnés, s'il avait été jugé nécessaire par le corps auquel ils appartenaient, soit à titre d'achat soit à titre de prise faite pendant la guerre. Si cet enlèvement n'a point été effectué, lorsque les troupes russes se trouvaient encore dans ces cercles, c'est que la sortie de ces troupes ordonnée en exécution de ce traité, et non par suite des opérations de la guerre, ne pouvait en aucune manière annuler le droit de propriété de celles du Duché de Varsovie aux effets mentionnés, dont la libre évacuation leur était de plus assurée par l'article 12 de ce traité. — C'est donc en vertu de ces stipulations qu'il est de mon devoir de réitérer la demande que j'ai déjà eu l'honneur d'adresser antérieurement à la Commission Plénipotentiaire au sujet de ces effets, et je suis trop convaincu de l'esprit de loyauté qui la dirige, pour ne point attendre, qu'elle voudra bien y faire droit.

La même confiance dans les principes dont la Commission fait profession, m'engage à me désister de la résolution que j'avais prise de ne point faire délivrer les canons

<sup>1)</sup> A. N. L.

appartenants au corps de monsieur le général Bicking, et le général Hauke recoit l'ordre d'extrader ces pièces. — Mais après avoir donné des preuves aussi évidentes de mon désir de convaincre la Commission de l'esprit que j'apporte dans l'exécution du traité de paix, elle ne pourra que trouver juste l'étonnement où je suis, de ce qu'ayant remis de suite en liberté un grand nombre d'officiers et de soldats autrichiens prisonniers, on n'ait point encore suivi le même procédé à l'égard de messieurs Lipczyński et Horodyski, officiers des troupes du Duché, réclamés depuis si longtemps, et sur l'extradition desquels je ne puis me dispenser d'insister. Persuadé que le retard qu'a éprouvé jusqu'ici leur élargissement, est contre l'intention de la Commission, j'aime d'autant plus à m'attendre que sa délicatesse s'empressera de l'accélérer, et qu'elle me dispensera de faire l'usage de repressailles, aussi peu conformes à ma manière d'agir qu'aux relations amicales heureusement rétablies entre les deux Etats<sup>1)</sup>.

**278. Do Davout'a.**

Warszawa, 17 stycznia 1810.

Odebrał dwa listy z 28 grudnia. Podał już do jego wiadomości zarządzenia zapobiegające niżce pieniędzy papierowych austriackich. Obawa, czy nie zabraknie monety obiegowej, gdy Księstwo posługuje się lichą pruską, a dla zasilenia się nie ma handlu zagranicznego. Starania o fundusze dla wojska mało skuteczne, gdy ograniczony jest teraz do zwykłego zakresu władzy ministerjalnej, chociaż król tym wydatkom przyznał pierwszeństwo przed innymi. Nie ma jeszcze odpowiedzi na przedstawienia w sprawie przetworzenia armji. Ruchy wojskowe za kordonem rosyjskim<sup>2)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des deux lettres qu'Elle a bien voulu m'adresser le 28 décembre dernier.

<sup>1)</sup> W odpowiedzi ze Lwowa 25 stycznia zaznaczał rząd austriacki, że jedynie Rosjanie mogliby rościć sobie prawa do składów łańcuckich. Zaś obywatele Horodyski i Lipczyński, jako poddani austriacy, nie mogą być przedmiotem zażaleń; zresztą korzystają z ułaskawienia powszechnego; pierwszy z nich już jest u siebie na wsi, a drugiego miejsce pobytu nieznane.

<sup>2)</sup> A. h. G., don. Davout.

Celle que j'ai eu l'honneur de Lui écrire le 8 de ce mois, Lui aura fait connaître, que Ses idées relativement aux mesures à prendre pour prévenir les pertes résultant pour le pays de la dépréciation successive des billets de banque autrichiens, ont déjà été mises à exécution <sup>1)</sup>. Il était

<sup>1)</sup> Odnośne postanowienia królewskie, wydane w Paryżu 7 grudnia 1809, były następujące: „Art. I. Bilety banku wiedeńskiego nie mogą mieć żadnego biegu, ani wolnego ani przymuszonego w krajach naszych, które składały Księstwo Warszawskie przed cesją zawarowaną § 4 artykułu 4 w traktacie wiedeńskim zaszłego 14 października. Art. II. Od dnia 6 czerwca 1810 roku też bilety zaprzestaną wszelkiego również biegu w prowincjach ustąpionych wspomnianym artykułem. Art. III. Do tego terminu... nie mogą być przyjęte ani dawane według owego waloru nominalnego, jak tylko ile strony interesowane na to dobrowolnie między sobą przystaną... w każdej innej tranzakcji... na pięć procentu niżej od kursu zmiany w najbliższych prowincjach austriackich. Art. IV... Do 6-go czerwca przyszłego podatki będą mogły być opłacone w szacunku wyrażonym“. (*Gazeta Krakowska* a następnie *Korrespondenta* wielokrotnie 20. I, 17. III 1810). Por. Skarbek II 78, Niemcewicz I 200, *Handelsman* 117, 118.

O tem przesileniu nienawiścią zaprawione sprawozdania Bauma z Wieliczki (A. N. L.) 30. XII 1809: „... Die Stadt Krakau hat nun nach dem erfolgten Abmarsch des Generals en chef Fürsten Poniatowski und des Hauptquartiers doch eine Erleichterung in ihren bisherigen Lasten zu erwarten, da sie der Obliegenheit alle zum Hauptquartier gehörige Parteien auf ihre Kosten zu unterhalten enthoben ist. — Die Auswanderungen der deutschen Professionisten dauern fort und in kurzen wird diese Stadt, deren Bevölkerung in den letzten Jahren schon auf 27,000 Seelen angewachsen war, auf 16,000 Seelen, somit auf jene Zahl herabsinken, die wir bei Besitznehmung derselben angetroffen haben. — Die Militärregierung und das System des Terrorismus hat noch nicht aufgehört. Der Werth der Bankozettel war seit 8 Tagen so ausserordentlich gesunken, das man einen Dukaten um 18 f. 30 x. einlösen musste. Nach Erscheinung der allerhuldreichsten Willensmeinung S-r Majestät in der Wiener Zeitung hat aber der Kredit des Papiergeldes sich plötzlich gehoben; dermalen werden die Dukaten um 15 fr. in Kurss angenommen. — Die jenseitigen Machthaber hatten augenblicklich die Idee gefasst, alle in dem abgetretenen Teil von Galizien kursirenden Bankozettel mit dem polnischen Adler stempeln zu lassen und keine anzunehmen, die nicht mit diesem Zeichen versehen sind. Die Fürsten Poniatowski und Lubomirski waren sehr für diese Idee eingenommen. Als ihnen aber einige vernünftige Menschen aus der Nazion begreiflich gemacht haben, dass die Bankozettel durch die Ergreifung einer solchen Massregel ihren ganzen Wert verlieren würden, indem sie, so lang Dantzig gesperrt bleibt, in allen Kommerzial-Verhältnissen von unserem Staat abhängig

indispensable d'en venir à ce moyen, pour obtenir un résultat qu'on n'aurait jamais obtenu de la prévoyance des habitants et de prévenir la perte, bien plus grande, que pouvait éprouver le pays par les opérations de finance du ministère autrichien. Cependant quoique je sois loin de partager une inquiétude déplacée sur les suites des mesures prises à cet égard, je ne puis m'empêcher, de témoigner à Votre Altesse que la crainte de manquer de signe représentatif pour les échanges est ici plus fondée qu'elle ne le serait ailleurs. Cette crainte certainement est vaine, lors-

sind, und man diesen kontrasignirten Bankozettel in den k. k. Erbstaaten keinen Umlauf gestatten wurde, dass endlich nichts leichter sei, als einen solchen Stempel nachzumachen und die Massregel der Regierung zu vereiteln, so ist es von dem bemerkten Antrag abgekommen“. A 15 stycznia 1810: „An 11 dieses ist der Lemberger Advokat und dermalige Organisator Edle v. Wengliński in Krakau eingetroffen und hat den 14 zu Abnahme des Huldigungseides für alle öffentlichen Beamten festgesetzt. Diese Feierlichkeit ist früh um 10 Uhr in der Marienkirche abgehalten worden... Zur Verherrlichung des Festes wurde am Abend dieses Tages eine Beleuchtung der Stadt angeordnet. Bei dem allgemeinen Missmuth, der über die Herabsetzung der Bankozettel bei allen Klassen von Einwohnern eingetreten ist, und bei der ausserordentlichen Teuerung aller Artikel der ersten Bedürfnisse, ist der Befehl nur von einigen Hauseigenthümern befolgt worden. Die jenseitigen Einwohner leben in der gespanntesten Erwartung, ob ihre gegen die Verminderung des Nennwertes der Bankozettel eingereichte Vorstellung einen Erfolg haben werde. Sie erklären sich platterdings unfähig die öffentlichen Steuern und Abgaben zu entrichten, da nach dieser Verfügung der Absatz ihrer Produkte in die k. k. Erbstaaten ganz aufhört. Ein Koretz Korn wird um 50 f. rhein. und verhältnissmässig alle übrigen Getreidegattungen feil geboten. Diese Produkte stehen um zwei drittel höher in Preis, als selbe in Galizien zu haben sind, für einen Dukaten verlangt man 21 bis 22 Gulden in Bankozetteln. Fürst Poniatowski hat sein Hauptquartier am 6 dieses nach Warschau verlegt. General Roźniecki hat Erwähnung gemacht, der russische Hof scheine mit dem Wienerfriedenstraktat nicht ganz zufrieden zu sein. Er wäre mit der Vergrößerung des Herzogtums Warschau schon gar nicht einverstanden, jedoch müsse man wegen baldiger Herstellung von Polen nichts sehnlicher als einen Krieg mit Russland wünschen, weil die Warschauer Regierung von der Anhänglichkeit der russisch polnischen Provinzen ganz überzeugt sei und die Kriegserklärung von Seite Russlands als Signal zum allgemeinen Aufstand für diese Provinzen angesehen werden kann...“.

qu'un état considérable peut faire part de son numéraire à une province nouvellement acquise; mais si l'on considère que la Galicie presque aussi étendue que le Duché, ne possède d'autre monnaie que les billets de banque et le billon de cuivre, il n'est que trop certain que ce dernier état, où il n'existe presque que du billon prussien, et qui depuis un assez grand nombre d'années ne fait presque aucun commerce d'exportation, tandis qu'il en sort continuellement de l'argent comptant, n'a point une masse de numéraire suffisante pour fournir à la circulation de la partie de la Galicie qu'il vient d'acquérir. Cependant comme de deux maux il faut nécessairement choisir le moindre, il vaut sans doute encore mieux donner lieu à cet inconvénient que de ne point prendre des mesures pour faire refluer sur les états de l'Autriche les billets qui se trouvent en Galicie.

Depuis mon arrivée à Varsovie je ne cesse de m'occuper des moyens de mettre au courant l'entretien de l'armée sans avoir eu jusqu'ici le bonheur d'y réussir. Mes attributions se bornant actuellement à celles de mon ministère, je n'ai point, comme en Galicie, les moyens de suppléer par des mesures vigoureuses aux lenteurs ou à l'insuffisance des autorités civiles. Le Roi<sup>1)</sup> vient, il est vrai, d'ordonner récemment qu'il serait pourvu avant toute autre dépense à l'entretien de l'armée, mais les effets que j'obtiens, se bornant le plus souvent à des assignations qu'ils n'est pas possible

<sup>1)</sup> Fryderyk August zasilal skarb publiczny z zasobów własnych, por. (M. R.) list księcia Poniatowskiego do Kamery dochodów korony z Warszawy 4 stycznia 1810 (wydział ekspedycji Nro 24): „Odpowiadając na zgłoszenie się do mnie kamery pod dniem 4<sup>ty</sup> X<sup>bris</sup> roku zeszłego 1809. datowane, tyżące się zwrotu sumy 200,000 na ubiór wojska z skarbu JKXcej Mści awansowanej mam honor oświadczyć, że nikt nademnie nie byłby skwapliwszy do uiszczenia tego długu, gdyby skutek w tej mierze niesposobnością skarbu publicznego tamowany nie był, od której jedynie uczynienie zadość temu obowiązkowi zależy, lecz, gdy aż nadto wiadomy jest tak Najjaśniejszemu Panu, jako też Wysokiej kamery Jego, brak funduszów publicznych tak dalece, że już do 8<sup>mi</sup> milionów zalega wojsku funduszów przez JKMość dekretowanych, — nie pozostaje nic przeto jak odwołać się do tej niezaprzeczonej, powszechnie wiadomej smutnej prawdy, poddając ją pod rozważę kamery oraz łącząc wyraz wysokiego szacunku i poważania“.

de réaliser, ce résultat ne fait le plus souvent qu'embrouiller la comptabilité sans mettre à ma disposition des moyens réels d'agir avec avantage pour l'armée<sup>1)</sup>.

J'attends encore la décision du Roi relativement à la dépêche que j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Altesse, et ce n'est qu'à sa réception que je me verrai à même de procéder à l'organisation définitive des troupes du Duché.

Les derniers renseignements qui nous sont parvenus de la frontière russe, font mention de quelques mouvements qui ont dû avoir lieu de ce côté. Les garnisons des villes situées vers le Duché paraissent avoir été renforcées, et il a dû passer par Wilkomierz plusieurs régiments tant d'infanterie que de cavalerie, deux batteries d'artillerie et des détachements de pontonniers et de sapeurs.

Veillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de ma reconnaissance pour la confiance qu'Elle ne cesse de me témoigner, et celle du sincère dévouement que je Lui ai consacré.

<sup>1)</sup> A. A. D. v. 283 n. 443. W Warszawie, d. 15 lutego 1810. Minister wojny do Rady ministrów. „Odebrawszy dekret J. K. M-ci polecający mi, abym wojsko stawiając na stopie pokoju, w miejscu żywności w czasie wojny dostarczać się zwykłej, urządził dla niego żywność do czasu pokoju stosowną — pain de soupe — gdy urządzenie takowe nie może być zaprowadzone bez zapewnienia wojsku regularnej wypłaty żołdu, mam honor zatem upraszać Radę ministrów, aby ministra skarbu do oświadczenia urzędowego zobowiązała, od której daty regularne i niezawodnie dostarczenie żołdu zapewnić może, abym do tejże daty i zaprowadzenie żywności pokojowej mógł stosować. Okoliczność takowego mego przedłożenia zbyt jest widoczną, abym potrzebował rozwodzić się nad obszernem wyłożeniem powodów onego, dosyć bowiem nadmienić: że jeżeli żołnierz nie dostający żywności regularnie płaconym nie będzie, za coby mógł sobie onę przysposobić, na ten czas koniecznie szkodliwe skutki na jedną lub drugą stronę wyniknąć muszą, którym zapobiegać przez sprawiedliwe urządzenia przezornego rządu jest obowiązkiem“. (Przedłożenie to czytano na sesji z 17-go lutego). — Po wyjeździe Poniatowskiego do Drezna zastępca jego Hebdowski ogłosił 28 lutego 1810 następujące „obwieszczenie“ (*Gazeta korr.* z 3 marca): „Lubo... wojsko... pobierać miało od ...1 marca r. b. żywność wedle stopy pokoju, gdy jednak potrzebne do tego przygotowania i urządzenia skutku wzięcia dotąd nie mogły, uwiadomia się., że żywność terazniejsza przeciągnąć się musi jeszcze do 1-go kwietnia, która później wojsku porachowana będzie“.

**279. Do Komisji pełnomocnej cesarza Austrji.**

Warszawa, 25 stycznia 1810.

Za złączeniem części nowonabytych Galicji z Księstwem ustaje jego władza nadzwyczajna. Odtąd Komisja winna porozumiewać się z Radą Stanu Księstwa, z nim zaś jedynie w sprawach wojskowych<sup>1)</sup>.

La partie de la Galicie cédée au Duché de Varsovie venant d'être réunie sous un même gouvernement, j'ai l'honneur de prévenir la Commission Plénipotentielle de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, que les attributions qui m'avaient été confiées dans cette province ont entièrement cessé. En lui faisant part de cette circonstance je crois devoir La prier de vouloir bien s'adresser dorénavant directement au Conseil d'Etat du Duché dans tout ce qui (ne) concernera point le commandement militaire dont je suis chargé. Je me félicite de pouvoir à ce titre continuer les relations officielles que j'ai eu l'avantage d'entretenir jusqu'ici avec la Commission Plénipotentielle<sup>2)</sup>.

Le Général de Division  
Commandant en Chef l'Armée Polonaise  
*Joseph Prince Poniatowski.*

<sup>1)</sup> A. N. L.

<sup>2)</sup> Treść odpowiedzi z 16 lutego 1810: „Remerciements des commissaires pour la manière juste et obligeante avec laquelle Poniatowski a bien voulu... accueillir leurs différentes réclamations... En profitant de l'avis que S. A. leur a donné à cet égard, ils s'empressent de lui témoigner combien il leur est agréable de pouvoir dans les affaires militaires continuer à entretenir des relations directes avec un prince dont les principes et les sentiments contribuent si essentiellement à resserrer les liens d'amitié entre les deux Etats... La durée de la Commission n'étant que passagère... il semble qu'il serait également de l'intérêt de deux Etats que les différents objets qui doivent être réglés d'un accord mutuel, puissent l'être dorénavant par suite du rétablissement des relations d'affaires entre les deux gouvernements... Le moyen le plus propre à atteindre ce but serait d'établir entre le gouvernement autrichien en Galicie ou plutôt entre son chef et le Conseil d'état du Duché de Varsovie des relations directes pour toutes les affaires qui ont rapport à l'administration intérieure“. (brulion A. N. L.).

**280. Do Komisji pełnomocnej cesarza Austrji.**

Warszawa, 25 stycznia 1810.

Polecił wydać akta krakowskiego zarządu wojskowego<sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur d'informer la Commission Plénipotentielle que conformément à la demande qu'elle a bien voulu m'en adresser en date du 13 de ce mois, il a été donné ordre d'extrader les actes relatives au gouvernement militaire de Cracovie à celui que la Commission trouvera convenable d'autoriser à les recevoir<sup>2)</sup>.

**281. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 25 stycznia 1810.

Prośba o konie z Saksonji dla pułku kirasjerów<sup>3)</sup>.

...Malgré tout le soin qu'on a apporté jusqu'ici aux détails du régiment de cuirassiers formé en Galicie et même

<sup>1)</sup> A. N. L.

<sup>2)</sup> Za nastaniem pokoju porządkowano akta także w Księstwie Warszawskim i sprawdzano rachunki administracji prowincji nowonabytych, zwłaszcza gdy głośnie podniosły się skargi przeciw zdzierstwom wielu czynnych tam urzędników i wojskowych. W tym celu powołaną została przez króla „Komisya obrachunkowa krajów do Księstwa Warszawskiego nowo wcielonych“ pod przewodnictwem Tomasza Ostrowskiego, która 23 czerwca 1810 zwróciła się do obywateli tamtejszych o „dowody z jakichkolwiek na potrzeby wojska dostarczeń“. W związku z tem jest (rk. Ak. 132) list ks. Poniatowskiego tej osnowy: „Do Horodyskiego, członka Izby obrachunkowej (Nro 2933, wydział sekretaryatu) w Warszawie 18 grudnia 1810. Lubo WWMPan w skutek żądania mego de data 24 października r. b. przesyłając na ręce moje żądane od ministra spraw wewnętrznych akta tyczące się biskupstwa kieleckiego zastrzegłeś sobie ich zwrot, gdy atoli potrzeba i porządek rzeczy wymaga, aby tak te jak i wszelkie inne papiery zarządzania mego Galicyą w czasie jej zawojowania dotyczące się mogące przy mnie były, zatrzymawszy przeto wspomniane akta, mam honor wezwać W<sup>o</sup>WMPana, abyś do biur wojennych odesłać raczył wszelkie tego rodzaju papiery z dwoma dokładnymi ich sumaryuszami, z których jeden przez też biura podpisany zwrócić mu nieomieszkać, drugi zaś przy wspomnianych papierach pozostanie. W czem oczekując skutku miło mi jest przy tej okoliczności ponowić W<sup>o</sup>WMPanu zapewnienie mego szacunku“.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami, opuszczone wstępne i końcowe frazesy.

les sacrifices que son chef le colonel comte Małachowski <sup>1)</sup> a faits pour sa formation, les progrès de son organisation sont entravés par le manque absolu de chevaux de la taille prescrite pour cette arme, dont la race n'existe point dans le pays. La Saxe ayant à cet égard beaucoup plus de facilité j'oserais supplier V. M. de vouloir bien ordonner qu'il soit fourni environ 400 chevaux pour le régiment de cuirassiers du Duché. Les fonds pour cet objet se trouvant assignés, il nous serait possible soit d'en payer la valeur soit d'envoyer pour la cavalerie légère saxonne une remonte en nombre suffisant pour équivaloir au prix de celle qui aurait été fournie...

**282. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 2 lutego 1810.

Oddziały uformowane w Galicji złożyły przysięgę wierności. Poleca opiece królewskiej rodzinę zmarłego pułkownika Kamieńskiego <sup>2)</sup>.

Je m'empresse de porter à la connaissance de V. M. que tous les corps levés en Galicie qui viennent d'être incorporés à Son armée du Duché, Lui ont prêté serment de fidélité avec une joie qui garantit leur désir de Lui en donner les mêmes preuves que le reste des troupes polonaises.

Le colonel Kamieński <sup>3)</sup>, commandant d'armes de Varsovie, qui a servi longtemps et avec distinction dans les légions polonaises en Italie <sup>4)</sup>, vient de mourir à la suite d'une maladie contractée, à ce que l'on croit, dans ses visites aux

<sup>1)</sup> Stanisław. Historją jego pułku (XIV) podaje Gembarzewski: *Wojsko polskie 1807-1814*.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami; skreślono zapowiedź przesłania stanu wojska z 2 lutego.

<sup>3)</sup> Jan K. zmarł 23 stycznia 1810 po dziewięciodniowej chorobie.

<sup>4)</sup> Zob. L. Chodźko: *Hist. des légions* II 155-6, *Amilkar Kosiński we Włoszech* 287-8, *Pam. z ośmn. wieku (jen. Dąbrowskiego pam. wojsk.* 69-70). Ze współczesnych wspomnień pośmiertnych wiadomo, że liczył lat 38, a o jego przeszłości, że był wychowankiem korpusu kadetów, następnie w VIII pułku litewskim im. Radziwiłłów dosłużył się rangi majora, w r. 1792 był ranny pod Mirem, w r. 1794 pod Kobyłką, gdzie nadomiar dostał się do niewoli. „Poszedł do legionów włoskich mimo słabości zdrowia; przemógł ją cierpliwością i stałością umysłu. Zwyciężył wszystkie trudności w przedarciu się...”. Godebski w utworze p. t. Grenadyer filozof nadmienił o jego czynach nad Trebbią. „W tej bitwie

hospitaux militaires. Il laisse une veuve <sup>1)</sup> et un enfant sans aucune fortune. V. M. daignerait — Elle venir à leur secours en assignant à M-me Kamieńska la demi-paye?

**283. Do Komisji pełnomocnej cesarza Austrji.**

Warszawa, 10 lutego 1810.

Nie uznaje argumentów przeciw wydaniu zapasów ze składów łańcuckich. Zresztą mogą być wciągnięte na rachunek wzajemnych odszkodowań. Dziękuje za postąpienie życzliwe z Lipczyńskim i Horodyskim. Odwdzięczy się za uprzejmość okazywaną oficerom polskim w przejeździe w Galicji <sup>2)</sup>.

En répondant à la note que la Commission Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche m'a fait l'honneur de m'adresser le 26 janvier, je ne puis me dispenser de lui témoigner qu'il m'est d'autant moins possible de reconnaître la validité du refus d'extrader les effets déposés à Łańcut, que même, quand j'admettrais le principe que la Commission met en avant, savoir: que les troupes russes ont tout saisi pour leur propre compte dans les contrées, où elles ont pénétré, ce principe ne serait point susceptible d'être appliqué ici, puisque, du su même de l'autorité militaire russe, on avait pris des mesures pour faire transporter ces effets et que l'exécution de cette mesure n'avait été retardée que parce que l'officier qui en était chargé, se trouvait absent au moment où l'ordre lui en a été envoyé. — D'après ces considérations, si la Commission ne croyait point pouvoir prendre sur elle d'ordonner l'extradition des effets mentionnés, leur valeur serait toujours portée en compte dans les

dwa razy ranny ciężko w udo kartaczami, półtora roku w obcym kraju, wśród boleści i niewygód, w lazarecie przebywszy, został kaleką na całe życie“. W dobie Księstwa Warszawskiego „podjął się najzgrzyźliwszego i najpracowitszego wśród wojny urzędu majora placu w Warszawie przy boku pułkownika Target, a później pułkownika Saunier. W czasie ostatniej wojny znajdował się przy oblężeniu Sandomierza; po wzięciu jego został w tem mieście komendantem placu“.

<sup>1)</sup> Z domu Górską.

<sup>2)</sup> A. N. L.

compensations mutuelles qu'il y aura à régler entre les deux Etats<sup>1)</sup>.

C'est avec l'empressement le plus sincère que je prie la Commission Plénipotentiaire de recevoir mes remerciements de la communication qu'elle veut bien me donner des mesures prises à l'égard de M-rs Lipczyński et Horodyski<sup>2)</sup>, et c'est avec les mêmes sentiments que je me fais un devoir d'ajouter, combien j'ai été charmé d'apprendre par plusieurs officiers de l'armée du Duché que leurs affaires avaient appelés en Galicie, les procédés obligeants qu'ils ont éprouvés de la part des autorités. — Reconnaissant dans cette disposition une nouvelle preuve du soin que veut bien prendre la Commission de rétablir entre les deux Etats l'harmonie d'un voisinage amical je la prie d'être convaincue que je me ferai un devoir bien agréable de contribuer à faire observer à cet égard la plus parfaite réciprocité.

284. Do Davout'a.

Warszawa, 12 lutego 1810.

Dziękuję za wiadomość z 29 stycznia i będzie korzystać z połączenia na Głogów. Rząd czuwać będzie, aby Austria nie zalewała Księstwa monetą tracącą wartość, lecz niżka jej już została oznaczona dekretem królewskim, czego zmieniać nie można, gdy i tak ludność ponosi ogromne

<sup>1)</sup> W tej sprawie odniósł się 9 czerwca t. r. do ministra sprawiedliwości Łubińskiego (M. N. K.): „Lubo w odpowiedzi na przesłaną mi od JWPana pod d. 18/5 r. b. wiadomość o mającym nastąpić wyjeździe komisarzy od N. Pana do odebrania od rządu austriackiego depozytów sądowych i wszelkich aktów prowincyi do Księstwa przyłączonej tyczących się, wyznaczonych, na dniu 26 tegoż miesiąca oświadczyłem: że wydział ministerium wojennego nic w tym względzie do reklamowania nie ma, odebrawszy atoli od Wgo pułkownika Tyszkiewicza, dowódcy pułku 2-go jazdy, doniesienie, że pewna część różnych efektów z magazynu jarosławskiego, która się w podziale pułkowi rzeczonemu dostała, dla trudności na ów czas furmanek, nie mogąc być na miejsca swego przeznaczenia przetransportowana, złożona została w Łańcucie, komunikując więc w załączonej tu kopii specyfikacją wzmiankowanych efektów i rewers rządcy Państwa Łańcuta, mam honor upraszać JW Pana, abyś pomienionym komisarzom polecić raczył, iżby się o takowe efekta, które prawem zdobyczy stały się własnością wojsk Księstwa, a następnie tego pułku, jako na rachunek jego zapisane, upomnieli i pozwolenie sprowadzenia ich z Łańcuta u rządu austriackiego wyjednali“.

<sup>2)</sup> Por. nr 222, 227, 231. Boniecki XIV 278.

straty. Uwagi marszałka w tym względzie są dowodem jego życzliwości dla kraju. Nie wie jeszcze, ilu oficerów ulegnie reformie, nie omieszka ich polecić opiece marszałka. Granica rosyjska silnie strzeżona. Wiadomości o ruchach wojsk w prowincjach pogranicznych zdają się sprostować do zmian już znanych. Tak samo ma się rzecz z gromadzeniem żywności. Istnieje natomiast widocznie obawa przed wpływem Księstwa na ziemie dawnej Polski. Bennigsen dowódcą wojsk pogranicznych. Załącza list jakiejś damy do marszałka Augereau<sup>1)</sup>.

Monseigneur, en accusant à Votre Altesse la réception de la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 29 janvier<sup>2)</sup>, je m'empresse de La remercier de la connaissance

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> Davout do Poniatowskiego: Straubing, le 29 janvier 1810 (A. N. AF<sup>IV</sup> 1654, kopia). „...Comme il est probable que par l'organisation nouvelle qui va être donnée... plusieurs officiers se trouveront sans emploi, je pense qu'il seroit possible d'en faire admettre, si non la totalité, du moins une grande partie, dans les troupes polonaises au service de France. Si Votre Altesse veut faire cette demande, et m'en adresser un double avec l'état nominatif des officiers qui seront dans ce cas, je saisisrai la 1<sup>re</sup> occasion d'en entretenir l'Empereur. La mesure que V. A. m'annonce avoir été prise pour le papier autrichien, me paraît insuffisante, j'ose même dire illusoire. Le cours de ce papier à Vienne étoit de 500 pour %, numéraire; si on n'ajoute que 5 pour %, à cette dépréciation, déjà si forte, la différence qui en résultera entre le cours des deux pays sera trop faible pour engager à exporter ce papier. D'ailleurs dans la chute rapide qu'il éprouve, il doit nécessairement arriver que lorsque vous recevrez à Varsovie le cours de Vienne, il sera déjà baissé, dans cette dernière ville, audessous de la dépréciation légale établie en Galicie. On a adopté dans les provinces illyriennes une dépréciation plus forte, qui a déjà opéré l'exportation de la majeure partie du papier qui y circulait. Je crains que si on persiste dans la mesure prise pour la Galicie, tout le papier qui y est maintenant, ne s'y trouve encore au terme fixé pour sa démonétisation, et d'ici là l'Autriche peut prendre des mesures qui en empêcheraient l'introduction dans ses états. Je prie au reste V. A. de ne voir dans tout ceci aucune insinuation, que je ne suis nullement autorisé à faire, mais l'énoncé de mon opinion, que les sentiments qui m'attachent à Elle, me portent à Lui donner confidentiellement“. Davout do Poniatowskiego: Straubing, le 5 février 1810 (A. N. AF<sup>IV</sup> 1654, kopia). „J'ai l'honneur d'adresser à V. A. copie d'une lettre du ministre de la guerre, qui contient des explications sur l'arrondissement de Cracovie. Je prie V. A. d'en prendre communication et de la transmettre au général Pelletier avec celle que je lui écris. Je présume que l'opération n'est pas encore terminée, si elle l'étoit, on ne doit pas revenir sur ce qui est fait. Je pars pour Paris où

Korespondencja ks. J. Poniatowskiego III.

M3237



qu'Elle veut bien me donner de l'établissement du courrier de Glogau. Je me ferais un plaisir d'en profiter pour notre correspondance.

Connaissant l'opinion du gouvernement du Duché sur l'urgence des mesures à prendre relativement aux billets de banque autrichiens, je puis assurer à Votre Altesse que les conséquences qui peuvent résulter des opérations que la cour de Vienne ne manquera probablement pas de faire pour s'opposer autant que possible à ce qu'ils ne refluent entièrement dans ses états, fixent toutes sa sollicitude; mais le taux de leur dépréciation successive ayant été déterminé par un décret du Roi, il n'a pas été en son pouvoir d'adopter une autre proportion, d'autant que l'embarras où le peuple en Galicie s'est trouvé momentanément par la défiance qu'avait excitée la publication de la dépréciation, et le mécontentement qu'il a manifesté, a dû lui faire croire qu'il fallait user de quelque ménagement. Il serait plus facile de procéder à cet égard selon l'exigeance des circonstances, si l'on avait la possibilité de remplacer, au moins en partie, les signes représentatifs mis hors de cours<sup>1)</sup>.

je vais conduire ma femme. Si pendant le peu de jours que j'y resterai, je trouve l'occasion d'entretenir l'Empereur des besoins de l'armée du Duché, vous ne devez pas douter que je ne la saisisse avec empressement. En attendant, le payeur général m'a donné l'assurance que les fonds étaient faits pour acquitter les trois au quatre cents mille francs qui sont dus sur l'an 1809. Comme ces fonds ne peuvent être acquittés que sur des pièces régulières, il faut que M. Lamarre fasse mettre tout en ordre<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> Baum (A. N. L.) takie o tych zarządzeniach przysyłał uwagi, z Wieliczki 22 lutego 1810: „Es ist nun auch in dem jenseitigen Gebiet die Reduktion der kursirenden k. k. Kupferscheidemünze (die 30 Kr. Stücke für 3 Kr., 15—2<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, 6—2, 3—1<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, 1—<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, der Bankozettel für einen Gulden zu 12 Kr.) erfolgt, jedoch nicht öffentlich bekannt gemacht, sondern bloß sämtlichen Ämtern und Kassen in der Absicht mitgeteilt worden, um sich bei Beeintragung der Kupfermünzen hiernach zu achten. Die Kundmachung ist nur aus dem Grunde unterblieben, weil man besorgt, das Publicum der Hauptstadt Krakau könnte durch tägliche Neuerungen und Erpressungen gereizt, dennoch bei seiner bereits laut werdenden Unzufriedenheit, einen Aufruhr wagen. Die Regierung hat daher den nach meiner Beurteilung noch nachteiligeren Ausweg, das Publicum bloß bei Zahlungsleistungen in die öffentlichen Kassen an

Au reste envisageant ce que Votre Altesse me fait l'honneur de me dire sur cet objet, comme une nouvelle preuve de l'intérêt qu'Elle porte au pays, et de Ses bontés pour moi, je remplis une obligation dont je sens toute l'étendue, en Lui exprimant ma sincère reconnaissance.

Je prie Votre Altesse de l'agréer également pour les dispositions obligeantes qu'Elle a bien voulu me marquer à l'égard des officiers qui seraient mis hors d'activité. Ne sachant point encore, si le Roi n'admettra pas quelques changements dans l'organisation projetée, il me serait impossible de Lui transmettre dès aujourd'hui des données certaines sur le nombre d'officiers de chaque grade qu'il y aura à réformer. Je ne manquerai cependant pas de les recommander à Son obligeance aussitôt que le Roi aura décidé définitivement sur les bases de l'organisation.

Les précautions que l'on prend en Russie, à l'égard de ceux qui y viennent du Duché, sont plus grandes que jamais. Plusieurs personnes qui viennent d'arriver assurent qu'il existe des mouvements de troupes dans les provinces limitrophes et qu'on y forme des magasins. Mais en comparant leurs rapports avec le tableau de dislocation que j'ai eu l'honneur de communiquer dernièrement à Votre Altesse, il paraît que ces mouvements ne sont autre chose que l'arrivée des corps dans les emplacements qui leur sont désig-

diese Reduktion zu gewöhnen, ergriffen. Nach meiner genauen Kenntniss des Krakauer Publicums, haben die jetzigen Machthaber, so lang die Gegend von Krakau mit zwei Regimentern Infanterie und einem Regiment Kavallerie besetzt bleibt, keinen Aufstand zu fürchten und sie können in ihrem zum Grundsatz angenommenen System, die Vermögenskräfte der Einwohner zu erschöpfen und sie dagegen mit leeren Worten von Wiederherstellung Polens, von Sklavenketten, denen sie entrissen worden, und Nationalgeist, und Freiheit zu begeistern und zu bethören, ganz ruhig fortfahren. — Eine frohe Hoffnung des Geldzuflusses eröffnet sich den jenseitigen Güterbesitzern und allen Klassen der Einwohner. Es werden für Rechnung mehrerer Danziger Handlungshäuser beträchtliche Parthien Waitzen gesucht und ziemlich hohe Preise in gutem Geld angeboten. Dieser Handel hat, so lang Danzig nicht gesperrt war, jährlich zwei bis drei Millionen meistens in Gold eingebracht und ist die einzige Quelle des Nationalreichtums. Der Einkauf soll meistens für Schweden geschehen und eine namhafte Quantität auch für England bestimmt sein<sup>3)</sup>.

nés, puis qu'ils s'accordent entièrement avec ceux du tableau mentionné. La quantité de provisions, pour laquelle le gouvernement a annoncé vouloir contracter, n'excède pas la proportion du nombre de troupes à la subsistance desquelles elle paraît devoir servir.

Cependant comme leur force dans les provinces limitrophes est plus considérable qu'elle ne devrait l'être dans la proportion ordinaire, on doit en conclure, que le gouvernement russe craint plus que jamais notre influence dans les provinces qui ont fait autrefois partie de la Pologne.

Les troupes qui s'y trouvent, sont formées en corps d'armée, dont le commandement en chef vient d'être donné au g<sup>al</sup> Bennigsen.

Veillez bien, Monseigneur, agréer l'expression du sincère dévouement que je Lui ai consacré pour la vie.

P. S. Une dame m'ayant envoyé la dépêche ci-jointe à S. Exc. M<sup>r</sup> le maréchal Augereau, je prends la liberté de la joindre, en priant Votre Altesse de la faire passer à sa destination.

**285. Do Clarke'go, ks. Feltre, ministra wojny cesarstwa francuskiego.**  
Warszawa, 17 lutego 1810.

Poleca furjera pułku lekkokonnego gwardji, który chce przejść do II Legji Nadwiślańskiej<sup>1)</sup>.

Monseigneur, le s<sup>r</sup> Jannasch<sup>2)</sup>, fourrier dans le régiment des cheveau-légers de la garde impériale, désirant passer à la seconde Légion de la Vistule, où il espère obtenir de l'avancement, s'est adressé à moi pour me prier de le recommander aux bontés de Votre Excellence, à l'effet d'assurer le succès de ses vœux.

Ayant trop de preuves de son obligeance pour ne point aimer à y compter, j'ose à ce titre La prier, de vouloir bien ordonner la mesure, que souhaite le sousofficier men-

<sup>1)</sup> A. h. G., dossier: Polonais, lit. J. Na marginesie: 18 mars 1810, renvoyé à M. Tabaris qui est prié de prendre les ordres de Son Excellence.

<sup>2)</sup> Gembarzewski: *Wojsko pol., Ks. Warsz.* 39.

tionné et qui, vu le besoin d'officiers qu'éprouve la Légion sous les ordres du général Bronikowski<sup>1)</sup>, ne pourrait qu'être infiniment favorable à sa carrière ultérieure.

Je saisis avec empressement cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de ma haute considération.

Le ministre de la guerre  
*Joseph Prince Poniatowski*

**286. Do Davout'a.**

(Drezno, marzec 1810).

Za przybyciem do Drezna dowiedział się od posła francuskiego, że od początku roku ma przestać obowiązywać umowa, mocą której 7000 żołnierzy Księstwa miało być na żołdzie cesarskim. Byłoby to klęską, o której odwrócenie prosi marszałka, jako znającego niedostatek środków krajowych<sup>2)</sup>.

Accoutumé à voir Votre Altesse prendre part et intérêt de tout ce qui regarde l'armée polonaise, je m'empresse dans les circonstances qui ne lui sont pas favorables, de m'adresser à Vous.

Arrivé à Dresde<sup>3)</sup>, avanthier, pour présenter à S. M. le Roi le travail sur l'organisation de l'armée, j'ai appris de M<sup>r</sup> de Bourgoing que S. M. l'Empereur avait résolu d'annuler la convention<sup>4)</sup> au moyen de laquelle il entretenait dans le Duché 7,000 hommes, et ce qui plus est, que cette con-

<sup>1)</sup> Mikołaj Bronikowski, por. nr. 178, *Handelsman* I 161.

<sup>2)</sup> A. N. AF<sup>IV</sup> 1687, wyciąg załączony do listu Davout'a do cesarza z 27 marca 1810.

<sup>3)</sup> Co do okoliczności towarzyszących tej podróży por. A. A. D. (organizacja wydziału wojennego): W Warszawie, d. 17 lutego 1810. Do Rady Stanu. Zostawszy od N. Króla Jmści powołanym w celu przedstawienia mu osobiście projektu organizacji wojska, mam honor uwiadomić Radę Stanu, iż dzieło to będąc ukończonym, wyjeżdżam do Drezna d. 19 m. b. W niebytności mojej JW. generał dywizyi Dąbrowski będzie sobie miał powierzona główną komendę wojska. W. generał brygady Hebdowski, dyrektor generalny biur wojennych, będąc już dawniej za zezwoleniem N. Pana użytym do zastąpienia mnie w ministerjum wojny, równie i teraz ma sobie zlecone teżsame obowiązki. Minister wojny Xiąże Józef Poniatowski. — Wyjazd nastąpił 20 lutego według *Gazety korr.* (N. 16) drogą na Poznań z gen. Fiszerem (N. 19).

<sup>4)</sup> Z 18 marca 1809 (*Martens: N. Recueil* IV 19—20).

vention serait regardée comme annulée à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

Jugez, Monseigneur, combien cette nouvelle a été déchirante pour moi, surtout par son effet rétroactif, vu les circonstances dans lesquelles se trouve l'armée polonaise, et dont j'ai entretenu si souvent Votre Altesse. Son prêt arriéré par la difficulté de la rentrée des impôts, suite de l'impossibilité de toute exportation des grains, et de la dépréciation des papiers de Vienne, les masses employées pour des acomptes les plus indispensables, son habillement et son équipement entravés par des causes d'une économie nécessaire, sa nourriture et son bien-être considérablement diminués, c'est dans ce moment, où elle éprouve toutes ces privations, que cette convention bienfaisante de S. M. l'Empereur vient d'être annulée, elle qui seule, j'ose le dire, dans les moments difficiles que nous avons éprouvés, a été notre soutien, notre ressource.

Votre Altesse connaît ma manière de penser, ce n'est point une plainte vaine que je lui présente ici, c'est le sentiment profond de mes devoirs, c'est le zèle, c'est le dévouement, que j'éprouve pour le service de S. M. l'Empereur, qui se trouve si intimement, si heureusement lié avec le bien-être de ma patrie, qui me font sentir tout ce qu'a de fâcheux cette circonstance, pour la possibilité d'existence et pour l'esprit de l'armée<sup>1)</sup>, dont la gloire est de se rendre aussi utile que possible, à son auguste protecteur.

<sup>1)</sup> Ten zawód w zabiegach około stworzenia siły narodowej tak przedstawiał Baum 6. IV: Bei der Unmöglichkeit in dem Herzogtum Warschau einen so beträchtlichen und mit den Einkommen des Landes in keinem Verhältniss stehenden Truppenstand zu erhalten, wird das 16-te Linieninfanterieregiment reduzirt und die bei den Regimentern in der Errichtung begriffen gewesenen vierten Bataillons aufgelöst. Die Verminderung der Armee des Herzogtums soll 7000 Mann betragen und eine weit grössere bevorstehen. So wohlthätig diese Verfügung für die Einwohner des Landes in allgemeinen ist, so sind doch die Officiers und neu angestellten Adelichen damit nicht zufrieden. Ihre einzigen Wünsche beschräncken sich darauf, täglich neue Regimenter zu formiren, den hiezu erforderlichen Aufwand durch alle nur möglichen revolutionären Massregeln zu erpressen und dann dem österreichischkaiserl. und russischen Hofe den Krieg zu erklären. Ein ähnliches Unter-

Monseigneur, c'est entre vos mains et à Votre amitié bienveillante que je remets nos intérêts; je dis nos intérêts, car ce ne sont pas seulement ceux du soldat, mais de la nation entière qui dans ce moment-ci a besoin plus que jamais, que la main bienfaisante qui l'a tirée du néant, ne lui retire pas des secours qui lui sont si indispensables, dans sa position.

Vous voyez, Prince, avec quelle confiance je m'adresse à vous, c'est la suite de tous vos témoignages d'amitié que je sais apprécier, en Vous offrant etc.

287. Do Bourgoing'a. -

Drezno, 11 marca 1810.

Gdy podinspektor przeglądów przebywający w Warszawie celem sprawdzenia ilości żołnierza, który ma być na żołdzie cesarskim, nie liczy oddziałów pozostających w Galicji, jako kraju podbitym, prosi, aby mu wyjaśnić znaczenie traktatu wiedeńskiego<sup>1)</sup>.

Monsieur de la Marre<sup>2)</sup>, sous-inspecteur aux revues français résidant à Varsovie, regardant toujours encore la

nehmen haben diese unruhigen und fanatischen Patrioten schon im Jahre 1794.. gewagt.. Wenn Ruhe und Friede auf dem Kontinent nur durch einige Jahre erhalten wird und der neuentstandene Staat nicht einen Souverain erhält, der den fanatischen, übermüthigen Adel durch Ernst und Strenge in die Schranken der Unterwürfigkeit zurückzuführen weiss, so werden wir seiner Zeit, bei dem schon jetzt sichtbaren Parteigeist Gährungen entstehen sehen, die eine neue Auflösung und Teilung des Reichs hervorbringen müssen. In allen Zweigen der Administration herrscht noch immer die grösste Verwirrung und der Druck des Volkes, den die Warschauer Oligarchen durch Auflegung unerschwinglicher Lasten und Abgaben, durch Reduktion der zirkulirenden Münzen, durch Verfolgung der deutschen Kolonisten und Unterdrückung jeder Art von Industrie verbreiten, nimmt dergestalt zu, dass sich die Bevölkerung von Krakau in einem Zeitraum von 7 Monaten um 7400 Seelen vermindert hat... Auf die jetzigen Machthaber hat die königl. Autorität keinen grossen Einfluss. Sie glauben selbst mit der notwendigen Macht bekleidet zu sein, das Land zu regieren. Die jenseitigen Einwohner wagen S. Majestät den König von Sachsen zu beschuldigen, dass höchst dieselben die Vermählung S. Majestät des Kaisers Napoleon mit der allerdurchlauchtigsten Erzherzogin Marie Louise in Paris unterhandelt, und eben dadurch die Vergrösserung und Wiederherstellung von Polen verhindert hätten...

<sup>1)</sup> A. h. G.

<sup>2)</sup> Lamarre, por. nr. 187.

partie de la Galicie incorporée au Duché de Varsovie par le traité de Vienne<sup>1)</sup>, comme pays conquis, et par cette raison ne pouvant admettre aucune bonification pour la subsistance des soldats à la solde de France dans les régiments du Duché de Varsovie stationnés dans cette province, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien notifier officiellement à ce fonctionnaire, que la dite province doit être regardée comme partie intégrante du Duché de Varsovie, à compter de la date du traité de Vienne.

288. Do Davout'a.

Drezno, 12 marca 1810.

Poleca Stanisława Zamoyskiego<sup>2)</sup>.

Monseigneur, Monsieur le comte Zamoyski, sénateur palatin, envoyé par S. M. le Roi de Saxe à Paris pour complimenter S. M. l'Empereur et Roi sur le mariage qu'il vient de conclure, a désiré que je le recommande à la bienveillance de Votre Altesse. Il m'est d'autant plus agréable de satisfaire à cette demande que je suis convaincu d'avance que Votre Altesse ne lui refusera pas son estime si cher à chacun de mes compatriotes, et qu'il saura mériter par sa manière franche et loyale de penser et par les services qu'il a rendus à son pays<sup>3)</sup>, auquel Votre Altesse a toujours daigné porter un intérêt très particulier.

<sup>1)</sup> Zawarty w Schönbrun 14 paźd. 1809.

<sup>2)</sup> A. h. G., don. Davout. Por. M. Handelsmæn: *Misya Zamojskiego do Paryża w r. 1810 (Pod znakiem Napoleona II 117—43)*; Askenazy 301—2.

<sup>3)</sup> Świadectwo wystawione mu w czasie wojny, które wtedy miało być pobudką do ofiar dla innych możliwych rodaków, ogłoszone zostało w *Gazecie korespondenta* z 13 lutego 1810 (przekład u Sołtyka 265—6). „W kwaterze głównej w Trześni dnia 7-go czerwca 1809. Dosyć było znać dzieje narodu polskiego, żeby nie wątpić, iż potomek owych sławnych mężów, których Zamoyskich plemię darowało ojczyźnie, w każdej okoliczności okaże się godnym następcą w tych cnotach, któremi tak znacznie ojczystej dopomogli chwale. Postępki, któremi JWWMP. Dobrodziej udowodniłeś tak sprawiedliwe oczekiwanie, są nad wszelką pochwałę. Nie dość bowiem, że wezwany na czoło rządu Galicyi pracujesz dla utrzymania porządku, spokojności i szczęścia obywatelskiego, lecz jeszcze pragniesz stać się uczestnikiem zasług tych, co dla obrony kraju

Je profite de cette occasion pour me rappeler au souvenir et à l'amitié de Votre Altesse en Lui renouvelant l'assurance de l'attachement et de la plus haute estime et considération que je Lui ai voué.

Le ministre de la guerre du Duché de Varsovie.

*Joseph Prince Poniatowski*

289. Do Senfft'a.

Drezno, 20 marca 1810.

Przedkłada potrzebę zmian w składzie załóg Gdańska, Szczecina i Kiszczynia, aby utrzymać jednolitość w pułkach dotąd porozrywanych<sup>1)</sup>.

Le soussigné a l'honneur de prier S. E. M. le baron de Senfft de vouloir bien rappeler à S. M. le Roi de faire faire les démarches<sup>2)</sup> nécessaires au sujet du changement de quelques bataillons du Duché de Varsovie qui se trouvent dans les places de Danzig, Stettin et Custrin. Il y a à Danzig deux bataillons du 11<sup>e</sup> régiment et 1<sup>r</sup> du 10<sup>e</sup>, à Stettin 1 bataillon du 11<sup>e</sup>, à Custrin 2 bataillons du 5<sup>e</sup>, ce qui fait en tout 6 bataillons de trois différents régiments, dont les troisièmes bataillons restent dans le Duché, et comme le bien du service demande que les régiments soient autant

niosą życie, przez wystawienie własnym kosztem pułku pieszego. Nadto już dobre widzę skutki pierwszego przeznaczenia JWWMPana Dobrodzieja, ażebym mógł mu dozwolić insze przedsięwzięcie zamiary, lecz dozwolisz mi zostawić ślad szlchetnego jego dla ojczyzny poświęcenia się przez ustanowienie, iż pułk pieszy kosztem jego wystawiony nosić będzie na zawsze nazwisko pułku imienia Zamoyskich. Cieszyć się będę, jeżeli każdy Polak spostrzeże w tym rozrządzeniu dowód czucia, które do niego stało się powodem. Darowane przez JWWMPana Dobrodzieja krajowi zdobyte przez przodków jego na nieprzyjaciółach ojczyzny działa dadzą w potrzebie uczuć z wałów Zamościa, że znowu są bronione przez prawych ojczyzny synów. Chciej JWWMPan Dobrodziej przyjąć wyrazy wysokiego poważania. Generał dywizyi, naczelny wódz wojsk polskich Józef Xiążę Poniatowski“.

<sup>1)</sup> A. h. G., kopia.

<sup>2)</sup> W tym celu baron Just, radca prywatny Fryderyka Augusta, upelnomocniony przy cesarzu Francuzów, zniósł się z Clarke'm 8 kwietnia, a w dziesięć dni potem z tem samym żądaniem zwrócił się do Davout'a, który też pisał 24 kwietnia 1810 z Compiègne do ministra wojny księcia Feltre: „Je ne vois pas d'inconvénient à accéder à la demande du Prince Poniatowski“.

que possible réunis, le soussigné souhaiter ait que le 3<sup>e</sup> bataillon du 11<sup>e</sup> régiment se réunit aux deux bataillons qui se trouvent à Danzig, pour y remplacer le bataillon du 10<sup>e</sup> qui se porterait à Custrin, pour y remplacer un des bataillons du 5<sup>e</sup> dont l'autre serait remplacé par le 3<sup>e</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> régiment, et au moyen de quoi les deux bataillons du 5<sup>e</sup> régiment rentreraient dans le Duché. De cette manière tout le 11<sup>e</sup> régiment serait réuni à Danzig, le 10<sup>e</sup> aurait deux bataillons à Custrin et un à Stettin, et tout le 5<sup>e</sup> se trouverait réuni dans Duché.

**290. Do Senfft'a.**

Drezno, 22 marca 1810.

O ułatwienie zakupna saletry w Galicji <sup>1)</sup>.

Le Duché de Varsovie n'ayant pas encore les établissements nécessaires pour la fabrication du salpêtre, et ne pouvant s'en procurer que de Brody, le soussigné a l'honneur de prier Son Excellence M<sup>r</sup> le Ministre des relations extérieures, de vouloir bien obtenir de la cour de Vienne un passeport pour m<sup>r</sup> Joseph Monfrenelle, négociant à Varsovie, pour une quantité de cent cinquante mille livres au moins. Dès que Votre Excellence aura obtenu ce passeport, Elle voudra bien de le faire parvenir incessamment au soussigné...

**291. Do gen. Pelletier'a, inspektora naczelnego artylerji i inżynierji.**

Warszawa, 16 kwietnia 1810.

Zawiadamia go o mianowaniu jenerałem dywizji <sup>2)</sup>.

Monsieur le Général, je m'empresse de vous annoncer que le Roi, en vous conservant dans vos fonctions actuelles, vous a nommé général de division <sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> D. St. 3598.

<sup>2)</sup> A. a. G., kopja w A. h. G., don. Davout. Por. nr. 79, 90, 91, 145, 160, 171, 180.

<sup>3)</sup> Pelletier w odpowiedzi pisał do ks. Poniatowskiego, z Warszawy 16 kwietnia 1810: „...Je ne puis devoir cette honorable preuve de la satisfaction de Sa Majesté qu'au compte flatteur que Votre Altesse lui a rendu de moi. Permettez moi donc... de vous en témoigner ma

Ayant été à portée d'apprécier les mérites qui vous ont acquis la bienveillance de Sa Majesté, je vous prie, Monsieur le Général, d'être persuadé que je prends infiniment part à la justice qu'Elle a bien voulu vous rendre dans cette occasion.

Recevez, Monsieur le Général, l'assurance de la considération la plus distinguée.

**292. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 16 kwietnia 1810.

Przedkłada stan wojska. Pelletier odmówił przyjęcia stopnia generała dywizji <sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation de Son armée polonaise à l'époque d'aujourd'hui.

Ayant annoncé à M. le général Pelletier sa promotion au grade de général de division, je viens de recevoir de sa part la lettre ci-jointe en copie, par laquelle il se refuse à l'accepter, sans l'autorisation de S. M. l'Empereur et Roi.

En soumettant cette circonstance à la décision de V. M., j'ai suspendu la publication de l'avancement du g<sup>al</sup> Pelletier jusqu'à l'arrivée de Ses ordres.

**293. Do Davout'a.**

Warszawa, 23 kwietnia 1810.

Donosi o powrocie z Drezna. Zatwierdzenie przez króla organizacji armji usuwa różne wątpliwości służbowe, ale nie usuwa niedostatku

vive reconnaissance; mais en même temps j'ose représenter à Votre Altesse: 1<sup>o</sup> qu'ayant été [autorisé... à passer au service de S. M. le Roi de Saxe avec le grade de général de brigade, je ne crois pas pouvoir accepter un nouveau grade sans l'approbation de S. M. Impériale et Royale. 2<sup>o</sup> que n'étant que depuis un an au service de S. M. le Roi de Saxe, je n'ai pas encore eu le temps de mériter la grâce qu'elle a daigné m'accorder. 3<sup>o</sup> que les corps de l'artillerie et du génie dans le Duché n'étant pas encore convenablement instruits, et même organisés, les travaux des places n'ayant presque fait aucuns progrès, les fabrications de salpêtres et poudres n'étant pas encore en activité, et toutes les parties du service dont je suis chargé, n'ayant pas acquis un degré de perfection tel que je n'aye pas de reproches à craindre à cet égard, je crois devoir demander à Votre Altesse de mettre aux pieds de S. M. le Roi de Saxe ma très humble prière de daigner ajourner la grâce dont elle m'a honoré“.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami.

funduszów. Przeciwnie, gorzej jest, jak przedtem, bo ustaje opłata ze strony rządu francuskiego za ludzi zwiększających siłę pułków. Obawia się, że mimo zapału wojsko w tym stanie оголоzenia nie zdoła spełnić swych zadań. Doniesienia o przemarszach rosyjskich nie niepokoją go nazbyt. Król ma przybyć 6 maja do Krakowa. Uda się tam, a w międzyczasie pracuje nad wprowadzeniem w życie nowej organizacji wojska <sup>1)</sup>.

Monseigneur, je saisis l'occasion du départ de M<sup>r</sup> Wołowski pour prévenir Votre Altesse de mon retour à Varsovie <sup>2)</sup> et me rappeler à Son souvenir.

L'organisation de l'armée a été arrêtée définitivement <sup>3)</sup>

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. Wyciąg z tego listu posłał Davout Maret'owi 22 maja.

<sup>2)</sup> *Gazeta korr.* doniosła 17 kwietnia, że „J. O. książę... powrócił dnia onegdajszego z Drezn... w towarzystwie gen. Fischera...“.

<sup>3)</sup> Por. Gembarzewski 27—8 i rozkaz dzienny z 16 kwietnia 1810 (*Gaz. korr.* z 17 t. m. i r.) „J. O. książę wódz naczelny podaje do wiadomości wojska, że N. Pan dekretem swoim pod datą 20 marca postanowił, aby Ks. Warszawskie podzielone było, co się tyczy wojska, na cztery okręgi. Pierwszy złożony z departamentu warszawskiego, płockiego i łomżyńskiego. Drugi... z dep. poznańskiego, bydgoskiego i kaliskiego. Trzeci... z... lubelskiego i siedleckiego. Czwarty... z krakowskiego i radomskiego. Pierwszy i drugi są uważane jako okręgi pierwszej klasy, trzeci i czwarty jako okręgi drugiej klasy. W każdym okręgu wojskowym jeden generał dywizji a w każdym departamencie jeden generał brygady komenderować ma wojskiem i wszystkim, co do wojska należy, tak stojącym stale... jako... przechodzącym. Pierwszym okręgiem... komenderować ma gen. dyw. Zajączek, kwatera jego w Warszawie; szef sztabu dywizji adjutant komendant Kossecki. W dep. warszawskim gen. bryg. Krasiński, kwatera jego w Warszawie. W dep. płockim gen. br. Mielżyński, kwatera jego w Płocku. W dep. łomżyńskim g. br. Dziewanowski, kwatera jego w Łomży. Komendantem miasta Warszawy gen. br. Stanisław Potocki, komend. twierdzy Modlina zostaje, jak był dotąd, pułkownik Mojaczewski, kom. Serocka pułk. Hilary Krasiński, kom. twierdzy Pragi zostaje, jak był dotąd, major Łaszewski. Drugim okręgiem... komenderować ma gen. dyw. Dąbrowski, kw. jego w Poznaniu. Szef sztabu dyw. adj. kom. Cedroski. W dep. pozn. gen. br. Axamitowski, kw. jego w Poznaniu. W dep. bydgoskim g. br. Woyczyński, kw. jego w Toruniu, którego miasta jest oraz gubernatorem. W dep. kaliskim g. br. Turno, kw. jego w Kaliszu. Komendantem miasta Poznania gen. br. Kwaśniewski, kom. m. Bydgoszczy pułk. Bardzki, kom. m. Kalisza, jak był dotąd, podpułk. Rogowski. Kom... Częstochowy podp. Möller. Trzecim okręgiem... komenderować ma g. dyw. Kamieniecki, kw. jego w Lublinie. Szef sztabu dyw. adj. kom. Nowicki. W dep. lubelskim g. br. Niemojewski, kw. jego w Lublinie. W dep. siedleckim

par le Roi, mais si cette mesure termine l'incertitude où nous nous trouvons relativement à plusieurs parties du service, elle n'a malheureusement point remédié à l'extrême pénurie de fonds pour l'entretien de l'armée, Loin d'avoir à cet égard gagné la moindre chose, nous sommes au contraire plus mal que jamais par la cessation des paiements qui nous revenaient de la part du gouvernement français, pour les hommes d'augmentation dans les régiments d'infanterie. J'ai été trop souvent dans le cas de mettre notre position sous les yeux de Votre Altesse pour avoir quelque chose à ajouter à cet égard à la lettre que j'eus l'honneur de Lui adresser de Dresde; mais je connais trop Son active bienveillance pour cesser de Lui recommander nos besoins, et ne point Lui parler de mon désir qu'une armée remplie du zèle le plus sincère, et du dévouement le plus complet pour le service de S. M. l'Empereur, ne soit pas mise, par un dénuement total, hors d'état de Lui en donner toutes les preuves dont elle est susceptible.

Les bruits des intentions hostiles de la Russie qui étaient depuis assez longtemps entièrement tombés, viennent de se renouveler tout à coup, sans cependant persuader ceux qui connaissent par expérience, combien peu on doit compter sur de semblables avis isolés. En comparant bien toutes les circonstances, il paraît qu'effectivement quelques mouvements de troupes ont eu lieu vers la frontière, et que plusieurs divisions s'en sont rapprochées; mais outre que leur direction vers Brześć indiquerait plutôt une destination pour la Turquie, l'extrême surveillance que l'on aperçoit sur la frontière russe, est un motif assez probable pour croire que, si les provinces limitrophes sont jusqu'à présent encore garnies de troupes prêtes à marcher, cette mesure tient à la

g. br. Kamiński, kw. jego w Siedlcach. Kom... Zamościa g. br. Hauke. Kom. miasta Lublina pułk. Gużkowski. Czwartym okręgiem... komenderować ma g. d. Sokolnicki, kw. jego w Radomiu; szef sztabu dywizji adj. kom. Szumlański. W dep. krakowskim g. br. Biegański, kw. jego w Krakowie. W dep. radomskim g. br. Piotrowski, kw. jego w Radomiu. Komendantem m. Krakowa pułk. Zieliński. — Gen. br. Sułkowski zostaje do dalszego rozkazu w Hiszpanii“.

défiance que les Russes conservent à notre égard, ou à des incertitudes résultant du système politique actuel.

Le Roi est attendu le 6 du mois prochain à Cracovie, où je dois me rendre aussi d'après son intention <sup>1)</sup>. Je profite de l'intervalle qui me reste pour mettre en vigueur l'organisation nouvelle de l'armée.

C'est toujours avec le plus grand empressement que je profite de chaque occasion pour renouveler etc.

**294. Do Maret'a.**

Warszawa, 23 kwietnia 1810.

Prosi o zalecenie do nagrody szefa szwadronu gwardji Kozietskigo <sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> Co do udziału w podejmowaniu króla por. Askenazy 187—8, Skalkowski 401, szczegóły w *Gazecie korespondenta* t. r. (N. 38, 40, 45, 46, 50). Przez Radom przejechał 3 maja i odprawił tam popis 10-go pułku huzarów dowództwa Umińskiego, do Krakowa przybył 4-go maja wieczorem (a poprzedził go kilku dniami Fiszer). 7 maja oczekiwał Fryderyka Augusta przy bramie „obiciami przyozdobionej“ w Bronowicach, na ostatnim przed Krakowem postoju, „z całym sztabem i oficerami... pułku 3-go jazdy“. Nazajutrz witał znowu u wstępu do katedry wawelskiej, 12-o odprowadził do pierwszej stacji na trakcie do Opatowa. 17-go wyjechał naprzeciw do Czerniakowa wraz z Dąbrowskim i Fiszerem. 27 odprawił popis na placu Saskim, 4 czerwca ćwiczenia całej załogi stołecznej na Woli. 6 czerwca pokazał królowi obwarowania Modlina i gościł go w Jabłonie i t. d. Jak jednak obcy pozostali sobie władca i wojsko, to odzwierciedliło się w rozkazie dziennym z 20 maja, więc ogłoszonym bezpośrednio po przybyciu Fryderyka Augusta, w którym przecież o nim żadnej nie było wzmianki ani w związku z chlubną przeszłością ani z nadziejami przyszłymi: „Żołnierze! Dzień każdy prawie wznawiając pamięć dzieł chwalebnych, któremi w przeszłej wślawiliście się wojnie, nową podaje mi sposobność oddania wam tej zalety, na którą tak sprawiedliwie zasłużyć sobie umieliście. Dwie twierdze Sandomierz i Zamość, o tej porze w przeciągu trzech dni dobyte, stały się na zawsze cechą waleczności narodowego wojska i niezmazane do powszechnej wdzięczności nadały mu prawa. Lecz jeżeli tak słuszne do niej powody ugruntowały sławę polskiego żołnierza, służyć szczególniej powinny za zaszczyt korpusom, które tak piękne dokonawszy czyny, raz na zawsze zostały przykład, że wszystko odwadze ustępować zwykło. Wystawiając go do naśladowania tym, których już zachęcił do poświęcenia się Ojczyźnie, mam pewną nadzieję, że dowieść potrafią, iż pory im tylko brakuje, żeby okazać się godnymi takich towarzyszków broni. Józef Xiąże Poniatowski“ (*Gaz. korr.* 41).

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

Le plaisir de me rappeler au souvenir de Votre Excellence est si grand pour moi que je ne saurais m'y refuser, même au risque de L'importuner au milieu de Ses nombreuses occupations. Comme j'ai eu plus d'une fois lieu de me convaincre qu'elles ne L'empêchent jamais de saisir l'occasion de rendre service, je me fais un devoir de solliciter Ses bontés en faveur de M<sup>r</sup> Kozietulski <sup>1)</sup>, chef d'escadron des cheveu-légers de la Garde Impériale, qui dans toutes les rencontres s'est conduit de la manière la plus distinguée. Sachant que S. M. l'Empereur a récompensé, d'une manière digne de Lui, plusieurs officiers qui se sont distingués à Somo-Sierra <sup>2)</sup>, je prends d'autant plus volontiers la liberté de recommander à Ses bontés M<sup>r</sup> Kozietulski qu'une amélioration de son sort amènerait ici pour lui un mariage avantageux qui tient à cette seule circonstance. Veuillez bien, Monseigneur, regarder le contenu de cette lettre comme une nouvelle preuve de la confiance que m'inspire le caractère de Votre Excellence; j'aurais hésité à réclamer Sa bienveillance, si je La croirais moins convaincue de mon dévouement et de ma haute considération.

**295. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 18 maja 1810.

Którym obwarowaniom należy poświęcić najwięcej nakładu? Żołnierzom przy nich zatrudnionym trzeba by przyznać dodatkowe wynagrodzenie <sup>3)</sup>.

La saison actuelle étant plus qu'aucune autre favorable aux travaux des places de guerre, il est instant d'en entamer sans délai la continuation. Cependant le manque de fonds ne permettant point de les pousser partout également, il importe de s'occuper avant tout de ceux qui, dans la position actuelle des choses, sont d'une importance plus grande.

C'est dans cette vue que, ne pouvant connaître par moi même l'exigence de notre position politique, j'ose soup-

<sup>1)</sup> Jan Leon Hipolit (1781—1821). Jego stan służby w (Rembowski) *Źródłach do hist. pułku lekkokonnego*.

<sup>2)</sup> Por. *Życiorysy zastużonych Polaków wieku XVIII i XIX* (Pułkownik Niegolewski str. 7—9) i *Kwart. hist. XXXVIII* 91—103 (*Echa Somo-Sierry*).

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami.

plier V. M. de daigner me faire part de Ses intentions <sup>1)</sup> relativement aux places qui, dans ce moment, doivent principalement être l'objet de mon attention, et si elle doit se borner à achever et perfectionner les ouvrages déjà commencés, ou si la volonté de V. M. est de faire mettre ces places complètement en état, d'après les projets qui en ont été dressés par le génie <sup>2)</sup>).

Quelle que soit Sa décision à cet égard, comme le moyen le moins dispendieux de faire exécuter ces travaux est d'y employer le soldat, mon devoir est de solliciter auprès d'Elle les dispositions nécessaires pour qu'il lui soit assuré, outre sa paye, une ration sur le pied de guerre et au moins 2 gros d'argent par jour dont la moitié lui serait payée comptant et l'autre mise en réserve pour le remplacement des effets que le travail doit nécessairement détériorer. Aux motifs d'humanité qui sans doute suffiront seuls pour porter V. M. à accorder au soldat le soulagement nécessaire dans une destination pénible, Elle me permettra d'ajouter ceux de la nécessité de proportionner sa subsistance aux fatigues qu'il serait dans le cas d'éprouver, et de prévenir par là tant les maladies qui en sont souvent la suite, que le mécontentement qu'il serait fâcheux de voir naître.

Telles sont, Sire, les mesures qui me paraissent indispensables pour la continuation des travaux des places. Je n'attends que Son approbation et les ordres qu'Elle daignera donner pour en assurer l'effet, pour faire partir vers leur destination les régiments auxquels elle devra être donnée.

296. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 18 maja 1810.

Potrzeby naglące wojska. Zużyto fundusze odkładane z płacy żołnierzy a przeznaczone na ich bieliznę i obuwie. W nowouformowanych oddziałach nie było i tego środka dla ich umundurowania. Konieczność nieprzerywania robót przy obwarowaniach, a także przygotowania materiału wojennego. Również przedstawia pożytek wzniesienia kasarni

<sup>1)</sup> Od 17 maja król był w Warszawie, stąd liczniejsze odwołania się do niego.

<sup>2)</sup> Por. przypis do n-ru 273 (t. II str. 335—8).

i odpowiedniego pomieszczenia wychowanków szkół wojskowych, weteranów i inwalidów <sup>1)</sup>).

Les représentations nombreuses et réitérées que depuis l'époque où V. M. a daigné confier à mes soins le ministère de la guerre du Duché, je n'ai cessé de Lui adresser au sujet des besoins sans cesse renaissants de l'armée, ne me permettant point de douter que cet objet, d'une importance si majeure, n'ait fixé toute Son attention et Sa sollicitude, j'hésiterais à affliger encore Son coeur paternel par le tableau du dénuement dans lequel se trouvent les troupes, si je ne croyais remplir un devoir indispensable, en portant à Sa connaissance les circonstances qui, maintenant plus que jamais, réclament un prompt remède. Si malgré l'extrême irrégularité des versements des fonds affectés à l'entretien de l'armée plusieurs anciens corps sont parvenus au moins à habiller le soldat, cette apparence de bien-être n'a pu être produite qu'en employant le crédit et des moyens que l'urgence des circonstances peut seule excuser, savoir : en faisant servir à cet effet toutes les masses, y compris même celle de linge et chaussure, propriété reconnue du soldat.

Mais si cette mesure extraordinaire et violente a, pour un moment, pallié à l'extérieur le dénuement de l'armée, il est impossible de se dissimuler, que ce n'a pu être qu'en reproduisant sous d'autres formes les besoins auxquels elle a servi à pourvoir. Les négociants et fournisseurs qui y ont coopéré, ne sauraient attendre que très peu de temps les fonds confiés ainsi à la foi publique, et le soldat bientôt privé des articles auxquels il sait qu'il pourvoit lui même aux dépens d'une partie de sa paye, manquera d'autant moins de murmurer de ce dénuement, qu'il y verra une apparence de mauvaise foi. D'ailleurs si cette ressource a pu être employée par les anciens corps, elle n'a point été à portée des nouveaux, et ceux-ci, à l'exception du petit nombre équipé par des particuliers, sont encore dans un état de nudité, contre lequel l'humanité autant que le bien du service réclament des moyens.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

Quelque grands et pressants que soient cependant sous ce rapport les besoins de l'armée, je m'estimerais heureux, si je pouvais y borner le tableau de sa misère. Malheureusement elle est encore augmentée par l'impossibilité de pourvoir à la solde, et il est des corps qui depuis 6 à 7 mois réclament en vain celle qui leur est due.

Si l'esprit qui anime l'armée, pouvait encore avoir besoin d'apologie, cet état de choses plus que suffisant pour désorganiser et débander la plupart des autres, renferme en lui seul un des plus beaux éloges pour les troupes qui, pendant si longtemps, le supportent avec patience. Mais il est un terme à tout, et un excès de misère audessus de toute résignation. C'est sur cette époque qu'il est de mon devoir d'appeler encore l'attention paternelle de V. M. Les suites en sont trop évidentes et trop sensibles pour que je crois avoir besoin de répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de Lui représenter à cet égard à plusieurs reprises. Il me suffira de dire que si la vigilance la plus exacte, les soins les plus constants, ont pu jusqu'ici les prévenir, il est audessus de tout pouvoir humain de les empêcher, lorsque la misère est à son comble. Ce moment, Sire, j'ose le dire avec toute connaissance de cause, est, on ne saurait moins, éloigné, si des mesures promptes, et proportionnées aux circonstances, n'y apportent un remède plus certain que tous ceux par lesquels on a cherché jusqu'ici à pallier, ou plutôt à éluder, la nécessité indispensable de pourvoir, avant tout et d'une manière sûre, à l'entretien de l'armée.

Les vrais intérêts de l'état, la sûreté publique, les engagements politiques de V. M. réclament également ces mesures; pourrait-Elle regarder comme un zèle exagéré, si unissant à d'aussi puissants motifs ceux qu'il m'est si facile de puiser dans Sa bonté et Sa justice, je ne cesse de solliciter l'accomplissement des dispositions qu'Elle a déjà plus d'une fois ordonnées à cet égard, sans que Sa volonté ait eu jusqu'ici son plein effet.

Presque toutes les autres parties du service se trouvent, par les mêmes circonstances, également entravées dans leur marche.

Les places fortes demeurées jusqu'à présent dans un

état d'imperfection qui ne leur en laisse guères que le nom, ne sont, pour la plupart, pas même à l'abri d'un coup de main. Il paraît d'autant plus essentiel de ne point laisser dans cet état les ouvrages commencés ou projetés, qu'outre la perte inutile des frais considérables qu'elles ont déjà coûté, ces places entraîneraient en cas de guerre un danger réel, en attirant des efforts sérieux de la part de l'ennemi, sans pouvoir lui opposer presque aucune défense.

Mais la continuation des travaux n'est point le seul besoin des places. Il est également nécessaire de les pourvoir d'artillerie et de munitions de guerre; et c'est sous ce rapport surtout que se fait sentir le manque des établissements nécessaires pour la confection des bouches à feu, poudres, projectiles etc. que requiert leur armement. Les hauts fourneaux et forges nationales de Suchedniów et Samsonów offrent les premiers éléments pour y subvenir, et même l'espérance bien précieuse de fournir dans quelque temps des armes de toute espèce<sup>1)</sup>; mais pour obtenir un résultat aussi avantageux, il serait indispensable de les affecter exclusivement à l'usage de l'artillerie, et d'assigner des fonds certains pour que, les travaux n'éprouvant aucune interruption, on puisse être certain de conserver les ouvriers, si rares dans ce pays, qui y ont acquis quelque habileté, et d'achever de les former pour cette destination.

Les fonderies de bouches à feu en bronze et les moulins à poudre sont des établissements encore à faire; et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà eu l'honneur de soumettre à V. M. sur leur urgente nécessité, que la consommation de la dernière campagne et l'accroissement de l'armée augmentent de la manière la plus sensible.

En considérant les circonstances locales et le peu d'abondance du pays, on peut placer au même degré l'urgence de casernement. La manière disséminée dont le soldat se trouve jusqu'ici placé, rendant entièrement impossible l'économie, sans laquelle il ne pourrait subsister sur le pied de paix, V. M. trouvera sans doute juste la demande que

<sup>1)</sup> J. U. Niemcewicz *Podróże historyczne po ziemiach polskich między rokiem 1811 a 1828 odbyte* str. 18—20.

j'ose Lui adresser, qu'il soit affecté plus de bâtiments à cette destination, aussi nécessaire sous les rapports mentionnés que sous ceux de l'ordre et de la discipline.

Si dans l'état de pénurie où se trouve le pays, des vues d'utilité peuvent être mises à côté des besoins indispensables, j'ose à ce titre appeler l'attention de V. M. sur les écoles élémentaires et spéciale d'artillerie et du génie<sup>1)</sup>. Les fonds que V. M. a daigné accorder à cet établissement, ont été d'une telle utilité pour ses progrès qu'il promet de devenir une pépinière d'officiers intelligents, non seulement pour les armes auxquelles la direction en est spécialement confiée, mais même pour le reste de l'armée. Ce but pourrait être atteint d'une manière plus facile encore et plus certaine, si la réunion des élèves dans un même local permettait une surveillance plus suivie sur leurs moeurs, et admettait la possibilité de leur inculquer les principes et contracter les habitudes nécessaires dans l'état auquel ils se destinent. En soumettant cet objet à V. M., je ne doute point qu'Elle ne daigne prendre en considération une circonstance dans laquelle il lui est possible d'exercer un vrai bienfait envers l'armée.

C'est à ce titre également que le corps des vétérans et invalides recevrait la grâce que lui ferait V. M., de faire assigner un local pour réunir les individus qui le composent. Ces vieux militaires, en grande partie impotents, ayant besoin des secours mutuels qu'ils peuvent se prêter, leur placement dans des quartiers séparés, et souvent éloignés, les expose à bien des inconvénients dont la mesure que j'ai l'honneur de solliciter auprès de V. M., les préserverait entièrement.

Daignez, Sire, m'excuser si, mettant aussi souvent à l'épreuve la bonté de V. M., j'afflige son coeur paternel par l'énumération réitérée des privations du soldat, je me croirais coupable si, cherchant à Lui en dérober toute étendue, j'ajoutais par là à la durée de ses souffrances qu'il Lui sera si doux d'abrèger. Si à côté de ces motifs il pouvait être permis à un fonctionnaire public de songer à sa position

<sup>1)</sup> Gembarzewski *Wojsko pol. Ks. Warsz.* 219 i n.

particulière, V. M. me pardonnerait sans doute si, ne perdant point de vue ma responsabilité, je désire remplir tous les devoirs qu'elle m'impose.

297. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 22 maja 1810.

Domaga się asygnaty do skarbu na zaliczkę półmilionową gwoli zaspokojenia najpilniejszych potrzeb wojska<sup>1)</sup>.

Venant de conférer avec le ministre des finances<sup>2)</sup> sur les moyens qui sont à sa disposition pour fournir actuellement à l'entretien de l'armée, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que, d'après les données qu'il a sur les rentrées des revenus publics, il croit que, si Elle daignait faire assigner actuellement aux caisses de la guerre, sur des fonds indépendants du trésor, une somme de 500 mille écus, il pourrait, à commencer du mois de juin, fournir les sommes dont l'armée aurait besoin, pour la solde et une partie des masses, jusqu'à ce que V. M. aurait dans Sa sagesse pourvu définitivement à son entretien.

En Lui soumettant ce résultat, je crois devoir ajouter que, si cette avance est maintenant indispensablement nécessaire pour prévenir des extrémités fâcheuses, cette circonstance provient de ce que la plupart des corps n'ayant point touché de solde depuis 6 mois, et plusieurs même depuis 9, on s'est vu dans la nécessité de toucher à toutes les masses. Il convient en conséquence maintenant autant de remplacer celles qui sont sa propriété, pour ne point altérer la confiance du soldat, que de payer au moins une petite partie des arrérages qui lui reviennent, et de garder quelques moyens de fournir à ses plus pressants besoins. Je ne doute point que ce que j'ai eu l'honneur de représenter à ce sujet à V. M. dans un mémoire séparé, ne La porte à prendre en considération tout ce que la position actuelle de l'armée offre d'affligeant, pour lui accorder les secours qu'elle attend de sa bienveillance.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami.

<sup>2)</sup> Jan Węgliński.

## 298. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 22 maja 1810.

Proponuje mianować kapitana gwardji ces. Radziwińskiego szefem szwadronu<sup>1)</sup>.

M<sup>r</sup> Radziwiński, capitaine (dans l'armée du Duché et ayant servi ensuite<sup>2)</sup>) dans le régiment des cheveu-légers polonais de la garde impériale<sup>3)</sup>, appelé dans le pays par des affaires de famille qui intéressent toute sa fortune, s'est vu forcé de donner sa démission<sup>4)</sup> et est arrivé ici depuis peu. Les motifs qui l'ont engagé à quitter le service de France, ne l'empêchant point de continuer à suivre ici la carrière militaire, cet officier désirerait d'autant plus s'y vouer dans sa patrie qu'il ne l'avait quitté que dans l'espoir d'acquérir, dans un service actif, des connaissances qui le rendissent plus utile.

M. Radziwiński m'ayant demandé de présenter à Votre Majesté ses vœux à cet égard, j'ai cru devoir m'y prêter d'autant plus volontiers que, d'après les rapports qui m'ont été faits, et le témoignage unanime de ses camarades, il a fait les campagnes d'Espagne avec la plus grande distinction et s'est acquis l'estime de ses supérieurs par son exactitude à remplir ses devoirs.

Persuadé que par l'admission de cet officier au service l'armée polonaise ne peut que faire une très bonne acquisition, j'ose proposer à Votre Majesté de lui accorder le grade de chef d'escadron<sup>5)</sup> surnuméraire, jusqu'à la première vacance, et je ne doute point que M<sup>r</sup> Radziwiński ne mérite par sa conduite la grâce qu'Elle aura daigné lui accorder.

<sup>1)</sup> A. Gł., na akcie podpis ks. Józefa niedokończony, może z powodu wstawionego zdania, co kazało rzecz odesłać do kancelarji.

<sup>2)</sup> W nawiasach zdanie dopisane na marginesie.

<sup>3)</sup> Wincenty. Jego stan służby w (Rembowskiiego) *Źródłach do hist. pułku lekkokonn.* str. 560.

<sup>4)</sup> 16 grudnia 1809 wykreślony z pułku, do którego wstąpił 5 czerwca 1807.

<sup>5)</sup> Służył w XVI pułku ułanów, gdzie szefem szwadronu został 16 paźdz. 1810, podczas kampanji r. 1812 dostanie się do niewoli pod Mi-rem, w r. 1815 przeszedł do pułku IV swej broni (Gembarzewski l. c. i A. M. Skalkowski: *O cześć imienia* 278).

## 299. Do Serry.

Warszawa, 22 maja 1810.

Dziękuję za starania, by wojskowi polscy otrzymywali pensje należne z tytułu odznaczeń honorowych. Zajmie się dopełnieniem wskazanych mu formalności<sup>1)</sup>.

Je m'empresse de Vous accuser la réception de la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 21 de ce mois, pour me donner connaissance des démarches que Vous avez bien voulu faire, pour assurer et faciliter aux militaires Polonais le payement de la pension attachée aux divers grades qu'ils ont obtenus dans la Légion d'honneur. Si les preuves réitérées d'obligeance et de bonne volonté que Vous n'avez cessé, M<sup>r</sup> le Résident, de donner dans toutes les relations que j'ai eu jusqu'ici l'avantage d'entretenir avec Vous, pouvaient laisser le moindre doute sur les sentiments que Vous voulez bien porter à la nation polonaise, les soins que Vous avez pris dans cette occasion, offrirait à cet égard une certitude, faite pour exciter toute sa reconnaissance. En me rendant d'avance l'organe de celle des militaires qui dans cette rencontre ont été l'objet de votre active sollicitude, il m'est bien agréable d'y ajouter pour mon particulier les remerciements que je Vous dois, pour avoir supplié, d'une manière aussi favorable, aux démarches que j'avais déjà faites, il y a quelque temps, et que je me proposais de réitérer encore pour le même objet. — Désirant faire profiter au plutôt les légionnaires militaires Polonais des facilités qu'ils doivent à Votre intervention, je ne manquerai pas, Monsieur le Résident, de faire recueillir de suite les renseignements nécessaires pour remplir les formalités que Vous m'indiquez. Les observations que Vous avez bien voulu me communiquer, sur ce qu'il y aurait à faire, relativement aux légionnaires Polonais faisant partie des corps de l'armée du Duché, employés en Espagne, ainsi que par rapport à ceux qui ont quitté le service, me paraissent aussi justes que conformes aux circonstances. — Veuillez bien, Monsieur le Résident, recevoir encore une fois l'assurance des titres que Vous Vous êtes acquis à la reconnaissance

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

de tout militaire Polonais, et ne point douter du plaisir que je trouve, à Vous réitérer l'expression de ma haute considération.

**300. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 23 maja 1810.

Potrzeba zajęcia się losem powracających z Legji Nadwiślańskiej, niezdolnych do dalszej służby, i porozumienia się w tej mierze z rządem francuskim<sup>1)</sup>.

Un assez grand nombre de sous-officiers et soldats polonais, appartenant tant aux régiments du Duché employés en Espagne qu'à la Légion de la Vistule, arrivent ici depuis quelque temps avec des congés de réforme, nécessités par des blessures ou des infirmités contractées dans les dernières guerres.

Les stipulations qui existent avec la France, n'ayant point pourvu à ce cas, il paraît que si les individus faisant partie des corps du Duché ont droit à la vétérance ou aux invalides, cette obligation n'existe point relativement à ceux qui servent dans la Légion de la Vistule, et que leur entretien ultérieur doit nécessairement être à la charge de la puissance qu'ils ont servie immédiatement. Cependant, si ces individus, parmi lesquels il s'en trouve beaucoup d'âgés qui comptent jusqu'à 30 ans de service, n'ont à la rigueur rien prétendre, l'état où ils se trouvent réduits, à la suite de leur pénible carrière, mérite l'attention et les soins de tout gouvernement humain et éclairé. Persuadé qu'aucune mesure fondée sur ces principes ne saurait être désapprouvée par V. M., j'ai cru devoir faire mettre provisoirement en subsistance ceux d'entre les individus mentionnés qui n'ont aucun moyen de gagner leur vie. Mais une disposition définitive à leur égard outrepassant d'autant plus les bornes de mes attributions que le nombre de ceux qui peuvent arriver encore, ne saurait être déterminé, il devient indispensable que V. M. veuille bien décider de leur sort. J'ose en conséquence La supplier de me faire connaître: 1<sup>o</sup> Si Elle ordonne leur admission définitive aux vétérans ou in-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami.

valides, ou si Elle préfère de les laisser pour le moment simplement en subsistance. 2<sup>o</sup> Si Elle m'autorise à prendre les mêmes mesures relativement aux individus réformés, indistinctement de tous les corps polonais servant en France qui reviendraient dans le pays. Sans préjuger sur les vues ultérieures de V. M., je crois qu'il conviendrait d'autant plus de régler cet objet, au moyen d'une communication ministérielle avec le gouvernement français, que le nombre des individus qui se trouvent dans le même cas, pouvant devenir considérable, ajouterait d'une manière marquante aux dépenses de la guerre ainsi qu'aux charges du pays<sup>1)</sup>.

**301. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 23 maja 1810.

Poleca porucznika Blassmann'a do nagrody honorowej za bitwę rasyńską<sup>2)</sup>.

Il me serait pénible de refuser à un officier de l'armée de Votre Majesté la justice qui lui est due, et c'est à titre qu'ayant déjà obtenu de la bonté de Votre Majesté des récompenses d'honneur pour les officiers saxons qui se sont distingués à Raszyn, j'ose solliciter la même faveur pour m<sup>r</sup> Blassmann, lieutenant d'artillerie. Cet officier l'a mérité par sa conduite dans cette bataille, mais n'ayant pu être informé de son nom que pendant mon séjour à Dresde, je me fais un devoir de le recommander aujourd'hui à la justice de Votre Majesté.

**302. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 27 maja 1810.

Wyjaśnienia z powodu skargi posła rosyjskiego w Dreźnie co do postępowania ze zbiegami. Wynik śledztwa podpułk. Axamitowskiego. Bezasadność zażaleń. Wszelkie ustępstwa ze strony polskiej. Rozkazy dzienne zabraniające przyjmowania zbiegów do wojska Księstwa. Chronią się raczej do Prus<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Dekret królewski z 15 marca 1811 unormował przyjmowanie do inwalidów lub weteranów powracających ze służby francuskiej lub włoskiej.

<sup>2)</sup> D. St. 3646, w A. Gł. bruljon bez nazwiska.

<sup>3)</sup> D. St. 3646, kopja, także w A. Gł.

Les ordres que V. M. a adressés au Conseil des ministres en date du 28 <sup>1)</sup> avril dernier, au sujet des déserteurs russes du régiment du colonel Piller et de l'arrestation de l'officier envoyé à leur poursuite, regardant directement mes fonctions, sous les deux rapports de ministre de la guerre et de commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie, je m'empresse de Lui soumettre les mesures prises pour leur exécution et les renseignements qu'elles ont prouvés <sup>2)</sup>.

Ainsi que V. M. pourra s'en convaincre par la traduction ci-jointe N° 1. de l'ordre donné au sr l' colonel Axamitowski <sup>3)</sup>, major de la place de Varsovie, il lui a été enjoint, non seulement de prendre sur les lieux les informations les plus détaillées sur les faits contenus dans la note de m<sup>r</sup> le général de Canicof, et de s'assurer si les déserteurs mentionnés se trouvaient encore dans la contrée, mais aussi de vérifier, avec la plus grande exactitude, si <sup>4)</sup> l'arrestation de l'officier russe envoyé à la poursuite des déserteurs du régiment de Vilna, avait eu effectivement lieu.

Ces recherches ayant été faites avec la plus scrupuleuse attention, il résulte: que les quatre déserteurs réclamés ayant passé effectivement la frontière du Duché le 20 janvier dernier, le fermier du bailliage d'Olita les a envoyés au souslieutenant Kozłowski <sup>5)</sup>, commandant la place de Kalwarja, que celui-ci n'ayant point de troupes à sa disposition les achemina à l'état-major de son corps sous l'escorte du lancier Tyszkiewicz, et que ce dernier étant tombé malade en chemin, les déserteurs mentionnés se dispersèrent.

Le lieutenant Albrecht, envoyé par le colonel Piller pour les réclamer, étant arrivé à Olita, ville située sur la frontière même, bien loin d'y être arrêté ou détenu, a obtenu de suite du capitaine Otfinowski qui s'y trouvait pour la revision des postes, la permission, et même les secours né-

<sup>1)</sup> 28 bez oznaczenia bliższego (A. Gł.).

<sup>2)</sup> procurés (A. Gł.).

<sup>3)</sup> Józef A.

<sup>4)</sup> de (D. St.).

<sup>5)</sup> Zapewne Franciszek K., który służył w XVI, V, a ostatnio VI pułku piechoty, i poległ 29 listopada 1812 pod Studzianką (według Gembarzewskiego).

cessaires, pour faire dans la ville les perquisitions qu'il jugerait convenables, pour retrouver les déserteurs, au <sup>1)</sup> cas qu'ils s'y trouvassent. Cette mesure ayant prouvé qu'ils n'étaient point dans la ville, le lieutenant Albrecht repassa le même jour la frontière. Il revint le lendemain et ayant témoigné le désir de se rendre dans le district de Kalwarja pour continuer la recherche des déserteurs qu'il réclamait, il en obtint également de suite la permission. Arrivé à Kalwarja, ville située à 12 meiles de la frontière, il fut reçu avec la plus grande politesse par le lieutenant Strzembosz <sup>2)</sup>, faisant fonction de commandant de la place, qui lui offrit même un logement chez lui, qu'il occupa pendant quatre jours, au bout desquels il repartit emportant un ordre ouvert du sous-préfet, en joignant à tous les domaines, fermiers et magistrats du district de Kalwarja de faire des recherches et de prêter assistance au lieutenant Albrecht, pour retrouver les déserteurs qui faisaient l'objet de sa mission. Elle eut tout les succès qu'on pouvait attendre des mesures par lesquelles elles étaient <sup>3)</sup> appuyées de la part des autorités militaires et civiles, et l'officier mentionné trouva et reprit, sans le moindre obstacle, ces déserteurs dans l'économie nationale de Rudawka, savoir: à Isłondzie, Zelebiry <sup>4)</sup>, et dans le cabaret de Grabówka. Mais au lieu de les ramener <sup>5)</sup> à la sous-préfecture et en donner quittance, comme il s'y était engagé, il reprit en droiture le chemin de la frontière et passa le Niémen sur la glace, sans même s'annoncer au commandant du poste. Ces circonstances attestées par les procès verbaux authentiques, contenus dans les annexes N° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ne laissant aucun doute sur l'exactitude des autorités militaires et civiles du Duché à se conformer à la convention existant entre les cours de Russie et de Saxe, et leur bonne volonté à contribuer à son effet par toutes les mesures qui sont en leur

<sup>1)</sup> en (A. Gł.).

<sup>2)</sup> Aleksander z VIII pułku ułanów.

<sup>3)</sup> elle était (A. Gł.).

<sup>4)</sup> Zelebery (A. Gł.). Dobra Rudawka w powiecie kalwaryjskim obejmowały między innymi osadę Iszłądze Grabówkę.

<sup>5)</sup> amener (A. Gł.).

pouvoir, mettent d'autant plus en évidence l'irrégularité des procédés du lieutenant Albrecht, et le peu de bonne foi qu'il a mis dans son rapport. — L'issue des recherches faites à la suite des démarches officielles aux quelles il a donné lieu, suffira sans doute pour donner la mesure de la probabilité des assertions générales du même genre, contenues dans la note de S. E. m<sup>r</sup> le ministre de Russie à Dresde. En effet non seulement la défense de recevoir des déserteurs russes dans les corps polonais en Galicie a été publiée par plusieurs ordres du jour dont je ne joins (N<sup>o</sup> 10) que ceux du 30 juillet et 29 août, mais connaissant l'intention de V. M. relativement aux procédés à observer envers l'armée russe, je ne me suis refusé à aucune des recherches que les généraux et mêmes les commandants des corps ont désiré faire dans les régiments polonais, pour retrouver leurs déserteurs, et j'ai, plus d'une fois, fermé les yeux sur la manière scandaleuse dont plusieurs officiers russes ont tâché d'embaucher des hommes auxquels, d'après les termes de la convention, ils n'avaient nul droit.

Non content de ces mesures, j'ai fait remettre à m<sup>r</sup> le l' général prince Souworoff<sup>1)</sup>, ainsi qu'à m<sup>r</sup> le général de Sievers<sup>2)</sup>, sans réclamation préalable, plusieurs déserteurs qui avaient été rencontrés par des détachements des troupes sous mes ordres et amenés au quartier général. La correspondance de l'état-major général, trop étendue pour être rapportée ici, offre à cet égard des preuves irrécusables, et j'en appelle de plus au témoignage même des généraux que je viens de citer.

Une lettre de S. A. le prince Golitzyn<sup>3)</sup>, commandant en chef l'armée russe, écrite lors du départ des troupes russes, achevera de faire connaître que cet officier général ne croyait point avoir à se plaindre des procédés qui avaient été observés à leur égard. Si donc les commandants russes ont envoyé alors à Kijów des déserteurs polonais, au lieu de les extradier, comme je viens de prouver qu'on le faisait

<sup>1)</sup> Arkadjusz Aleksandrowicz Suworow Rymnicki.

<sup>2)</sup> Karol Karolowicz Sievers.

<sup>3)</sup> Sergjusz Fiedorowicz Golicyn (1748—1810).

et qu'on le fait encore de notre côté, ce n'est point qu'ils soient dans le cas d'user de repressailles; mais parce qu'ils désirent garder<sup>1)</sup> des hommes exercés. Plusieurs personnes dignes de foi qui ont passé récemment à Białystok, assurent toutes y avoir vu des déserteurs polonais enchaînés qu'on se préparait à envoyer dans l'intérieur du pays<sup>2)</sup>.

J'ose me flatter, Sire, qu'en comparant les faits que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., et qu'il me serait facile d'appuyer par un grand nombre d'autres de même nature, il ne sera pas douteux de quel côté la convention conclue avec la cour de Russie a été réellement observée. Je ne veux point mettre en doute que beaucoup de déserteurs russes échappent aux poursuites; mais il est aisé de prouver qu'ils n'existent point dans nos régiments, et qu'au contraire, sachant que les autorités militaires les arrêtent pour les extradier, ils évitent avec soin de se présenter devant elles. Il est d'ailleurs connu qu'un grand nombre de ces déserteurs profitant de la proximité de la frontière passent en Prusse, tandis que l'on continue à les réclamer dans le Duché.

### 303. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 30 maja 1810.

Przesyła od Rady Stanu projekt dodatku na mieszkanie i opał dla oficerów załączając i swoje na ten temat uwagi<sup>3)</sup>.

Le Conseil d'Etat ayant d'après l'intention de V. M. émis à l'égard du projet d'indemnité de logement et de chauffage des officiers l'opinion ci-jointe, qu'il me charge de Lui présenter en son nom, je crois de mon devoir de Lui soumettre en même temps les observations qu'elle m'a suggérées.

<sup>1)</sup> de garder (A. Gł.).

<sup>2)</sup> „Na przedłożenie“ ks. Poniatowskiego, za jego pobytu w Dreźnie, 20 marca 1810 wydany został przez króla „pardon jeneralny“ dla wszystkich zbiegów, „którzy żadnej innej zbrodni nie popełnili“ a zgłoszą się do 1 lipca u jednej z komend. Ci, którzy chcieliby wrócić do gospodarstwa lub swojej profesji mieli otrzymać „urlop nieograniczony“, po zapisaniu, skąd są rodem, w jakim pułku służyli i gdzie będą pozostawać (*Gazeta korespond. z 7 kwietnia t. r.*).

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon z poprawkami.

## 304. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 30 maja 1810.

Popiera prośbę o spensjonowanie<sup>1)</sup>.

Le capitaine Paly-Rasz<sup>2)</sup> du 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie ne pouvant à cause de son âge avancé et de ses blessures continuer un service actif, vient de m'adresser la note ci-jointe, par laquelle il demande sa retraite avec solde de non-activité qui pour son grade se monte à 1700 f. — En soumettant cette prière à la décision de V. M., je me fais un devoir de recommander à Sa bonté cet ancien officier qui dans chaque occasion a cherché à s'en rendre digne.

## 305. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 31 maja 1810.

Przesyła projekt regulaminu służbowego adjutantów panującego<sup>3)</sup>.

Devant conformément aux ordres de V. M. Lui soumettre mes idées sur (le mode) d'établir et d'utiliser le service de Ses aides de camp généraux<sup>4)</sup>, je me suis empressé de me conformer à Sa volonté en les consignand dans le projet ci-joint que j'ai l'honneur de mettre sous Ses yeux.

## 306. Do Davout'a.

Warszawa, 8 czerwca 1810.

Polecenie marszałka zapewnia jego względy Roztworowskiemu. Przy każdej sposobności przedstawi królowi potrzeby wojska, ale nic to nie pomaga wobec szczupłości dochodów Księstwa. Wojska pograniczne rosyjskie cofnęły się nad Dźwinę, może dla utrudnienia zbiegostwa. — Ukłony dla marszałkowej<sup>5)</sup>.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Samuel Pali-Rasz, albo Paly-Rach według listy imiennej oficerów Legji Północnej, wstąpił do niej w stopniu porucznika 18 kwietnia 1807; był starozakonnym, miał krzyż legji hon. i odznaczał się zdolnościami. Gdy Legja Północna wcielona została (1. IV 1808) do piątego pułku piechoty Księstwa Warszawskiego, przeszedł tam, zwolniony 11. I 1809, po siedmiu miesiącach wstąpił do drugiego pułku galicyjsko-francuskiego, następnie przemianowanego na XVII jako kapitan i otrzymał dymisję z datą 1. V 1810. (Gembarzewski l. c.).

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>4)</sup> Por. dekret królewski z 7 marca 1809 (Gembarzewski l. c. 9). Adjutantami służbowymi byli w tym czasie pułkownicy Franciszek Paszkowski i Czesław Pakosz.

<sup>5)</sup> A. h. G., don. Davout.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser au sujet de Mr Roztworowski<sup>1)</sup>. Elle connaît trop le prix que j'attache à Son opinion, et le plaisir que je trouve à me conformer à Ses intentions, pour ne point être sûre que Sa recommandation en faveur de cet officier ne lui assure toute ma bonne volonté et l'avancement qu'Elle désire pour lui dans ce moment, et que dans le cas d'une guerre je ne m'empresse de le mettre à même de continuer à mériter Sa bienveillance.

Le Roi se trouvant encore à Varsovie, je profite de chaque occasion pour lui retracer la position critique de l'armée du Duché et le dénuement toujours croissant dans lequel elle se trouve. Il n'y a cependant jusqu'à présent rien de décidé pour assurer à l'avenir son entretien, et cette mesure éprouvera d'autant plus de difficultés qu'ainsi qu'il est connu à Votre Altesse, les revenus publics du pays ne sont guères proportionnés à ses charges<sup>2)</sup>.

D'après les derniers rapports de la frontière, les troupes russes ont quitté entièrement les districts limitrophes pour prendre de nouveaux cantonnements vers la Dźwina. Il ne reste dans tout le gouvernement de Białystok que quelques faibles postes de cosaques, pour garder la frontière. On ne saurait juger encore, si cette mesure a été occasionnée par la méfiance du gouvernement à notre égard ou pour rendre plus difficile la désertion qui s'accroît de jour en jour dans l'armée russe.

<sup>1)</sup> Stefan Rostworowski (zob. Gembarzewski l. c. 152).

<sup>2)</sup> I tak w przepisach danych ministerstwu skarbu 8 czerwca stwierdzone zostało, „iż wykonanie rozkładu tymczasowego powiększonej ofiary na wojsko podług... prawa na sejmie r. 1809 uchwalonego i dekretu... 25 marca t. r... okazało się z znacznymi trudnościami połączone, a mianowicie ciągnie za sobą przeciążenie wielu kontrybuentów wszelką ich możliwość przewyższające...“. Celem „zrównania ciężaru“ dostaw koni i podwód w tymże czasie, 22 maja, opracowane zostały szczegółowe rozporządzenia (*Gaz. korr.* n. 48, 49, 50). Były to jednak drobne tylko ulgi i nie usuwały zła wobec wyczerpania kraju. A. N. L. doniesienia Bauma z Wieliczki. 4. I 1810: „...Wirklich steigt auch das Elend und der Geldmangel in dem angrenzenden Ausland fast täglich; man sieht nichts als Auswanderung“. 8 i 16. V.

Veillez bien, Monseigneur, être persuadé du dévouement sincère que j'ai voué à Votre Altesse, et croire que je ne désire rien tant que l'occasion de Lui en donner des preuves.

Le général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie.

*Joseph Prince Poniatowski.*

P. S. Votre Altesse aurait-Elle la bonté de présenter mes respectueux hommages à M<sup>e</sup> la Maréchale?

**307. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 9 czerwca 1810.

Popiera podanie Molskiego i Swiniarskiego<sup>1)</sup>.

En mettant sous les yeux de V. M. la demande de M<sup>rs</sup> Molski<sup>2)</sup> et Swiniarski<sup>3)</sup>, commissaires de guerre, je prends la liberté de supplier V. M. d'y avoir égard. Je ne puis que rendre justice au zèle avec lequel ils ont toujours rempli leurs fonctions.

**308. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 13 czerwca 1810.

Uzasadnia datę patentu generalskiego Krasińskiego (Izydora)<sup>4)</sup>.

En soumettant à V. M. la réclamation ci-jointe que Lui adresse le général de brigade Krasiński, relativement à son ancienneté, j'ai l'honneur de porter à Sa connaissance les motifs par lesquels elle a été fixée au 24 décembre 1806<sup>5)</sup>.

Conformément au décret de V. M. en date du 7 mars 1809, les officiers qui ne seraient point porteurs de patentes du feu Roi de Pologne ou de lettres de service obtenues en France ou en Italie, ne pourraient compter leur ancienneté que depuis l'époque de leur admission au service du Duché. M<sup>r</sup> le général Krasiński n'étant muni que d'un brevet

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Marcin M., kom. woj. I klasy od 19 września 1809, zreformowany 1<sup>o</sup> września 1810.

<sup>3)</sup> Szczepan S., kom. woj. III kl. od 19 września 1809, zwolniony 4 sierpnia 1810.

<sup>4)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>5)</sup> Por. u Gembarzewskiego l. c. 29.

du général Kościuszko, son ancienneté n'a pu être déterminée que par la date du premier ordre qu'il reçut dans les formations actuelles par M<sup>r</sup> le général de division Dąbrowski, c'est à dire au 24 décembre 1806.

**309. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 13 czerwca 1810.

Zwraca uwagę na potrzeby artylerji na wypadek wojny w myśl przedstawię gen. Pelletier'a<sup>1)</sup>.

L'état présenté à V. M. pour l'artillerie, dans l'ensemble des dépenses générales de l'armée, ayant été strictement calculé pour le pied de paix, il est de mon devoir de Lui soumettre encore l'excédent des levées d'hommes et de chevaux, ainsi que des dépenses qui deviendraient nécessaires pour mettre, en cas de guerre, l'artillerie du Duché en état d'agir en campagne, d'une manière proportionnée à la force actuelle de l'armée. — Ces détails sont consignés dans la lettre ci-jointe que m'écrit à ce sujet M<sup>r</sup> le g<sup>al</sup> Pelletier, ainsi que dans l'état qui y est annexé. — Quoique le besoin n'en existe point encore actuellement, les ressources du trésor et du pays sont trop bornés pour pouvoir se flatter de trouver le moyen d'y pourvoir à la dernière extrémité, et c'est pour éviter d'être pris à cet égard au dépourvu que, malgré la tranquillité du moment actuel, je crois ne pouvoir me dispenser de supplier V. M. de vouloir bien condescendre aux mesures nécessaires pour préparer d'avance les résultats nécessaires dans des circonstances plus critiques.

**310. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 13 czerwca 1810.

Prosi o nieprzesądzenie kwestji utrzymania załogi polskiej i saskiej przez Gdańsk aż do otrzymania w tej sprawie wyroku Cesarza<sup>2)</sup>.

D'après le rapport que vient de me faire le général Grabowski, commandant la ville et le territoire de Danzig, il paraîtrait que, d'après des ordres de S. M. l'Empereur émanés en 1808, les troupes saxonnes et polonaises qui s'y

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

trouvent en garnison, auraient dû jusqu'à présent être nourries aux dépens de la ville. La nonexécution de ces ordres a donné lieu dans l'administration française à des doutes qu'on est occupé à éclaircir; et je ne manquerai pas de porter de suite à la connaissance de V. M. les renseignements qui me seront transmis. Cependant croyant que l'entretien des troupes saxonnes et polonaises pourrait également être un des objets commis aux soins de la députation de la ville de Danzig, je crois de mon devoir de porter ces détails à la connaissance de V. M. en La suppliant, au cas que mes conjectures se trouvassent fondées, de suspendre Sa décision jusqu'à ce que les vraies intentions de S. M. l'Empereur soient entièrement connues.

## 311. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 20 czerwca 1810.

Prosi o decyzję w szeregu spraw <sup>1)</sup>.

Parmi les objets que j'ai eu l'honneur de soumettre à V. M. pendant Son séjour à Varsovie, Sa décision ne m'est point encore parvenue à l'égard de ceux qui sont contenus dans la liste ci-jointe. La plus grande partie de ces objets, souffrant d'autant moins de délais qu'ils font partie de mesures générales d'ordre, qu'il est impossible de mettre en vigueur avant d'être instruit de la volonté de V. M., relativement à ces détails, j'ose d'après ces considérations La supplier de daigner, avant Son départ <sup>2)</sup>, me faire connaître Sa volonté, dans les différentes demandes sur lesquelles je prends la liberté d'appeler encore Son attention.

## 312. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 20 czerwca 1810.

Poleca kap. Gutkowskiego do stopnia podpułkownikowskiego <sup>3)</sup>.

Le capitaine Gutkowski <sup>4)</sup>, commandant en second les écoles de l'artillerie et du génie, n'a cessé, depuis le mo-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Król miał opuścić Warszawę 22 czerwca.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>4)</sup> Wojciech G.

ment de leur institution, de leur consacrer la plus infatigable activité, et des soins qu'il est impossible de méconnaître, en voyant les progrès rapides de cet établissement <sup>1)</sup>. Cet officier, rempli d'ailleurs de talents <sup>2)</sup> et connu par plusieurs ouvrages sur les mathématiques, se trouvant ainsi employé à un service extraordinaire, n'a pu jusqu'ici être compris dans les avancements qui ont eu lieu dans son corps, et sent vivement un désavantage qui le prive du fruit de son zèle. — Ses connaissances, ainsi que l'habitude de la surveillance spéciale de l'enseignement, ne permettant point de le déplacer, j'ose supplier V. M. de daigner accorder au capitaine Gutkowski une récompense méritée, en l'avancant au grade de l' colonel <sup>3)</sup>, et en assignant l'augmentation qu'en cette qualité il y aura à faire à son traitement, sur les fonds extraordinaires de la guerre.

## 313. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 20 czerwca 1810.

O zachowanie nadzwyczajnej dotacji dla armji z dochodów królewskich <sup>4)</sup>.

A la suite de la demande que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. M., Elle a bien voulu pourvoir momentanément aux besoins les plus urgents de l'armée, en assignant sur Ses propres revenus une somme de 900.000 fl. Cette somme se trouvant déjà employée par le ministre des finances, il est indispensable pour que cette grâce remplisse le but auquel V. M. a daigné la consacrer, qu'Elle veuille bien ordonner que cette somme ne soit point comprise dans les payements courants de l'armée, mais enquêtée extraordinairement et sans délai par le trésor.

## 314. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 25 czerwca 1810.

Przypomina potrzebę zatwierdzenia regulaminu służbowego <sup>5)</sup>.

<sup>1)</sup> Zob. u Gembarzewskiego l. c. 219—24.

<sup>2)</sup> Odmienny sąd Kołaczkowskiego (*Wspomnienia* I 68).

<sup>3)</sup> Został podpułkownikiem 22 sierpnia 1810.

<sup>4)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>5)</sup> A. Gł., bruljon.

L'ordre du service exigeant, de la manière la plus urgente, que le mode d'après lequel devront être accordés les démissions et congés, soit fixé par un règlement, je prends la liberté de rappeler au souvenir de V. M. le projet que j'ai eu l'honneur de Lui en soumettre pendant Son séjour à Varsovie.

## 315. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 25 czerwca 1810.

Doradza cofnięcie z Rady Stanu adjutantów<sup>1)</sup>.

Il existe jusqu'aujourd'hui auprès du Conseil d'Etat deux officiers qui, sous la dénomination d'aides de camp, remplissent des fonctions purement civiles et n'ont aucun rapport avec l'armée. Ces aides de camp, institués par la Commission de Gouvernement, dans des circonstances où représentant la souveraineté elle pouvait exercer une influence plus directe sur le militaire, étant entièrement superflus dans l'état actuel des choses, j'ai l'honneur de soumettre à V. M., si Elle ne croirait point convenable de faire rentrer dans le cadre de l'armée ces officiers mentionnés qui pourraient facilement être remplacés par des messagers d'état.

## 316. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 25 czerwca 1810.

O redukcję straży honorowych przy władzach<sup>1)</sup>.

L'emploi d'une partie de la garnison de Varsovie aux travaux de la fortification de Praga exigeant que le nombre des hommes commandés pour le service journalier soit réduit autant que possible, pour ne point harasser outre mesure le soldat, on s'est attaché à retrancher toutes les gardes qui ne sont point strictement nécessaires à la sûreté et au bon ordre. — De ce nombre sont la garde d'honneur du Conseil d'Etat et celles des présidents du Senat et du Conseil. La première exige journallement un officier et 20 hommes, et les 2 autres 2 officiers et 45 hommes. Ne pou-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

vant prendre sur moi de décider à cet égard, je supplie V. M. de me faire connaître, si ces gardes doivent, malgré les circonstances qui exigeraient leur réduction, être maintenues dans leur état actuel, ou si Elle ordonne qu'en conservant le nombre nécessaire pour fournir aux doubles sentinelles, on en retranche les officiers et l'excédent qui n'est que de simple représentation. — Cette mesure paraît d'autant plus simple à l'égard de la garde d'honneur du Conseil, qu'elle avait été donnée à la Commission de Gouvernement à une époque, où celle-ci pouvait être regardée comme cour souveraine. Ces circonstances ayant cessé depuis, et le Conseil ne pouvant en aucune manière être envisagé sous le même rapport, il paraît nécessaire, et même convenable, de supprimer entièrement cette garde et de faire fournir les sentinelles du palais du gouvernement par le corps de garde établi à l'entrée de la place, comme cela était pratiqué autrefois. — Les présidents du Sénat et du Conseil pourraient en raison des mêmes circonstances conserver des doubles sentinelles, à fournir par le plus proche corps de garde.

## 317. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 29 czerwca 1810.

Przedkłada sprawozdanie o zajściu z 28 maja w Gdańsku i z tej racji przypomina konieczność wypłaty żołdu<sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., dans la copie ci-jointe du rapport que je viens de recevoir de M<sup>r</sup> le général Grabowski, commandant à Danzig, le récit de l'événement fâcheux qui y a eu (lieu) le 28 du mois passé dans le 2<sup>m</sup>e bataillon du 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Le repentir sincère que les militaires qui se sont rendus coupables de cet acte d'insubordination, ont montré depuis, joint aux motifs qui seuls ont pu donner lieu à cette irrégularité, m'auraient fait prendre sur moi de ne point affliger le coeur paternel de V. M., en portant à Sa connaissance ce triste résultat du dénuement dans lequel se trouve l'armée, si je n'avais craint que la nouvelle de cet événement, en Lui parvenant par une voie indirecte, ne fût accompagnée d'un

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

rapport moins fidèle sur ses véritables circonstances. — Les individus qui y ont pris la plus grande part, traduits devant le Conseil de guerre permanent, séant à Danzig et composé d'officiers français, saxons et polonais, ont été acquittés, à l'exception d'un seul qui a été condamné à un an de prison. — V. M. daignera m'excuser sans doute si, en Lui transmettant le rapport mentionné de M<sup>r</sup> le général Grabowski, la crainte de voir de semblables incidents se renouveler dans d'autres corps, et le désir de les prévenir, me font regarder comme un devoir de La supplier encore, de vouloir bien prendre en considération ce que, dans plusieurs circonstances, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de Lui représenter sur la nécessité d'assurer avant tout autre objet les fonds nécessaires à la solde de l'armée.

**318. Do Murat'a, króla neapolitańskiego.** Warszawa, 5 lipca 1810.

Wyrazy przywiązania. Żal z powodu niemożności dostatecznego poparcia misji Rohra. Życzenia powodzenia w wyprawie (na Sycylię <sup>1)</sup>).

Conservant toujours la reconnaissance la plus vive des bontés [dont] V. M. a daigné me donner les témoignages les plus flatteurs, c'est pour moi un devoir bien cher à mon coeur que de profiter de chaque occasion pour Lui en réitérer le sincère hommage.

M<sup>r</sup> Rohr se prépare à retourner auprès de V. M. Les affaires qui avaient nécessité son voyage, n'ayant pu être entamées assez à temps, pour que les attributions qui m'avaient été confiées momentanément en Galicie, m'aient permis de lui donner une impulsion favorable, je suis bien fâché que, dans l'état actuel des choses, il ne m'ait plus été possible d'être à cet officier aussi utile que je l'aurais désiré. Je me flatte cependant de l'avoir convaincu que l'entier succès de ses affaires n'a point tenu à ma bonne volonté. Daignez croire, Sire, que je ne désire rien tant que de voir Votre Majesté convaincue des sentiments que je Lui ai voués. En apprenant les préparatifs de l'expédition <sup>2)</sup> qu'Elle projette, j'ai regretté que les circonstances et l'éloignement me pri-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon; uzupełnienia w kłamrach.

<sup>2)</sup> Na Sycylię.

vâssent d'une occasion si heureuse pour combattre sous Ses yeux, et prendre part aux victoires qui L'attendent. Privé de l'avantage de Lui donner cette preuve de dévouement, j'aime d'autant plus à espérer que Votre Majesté daignera agréer l'expression de mes vœux et l'hommage renouvelé du plus profond respect.

**319. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 12 lipca 1810.

Tylko  $\frac{1}{6}$  z darowanych armji 900.000 wypłacił skarb, pałaca potrzeba zaspokojenia żołdu <sup>1)</sup>).

En mettant sous les yeux de V. M. la situation de Son armée polonaise, je crois ne pouvoir me dispenser de porter à Sa connaissance que sur la somme de 900 mille fl. qu'Elle a daigné accorder aux troupes, le trésor n'a payé jusqu'à ce moment que 150 mille. — De cette manière l'intention généreuse de V. M., de pourvoir par cette avance aux besoins les plus urgents, se trouvant bien éloignée d'être remplie, l'armée continue, malgré cette preuve de Sa bonté, à demeurer dans le dénuement dont Elle avait désiré la tirer. — Je connais trop le coeur paternel de V. M. pour croire avoir besoin de répéter ce que j'ai déjà pris la liberté de Lui représenter à cet égard; mais l'urgence des besoins de l'armée augmente tellement avec chaque jour, et les ressources du trésor pour y subvenir sont si peu proportionnées à des circonstances aussi pressantes, que j'ai de justes sujets de crainte que ce qui a eu lieu à Danzig, ne se renouvelle dans d'autres corps exposés à une égale misère. Pour prévenir un semblable désastre, il devient indispensable de pouvoir disposer très prochainement, outre la somme que V. M. a déjà daigné destiner à alimenter les besoins de l'armée, au moins d'un million pour régulariser les paiements. J'hésiterais sans doute à supplier V. M. de faire à cet effet un nouvel effort, si je n'étais certain qu'il est le seul moyen de prévenir un état de choses que les sacrifices, les plus considérables, ne pourraient redresser, s'il était emmené par

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

un excès de misère, prolongé au delà de la possibilité de le supporter.

**320. Do Davout'a.**

Warszawa, 23 lipca 1810.

Korzysta z przejazdu pułkownika Cichockiego, aby przesłać podziękowanie za starania marszałka zapewnienia załodze Gdańska utrzymania na koszt miasta. Zalecenia do Legji honorowej. Niedostatek w wojsku, załgłości żołdowe z 7 i 8 miesięcy. Rosyjska granica zawsze bardzo strzeżona, ale mniej utrudnień dla przejezdnych. Obwarowania na linii Dźwiny. Dawne prowincje polskie opróżnione<sup>1)</sup>.

Monseigneur, M<sup>r</sup> le colonel Cichocki<sup>2)</sup>, nommé au commandement du 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie employé en Espagne, partant pour se rendre à sa destination, me fournit une occasion infiniment agréable pour me rappeler au souvenir de Votre Altesse, et La remercier de la nouvelle marque d'intérêt qu'Elle a bien voulu donner aux troupes polonaises, en intervenant auprès de S. M. l'Empereur pour assurer la subsistance des corps qui se trouvent en garnison à Dantzic, aux dépens de cette ville.

Trouvant dans cette obligeante démarche la preuve, la plus certaine, des sentiments que Votre Altesse a toujours témoigné aux militaires Polonais, j'aime à croire qu'Elle excusera à ce titre une nouvelle importunité. M<sup>r</sup> le général Grabowski m'ayant prié de faire mention à Votre Altesse de l'espoir qu'il conserve, de l'appui qu'Elle lui a promis, pour obtenir la décoration de la Légion d'honneur, c'est en remplissant son désir que je prends la liberté de prier Votre Altesse d'accorder la même faveur à M<sup>r</sup> le comte Zamoycki, président, et M<sup>r</sup> Lewicki, vice-président du gouvernement provisoire de la Galicie, à M<sup>rs</sup> les généraux de brigade Krasiński, Biegański, Hebdowski, Kosiński et Mielżyński, ainsi qu'aux colonels Małachowski et Żółtowski. J'avais à la fin de la campagne demandé pour eux la décoration; mais le long espace de temps qui s'est écoulé depuis, me donnant lieu de croire, que des objets plus importants ont fait perdre celui-ci de vue, ce n'est que de

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> Cichocki Michał, mianowany 20 marca t. r.

l'intervention de Votre Altesse que je puis encore en espérer le succès.

Toutes mes représentations, ni même l'expérience récente à Danzig des suites désagréables que peut entraîner à la longue le dénuement de l'armée, n'ont pu aboutir encore à amener une plus grande exactitude dans les versements des fonds alloués à l'armée, et nous sommes sous ce rapport plus mal que jamais. Plusieurs corps ont des arriérés de solde de 7 à 8 mois, et si l'on considère la misère du soldat, la résignation avec laquelle il la supporte, est vraiment au-dessus de tout éloge<sup>1)</sup>.

Quoique les Russes continuent à apporter les mêmes difficultés aux communications sur la frontière, leurs procédés cependant se sont beaucoup adoucis. Tous les avis que nous recevons de ce côté, s'accordent à dire qu'on a presque entièrement dégarni de troupes les provinces du dernier partage, pour les concentrer vers la Dzwina. On fortifie sur cette ligne Dunabourg, Rohaczew et quelques autres points, ce qui paraît indiquer qu'en cas de guerre la Russie ne compterait guères sur le pays qui se trouve en avant, et songerait principalement à défendre ses anciens états.

C'est toujours avec le plus grand plaisir que je profite de chaque occasion, pour renouveler à Votre Altesse

<sup>1)</sup> Natomiast z innych względów wódz naczelny musiał udzielać nagany przez Fiszera rozkazem dziennym z 4-go lipca 1810 (*Gaz korr.* 55): „...Odbierające często powtarzane skargi na niektórych oficerów, nieprzyzwoicie z osobami i władzami cywilnymi postępujących, oświadczając z tego powodu największe swe nieukontentowanie; najnieprzyjemniejszym zaś dla niego jest wypadkiem, widzieć się w koniecznej potrzebie przypominania: co wojskowi, nie przestając być obywatelami, winni są nawzajem tymże; niezmienną z tym wola jest jego, aby wojsko polskie, zasłużwszy sobie na sławę w boju, przez nienależne i niestosowne przywłaszczania w pokoju ją nie émiło... Poczytuje sobie za obowiązek jak najsurowszą przeciwko każdemu wojskowemu wymierzyć karę, nawet z oddaleniem od służby, któryby przez danie powodu do zażalenia śmiały być przeciwnym duchowi zgody i tej obywatelskiej harmonji, co zwykła chwalebna i powszechna utrzymywać jedność, a którą J. O. książe Jmé, naczelny wódz, na zawsze ugruntować pragnie“.

l'expression du plus sincère dévouement et d'un attachement inviolable.

**321. Do Serry.**

Warszawa, 28 lipca 1810.

Wyjaśnienia dotyczące S. Krzyżanowskiego <sup>1)</sup>.

M'empressant de Vous transmettre les renseignements que Vous avez désirés relativement au s<sup>r</sup> Séverin Krzyżanowski <sup>2)</sup>, j'ai l'honneur de Vous faire connaître qu'il a servi dans le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1809, époque à la quelle il fut nommé souslieutenant dans le 9<sup>me</sup>. Cet officier a été avancé au grade de lieutenant dans le même régiment le 24 avril de l'année courante et se trouve actuellement présent à son corps employé en Espagne <sup>3)</sup>. En Vous communiquant ces détails, je profite etc.

**322. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 9 sierpnia 1810.

Przedkłada stan wojska z 1. VIII. Jedna dywizja rosyjska posuniętą została ku Brześciowi <sup>4)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation de Son armée polonaise à l'époque du 1<sup>er</sup> de ce mois. — D'après les derniers rapports de la frontière une division de troupes russes a été rapprochée de Brześć et ses cantonnements assignés dans les environs de cette ville.

**323. Do Serry.**

Jabłonna, 29 sierpnia 1810.

Uwagi z powodu przesyłki zatraconej na poczcie głogowskiej <sup>5)</sup>.

J'ai l'honneur de Vous accuser réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser aujourd'hui. Je suis fâché qu'ainsi que Vous me l'annoncez, il y ait eu des lettres

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon, elaborat biurowy.

<sup>2)</sup> Syn Tadeusza i Marji z Szernelów, ur. w Parchanówce w kijowskiem w r. 1789, zmarł w Tobolsku 1839, zesłany za udział w spiskach.

<sup>3)</sup> Został kapitanem 1. X 1811.

<sup>4)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>5)</sup> A. Gł., bruljon.

égarées par la ligne de correspondance, et je fais partir de suite un officier pour en rechercher la trace et tâcher de les retrouver. Il paraît cependant que cet incident aurait pu être évité, si m<sup>r</sup> le commandant de Glogau <sup>1)</sup> en expédiant le paquet mentionné eût pris, comme cela se pratique constamment avec ceux que l'état-major général envoie, la précaution de les insérer dans deux enveloppes séparées de carton collé, précaution au moyen de laquelle toutes les dépêches que Vous avez, M<sup>r</sup> le Résident, désiré de faire passer à Glogau, y sont arrivées sans le moindre accident. Au reste il sera redoublé de soin pour prévenir de semblables accidents, mais je Vous prie de vouloir bien écrire à M<sup>r</sup> le commandant de Glogau d'avoir de son côté la même attention à ce que les paquets soient bien conditionnés. Recevez etc.

**324. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 3 września 1810.

Wrócił z lustracji wojsk rozłożonych w Gdańsku i dep. zachodnich. Ich nastrój jak najlepszy, ale wobec braku funduszków grozi rozprężenie armji. Załącza w tej mierze raport gen. Haukego. Jeśli nie znajdują się środki dla zaspokojenia naglących potrzeb, prosi o zwolnienie go z urzędu ministra wojny. Za dwa tygodnie rozpocznie przegląd wojsk na prawym brzegu Wisły. Dąbrowskiemu udzielił urlopu dla wyjazdu do Saksonji <sup>2)</sup>.

De retour depuis quelques jours <sup>3)</sup> d'une tournée que j'avais cru nécessaire d'entreprendre pour m'assurer par moi même de l'état et de l'esprit des corps stationnés à Danzig <sup>4)</sup>, ainsi que dans les départements de Posen, Kalisz et Bromberg, c'est avec joie que je me crois à même d'assurer à Votre Majesté qu'ils ne laissent rien à désirer sous aucun rapport. Le témoignage que j'ai à rendre à ces corps, est d'autant plus à leur avantage que, luttant sans cesse contre le dénuement le plus poignant, la discipline qu'on y observe, ne peut être qu'une preuve de meilleur

<sup>1)</sup> Beaupré.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> Już 20 sierpnia był z powrotem (Handelsman I 250).

<sup>4)</sup> Zob. n<sup>o</sup> 317.

esprit dans le soldat et de la plus attentive vigilance de la part des officiers. — Le relevé ci-joint des sommes payées par le trésor dans le mois de juillet et d'août convaincra V. M. que, malgré Ses ordres, il existe seulement pour ces 2 mois un arriéré de 2.188,677 fl. — Du produit de l'impôt levé pour les fortifications les caisses de la guerre n'ont reçu qu'un faible à-compte, et sur les 900 mille fl. que V. M. avait si généreusement assigné comme un secours prompt pour l'armée, il n'a été touché jusqu'ici en diverses fois qu'environ 200 (m.) fl. Daignez, Sire, excuser la liberté, si souvent réitérée, que je prends, de retracer à V. M. l'extrême misère de l'armée. Le rapport ci-joint en original de M. le g<sup>al</sup> Hauke, commandant par intérim la 3<sup>e</sup> division territoriale <sup>1)</sup>, (et ce n'est pas le seul que je puis ... produire) doit La convaincre que mes représentations sont bien loin d'être exagérées, et Elle est trop juste pour ne point entrer dans les obligations que m'impose ma responsabilité, et ne point sentir les angoisses continuelles où je me trouve, qu'une armée belle, instruite, brave et disciplinée ne soit par l'excès du dénuement dans lequel on la laisse, forcée à des désordres qui imprimeraient une tache ineffaçable sur le caractère de la nation. — V. M. connaît mon dévouement pour Sa personne et mon zèle pour Son service, Elle ne pourra donc méconnaître la peine que je dois éprouver, en me voyant contraint de Lui avouer que, si par des moyens plus efficaces que ceux qui ont été employés jusqu'à présent, il ne peut être obtenu que les paiements alloués par Elle à l'armée soient pris scrupuleusement avant toute autre chose sur les fonds disponibles, et son entretien assuré, je ne pourrai, dans la conviction la plus intime de mon insuffisance, à continuer dans cet état de choses à diriger le ministère de la guerre, que La supplier de me permettre de résigner une place, dans laquelle je n'ai pour perspective que de vains efforts sans espérance de contribuer au bien de Son service. — Ayant ordonné le rassemblement des régiments cantonnés en Galicie, je compte dans

<sup>1)</sup> Obejmującej departamenta lubelski i siedlecki; Hauke powołany został do zastąpienia Kamienieckiego, jako komendant Zamościa.

10 à 12 jours me mettre en route pour en passer la revue. Dirigeant cette tournée par Pułtusk, Siedlce, Lublin et Zamość je profiterai de cette occasion pour inspecter l'état de cette place. — Le général Dąbrowski m'ayant, lors de mon passage par sa division, représenté la nécessité indispensable d'aller pour une dizaine de jours soigner des affaires qu'il a en Saxe, V. M. daignera m'excuser si, osant me promettre Son consentement, j'ai pris sur moi de le lui permettre.

**325. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 3 września 1810.

Obawia się, żeby przyjęcie do służby w Księstwie H. Kamieńskiego; pułkownika gwardji cesarskiej, nie spowodowało zbyt licznego powrotu oficerów z zagranicy <sup>1)</sup>.

Appelé par V. M. à donner mon opinion sur la demande du M<sup>r</sup> Henri Kamieński <sup>2)</sup> d'être admis dans l'armée du Duché, avec le grade de colonel auquel il venait d'être nommé en France, à l'époque où il se vit contraint de donner sa démission, j'ai l'honneur de Lui témoigner que cet officier jouissant d'une très bonne réputation et ayant les meilleurs certificats de sa conduite pendant son service, je ne saurais absolument rien lui objecter personnellement. Cependant croyant de mon devoir de présenter à V. M. les inconvénients comme les avantages des objets sur lesquels Elle me fait la grâce de me consulter, je dois ne point Lui dissimuler la crainte que l'admission de plusieurs officiers de la garde impériale avec des grades supérieurs offrant à ceux qui préfèrent de rentrer dans le pays, une grande probabilité d'y retrouver du service, ne devienne pour beaucoup un motif de donner leur démission; ce qui pourrait entraîner le double inconvénient, de multiplier ces demandes de congés et de les faire tourner au détriment des officiers qui servent dans l'armée du Duché <sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Ignacy Henryk. Jego stan służby w (Rembowskiemu) *Źródłach do hist. pułku lekkokon.* str. 548, zob. też n<sup>o</sup> 28 w I tomie *Koresp. ks. J. Poniatowskiego* i Skałkowski: *O kokardę legionów* 178.

<sup>3)</sup> H. Kamieński został pułkow. w X pułku piech. 27 grudnia 1811.

**326. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 3 września 1810.

Pułkownik Wł. Potocki żąda przedłużenia urlopu. Grozi mu utrata dóbr w Rosji. Wskazanem byłoby zwolnić go ze służby poufnie upewniając co do możliwości powrotu <sup>1)</sup>).

Le comte Włodimir Potocki, colonel du régiment d'artillerie à cheval <sup>2)</sup>, menacé de perdre ses biens en Russie, demande une prolongation de 6 semaines du congé que V. M. a daigné lui accorder. En m'adressant la demande mentionnée, cet officier, quoiqu' à la veille de sa ruine, n'en témoigne pas moins l'intention bien positive de s'y exposer plutôt que de ne point retourner à son poste, mais sa famille désire vivement qu'il puisse quitter le service, plutôt que d'entraîner par sa résistance la confiscation de ses terres. Sentant vivement la position critique de M<sup>r</sup> Potocki, j'ai pensé aux moyens de concilier l'exigence de ses affaires avec le sentiment d'honneur et de dévouement qui le porte à les sacrifier, pour continuer à consacrer ses services à V. M. et se montrer digne des bontés qu'Elle a daigné lui témoigner. Ayant lieu de croire qu'il se résoudrait plus aisément à quitter momentanément le service pour sauver ses biens, s'il avait la certitude de rentrer dans son emploi dans des circonstances plus favorables, j'ose demander à V. M., si Elle ne croirait point convenable de me permettre de lui en donner l'assurance confidentielle. Cette grâce de sa part, en conservant la fortune de M<sup>r</sup> Potocki, serait une récompense d'autant plus juste, pour les services qu'il a déjà rendus dans la dernière campagne, qu'elle répondrait en même temps à son vœu et conserverait à l'armée un brave officier <sup>3)</sup>).

**327. Do Serry.**

Warszawa, 4 września 1810.

Przesyła żądane wykazy dotyczące zbrojności Księstwa. Konieczność pomocy dla wojska, któremu grozi rozprzężenie dla braku środków <sup>4)</sup>).

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Por. n<sup>o</sup> 90, 100, 179, 214 i Gembarzewski l. c. 194—6.

<sup>3)</sup> Potocki, zwolniony ze służby 24 października 1810, umarł 8 kwietnia 1812.

<sup>4)</sup> A. Gł., bruljon.

D'après la demande que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser <sup>1)</sup>, je m'empresse de Vous communiquer les renseignements que Vous désirez sur l'armée, les places et les armes dans le Duché de Varsovie. Ces renseignements sont renfermés dans 8 tableaux, dont le premier contient la situation de l'armée à l'époque du 1<sup>r</sup> de ce mois, son emplacement et tous les détails qu'on peut désirer sous ce rapport. J'y ai joint l'organisation actuelle des troupes, leur disposition relativement au commandement, enfin l'état de l'habillement, équipement, armement, ainsi que de la solde. Dans le reste des tableaux, dont il se trouve un pour chaque place du Duché et 1 pour les armes, Vous trouverez, M<sup>r</sup> le Résident, tous les détails tant sur leur état actuel, les travaux faits et à exécuter, que l'armement, les munitions et l'approvisionnement qui s'y trouvent. En Vous transmettant, M<sup>r</sup> le Résident, ces notices que j'ai fait rédiger, autant qu'il a été possible, de la manière que Vous m'avez indiquée, et qui donnent au premier coup d'oeil un aperçu complet de l'état militaire du Duché, je ne doute point qu'elles ne remplissent entièrement les vues qui ont motivé la demande. En les parcourant Vous Vous convaincrez que, malgré les soins et l'insistance continuelle du Ministère de la Guerre et les ordres réitérés du Roi, le trésor ne paye régulièrement ni la solde ni les masses de l'armée, et que toutes les autres parties du service éprouvent la même inexactitude.

Il serait superflu de Vous dire, M<sup>r</sup> le Résident, combien elle met d'entraves à toutes les mesures ordonnées par le Ministère de la Guerre qui à tout moment éprouve la crainte de voir cesser les travaux entrepris dans les places ou pour le casernement. Mais le dévouement dont je fais profession envers S. M. Empereur, et la responsabilité que m'impose ma position, et la confiance qu'il daigne m'accorder, ne me permettent point de passer sous silence que le dénuement dans lequel on laisse le soldat, ne peut que

<sup>1)</sup> Por. instrukcją Champagny'ego z 1 sierpnia (Handelsman I 247), oraz *Corr. de Napoléon* n<sup>o</sup> 16629 (10 VII) i 16735 (31 VII).

produire les suites les plus fâcheuses, et surtout dans une armée dont les anciens corps n'existent que depuis environ 4 ans, et qui pour la plus grande partie est composée de régiments levés dans le cours de l'année. Si jusqu'à présent l'ordre et la discipline ont été maintenues dans l'armée malgré les privations et la misère, cette circonstance est faite pour donner la mesure de l'esprit qui l'anime, et de la vigilance des officiers. Mais plus de telles dispositions annoncent ce qu'on peut attendre des troupes, moins il est permis d'oublier qu'il est un terme à tout, et que pour peu qu'on tarde à prendre de mesures efficaces, et proportionnées à l'urgence de circonstance, pour assurer d'entretien du soldat, le moment ne saurait être éloigné où l'excès de la misère amènera la subversion de toutes les règles, et causera la ruine d'une armée qui, utile dès le premier moment de son existence, donnait pour la suite les espérances les mieux fondées. — Désirant autant qu'il est en mon pouvoir, contribuer à prévenir une extrémité aussi fâcheuse, je crois, M<sup>r</sup> le Résident, devoir Vous prier de faire de ces représentations que me dicte la conviction la plus intime, l'usage que Vous jugerez convenable pour cet effet. J'ai trop de preuves de l'intérêt que Vous portez au Duché, pour ne point espérer que des circonstances aussi alarmantes deviendront l'objet de Votre sollicitude. Recevez etc.

**328. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 6 września 1810.

Przedkłada prośbę wdowy po szefie szwadronu Bronikowskim <sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la lettre ci-jointe par laquelle veuve du chef d'escadron Bronikowski <sup>2)</sup> du 8 régiment de cavalerie, mort depuis peu, sollicite une pension. Quoique j'ai déclaré à M<sup>me</sup> Bronikowska que son mari n'ayant point perdu la vie devant l'ennemi, elle ne saurait avoir de droit à cette grâce, cependant comme elle assure que son père, M<sup>r</sup> de Wolffersdorff, avait servi pendant 20 ans V. M., j'ai cru que cette circon-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Karol B.

stance serait peut-être un motif qui pourrait donner lieu à une exception en sa faveur, et j'ai cru devoir ne point me refuser à Lui soumettre la requête de cette dame qui réellement paraît sans moyens d'existence.

**329. Do Senfft'a.**

Warszawa, 7 września 1810.

Prostuje omyłkę wykazu broni <sup>1)</sup>.

En parcourant une copie du tableau sommaire de l'armement que j'ai soumis au Roi, je m'aperçois que par une faute de copiste le nombre de pièces de campagne dans la colonne des armes consommées et perdues a été portée une ligne trop haut, ce qui par suite de cette erreur a occasionné la transposition de tout le reste de la colonne. Craignant que la même faute ne se soit glissée dans l'original envoyé à Dresde, je m'empresse d'en faire parvenir à V. E. un exemplaire entièrement juste, en La priant de vouloir bien le substituer à celui que j'ai envoyé par M<sup>r</sup> Walewski.

**330. Do Serry.**

7 września 1810.

Przesyła wykaz broni sprawdzony <sup>1)</sup>.

Je m'empresse, M<sup>r</sup> le Résident, de Vous remettre un autre exemplaire de l'état de l'armement. J'en ai fait vérifier encore une fois avec le plus grand soin tous les calculs, et ils se trouvent entièrement exacts; mais le tableau rendant compte des armes reçues, existantes, prises et perdues, et en outre des répartitions et de livraisons, exige une grande attention pour ne point confondre, en formant les totaux, les sommes qu'il faut additionner et décompter, ainsi que celles qui ne sont portées sur le tableau que pour connaissance des détails que Vous avez désiré Vous voir communiqués. La colonne des armes délivrées a un rapport clair avec celle des armes existantes dans les corps, puisque pour quelques objets la somme est la même, et que pour les autres il n'y a des différences entre ces deux colonnes que celle du nombre des objets consommés ou perdus.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

La seule erreur qui existe dans tableau mentionné, est une faute de copiste qui a porté à une ligne trop haut le nombre de pièces de campagne perdues dans la campagne, ce qui fait que le reste des sommes de la même colonne a éprouvé la même transposition. La brièveté du temps avait empêché d'apercevoir et de rectifier cette faute. Recevez etc.

### 331. Do Serry.

Ubolewa, że nie może przyzwać z Hiszpanji Zabilskiego, gdyż służy w Legji Nadwiślańskiej<sup>1)</sup>.

En Vous remettant la note relative à M<sup>r</sup> Zabilski, que Vous avez bien voulu me communiquer, je ne puis qu'avouer que les circonstances qui le concernent, sont certainement de nature à intéresser en sa faveur. Cependant quelque soit mon désir de contribuer à améliorer son sort, Vous sentirez Vous même, M<sup>r</sup> le Résident, qu'il n'est point en mon pouvoir de l'appeler ici, puisque la Légion de la Vistule faisant partie de l'armée française, il Vous est connu que non seulement je n'ai aucune autorité sur les officiers qui y sont employés, mais que nous n'avons même aucune relation de service avec ce corps. — J'aime à espérer, M<sup>r</sup> le Résident, que ces circonstances dont Vous connaissez la réalité, Vous convaincront qu'il ne me reste qu'à regretter de ne pouvoir, en rendant service à M<sup>r</sup> Zabilski, Vous donner une nouvelle preuve de ma haute considération.

### 332. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 13 września 1810.

Nazajutrz wyrusza na objazd wojsk. Zrujnowane zdrowie nie pozwala pułkownikowi Łączyńskiemu objąć służby; poleca go łasce królewskiej<sup>2)</sup>.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que le rassemblement des corps qui me restaient à passer en revue, étant déjà en partie effectué, je pars demain pour la tournée que je Lui [ai] annoncée dans un de mes précédents

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon, bez daty. Zob. d. 187.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

rapports<sup>1)</sup>, et dont je compte être de retour le 24 de ce mois. — M<sup>r</sup> Łączyński<sup>2)</sup>, colonel du 3<sup>e</sup> régiment de cavalerie, que le dépérissement successif de ces forces avait engagé à aller aux eaux, est revenu dans un état de santé tel qu'il ne lui laisse ni la possibilité de reprendre le commandement de son corps ni même la perspective d'en pouvoir jamais remplir les fonctions. Dans un état aussi fâcheux, il sent qu'il ne lui reste d'autre parti à prendre que de quitter le service, mais n'ayant aucun bien, il se trouverait par là entièrement sans ressource. — Il est digne du coeur généreux de V. M. de préserver du besoin un brave officier qui nommé par S. M. l'Empereur pendant la campagne de 1806 à l'emploi qu'il occupe<sup>3)</sup>, n'y renonce que par l'impossibilité absolue de remplir désormais ses devoirs. Persuadé que le coeur paternel de V. M. plaidera mieux que moi en sa faveur, j'attends Ses ordres avec la confiance la plus entière qu'Elle daignera assurer son sort<sup>4)</sup>.

### 333. Do Davout'a

Jabłonna, 14 września 1810.

Zajął się poleconym mu kapitanem Mierosławskim. Udaje się na objazd nowych departamentów dla obejrzenia wojsk tamtejszych i obwarowań Zamościa. Wróci za dni 10. Rosjanie umacniają się nad Dźwiną<sup>5)</sup>.

Monseigneur, je reçois à l'instant la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 31 juillet. J'ai donné de suite les ordres nécessaires pour que ce qu'Elle souhaite relativement au capitaine Mierosławski<sup>6)</sup>, soit effectué. Le soin

<sup>1)</sup> Por. nr 324.

<sup>2)</sup> Józef Benedykt Ł.

<sup>3)</sup> Mianowany 6 marca 1807.

<sup>4)</sup> Zwolniony jako generał brygady z pensją 9000 zł. 27 lutego 1812 (Gembarzewski l. c. 136). W r. 1813 pociągnię z Dąbrowskim do Niemiec i Francji (A. M. Skałkowski: *O cześć imienia* 292—3, 299 i *Polskie gwardye honorowe 1814 r.*).

<sup>5)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>6)</sup> Było kilku Mierosławskich w służbie Księstwa Warszawskiego. Tu zapewne mowa o upatrzonym na komendanta Tykocina i Łomży (w stopniu podpułkownika w r. 1811), według listy u Gembarzewskiego (39—40), gdzie jednak brak imienia i daty są bałamutne. Najwięcej względów księcia Eckmühl mógł mieć kapitan tego nazwiska: Adam Kasper Mierosławski. Wedle stanów służbowych (potwierdzonych w Wittem-

qu'Elle veut bien prendre d'assurer le sort de cet officier, est une nouvelle preuve de la bonté de Son cœur. Je ne doute point qu'il ne cherche à se montrer toujours digne de Son intérêt.

Je pars dans une heure pour commencer une tournée dans les nouveaux départements à l'effet de voir les corps qui s'y trouvent, et l'état des travaux à Zamość. Je compte être de retour à Varsovie le 24 ou 25 de ce mois.

D'après des renseignements positifs il n'y a guères de troupes russes dans les contrées voisines de nos frontières. Mais il est certain qu'ils fortifient plusieurs points sur la Dźwina.

C'est toujours avec le plaisir le plus vrai que je me vois à même réitérer à Votre Altesse l'expression du sin-

berdze 1 lipca 1813 i w Besançon 22 lutego 1832, A. h. G.) urodził się w Roszkach departamentu bydgoskiego 22 grudnia 1785. Zgłosił się do służby przy boku Davout'a 1 listopada 1806 i został przy nim w stopniu podporucznika. Był w bitwach pod Czarnowem, Nasielskiem, Golyminem i Pułtuskim, pod koniec grudnia t. r., ranny kulą w prawe ramię; z początkiem lutego pod Heilsbergiem i Pruską Hławą; 20 marca 1807 mianowany porucznikiem; 14 czerwca pod Królewcem, a w trzy dni potem pod Labiau, gdzie przy obronie mostu ranny w pierś z powodu upadku z koniem zabitym. 26 sierpnia 1807 został kapitanem w czwartym pułku piechoty polskiej, 3 grudnia t. r. zaszczycony krzyżem wojskowym polskim. 20 sierpnia 1808 przeszedł w randze kapitana do pułku piątego. Brał udział w wojnie r. 1809 przeciw Austrii. Został szefem bataljonu w I Legji Nadwiślańskiej 25 marca 1811, ranny pod Saguntem kartaczem w nogę lewą, był też przy oblężeniu Walencji. W r. 1812 w przedniej straży Murata pod Smoleńskiem i Możajskiem; pod Boryssowem miał konia zabitego, prawą nogę przestreloną, lewą stłuczoną i ranę w ramieniu prawem. 16 czerwca 1813 przeszedł jako major do czwartego pułku wolyżerów gwardji. 17 lipca otrzymał w Dreźnie upoważnienie, aby się udał do sztabu 13-go korpusu Davout'a, ostatecznie jednak 15-go sierpnia został szefem sztabu dywizji Lanusse w Magdeburgu. 15 marca 1814 mianowany z upoważnienia cesarza pułkownikiem przez generała Lema-rois, gubernatora Magdeburgu. Otrzymał w tym roku krzyż Zjednoczenia. W r. 1815 jako podpułkownik wszedł do czwartego pułku linjowego Królestwa Polskiego. W r. 1830 przeniesiony w tym stopniu do weteranów. 7 lutego 1831 powołany na adjutanta wodza naczelnego uczestniczył 18 i 19 w starciach pod Okuniewem, 24 i 25 pod Grochowem, a 5, 6 i 7 września w obronie Warszawy. Ustąpił z wielkim parkiem artylerji. — Według Gembarzewskiego (l. c. str. 45) Adam Mierosławski mianowany był kapitanem w Legji Północnej 10 maja 1807.

cère dévouement et de l'attachement inviolable que je Lui ai consacré pour la vie.

### 334. Do Davout'a.

Warszawa, 30 września 1810.

Otrzymał list z 24 sierpnia. Wydał rozkazy, aby jeden szwadron był gotów do wymarszu do Głogowa, ale musiał też odnieść się do króla o upoważnienie. Z powodu żądań komendanta Gdańska przedkłada, jak możnaby złączyć bataljony pułków tworzących załogi poza granicami Księstwa. Zadowolony z wojsk, które oglądał w objeździe, i z postępu robót przy obwarowaniach Zamościa, których kierownika Mallet'a zaleca do odznaczenia. Dziękuje za przedstawienie cesarzowi potrzeb armji polskiej. Załącza wiadomości z nad granicy rosyjskiej i upoważnienie do zawarcia małżeństwa dla kapitana Mierosławskiego<sup>1)</sup>.

Monseigneur, la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 24 août, m'a été remise hier par M<sup>r</sup> le Résident de France.

Je vais donner de suite les ordres nécessaires pour qu'un escadron soit prêt à se rendre à Glogau, mais n'étant point autorisé à envoyer des troupes hors du pays sans l'agrément du Roi, j'ai cru devoir préalablement demander ses ordres à cet égard. L'accomplissement de cette formalité n'apportera qu'un très court délai à l'effet de la mesure qu'elle concerne. J'écris en conséquence à M<sup>r</sup> le général Beaupré, dont je viens de recevoir à l'instant une lettre relative au même objet.

M<sup>r</sup> le général Grabowski, commandant la place de Danzig, me prévient que M<sup>r</sup> le général de division Rapp avait demandé<sup>2)</sup> à Votre Altesse de réunir aux troupes qui s'y

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. Na marginesie notatka księcia d'Eckmühl: Parler de cet objet à S. M. à Fontainebleau.

<sup>2)</sup> Rapp, commandant de Danzig, à Clarke, ministre de la guerre. Danzig, le 17 septembre. 1810. J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que je viens de prier S. E. le prince d'Eckmühl de demander au prince Poniatowski d'envoyer à Danzig à chacun des deux régiments polonais qui s'y trouvent sous mes ordres, les deux 3<sup>es</sup> bataillons appartenants à ces deux corps qui ont été organisés à Posen, où ils tiennent garnison. Ces deux bataillons sont armés, équipés et exercés et pourraient faire de suite le service dans leurs corps respectifs. Le prince Poniatowski, pendant son séjour à Danzig, m'a prié d'en faire la demande au prince d'Eckmühl et m'a fait entendre, combien cela serait

trouvent déjà, le 2<sup>e</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui se trouve à Stettin, et des 3<sup>es</sup> bataillons du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> qui sont à Posen. J'ignore si cette demande vient d'un besoin reconnu d'ajouter à la force de la garnison de Dantzic, ou à la suite du désir que pendant mon séjour dans cette ville j'avais témoigné à M<sup>r</sup> le général Rapp, de voir moins morcelés les régiments qui sont en garnison dans l'étranger. Dans le premier cas je ne saurais préjuger sur ce que Votre Altesse .. jugera nécessaire, mais dans la seconde hypothèse j'avais pensé que le moyen le plus simple pour réunir ces corps serait de faire rentrer dans le Duché les 2 bataillons du 5<sup>e</sup> qui se trouvent à Stettin, de faire porter à Cüstrin le bataillon du 10<sup>e</sup> qui se trouve à Dantzic, et d'envoyer les 3<sup>es</sup> bataillons du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> qui sont à Posen, l'un à Dantzic et l'autre à Stettin. De cette manière le 11<sup>e</sup> régiment aurait ses 3 bataillons à Dantzic et le 10<sup>e</sup> 2 bataillons à Stettin et 1 à Cüstrin, ce qui conserverait dans chacune de ces places le même nombre de bataillons qui s'y trouvent actuellement, et les corps auraient infiniment plus de facilité pour l'instruction et l'administration.

Je suis de retour depuis avant hier d'une tournée que j'ai faite pour voir les troupes qui se trouvent dans les départements nouvellement acquis. J'ai eu lieu d'être satisfait de leur tenue, de leur instruction et surtout de leur bon esprit, malgré les privations qu'elles endurent. Les anciens corps n'ont point déchu, depuis l'époque où ils avaient l'avantage d'être sous les ordres de Votre Altesse, et les nouveaux réalisent de plus en plus les espérances qu'ils ont données dès le premier moment de leur existence.

Zamość offre des preuves évidentes du zèle et de l'application des officiers du génie, et j'ai été trop content des services du colonel Mallet, pour ne point risquer d'importuner Votre Altesse, en Lui rappelant encore la décoration de cet officier.

Je prie Votre Altesse d'agréer mes remerciements du soin qu'Elle a bien voulu prendre, de mettre sous les yeux avantageux pour l'administration et la discipline de ces deux corps qui, d'après les ordres de Sa Majesté, doivent en entier faire partie des troupes sous mes ordres à Danzig.

de S. M. l'Empereur ce que j'avais pris la liberté de Lui écrire relativement aux besoins de l'armée polonaise. J'oserais moins souvent les retracer, si je ne croyais de mon devoir de ne rien négliger pour la conservation d'une armée qui est entièrement dévouée à Son Auguste Souverain.

Veillez bien, Monseigneur, être convaincu de l'invincible attachement que j'ai consacré pour la vie à Votre Altesse.

P. S. J'ai l'honneur de communiquer à Votre Altesse les derniers renseignements qui me sont parvenus de la frontière russe<sup>1)</sup>, ainsi que de joindre une permission de mariage pour le capitaine Mierosławski.

### 335. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 1 października 1810.

Wraca z objazdu wojsk, które zasługują na pochwałę. Postęp robot około obwarowań Zamościa. Żali się na bierność władz cywilnych wobec zbiegostwa żołnierzy i żąda zastosowania rygorów prawnych<sup>2)</sup>.

Venant d'achever la tournée que je m'étais proposé de faire, pour voir moi même les différents corps qui composent l'armée du Duché, c'est avec plaisir que je me vois dans le cas de leur rendre auprès de V. M. le meilleur témoignage. Les troupes stationnées dans les départements nouvellement acquis, composées presque entièrement de régiments nouveaux, ne laissent, à très peu d'exceptions près, rien à désirer pour l'ordre et la tenue, et ont fait sous le rapport de l'instruction tous les progrès que l'espace de temps qui s'est écoulé depuis leur formation, et la position disséminée où ils se trouvent, rendait possibles. Le dénuement dans lequel ces corps sont dès le premier moment de leur existence, rend d'autant plus méritoire la bonne volonté qui y règne, et j'ose assurer V. M. qu'ils méritent Sa bienveillance par leur zèle et leur dévouement pour Son service.

<sup>1)</sup> W A. Gł. bruljon powiadomienia Serry z 1 października o przesłaniu mu z polecenia Poniatowskiego, wyjeżdżającego do Jabłonny, wyciągów z doniesień z nad granicy ros., oraz przekładu dwu tajnych rozporządzeń do komory celnej w Brześciu. Zob. *Corresp. de Napoléon* 17020 i cyrkularz z 12. X 1810 (Handelsman I 260—1).

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

Les travaux de la place de Zamość sont considérablement avancés et l'état dans lequel ils se trouvent, fait l'éloge des officiers du génie qui en ont la direction.

Quelque peu porté que je sois à provoquer l'animadversion de V. M. contre des autorités civiles, il m'est cependant impossible de passer sous silence un abus qui tend évidemment à la désorganisation de l'armée. Plus d'un millier de déserteurs, rentrés dans leurs foyers, y demeurent tranquillement de l'aveu des domaines et même des sous-préfectures qui, au lieu de faire droit aux réclamations des corps et autres autorités militaires, ne répondent à leurs demandes réitérées que par l'énumération des motifs qui, d'après leurs avis, devraient donner lieu à des congés pour ces déserteurs. — Je n'ai pas besoin de faire à V. M. l'énumération des suites fâcheuses qu'un abus aussi grand doit nécessairement entraîner pour l'armée. Elles ne se manifestent déjà que trop dans l'augmentation successive de la désertion; et la protection que les déserteurs trouvent dans leurs foyers, est devenue si notoire qu'il n'est presque plus de corps qui n'ait un nombre considérable d'hommes qui, au lieu de rentrer à l'expiration de leurs congés, attendent dans leurs domiciles l'effet de la protection qu'ils savent qu'on leur accorde. Toutes les démarches que j'ai faites, pour obtenir le redressement de cet abus, ayant été jusqu'ici sans effet, je me vois contraint de suppléer V. M. de faire remettre en vigueur l'ancienne ordonnance qui condamne à une amende de 1000 fl. tout domaine ou particulier qui aurait recélé un soldat, et de vouloir bien ordonner que les autorités civiles, au lieu de conniver à la demeure des déserteurs dans leurs foyers, veillent au contraire à ce qu'ils soient renvoyés à leurs corps.

**336. Do Fryderyka Augusta.**

Prosi o decyzję wobec żądania Davout'a skierowania nieco kawalerji do Głogowa<sup>1)</sup>.

S. A. le maréchal prince d'Eckmühl vient de m'adresser la demande d'envoyer à Glogau environ 150 hommes

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon. Na arkuszu tymsamym niedokończony projekt pisma do króla z 1 października 1810 tej treści: Les circonstances pou-

de cavalerie pour le service de la place ainsi que de la correspondance avec le quartier g<sup>1</sup> de l'armée d'Allemagne. Ne pouvant me croire autorisé à ordonner ce mouvement sans l'agrément de Votre Majesté, je m'empresse de porter à Sa connaissance ci-dessus, en La priant de me faire part de Ses intentions à cet égard.

**337. Do jen. br. Beaupré, komendanta placu w Głogowie.**

Warszawa, 1 października 1810.

Z jego listu z 21 września dowiedział się z przyjemnością o jego nowem przeznaczeniu. 150 jeźdźców poszle do Głogowa, skoro nadejdzie pozwolenie od króla. Grzeczności. Załącza list dla Davout'a<sup>1)</sup>.

Monsieur le Général, je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 21 septembre. Je me félicite que la destination que S. M. l'Empereur vient de vous donner, me procure l'avantage de renouveler avec vous des relations que je regrettais infiniment de voir interrompues.

S. A. M<sup>sr</sup> le maréchal prince d'Eckmühl vient de me faire connaître qu'il désirait que je dirigeasse sur Glogau 150 hommes de cavalerie pour le service de cette place, ainsi que de la correspondance avec le quartier g<sup>1</sup> de l'armée d'Allemagne. Je n'aurais pas manqué d'effectuer sur le champ cette mesure, mais n'étant point autorisé à envoyer des troupes hors du pays, j'ai dû préalablement demander l'agrément du Roi. J'espère que l'arrivée prochaine de ses ordres ne mettra qu'un très court délai à l'accomplissement des vues de S. A. M<sup>sr</sup> le Maréchal.

Il me sera, Monsieur le Général, bien agréable de trouver dans nos rapports actuels l'occasion de vous prouver, combien je suis sensible à l'intérêt que vous voulez bien etc.

Ci-joint une dépêche pour ... le prince d'Eckmühl...

vant donner lieu a besoin de compléter l'armée dans le plus court délai, je crois de mon devoir, quoique le cas n'existe point encore, de représenter à V. M. l'embarras où l'on se trouverait, de la recruter aussi promptement qu'il serait peut-être nécessaire. Quoique l'établissement de la conscription générale ait été ordonnée par V. M., cependant cette mesure n'est point encore organisée, et quand même elle le serait déjà...

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

## 338. Stan wojska

Situation générale de l'armée du Duché de

Désignation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes			
			dans l'inté-			
			hommes		Chevaux	
			officiers	troupes		
État major général	Généraux des divisions	à Varsovie, Posen, Lublin	5			
	Généraux de brigade	à Varsovie, Posen, Siedlce, Lublin, Radom, Cracovie, Dantzig	9			
	Adjudants com.	à Varsovie, Posen, Lublin, à Dresde	4			
	Aides de camp	à Varsovie, Posen, Lublin, Cracovie, Thorn, Bromberg, Dantzig	21			
	Adjoints	à Varsovie, Posen	12			
	Total de l'état major général		51			
Infanterie	1 rég. Małachowski colon.	à Kalisz, Ostrów	67	1,940	39	
	2 rég. Krukowiecki	à Varsovie	58	1,944	36	
	3 " Żółtowski	à Lublin	67	1,771	32	
	5 " P <sup>ce</sup> Mich. Radziwiłł	à Częstochowa, Cüstrin, Stettin	26	683	14	
	6 rég. Sierawski	à Varsovie et Praga	57	1,846	37	
	8 " Stuart	à Varsovie	60	1,847	33	
	10 " Wierzbicki	à Posen, Cüstrin, Dantzig	18	692	11	
	11 " Chlebowski	à Posen, Dantzig	19	624	7	
	12 " Weysenhoff	à Cracovie	59	1,925	34	
	13 " Kęszycki	à Zamość	57	1,784	33	
	14 " Siemianowski	à Thorn	46	1,754	42	
	15 " Miaskowski	à Cracovie, Radom, Kielce, Końskie, Sandomir	24	693	32	
	16 " P <sup>ce</sup> Czartoryski	à Sierock	66	1,934	38	
	17 rég. Hornowski	à Modlin	60	1,583	36	
		Total de l'infanterie		684	21,020	424
	Cavalerie	1 rég. Przebendowski colon.	à Staszów, Klimontów, Szydłów	36	684	838
		2 rég. Tyszkiewicz	à Koziennice, Gniewoszów, Sieciechów	34	711	817
3 " Łączyński		à Cracovie	28	583	714	
4 " Dulfus		à Fraustädt, Międzyrzec, Szmigiel, Kościan	35	573	688	
5 " Kurnatowski		à Sieradz, Warta, Koło	33	669	785	
6 " Pałowski		à Thorn, Dobrzyń, Gołub, Brodnica, Chełmno	31	544	705	

1 października 1810<sup>1)</sup>.Varsovie à l'époque du 1<sup>er</sup> Octobre 1810.

Désignation des corps	Absents										Total	Manque au complet		Au delà du complet		Observations
	Détachés					en congé:		aux hôpit.		homm.		chev.	homm.	chev.		
	rieur		hors du pays			off.		troup.								
	hommes		chevaux	hommes		chevaux	off.		troup.							
	offic.	troup.		off.	trou.		off.	troup.	off.	troup.						
État major général	1					1				7						
							1			16						
							2			7						
							1			8			3			
										1			11			
	1					4				17			14			
Infanterie	2	29				4	228		118	2,388	39	99				
	3	1				7	240		72	2,322	36	165				
	3	90				3	318		15	2,267	32	220	4			
	2	3	2	42	1,480	3	168		89	2,496	16		20	9		
	4	1				7	279		81	2,275	37	212				
	1	1				8	341		99	2,357	33	130	3			
	11	11		53	1,263	2	133	1	230	2,403	11	84	25			
	1	7		48	1,468	2	115		186	2,410	7	77	29			
	1	23				9	300	1	61	2,379	34	108	2			
	1	18	6			9	260	1	98	2,228	39	259				
	2	4				14	230	7	106	2,163	42	324				
	40	1,314				3	277	1	46	2,398	32	89	4			
	1	2				6	250		102	2,361	38	126				
	2	9				11	236		175	2,076	36	411				
	60	1,513	8	143	4,211	88	3,375	11	1,418	32,523	432	2,295	72	9		
	1	28	8			4	46			799	846	24				23
	2	21	26			3	38		4	813	843	10				20
3	40	46			10	99		23	786	760	37	63				
8	78	89				92		14	800	777	23	46				
	55	54			4	20		10	791	839	32				16	
5	104	114			3	94		14	795	819	28	4				

1) A. h. G.

Désignation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes		
			dans l'inté-		
			hommes		chevaux
			officiers	troupes	
7	rég. Zawadzki	à Piotrków, Wolborz, Radomsk, Sulejów	37	584	694
8	" Rozwadowski	à Szczecin, Tykocin, Kalwarya, Augustow	27	469	645
9	" Przyszycho- wski	à Gnesen, Pyzdry, Środa, Września, Słupce	29	615	798
10	rég. Umiński	à Prasnysz, Mława, Raciąż, Pułtusk	22	623	715
11	" Adam Potocki	à Chełm, Łęczna, Śwież, Rubieszów, Dubienka	30	763	726
12	" Ryszczewski	à Biała, Miedzyrzec, Terespol, Kodeń	33	669	762
13	" Toliński	à Siedlce, Sokołów, Liw	34	690	854
14	" Małachowski	à Varsovie	15	231	273
15	" Trzeciński	à Ostrołęka	41	616	500
16	" Tarnowski	à Tomaszów, Józefów, Tarnogród, Tyszowice	23	476	488
Total de la cavalerie			488	9,503	11,002
État major de l'ar- tillerie et du génie	Directeurs	à Varsovie	3		
	Sous-directeurs	à Varsovie, Praga, Serock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość	4		
	Adjoints	à Varsovie, Zamość, Thorn, Modlin, Suchedniów, Cracovie	6		
	Officiers du gé- nie et élèves de l'artillerie	à Varsovie, Modlin, Częstochau, Za- mość, Cracovie	19		
	Gardes et sous- gardes	à Varsovie, Praga, Serock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość, Cra- covie, Suchedniów	5		
	Artificiers	à Varsovie	2		
	Total de l'état major de l'artil <sup>ie</sup> et du génie		39		
Artillerie	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à pied, Górski colon., à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość, Cra- covie, Dantzig		48	1,665	1,091
	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à cheval, Vlodym. Potocki, à Varsovie		20	547	861
	Bataill. de sapeurs, Kubicki chef, à Varsovie, Prague, Se- rock, Modlin, Częstochau, Zamość, Thorn, Puławy		17	218	41
	Compagnie d'ouvriers, Hoffman capit., à Varsovie		3	97	
	Total de l'artillerie		88	2,527	1,993
Total			1,350	33,050	13,419
Le 4 <sup>e</sup> régim. d'infant., Woliński, en Espagne					
Le 7 <sup>e</sup> " " , Jakubowski, en Espagne					
Le 9 <sup>e</sup> " " , Cichocki, en Espagne					
Total du corps qui se trouve en Espagne					
Total général de l'armée du Duché de Varsovie			1,350	33,050	13,419
Corps des invalid. et des vétér., Wiener chef, à Varsovie, Płock, Bromberg, Radom, Łomża, Siedlce, Kamionna			6	182	3

Absents														Total	Manque au complet	Au delà du complet	Observations
Détachés						en congé:		aux hôpit.		Total	Manque au complet	Au delà du complet	Observations				
rieur		hors du pays		en congé:	aux hôpit.	Total	Manque au complet	Au delà du complet	Observations								
hommes	chevaux	hommes	chevaux														
offic.	troup.	off.	troup.	off.	troup.					off.	troup.	hom.	chev.	hom.	chev.	hom.	chev.
7	104	115				1	18		16	770	809	53	14				
8	230	246				5	58		21	818	891	5				68	
4	43	45				3	45	1	29	769	843	54				20	
3	6	7				3	23		11	691	722	132	101				
6	60	61				7	3		9	878	787		36	55			
3	52	55				4	2		19	782	817	41	6				
	19	17				8	41		22	814	871	9				48	
1	36	38				7	8		17	315	311	104	108				
5	95	102						1	19	777	602	46	221				
5	115	52				6	14		16	655	540	168	83				
61	1,086	1,075				68	601	2	244	12,053	12,707	711	487	55	195		
6										3							
5										10		1					
4										11		1					
4						1				24		4					
14										19		1					
29						1				2							
										69		7					
10	261	79	3	101	4	5	17		54	2,164	1,174	521					
1	35	68			3	1		25	632	929	59						
10	396	25			1	1		21	664	66	92						
21	692	172	3	101	4	10	19		108	3,569	2,169	686					
172	3,291	1,255	150	4,312	4	184	3,995	13	1,770	48,287	14,678	3,713	559	64	210		
										46	1,705						
										49	1,457						
										47	1,640						
										11	449	2,211					
										5	321	1,832					
										5	298	1,990					
										21	1,068	6,033					
172	3,291	1,255	292	9,114	4	184	3,995	34	2,838	54,320	14,678	3,713	559	64	210		
6	258					5	5	1	24	487	3	1,210					

Désignation de nombre de semestriers qui se trouvent dans chaque département du Duché de Varsovie :

Département de Varsovie	610
” ” Płock	461
” ” Łomża	309
” ” Kalisz	504
” ” Bromberg	305
” ” Posen	490
” ” Siedlce	336
” ” Radom	514
” ” Lublin	319
” ” Cracovie	306
Total	4,157

Non compris dans le total les officiers qui sont en semestre hors du pays. Il ne se trouve point de soldats en congé dans l'étranger.

Certifié par moi général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie

*Joseph Prince Poniatowski.*

**339. Do Davout'a.**

Warszawa, 1 października 1810.

Dla interesów generała Grabowskiego pożądaný jest powrót do kraju; na jego miejsce mógłby pójść do Gdańska ks. Antoni Sułkowski<sup>1)</sup>.

Monseigneur, connaissant l'intérêt que Votre Altesse porte à M<sup>r</sup> le général Grabowski, je prends la liberté de réclamer pour lui une preuve de Sa bienveillance. Cet officier général, remplissant ses devoirs avec la plus grande exactitude, n'a eu depuis près de 4 ans presque aucune possibilité de soigner ses affaires<sup>2)</sup>, et ne jouissant point d'une fortune considérable il risque, s'il les néglige plus longtemps, de perdre la plus grande partie de ses ressources. Son re-

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. — Dopisano na brzegu tego listu: Parler de cet objet à Sa Majesté à Fontainebleau. Zaś przemazano tę uwagę: Répondre au Prince qu'il est libre de remplacer ce général.

<sup>2)</sup> W maju tego roku stracił matkę (Niemcewicz I 221).

tour dans le pays, lui permettant plus facilement de concilier le service avec ses intérêts particuliers, serait pour lui un avantage que j'ose solliciter auprès de Votre Altesse.

Je n'ignore point que M<sup>r</sup> le g<sup>l</sup> Grabowski ayant acquis Sa confiance dans le poste qu'il occupe, Elle répugnera peut être à en charger un autre. Mais le g<sup>l</sup> de b<sup>de</sup> prince Sulkowski qui n'a dans ce moment aucune destination<sup>1)</sup>, ayant servi avec distinction en Espagne, je ne doute point qu'il ne méritât également la satisfaction de Votre Altesse, si Elle voulait bien consentir à ce qu'il fût employé à Danzig.

En remettant la décision de cette affaire à la bonté de Votre Altesse, je La prie d'agrée l'expression réitérée du plus inviolable attachement.

**340. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 3 października 1810.

Wyniki badań co do słuszności skarg rosyjskich o niewydawanie zbiegów. Ich bezpodstawność. Dowody szczegółowe<sup>2)</sup>.

Sire, aussitôt après la réception du décret de V. M. en date du 18 juillet, portant communication des réclamations de la cour de Russie à l'égard du peu d'exactitude que les autorités militaires du Duché ont dû apporter jusqu'ici dans l'exécution de la convention réciproque des déserteurs, je suis empressé d'ordonner de suite les recherches les plus sévères sur les faits énoncés à l'appui de cette assertion, et tendant à inculper plusieurs officiers. Ces recherches dans lesquelles aucun détail n'a été omis, et qui ont demandé une espace de temps assez long, venant d'être terminées, je me trouve à même de remplir les ordres de V. M. en Lui soumettant les résultats suivants.

*Lettre A.* L'extrait du rapport du commandant de la place de Brześć, joint sous la lettre A., inculpe le capitaine Janicki<sup>3)</sup>, commandant la place de Terespol, d'avoir refusé le passage au capitaine Moussin Pouschkin, envoyé le 24 mai/5 juin à la poursuite de quelques déserteurs.

<sup>1)</sup> Niemcewicz I 220.

<sup>2)</sup> D. St. 3646, kopja.

<sup>3)</sup> Aleksander, przeniesiony do Sandomierza w październiku 1811.

D'après l'explication donnée par le capitaine Janicki, et consignée dans le procès-verbal N°1, il a en effet refusé de laisser passer cet officier. Mais ce refus a été motivé par les circonstances suivantes: Dans les derniers jours de mai, le lieutenant Konstantynowitch était arrivé à Terespol avec une demande du lieutenant-colonel Anochin, de lui permettre d'aller à Biała, à la recherche de plusieurs déserteurs russes. Le commandant de Terespol non seulement y consentit, mais le munit même d'une feuille de route pour cet endroit. Il y trouva, ainsi que le prouvent les annexes N° 2 et 3, toute l'assistance qu'il pouvait désirer; mais ces recherches ayant été infructueuses, il revint à Terespol et repassa la frontière. Le lendemain de son retour 24 mai/ 5 juin le capitaine Moussin Pouschkin se présenta au capitaine Janicki, avec la demande de pouvoir aller à Biała, pour la recherche de ces mêmes déserteurs. Cet officier voyant que le soin que l'on avait mis dans les premières perquisitions, avait suffisamment prouvé que les déserteurs mentionnés n'existaient point dans cet endroit, et d'ailleurs le capitaine Moussin Pouschkin n'ayant paru ni en uniforme, ni muni d'une réclamation en règle, le commandant de Terespol a cru devoir ne point lui permettre d'aller à Biała, en lui déclarant toutefois qu'il y consentirait, s'il lui présentait des papiers en règle. L'officier russe n'a point fait usage de cette offre et ne peut, par conséquent, attribuer qu'à lui-même une difficulté à la quelle il devait s'attendre, dans l'ordre du service.

*Lettre B.* La note de S. E. m<sup>r</sup> le ministre de Russie à Dresde <sup>1)</sup>, jointe sous la lettre B., contient deux inculpations à la charge du chef d'escadron Czosnowski <sup>2)</sup> et du capitaine Janicki commandant la place de Terespol, savoir: d'avoir refusé de recevoir quatre déserteurs des troupes du Duché, et d'avoir témoigné au commandant de Brześć qui réclamait quelques soldats désertés de sa garnison, qu'ils ne se trouvaient point dans les environs, tandis que le capitaine russe Sosnowski avait vu à Kodeń un déserteur de

<sup>1)</sup> Khanikoff.

<sup>2)</sup> Jakób, z XII pułku ułanów.

sa compagnie que le commandant de l'endroit avait refusé de lui livrer.

Quant à la première assertion, il est prouvé d'une manière irrécusable, par les procès-verbaux annexés sous les N°s 4, 5, et 6, que le lendemain du jour, où le chef d'escadron Czosnowski, commandant les postes sur la frontière, fut averti par le commandant de Brześć qu'il s'y trouvait quatre déserteurs du 12<sup>e</sup> régiment de cavalerie, il donna ordre au capitaine Chobrzyński <sup>1)</sup> de se rendre à Brześć pour les ramener, et lui fournit la somme nécessaire pour payer les frais, mais que cet officier s'étant présenté chez le lieutenant-colonel Anochin, pendant deux jours consécutifs, ne fut pas même admis chez lui. Peu de jours après, le chef d'escadron Czosnowski rencontra le lieutenant-colonel Anochin à Terespol et lui ayant rendu compte des démarches infructueuses du capitaine Chobrzyński, le prévint qu'il enverrait encore le lendemain un officier à Brześć pour reprendre les quatre déserteurs de son régiment et payer les frais. Cependant l'adjudant Kisiel <sup>2)</sup> qu'il chargea en effet de cette mission, fut encore moins heureux que le capitaine Chobrzyński, et par suite d'un conflit d'autorité entre le commandement de Brześć et le directeur de la douane de cet endroit, il ne put même obtenir de passer la frontière, quoique il expliquât l'objet de sa venue et produisit les ordres dont il était porteur. Le chef d'escadron Czosnowski voyant alors l'inutilité d'exposer ses officiers à de nouveaux désagréments, cessa ces démarches et prit le parti de s'adresser à m<sup>r</sup> le général Lawrow. D'après les dépositions de ces trois officiers qui s'accordent jusque dans les petits détails, et auxquels on n'oppose que le rapport du lieutenant-colonel Anochin, intéressé lui-même dans cette affaire, il est difficile de croire que son assertion du refus qu'on aurait fait de recevoir les déserteurs de l'armée du Duché, soit fondée; mais il paraît en revanche bien plus probable que cet officier, prévoyant les plaintes que l'infructuosité des démarches faites dans cette rencontre par l'autorité militaire

<sup>1)</sup> Feliks, z tegoż pułku.

<sup>2)</sup> Maurycy, podpor. XII pułku ułanów.

du Duché, et les désagréments aux quels les démêlés du commandant de Brześć avec le directeur de la douane exposaient nos officiers, pourraient occasionner, aura pris le parti de se disculper d'avance, en leur attribuant un refus de recevoir les déserteurs.

*Lettre B. 2<sup>o</sup>.* Le second fait énoncé dans la note de S. E. m<sup>r</sup> le ministre de Russie à Dresde, savoir: le refus que le commandant de Kodeń a dû faire au capitaine Sosnowski de lui remettre un déserteur de sa compagnie qu'il avait reconnu dans cette ville, est contesté en tout point par le sous-lieutenant Konopacki<sup>1)</sup> du 12<sup>e</sup> de lanciers. Cet officier au quel le capitaine Sosnowski a effectivement parlé à Kodeń, dit qu'il est faux que le dernier ait trouvé un déserteur russe dans la ville, et lui en ait demandé l'extradition. D'après le procès-verbal N<sup>o</sup> 7, le sous-lieutenant Konopacki déposa que le capitaine Sosnowski voulait aller à la recherche du déserteur en question qu'il disait être caché dans ce village, l'officier mentionné ne se crut point autorisé à lui laisser parcourir à son gré toute la contrée. Du reste, le sous-lieutenant Konopacki promit au capitaine Sosnowski de faire, et fit en effet, des recherches, mais il ne put retrouver la trace du déserteur.

*Lettre C.* Le premier fait contenu dans l'extrait du rapport du colonel Piller, commandant le régiment de mousquetaires de Wilna, est le même qui avait déjà antérieurement fait l'objet d'une réclamation de S. E. m<sup>r</sup> le ministre de Russie à Dresde. Les recherches réitérées que j'ai fait faire actuellement à cet égard, ont confirmé les preuves par lesquelles j'ai, dans mon rapport<sup>2)</sup> à V. M. en date du 27 mai, démontré évidemment la fausseté du rapport fait par le lieutenant Albrecht sur sa prétendue détention, et prouvé que cet officier a au contraire emmené les quatre déserteurs qu'il cherchait. L'extrait mortuaire N<sup>o</sup> 8 du lancier Tyszkiewicz qui les escortait, complète les preuves de l'explication de cette affaire, en démontrant que la maladie de ce soldat n'était point un prétexte dont on s'était servi pour

<sup>1)</sup> Adam.

<sup>2)</sup> N<sup>o</sup> 302.

colorer l'évasion momentanée de ces déserteurs. — Quant à la seconde assertion contenue dans le même extrait, savoir: que des officiers russes ayant reconnu à la foire d'Olita plusieurs déserteurs, le commandant du lieu avait répondu à la réclamation qu'ils en firent: *qu'il ne pouvait arrêter des gens libres*; le sous-officier Rossołowski du 8<sup>e</sup> de lanciers qui commandait le détachement alors en garnison dans cette ville, dépose, d'après le procès-verbal ci-joint N<sup>o</sup> 9, que les officiers russes, venus à la foire d'Olita, lui avaient seulement demandé, s'il leur serait libre d'acheter du drap; mais il nie formellement qu'on lui a fait remarquer des déserteurs travestis, et qu'on les ait réclamés. Il ajoute qu'il n'est pas moins faux qu'il ait fait la réponse qu'on lui attribue, puisque, outre la permission qu'il a donnée aux officiers russes mentionnés de rester en ville, il ne leur a plus parlé, et il les défie de lui prouver le contraire. — La déposition du bourg-maître Olita, annexée N<sup>o</sup> 10, certifie de même qu'à cette époque il n'y avait dans cette ville aucun déserteur russe, et qu'il n'a point été adressée de réclamation à l'autorité civile. — Il paraît en conséquence que c'est d'une manière très gratuite que l'on attribue au fait que l'on vient de discuter, l'augmentation de la désertion dans l'armée russe. D'après les dépositions N<sup>o</sup> 9 et 10, il est plus que probable que ce fait n'a point existé du tout, mais quand même il ne serait point controuvé, c'est aux officiers russes qui le rapportent, qu'on devrait attribuer les suites qu'il aurait pu avoir, puisqu'eux seuls pouvaient l'ébruiter parmi le soldat russe.

*Lettre D.* Selon l'extrait du rapport du major Hunkaloff, annexé sous la lettre D., deux déserteurs russes essayèrent le 20 avril/ 2 mai de passer le Niémen, sur deux poutres liées ensemble: l'un parvint à la nage sur la rive gauche, et l'autre fut emmené dans une chaloupe par des habitants du Duché, et remis à deux houlans pour être conduit au commandant d'Olita, qui doit avoir refusé de le rendre en disant: qu'il n'en avait aucune connaissance.

Ce rapport présente un récit d'un événement arrivé en effet; mais les circonstances en sont tellement dénaturées, qu'il convient avant tout de les rectifier. La déposition

du souslieutenant Lityński<sup>1)</sup>, consignée dans le procès-verbal N° 11, rétablit les faits de la manière suivante. Une patrouille de lanciers, longeant le bord du Niémen le 2 mai dernier, aperçut de loin au-dessus d'Olita un déserteur russe, tâchant de gagner sur un arbre la rive gauche du fleuve. Ce détachement voulut arrêter le déserteur, aussitôt qu'il aurait abordé; mais ne pouvant aller plus loin, à cause d'une forêt épaisse qui aboutit au Niémen, il s'arrêta à l'endroit où il croyait que le courant forcerait le soldat russe à descendre. Là le détachement vit que ce soldat, après avoir épuisé ses forces, était prêt à périr, et qu'il fut amené au bord par un homme qui alla à son secours et le prit dans sa barque. Le détachement se mit d'abord à sa poursuite, mais étant obligé de faire un détour assez long, à cause de la forêt impraticable dans cet endroit, ce délai donna au déserteur, ainsi qu'à celui qui l'avait sauvé, le temps de disparaître. La patrouille, après quelques perquisitions, n'ayant pu trouver la trace du déserteur, rentra et rendit compte de ce incident au souslieutenant Lityński. — Peu de temps après le lieutenant russe Timofieïow étant venu réclamer les déserteurs, cet officier envoya encore un détachement à leur poursuite, mais qui ne put parvenir à les trouver. Cependant dix semaines après, on arrêta dans le voisinage trois déserteurs russes, parmi lesquels on découvrit les deux soldats qui avaient passé la rivière le 2 mai. Le souslieutenant Lityński en avertit de suite le commandant du poste russe sur la frontière, et ces trois déserteurs, ainsi que le prouve le reçu ci-joint N° 12 en traduction et en original, furent remis au s<sup>r</sup> Konstantynowitch, quartier-maître du régiment de mousquetaires de Wilna. Le procès-verbal du s<sup>r</sup> Jukowski, bourg-maître d'Olita<sup>2)</sup>, joint N° 13, donne une nouvelle preuve de la vérité des circonstances rapportées et concourt à prouver, combien les réclamations à cet égard sont peu fondées.

*Lettre E.* D'après la plainte contenue dans l'annexe lettre E., 8 Tartares qui dans le courant de février dernier

<sup>1)</sup> Konstanty, z VIII pułku ułanów.

<sup>2)</sup> Czy Fukowski. Nad Niemnem w powiecie kalwaryjskim.

ont déserté avec leurs chevaux du régiment de Pérékop et se sont réfugiés à Sereje<sup>1)</sup>, ayant été réclamés par le commandant, d'autorité civile s'est, dit-on, refusé à leur extradition. Un officier ayant été envoyé à Kalwary(a) pour le même objet, le poste de Poniemuniki<sup>2)</sup> a dû lui refuser le passage, et cet officier a appris à Poniemuniki, où il est resté deux jours, que les Tartares déserteurs devaient avoir été reçus dans le 8<sup>e</sup> régiment de lanciers.

Cette plainte offre d'abord une contradiction évidente, et en suite une confusion de faits, dont il serait impossible de retrouver le fil, si les actes de la sous-préfecture de Seyny n'avaient conservé d'une manière authentique la trace des démarches réciproques qui ont été faites dans cette occasion. — La réclamation ministérielle porte: *que d'après le rapport en date du 14 mars du major Hunkaloff, commandant le régiment de Pérékop, le quartier-maître de ce corps, envoyé à Kalwary(a), n'ayant point obtenu au poste de Poniemuniki la permission de poursuivre sa route, était retourné à son régiment;* tandis que ce même rapport du major Hunkaloff, annexé à la réclamation comme pièce justificative, dit expressément: *que le quartier-maître en question ayant eu à Poniemuniki la permission d'aller seul à Kalwary, y avait séjourné 48 heures, sans obtenir le succès de la réclamation dont il était chargé!* — Il est donc évident que le refus du poste de Poniemuniki, de laisser aller à Kalwary(a) le quartier-maître du régiment de Pérékop, n'est qu'une simple erreur qui s'est glissée dans la rédaction de la plainte ministérielle, puisque le rapport du major Hunkaloff sur lequel elle est basée, dit le contraire. Mais ce qui est plus étonnant, c'est qu'il est constaté que ce quartier-maître n'a point été à Kalwary(a). Le sous-préfet Iwaszkiewicz et le lieutenant Kozłowski s'accordent à dire qu'il n'y a jamais paru, et le défient de prouver qu'il les a vus, ou qu'il ait fait quelque réclamation auprès d'eux. Où donc a été cet officier, puisque de l'aveu du major Hunkaloff le poste Poniemuniki lui a permis d'entrer dans le

<sup>1)</sup> Sereje o 10 km od Niemna.

<sup>2)</sup> Nad Niemnem.

Duché? C'est ce que lui seul peut expliquer. Ne pouvant former à cet égard que conjectures, on doit croire, ou que le quartier-maître en question ne s'est point occupé dans le Duché de la réclamation qu'il avait à y faire, et qu'il a été ailleurs qu'à Kalwary(a), ou bien que le major Hunkaloff a rapporté des faits qu'il ne connaissait point, et des démarches qu'il n'a point faites. Ce qui prouve cette dernière assertion, c'est que la ville de Sereye, où s'étaient rendus les déserteurs, n'appartenant point à la sous-préfecture de Kalwarya, mais à celle de Seyny, il était inutile de faire des démarches là, où elles ne pouvaient être d'aucun effet; d'autant plus que d'après le procès-verbal du commandant de la garde nationale de Sereye, N° 14, il ne pouvait ignorer, où il devait réclamer les déserteurs. Conformément au procès-verbal, aux actes de la sous-préfecture de Seyny, et au témoignage des personnes qui ont été entendues, les faits relatifs aux 8 soldats mentionnés se sont passés de la manière suivante: Il est venu à Sereye, dans le courant de février, d'abord trois, et quelques jours après, quatre déserteurs Tartares du régiment de Pérékop. A l'arrivée des premiers, le s<sup>r</sup> Karenga, sous-préfet de Seyny, écrivit le 22 février au commandant des postes russes la lettre, jointe N° 15, et le 1 mars il réitéra par la lettre N° 16 la demande qu'on vint les reprendre, en prévenant le commandant que quatr'autres Tartares déserteurs avaient été arrêtés, et seraient extradés à l'officier qu'il enverrait pour cet effet. Mais il paraît que le issaoul Murza Batchaloff qui commandait les postes russes, ne s'est point soucié de les reprendre; car, quoique d'après le procès-verbal N° 14 le commandant de la garde nationale de Sereye ait assuré le sous-officier envoyé par lui que tous les déserteurs seraient rendus, il n'a voulu emmener qu'un de ces Tartares qui avait volé son officier, et un autre qui venait d'arriver dans le moment. La lettre du issaoul Batchaloff, jointe en original N° 17, prouve qu'il n'avait en vue qu'un seul homme, et qu'il n'avait point fait d'autre réclamation. Les déserteurs mentionnés étant ainsi restés jusqu'aux premiers jours d'avril sans être repris, dans un endroit où il n'y avait qu'un faible détachement de garde nationale, s'évadèrent à cette

époque. Le sous-préfet Karenga en avertit sur le champ le commandant russe, par la lettre jointe N° 18, et lui offrit encore l'extradition des chevaux, contre le paiement des frais de subsistance, mais ne recevant aucune réponse, et les dépenses pour la nourriture de ces chevaux s'accumulant de plus en plus, il les fit vendre au plus offrant, à charge de les rendre s'ils seraient réclamés. L'argent a été déposé à la sous-préfecture et les chevaux peuvent être repris de suite, dès qu'on viendra les demander. Voilà le récit exact des circonstances qui ont eu lieu relativement aux 8 déserteurs Tartares. Leurs chevaux étant de très peu de valeur, il paraît qu'on ne s'est point soucié de payer les frais, et que le major Hunkaloff, en faisant un rapport aussi contraire à la vérité, a été trompé lui-même, s'il n'a mieux aimé inculper les autorités militaires et civiles du Duché plutôt que les officiers qui sont sous ses ordres.

En résumant les faits contenus dans le présent rapport, il est facile de se convaincre que l'imputation générale que les autorités militaires russes font à celles du Duché de Varsovie, de ne point se prêter à l'exécution de la convention conclue entre les deux cours le 21 octobre 1808, en se refusant tant à l'extradition des déserteurs russes, qu'à la réception de ceux du Duché, est on ne saurait plus mal fondée.

Il n'y aurait rien de plus facile que de former des réclamations semblables à la charge des autorités militaires russes, et de les appuyer par des faits. — Un chirurgien du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs russes ayant déserté à Terespol, le capitaine Janicki, commandant cette place, en informa le lieutenant-colonel Anochin le 27 janvier, par la lettre jointe N° 19, et proposa son échange contre un soldat du 12<sup>e</sup> de lanciers qui avait déserté de Terespol quelques jours avant, et se trouvait à Brzeszcz. Il ne put cependant obtenir ni l'extradition de ce soldat, ni la réception du chirurgien. — Le soldat Gajewicz du 12<sup>e</sup> régiment de cavalerie, dont il est fait mention dans le procès-verbal du chef d'escadron Czonsnowski, annexé N° 4, déserté le 22 août, fut réclamé de suite par le commandant de la place de Terespol, ainsi que le prouve sa lettre au lieutenant-colonel Anochin, jointe

N° 20. Cet officier lui fit répondre que le soldat mentionné ne se trouvait point à Brześć. Cependant ce soldat que l'on voulut forcer à prendre service, étant parvenu à s'échapper, rentra dans le Duché, et s'étant annoncé à son corps, fit la déposition dont le procès-verbal est annexé N° 21, et par la quelle il est suffisamment prouvé qu'on n'avait pas l'intention de le rendre.

Si après les faits que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. dans le présent rapport, il pouvait rester le moindre doute sur la facilité que les autorités militaires et civiles du Duché apportent dans l'exécution de la convention, il me serait facile de prouver que, tandis que de notre côté on s'est toujours borné à réclamer simplement nos déserteurs, sans envoyer à leur poursuite, les officiers russes ont eu la liberté de parcourir jusqu'à 20 meiles, pour suivre la trace de leurs, et ont trouvé partout l'assistance qu'ils pouvaient désirer. Plusieurs chefs de corps, et entr'autres le colonel Toliński du 13<sup>e</sup> de hussards<sup>1)</sup>, ce dont procès-verbal est annexé N° 22, ont poussé la complaisance jusqu'à permettre aux officiers russes de faire eux-mêmes des recherches dans les compagnies, et leur ont fait produire les contrôles: facilité qu'aucun commandant russe n'a certainement jamais accordé à un officier du Duché.

Les désignations originales, ci-jointes N° 23, de 76 déserteurs russes, extradés seulement dans les sous-préfectures de Kalwarya, Seyny, Biebrze et Maryampol, suffisent elles seules à détruire toutes les imputations contraires.

Si l'on a été quelque fois dans le cas de refuser d'accepter des hommes que les autorités russes voulaient remettre, c'est que ces individus étaient tantôt des soldats congédiés ou chassés du service, tantôt des vagabonds transfuges autrichiens et prussiens qui n'avaient jamais servi dans le Duché, et qu'on voulait rendre collectivement avec d'autres qui avaient en effet déserté. Ce cas existe encore actuellement à Grodno, où il se trouve un assez grand nombre de nos déserteurs, qu'on refuse de rendre, à moins qu'on n'accepte plusieurs individus qui n'ont pas le moi-

<sup>1)</sup> Stał w Siedlcach, Węgrowie, Sokolowie i Liwie.

dre rapport avec l'armée du Duché. Votre Majesté ne désapprouvera point sans doute qu'on ne se soit pas prêté à payer, en pure perte, des frais pour des hommes de cette espèce.

En terminant ce rapport, j'ai l'honneur d'assurer à V. M. qu'il est aussi faux que des déserteurs russes trouvent place dans nos rangs, qu'on a peu réussi à prouver le manque de bonne volonté des autorités militaires et civiles du Duché à remplir les stipulations de la convention. Elles se feront toujours un devoir de remplir les ordres de V. M.; mais il est impossible d'exiger qu'elles puissent rendre compte de chaque déserteur qui quitte ses drapeaux dans l'armée russe.

**341. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 3 października 1810.

Oficer winny naruszenia granicy pruskiej został ukarany. Reklamacje w tej mierze są już bezprzedmiotowe<sup>1)</sup>.

Conformément aux ordres de V. M., contenus dans Ses décrets du 11 et 26 juillet, je n'ai point manqué de faire les recherches nécessaires au sujet des violations de territoire qui ont donné lieu aux réclamations du ministre de S. M. le Roi de Prusse. — Il résulte des renseignements détaillés pris à cet égard que les irrégularités mentionnées, quoiqu'exagérées dans la relation qui en a été faite par les autorités prussiennes, ont eu lieu en effet, mais que S. E. M<sup>r</sup> le feldmaréchal Courbière<sup>2)</sup> en ayant, dans son temps, porté plainte aux généraux<sup>3)</sup> commandant la 1<sup>re</sup><sup>4)</sup> et seconde<sup>5)</sup> division territoriale, les officiers qui s'en étaient rendus coupables, ont été punis avec la plus grande sévérité; et on n'a point manqué d'en informer les autorités militaires prussiennes. — Même avant la réception de la plainte de M<sup>r</sup> le général de Grawert<sup>6)</sup>, M<sup>r</sup> le général de division

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Wilhelm René de l'Homme Courbière (1733—1811), gubernator Grudziądza.

<sup>3)</sup> Zajęczek i Dąbrowski.

<sup>4)</sup> Dep. warszawski, płocki i łomżyński.

<sup>5)</sup> Dep. poznański, bydgoski i kaliski.

<sup>6)</sup> Juljusz August Reinhold v. G. (1746—1821), gubernator Śląska.

Dąbrowski ayant appris la violence qu'un officier de sa division s'était permis d'employer à Militsch<sup>1)</sup> en Silésie, n'a point manqué de faire sur le champ justice de cet excès, et cet officier a expiré sa faute par plus de 3 mois d'arrêts forcés, dont il n'est sorti que parce qu'il a été indispensable de lui permettre d'aller aux eaux, pour rétablir sa santé qui avait beaucoup souffert dans sa longue détention.

Les autorités militaires du Duché se trouvant ainsi en règle sur la justice qu'elles avaient à exercer dans les circonstances mentionnées, la réclamation ministérielle prussienne ne saurait être que la suite des rapports que les généraux commandants dans les provinces limitrophes en ont fait à Berlin, et non le résultat d'un refus de sévir contre ceux qui avaient donné lieu à leurs plaintes. Les ordres les plus sévères sur le bon ordre à observer sur les frontières ayant été de suite renouvelés, je ne doute nullement que les dispositions qui ont été faites en conséquence, ne préviennent pour l'avenir la répétition de semblables irrégularités.

#### 342. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 8 października 1810.

Pułkownik Łączyński uprasza o przyznanie mu przy przejściu w stan spoczynku całkowitych poborów i tytułu generała brygady. Przemawia za tem jego starszeństwo. Przypomina sprawę gen. br. Kwaśniewskiego<sup>2)</sup>.

Ayant donné connaissance à M. le colonel Łączyński<sup>3)</sup> du décret par lequel V. M. avait daigné lui accorder pour retraite la moitié de la paye de son grade, je viens de recevoir de sa part la requête ci-jointe par laquelle il ose La supplier d'avoir égard à son ancienneté, pour lui laisser la totalité de ses appointements avec le grade honorifique de g<sup>al</sup> de b<sup>te</sup>, ainsi qu'Elle avait eu la bonté de le faire en faveur de M. le g<sup>l</sup> Dąbrowski<sup>4)</sup>. La modicité de la demi-paye de colonel ne lui donnant point le moyen de subsister, il préfère, dans le cas où il n'obtiendrait pas cette grâce, de

<sup>1)</sup> Mielice w regencji wrocławskiej.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> Zob. nr 332.

<sup>4)</sup> Michał, zwolniony 9. IX 1808.

continuer à servir, tant que ses forces lui permettraient de le faire. — Sans me permettre de préjuger sur la décision de V. M., je crois toutefois devoir Lui exposer que M<sup>r</sup> Łączyński est en effet le 3<sup>e</sup> colonel de l'armée et le 1<sup>r</sup> dans la cavalerie. Cette circonstance pouvant lui donner l'espoir d'un prompt avancement, il ose se flatter qu'Elle daignera y avoir égard pour condescendre à sa prière. M<sup>r</sup> le général de brigade Kwaśniewski<sup>1)</sup> étant encore dans l'attente des dispositions que V. M. avait daigné faire espérer à son égard, je prends la liberté de rappeler à Son souvenir les ordres qu'il Lui plaira de me donner.

#### 343. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 8 października 1810.

Ruchy wojska opóźniły przesłanie jego wykazu. Przedkłada prośbę Józefa Kamińskiego, aby w armji Księstwa otrzymał stopień, który ma w Legji Nadwiślańskiej<sup>2)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation de l'armée au 1<sup>er</sup> de ce mois. Elle n'a pu être dressée plutôt parce qu'une partie des corps ayant été mise en mouvement à l'effet de les rassembler pour les revues, les situations divisionnaires n'ont pas été envoyées à l'époque ordinaire.

M<sup>r</sup> Joseph Kamiński, chef de bataillon dans la Légion de la Vistule, se trouvant ici par congé, m'a témoigné vivement le désir d'être placé dans l'armée du Duché, et son voeu à cet égard est partagé par sa famille dont il est séparé depuis un assez grand nombre d'années. Cet officier ne demande que le grade qu'il a actuellement en France, et y donnerait sa démission s'il était sûr de l'obtenir. Comme il a la réputation d'un bon militaire et qu'on rend le meilleur témoignage à sa conduite, j'ai cru ne pouvoir me refuser à mettre ses sollicitations aux pieds de V. M., en La suppliant de me faire connaître, si M<sup>r</sup> Kamiński peut se

<sup>1)</sup> Walenty Nałęcz Kwaśniewski, w r. 1810 komendant Poznania, generałem od 20. marca t. r., poprzednio dowodził II, następnie IV pułkiem jazdy. O jego służbie z doby Kościuszkowskiej A. M. Skalkowski: *Z dziejów insurekcji 1794 r., passim.*

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

flatter d'obtenir la grâce qu'il ose demander, et qui pénétrera de reconnaissance une famille respectable dont elle fera le bonheur.

**344. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 15 października 1810.

Na miejsce pułk. Jakubowskiego proponuje majora Tremona, którego zastąpiłby Szymanowski<sup>1)</sup>.

Venant de recevoir la nouvelle officielle de la mort du colonel Jakubowski<sup>2)</sup>, commandant le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie en Espagne, j'ai l'honneur de proposer à V. M. pour le remplacer M<sup>r</sup> Tremo<sup>3)</sup>, major du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie. M<sup>r</sup> le major Szymanowski ayant été par décret de V. M. attaché provisoirement à l'état major général jusqu'à la première vacance de son grade, le remplacement de M<sup>r</sup> Tremo n'exige aucune nouvelle nomination.

**345. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 15 października 1810.

Wnioski co do mianowań w artylerji i inżynierji<sup>4)</sup>.

La surveillance de l'instruction et de la discipline dans l'artillerie et le génie exigeant que les emplois supérieurs qui jusqu'ici ont été laissés vacants dans cette arme, soient remplis, j'ai l'honneur de proposer à V. M.:

Pour la place de major commandant le bataillon de sapeurs M<sup>r</sup> Joseph<sup>5)</sup> Kubicki, chef de bataillon de sapeurs. Cet officier est un des plus anciens officiers de l'armée<sup>6)</sup>, il commande le bataillon de sapeurs depuis sa formation et a montré dans cet emploi beaucoup de zèle et d'activité.

Pour la place de chef de bataillon dans le régiment d'artillerie à pied M<sup>r</sup> Uszyński<sup>7)</sup>, capitaine commandant une compagnie dans le même régiment. Cet officier est le plus

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Stanisław.

<sup>3)</sup> Paweł. Otrzymał tę nominację 24. X 1810.

<sup>4)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>5)</sup> Maciej według Gembarzewskiego (*l. c.* 211), majorem 24. X 1810.

<sup>6)</sup> Zapewne identyczny z kapitanem w dobie Kościuszkowskiej (A. M. Skałkowski: *Z dziejów insurekcji* str. 152 i 182).

<sup>7)</sup> Kazimierz. Został podpułkownikiem 24. X 1810.

ancien capitaine<sup>1)</sup> de l'artillerie du Duché; il a fait plusieurs campagnes en France et mérite cet avancement par son zèle et ses connaissances.

Pour la place de chef d'escadron dans le régiment d'artillerie à cheval M<sup>r</sup> Roman Sołtyk, capitaine commandant une compagnie dans le même corps. M<sup>r</sup> Sołtyk commande la 2<sup>e</sup> compagnie d'artillerie légère depuis sa formation, il a fait dans cet emploi la dernière campagne et a montré beaucoup d'activité et de bravoure<sup>2)</sup>.

Au moyen de ces avancements il aurait encore de vacante une place de chef de bataillon de sapeurs, à laquelle je prends la liberté de proposer à V. M. de ne nommer qu'à la fin de cette année, celui d'entre les capitaines sous-directeurs du génie qui aura montré le plus d'activité dans la conduite des travaux des places.

**346. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 18 października 1810.

Oskarża władze cywilne o tolerowanie zbiegostwa z armji<sup>3)</sup>.

Les suites fâcheuses qui résultent de la connivence que les autorités civiles apportent à l'égard des déserteurs, et l'inutilité des démarches que les chefs des corps et le ministère de la guerre ont faites jusqu'ici, pour qu'ils soient ramenés à leurs régiments, me mettent dans la nécessité de renouveler à ce sujet mes sollicitations auprès de V. M.— Déjà la protection que ces déserteurs trouvent dans leurs foyers, et l'impunité dont ils y jouissent, fait que le quart au moins des semestriers n'est point rentré, et pour peu qu'on tarde à prendre des mesures efficaces contre un abus aussi extraordinaire de la part des autorités civiles et une négligence aussi contraire à l'intérêt du gouvernement, on sera forcé de ne plus accorder des semestres pour éviter de désorganiser entièrement l'armée. — Il m'est pénible, Sire, d'avoir des plaintes à porter aux pieds de V. M., mais je connais trop Sa justice pour ne point espérer qu'Elle dai-

<sup>1)</sup> Kapitanem sztabowym został za udział w walkach 17—18. IV 1794 (Skałkowski: *Z dziejów insurekcji* 196).

<sup>2)</sup> Por. Gembarzewski *l. c.* 195.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

gnera les excuser, dans une circonstance qui intéresse de si près Son service, et tend à rendre nuls tous les efforts qu'on fait, pour conserver une armée qui Lui est entièrement dévouée.

## 347. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 18 października 1810.

Wobec potrzeb artylerji konieczność wyznaczenia szkołom woj-skowym w miejsce arsenału innego budynku<sup>1)</sup>.

M<sup>r</sup> le général Pelletier, inspecteur général de l'artillerie et du génie, vient de me représenter que faute d'un local convenable l'instruction des officiers d'artillerie n'a pu avoir lieu jusqu'ici d'une manière suivie, et il réitère, tant par ce motif que par la nécessité de placer le bureau de la direction d'artillerie, la demande de faire évacuer les salles de l'arsenal, où sont établies les écoles élémentaire et spéciale. — Si cette mesure qu'il est impossible de différer plus longtemps, doit être effectuée, les cours de ces deux écoles seront entièrement interrompus et 200 jeunes gens, parmi lesquels il en est un grand nombre qui donnent les plus belles espérances, se trouveront sans moyens de continuer une éducation qui, presque sans frais, assure à l'état une pépinière de bons officiers pour toutes les armes. — Ne me permettant point de douter de l'intérêt que V. M. daigne porter à un établissement qui Lui doit son existence, je La supplie de prendre en considération les circonstances que je viens d'avoir l'honneur de Lui exposer, pour assigner à ces écoles un local quelconque qui en leur donnant la possibilité de continuer leurs cours, en prévienne la dissolution<sup>2)</sup>.

## 348. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 18 października 1810.

Przypomina sprawę ordonatora Wasilewskiego<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon. Zob. d. 296.

<sup>2)</sup> Niedostatkom pomieszczenia zapobieżono częściowo dekretem królewskim z 1. VI 1811, który dla szkoły aplikacyjnej artylerji i inżynierów wyznaczył dom konwiktu Pijarów przy ulicy Napoleona (Gembarzewski l. c. 225).

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

Ayant pris, il y a quelque temps, la liberté de solliciter les bontés de V. M. en faveur de M. l'ordonnateur Wasilewski<sup>1)</sup>, j'ose me flatter qu'Elle daignera m'excuser si en considération des services<sup>2)</sup> de cet administrateur, j'ose encore rappeler à Son souvenir la demande que je Lui ai présentée à son sujet<sup>3)</sup>.

## 349. Do Davout'a.

20 października 1810.

Zewsząd napływają doniesienia o pracach Rosjan około obwarowania linii Dźwiny i Dniepru, Dynaburgu, Bobrujska i Mozyru. Szukają miejsc obronnych nad Niemnem i wypatrują brody. Powołanie na tron szwedzki księcia Ponte Corvo obudziło ich podejrzliwość. Obostrzenia na granicy Księstwa. Korzyści odniesione przez nich nad Turkami podobno nieznaczne w stosunku do ofiar. Liczba ich wojsk nie zdaje się zwiększać<sup>4)</sup>.

Tous les renseignements et rapports qui nous viennent depuis quelque temps des provinces limitrophes russes, s'accordent sur les ouvrages que l'on construit en divers endroits sur la Dźwina et le Dnieper. Il paraît que, depuis peu, ces travaux ont été poussés avec plus d'activité. Si on en croit les rapports, dix bataillons y sont employés à Dynabourg et douze à Bobruysk. On a commencé également à mettre en état de défense la ville de Mozyr.

Le colonel Auvray du génie qui a servi anciennement dans l'armée polonaise, a été chargé de reconnaître sur le Niémen les points susceptibles de défense, et les endroits qui, soit par le peu de profondeur du courant, soit par leur position, offrent des facilités pour passer cette rivière. On ne voit cependant aucuns préparatifs pour exécuter les travaux. Une circonstance dont on ne saurait douter, c'est que le choix du prince de Ponte-Corvo pour le trône de Suède a entièrement bouleversé les idées des Russes, et que de-

<sup>1)</sup> Józef.

<sup>2)</sup> Organizował wojsko od jesieni r. 1806, był inspektorem legji III a następnie popisów, ordonatorem głównym od 19. IX 1809, komisarzem ordonatorem od 22. VIII 1810.

<sup>3)</sup> Zostanie generałem brygady 15. II 1812.

<sup>4)</sup> A. N. AF<sup>IV</sup> 1654 d. 75; kopja załączona przy liście Davout'a do cesarza z 23 listopada.

puis cette époque ils sont plus attentifs et plus méfiants que jamais à l'égard des communications avec le Duché. Plusieurs de nos officiers qui reviennent des congés qu'ils ont obtenus pour la Russie, assurent que les avantages qu'on prétend avoir remportés sur les Turcs, se réduisent à peu de chose, quoiqu'on les fasse sonner fort haut pour diminuer l'inquiétude que cette guerre occasionne, et masquer les pertes considérables qu'elle fait éprouver en hommes.

Le nombre des troupes dans les provinces qui avoisinent le Duché, ne paraît point augmenté, et peu de corps se sont rapprochés des frontières.

### 350. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 25 października 1810.

Odebrał rozkazy z 18 paźdz. Po broń i artylerją ofiarowane przez Cesarza posyła do Drezna szefa bat. Krysińskiego zachowując ostrożności. Załącza wykaz artylerji Księstwa. Doradza zachowanie kirasjerów. Zarządził ćwiczenie obsługi do dział pułkowych. Zaprzestano robót około Serocka, aby zająć się obwarowaniami Modlina. Brak tam wszakże budynków dla celów wojskowych. Wydatki związane z wprowadzeniem artylerji pułkowej. Inne w związku z potrzebą zaopatrzenia wojska w zaprzęgi polowe i utworzeniem dodatkowego bataljonu artyleryjskiego. Trudności z powodu ubóstwa kraju. Tylko część potrzebnych koni można uzyskać przez rekwizycje, resztę wypadnie sprowadzić z zagranicy. Rozkazy najbardziej stanowcze zawodzą, jeśli nie dostarczy się funduszy. Stąd groźba dezorganizacji armji, jeśli nie znajdą się środki nadzwyczajne. Bierność władz cywilnych sprawia, że składy żywnościowe są próżne, że zbiegostwo jest bezkarne, że mieszkania wyznaczone na kwatery w stolicy są wynajmowane. W tych warunkach nie może wiązać się z włożonych nań obowiązków<sup>1)</sup>.

J'ai reçu hier la lettre que Votre Majesté m'a fait la grâce de m'adresser le 18 de ce mois, et sans perdre un instant je me suis occupé des mesures à prendre pour l'exécution des ordres qu'elle contient<sup>2)</sup>.

Le chef de bataillon Krysiński<sup>3)</sup> de l'artillerie, ayant les qualités requises pour surveiller convenablement et avec intelligence le transport des armes et de l'artillerie<sup>4)</sup> dont

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon ręką Fiszera.

<sup>2)</sup> Te rozkazy były następstwem listu Napoleona (*Corresp.* 17009).

<sup>3)</sup> Jan.

<sup>4)</sup> *Corresp. de Nap.* 17048, o dostarczeniu 50 dział żelaznych z arsenału w Szczecinie.

S. M. l'Empereur fait don au Duché, a été désigné pour cet effet, et reçoit l'ordre de se rendre de suite à Dresde. Pour s'assurer davantage du secret sur l'origine de ces armes, cet officier ignore le but de sa mission, et n'a d'autre instruction que de se conformer, avec la plus grande exactitude, à celles qu'il recevra à son arrivée.

Je me suis convaincu en revoyant les tableaux du matériel de l'artillerie, annexés au rapport que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Majesté en date du 3 septembre, que ces états n'ont en effet pu paraître incomplets à S. M. l'Empereur, que parceque la complication d'un grand nombre de détails n'a point présenté, au premier coup d'oeil, le rapprochement que Votre Majesté a la bonté d'indiquer dans la note annexée à Sa lettre. Pour remplir à cet égard l'attente de S. M. l'Empereur, j'ai fait dresser un état plus simplifié du matériel d'artillerie existant dans le Duché, et je prends la liberté de le mettre ci-joint sous les yeux de Votre Majesté.

Les cuirassiers sont effectivement une arme coûteuse, et pour laquelle d'ailleurs le pays n'offre guères de moyens. Cependant, comme l'équipement du seul régiment qui existe dans le Duché, est achevé, que d'ailleurs ce corps a été monté avec des chevaux tirés de tous les autres parce qu'ils étaient trop pesants pour un autre service, je soumetts à Votre Majesté, s'il n'était point à propos de le laisser encore dans son organisation actuelle, plutôt que subvenir aux frais d'une première mise. Ce parti me paraîtrait d'autant plus convenable, pour le moment, vu l'espèce de chevaux, le corps mentionné équivalait à un simple régiment de dragons, qui pourrait être considéré comme garde du corps. En le transformant en chasseurs ou lanciers<sup>1)</sup>, l'équipement actuel serait entièrement perdu, et il serait nécessaire de mettre en formation 2 nouveaux escadrons avec leurs chevaux et de faire la dépense d'une première mise pour tout le régiment.

<sup>1)</sup> *Corr. de Napoléon* 17009: „...Un régiment de chasseurs conviendrait mieux... les lanciers sont l'arme préférable. En cas de guerre, ils nous délivreraient de cette nuée de Cosaques qui nous inondait dans la dernière guerre“.

Empressé à me conformer aux intentions de Votre Majesté, relativement à l'artillerie qui devra être attachée aux corps, j'ai cru ne pouvoir mieux faire pour en accélérer l'effet qu'en ordonnant à tous les régiments d'infanterie d'envoyer chacun le nombre d'hommes nécessaire pour le service de deux bouches à feu. Ces hommes suivront l'instruction du corps d'artillerie et seront, au bout d'un court espace de temps, en état de servir leurs pièces. La convenance qu'il y a à suivre dans l'armée du Duché une institution adoptée dans celle de France, fournit à cette mesure un motif aussi naturel que plausible.

Conformément aux ordres de Votre Majesté pour les travaux des places, j'ai fait interrompre de suite ceux à Sierruck et porter à Modlin le 16<sup>me</sup> régiment d'infanterie qui reste jusqu'aux grandes gelées qui devront naturellement les interrompre.

Je supplie Votre Majesté d'être convaincue que je ne négligerai rien pour que la place de Modlin remplisse la destination que lui assigne S. M. l'Empereur<sup>1)</sup>; mais il est en même temps de mon devoir de Lui observer qu'en parlant de l'état où elle se trouve aujourd'hui, et avec les moyens bornés qui sont à notre disposition, cette place ne saurait, de longtemps encore, offrir ni la sûreté nécessaire, ni même un abri suffisant pour les objets aussi importants que nombreux que S. M. l'Empereur désire y voir rassemblés. Sans parler sous ce rapport de l'enceinte resserrée de la place, un arsenal de 50 à 60 mille fusils, des magasins et dépôts de toute espèce, ainsi que les établissements qui y sont relatifs, exigent des bâtiments considérables et à l'épreuve, tandis que d'après le rapport de M<sup>r</sup> le colonel Mallet, directeur du génie, il n'y a qu'un magasin à poudre qui soit à l'abri de la bombe, et que du reste il n'existe à Modlin que quelques chétives cabanes de bois qui n'offrent pas la plus légère ressource, pour placer soit une partie de la garnison, soit les objets du matériel qui d'après l'in-

<sup>1)</sup> „Modlin doit être au grand-duché ce que Torgau est à la Saxe. Là doivent être les magasins, l'arsenal, les dépôts, afin que, l'ennemi venant à prendre Varsovie, rien ne tombe dans ses mains“ (*Corr. de Nap.* 17009).

attention de S. M. l'Empereur doivent y être en dépôt. L'insuffisance et l'inexactitude des paiements faits sur les fonds assignés pour les fortifications, n'ont permis jusqu'ici de faire aucuns préparatifs pour subvenir à ces constructions, et il est difficile de se promettre qu'une plus grande régularité de la part du trésor donne la probabilité de les effectuer à temps, à moins d'un secours extraordinaire et prompt.

Ayant mis sous les yeux de Votre Majesté ce qui a pu être fait jusqu'ici pour l'exécution de Ses ordres, il me reste à Lui parler des fonds et des ressources qu'on peut espérer de trouver dans le pays.

D'après l'organisation française le matériel d'artillerie et le train de chaque régiment d'infanterie est composé:  
de 2 pièces d'artillerie de 3 ou 4, 3 caissons, 1 forge de campagne, 1 caisson d'ambulance, 1 caisson pour le transport des papiers, 2 caissons par bataillon de guerre pour les cartouches et le pain.

Ces voitures sont servies, attelées et conduites par une compagnie de canonniers de régiment composée:

- de 1 lieutenant,
- 1 souslieutenant,
- 3 sergents,
- 3 caporaux,
- 20 canonniers,
- 40 soldats du train,
- 2 ouvriers.

Total 70 hommes.

Cette organisation étant d'autant plus utile qu'elle assure la conservation de toutes les voitures attachées aux corps, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de l'adopter. Mais les régiments d'infanterie du Duché n'ayant que 3 bataillons de guerre, tandis que ceux de l'armée française en ont 4, cette différence donne une diminution de 2 voitures<sup>1)</sup>.

Il y aurait par conséquent à ajouter à l'état 34 officiers et 1156 hommes.

<sup>1)</sup> Zamazano dalszy ciąg zdania: qui laisse la possibilité de réduire le nombre des canonniers...

Chaque régiment d'infanterie ayant dans ce moment 4 caissons, il est nécessaire de faire confectionner:

17 forges de campagne, 131 caissons et fourgons, attelages pour 1250 chevaux.

Cette confection, en évaluant chaque voiture à 1000 florins et l'attelage d'un cheval à 100 fl., exige une somme de 273,000 fl.

Première mise de 1156 hommes à f. 200	231,000 „
Total des fraix d'organisation	<u>504,200 fl.<sup>1)</sup></u>

En adoptant dans chaque compagnie 3 sous-officiers montés, et inclusivement des chevaux haut le pied, 90 chevaux pour chaque régiment, cette proportion donne un total de 1530 chevaux. Si l'on déduit de cette quantité 280 chevaux qui se trouvent actuellement dans les 14 régiments dans le Duché, l'organisation de l'artillerie régimentaire nécessite une levée de 1250 chevaux.

Les mesures adoptées pour cette artillerie rendant plus sensible encore le besoin de compléter l'équipage de campagne, je supplie Votre Majesté de prendre en considération que j'ai eu l'honneur de Lui exposer dans mon rapport du 13 juin sur les motifs qui exigent impérieusement qu'il y soit pourvu à temps.

D'après le relevé de M<sup>r</sup> le général Pelletier, joint à ce rapport, il manquait alors à l'artillerie environ 700 hommes et 795 chevaux; et 980 hommes ainsi que 1766 chevaux devaient être désignés d'avance pour former, dès que le besoin le requerrait, un bataillon supplémentaire d'artillerie, indispensable pour la porter à la proportion requise en raison de l'augmentation de l'armée.

Le matériel exigeait la construction:

de 216 caissons, 350 attelages, 30 chariots, forges et affûts.

200 paires de roues de rechange; lesquels objets, avec l'achat de 200,000 livres de plomb et le reste des approvisionnements d'artillerie, avaient été évalués à 880,000 florins.

En y ajoutant les fraix de première mise de 980 hommes, devant composer le bataillon supplémentaire, qui à rai-

<sup>1)</sup> Na marginesie inna reka dopisano: Note. Cet article a éprouvé des modifications d'après lesquelles on a rédigé l'état de l'artillerie régimentaire soumis au Roi.

son de 200 fl. par homme forment la somme de	196,000 fl.
Le complètement de l'équipage de campagne exige une somme de	1,076,000 „
Les fraix de la création de l'artillerie régimentaire s'élevant à	<u>504,200 „</u>
Le total de la somme nécessaire pour mettre	

l'artillerie complètement en état, est de	1,580,200 fl.
---	---------------

Le manque de caissons de vivres qui a frappé S. M. l'Empereur, existe effectivement dans l'armée polonaise, et c'est un des objets majeurs aux quels la pénurie des fonds n'a point encore permis de pourvoir. L'inconvénient de ce défaut de moyens de transport s'est fait sentir à tout moment dans la campagne précédente, et deviendrait bien plus grave encore si l'on faisait la guerre avec un corps tel que celui que forme aujourd'hui l'armée du Duché. Pour y obvier, je me proposais de demander incessamment à Votre Majesté de m'autoriser à faire mettre en construction 320 voitures de vivres. Cette construction donnerait lieu aux fraix suivants:

120 caissons à 1000 fl.	120,000 fl.
200 chariots et fourgons à 450 fl.	90,000 „
320 attelages à 6 colliers à f. 600	192,000 „
	<u>Total 402,000 fl.</u>

Si l'on ajoute à cette dépense celles pour compléter les ambulances, savoir:

40 voitures à f. 1000	40,000 fl.
40 attelages à f. 600	24,000 „
	<u>Total 64,000 fl.</u>

la somme nécessaire pour mettre en ordre les moyens de transport s'élèvera à 466,000.

On aura besoin pour cet effet de 2160 chevaux.

En résumant les travaux à faire pour organiser le matériel de ces services, il résulte qu'il y a à construire et à confectionner:

456 caissons, fourgons, forges et voitures, 595 attelages, que la somme des fraix se monte à 2,550,400 f. et qu'enfin en ajoutant 1000 chevaux pour la réserve de la cavalerie et 125 qui font la différence de la situation du train à l'époque d'aujourd'hui d'avec celle du 9 juin, à ceux de l'or-

ganisation des services de l'artillerie et du transport des vivres, on aurait besoin de 7288 chevaux.

J'ignore combien l'exécution de toutes ces mesures, considérées sous le rapport politique<sup>1)</sup>, peut être urgente dans le moment actuel; mais il est de mon devoir de représenter à Votre Majesté que même en assurant de la manière la plus positive l'exactitude des paiements, et en faisant les avances nécessaires, le peu de ressources du pays et l'état misérable de la presque totalité des villes ne laissent aucun espoir de compléter les objets mentionnés en moins d'une année. En supposant par conséquent les chances les plus favorables, il résulte cependant de la lenteur que les circonstances locales imprimeront à l'exécution des ordres de Votre Majesté relativement à cet objet, qu'il n'y a pas un instant à perdre pour s'en occuper, si l'on veut atteindre le but qu'on peut s'en promettre.

Les mesures à prendre pour s'assurer du nombre nécessaire de chevaux, ne sont pas moins urgentes. Il n'est que trop connu à Votre Majesté que le trésor ne saurait fournir à cette dépense qui, d'après le prix d'achat ordinaire, s'éleverait à près de 3 millions. Il ne reste donc d'autre voie à prendre pour les avoir que de les faire fournir par le pays; et même en prenant cette mesure, il n'est guères probable qu'on puisse se procurer par là.. chevaux propres au service.

Il serait donc indispensable de faire de suite une répartition du nombre de chevaux qu'il serait possible de faire lever par ce moyen, de les marquer, pour en faire usage au premier besoin, et de passer des contrats pour s'assurer du nombre que le pays ne pourrait compléter. L'exécution de toutes ces mesures demandant un certain espace de temps, Votre Majesté sentira, combien il est instant de les ordonner.

Je n'ai pas besoin de Lui dire que la plus essentielle de toutes celles qui doivent converger<sup>2)</sup> à l'effet des Ses ordres, est d'assurer de suite les fonds qu'exigent ces opérations. C'est à cet obstacle qu'échoueront toujours et mes

<sup>1)</sup> *Corr. de Napoléon* 17009: „Je suis bien avec l'Autriche et avec la Russie, mais cette dernière puissance porte une haine si fort au grand-duc, qu'il faut se tenir en mesure“.

<sup>2)</sup> W br.: convaincre.

efforts pour remplir l'attente de Votre Majesté et le zèle de ceux qui doivent les seconder. En vain voudrais-je me persuader du contraire, l'expérience journalière de plusieurs années ne me prouve que trop, que toute espérance fondée même sur les ordres les plus précis de Votre Majesté, donnés au trésor, est entièrement illusoire, et que je serais coupable, si je pouvais encore ou compter moi-même sur cette ressource, quand il s'agit d'une mesure qui intéresse de près la sûreté du pays, ou laisser à Votre Majesté une confiance que je sais ne pouvoir manquer d'être trompée.

Il m'est aisé de Lui en offrir une preuve évidente, dès qu'il Lui plaira de l'ordonner, que malgré Sa volonté expresse que les fonds de première nécessité alloués à l'armée aillent avant le courant des dépenses civiles, et non obstant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet tous les arrerages dûs à l'armée aient été suspendus, le trésor est depuis cette époque déjà en arrière de deux mois dans ses paiements; et que, malgré que les travaux des fortifications aient un fond assuré qui se perçoit avec assez d'exactitude, cette partie du service éprouve les mêmes irrégularités et les mêmes retards que les autres. En un mot, toutes les propositions du ministère des finances me donnent tous les jours davantage la conviction que, si des mesures extraordinaires n'assurent l'existence de l'armée, elle courra toujours le risque de se désorganiser par le peu d'empressement qu'on met à pourvoir à ses plus urgents besoins.

Il serait tout aussi imprudent de ma part de compter sur la coopération des autorités civiles pour les opérations relatives à l'armée, et Votre Majesté n'en doutera pas, quand j'aurai eu l'honneur de Lui dire qu'à l'époque d'aujourd'hui tous les magasins de subsistances, soit courants, soit de réserve, sont à peu près vides; que malgré mes réclamations réitérées, des milliers de déserteurs restent tranquillement dans leurs foyers, protégés pour ainsi dire ouvertement par les autorités locales, et qu'à Varsovie les 5 sixièmes des logements militaires, désignés par la commission civile nommée pour cet effet, ont été loués par les propriétaires, sans qu'aucune autorité civile s'y soit opposée, ou ait pensé à faire droit aux réclamations....<sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Zakończenie konwencjonalne.

351. Stan wojska  
Situation générale de l'armée du Duché de

Désignation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes			
			dans l'intérieur			
			hommes		Chevaux	
			officiers	troupes		
État major général	Généraux des divisions	à Varsovie, Posen, Lublin	6			
	Généraux de brigade	à Varsovie, Posen, Lublin, Cracovie, Płock, Bromberg, Dantzig	14			
	Adjudants com.	à Varsovie, Posen, Lublin	4			
	Adjoints	à Varsovie, Posen, Lublin	9			
	Aides de camp	à Varsovie, Posen, Lublin Cracovie, Płock, Bromberg, Radom, Dantzig	24			
		Total de l'état major général	57			
Infanterie	1 rég. Małachowski Cas. colon.	à Kalisz, Ostrów, Częstochau, Odolanów, Raszków	65	2,084	39	
	2 rég. Krukowiecki	à Varsovie	60	1,889	36	
	3 „ Żółtowski	à Lublin, Opól, Józefów, Kurów, Markuszow, Końska Wola	58	1,915	32	
	5 „ P <sup>o</sup> Radziwiłł	à Międzyrzec, Cüstrin, Stettin	26	715	11	
	6 rég. Sierawski	à Varsovie et Prague	59	2,075	37	
	8 „ Stuart	à Varsovie	42	1,294	36	
	10 „ Wierzbicki	à Thorn, à Cüstrin, Stettin	17	719	3	
	11 „ Chlebowski	à Bromberg, Brześć, Inowrocław, à Dantzig	19	623	8	
	12 „ Weysenhoff	à Cracovie	56	1,900	36	
	13 „ Kęszycki	à Zamość, Strzebrzeszyn, Grabów	56	1,770	19	
	14 „ Siemianowski	à Posen, Bnin, Kurnik, Swarzędz	49	1,778	42	
	15 „ Miaskowski	à Opatów, Radom, Sandomir, Kielce, Końskie	58	1,918	31	
	16 „ P <sup>o</sup> Czartoryski	à Nowydwór, Louisendorff, Okunin, Góra, Krubin, Janówek	66	1,941	38	
	17 rég. Hornowski	à Modlin, Zakroczym, Strubin, Kosew, Pomiechówek	66	1,559	36	
			Total de l'infanterie	697	22,180	404
	Cavalerie	1 rég. Przebendowski colon.	à Klimontów, Szydłów, Staszów, Oleśnica, Rytwiny	41	709	851
		2 rég. Tyszkiewicz	à Koziennice, Ryczywół, Gniewoszew, Pińczów	35	709	836
3 „ Łączyński		à Cracovie, Podgórze, Nowemiasto, Pińczów	32	560	864	
4 „ Dulfus		à Kościan, Wschowa, Rakoniewice, Krotoszyn, Zduny	32	579	673	
5 „ Kurnatowski		à Sieradz, Koło, Konin, Warta, Szadek	33	674	783	
6 „ Pałowski		à Thorn, Gołub, Chełmno, Brodnica	27	567	712	

1 listopada 1810<sup>1)</sup>.  
Varsovie à l'époque du 1<sup>er</sup> novembre 1810.

Absents															
Détachés										Total		Manque au complet		Au delà du complet	
rieur			hors du pays			en congé:		aux hôpit.							
hommes		chevaux	hommes		chevaux	off.		troup.		homm.	chev.	hom.	chev.	hom.	chev.
offic.	troup.		off.	troup.		off.	troup.	off.	troup.						
								1			7				
				1				1			16				
				2				1			7				
4								2			15		9		
				1				5			30		3		
4				4				10			75		12		
	2	8					5	114		107	2,385	39	102		3
		16					5	254		79	2,303	36	184		
							13	128		27	2,235	32	252	4	
	9	9	5	46	1,209		2	111		65	2,192	16	295	20	
	4	4					4	79	1	77	2,303	37	184		1
21	638						6	243		57	2,301	36	186		
		3	8	34	1,280		2	108	3	179	2,345	11	142	25	
	1	4		49	1,282		4	116		148	2,246	8	241	28	
	1	34	1				9	305		69	2,374	37	113		1
	4	26	20				6	255	1	49	2,167	39	320		3
	2	4					11	202	3	108	2,157	42	330		6
	8	67					2	239		75	2,367	31	120	5	
		1					6	235		52	2,301	38	186		2
	2	1					8	242		62	1,940	36	547		
	54	909	34	129	3,771		83	2,631	8	1,154	31,616	438	3,202	66	
	3	21	21				1	31		3	809	872	14		49
			22	19			2	25	1	16	810	855	13		32
	2	67	68				8	102		20	791	752	32	71	
	10	74	88					90		8	793	766	30	57	
		54	54				4	20		11	796	837	27		
	7	89	99				5	90		12	797	811	26	12	14

<sup>1)</sup> A. E., Pologne corr. 326, f. 337.

Désignation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes			
			dans l'inté-			
			hommes		chevaux	
			officiers	troupes		
Cavalerie	7 rég. Zawadzki	à Wolborz, Sulejów, Piotrków, Radomsk	27	665	700	
	8 „ Rozwadowski	à Łomża, Tykocin, Szczucin, Kalwaryja	29	481	666	
	9 „ Przyszycho- wski	à Gnesen, Słupce, Trzemeszno, Pyzdry, Września, à Glogau	28	445	604	
	10 rég. Umiński	à Prasnysz, Mława, Rypin, Lipno	24	644	718	
	11 „ Adam Potocki	à Krasnystaw, Chełm, Rubieszów, Kryłów, Waystawice, Kraśniczyn	31	784	754	
	12 „ Rzyszczewski	à Biała, Miedzyrzec, Kodeń, Terespol	28	770	772	
	13 „ Toliński	à Siedlce, Wągrów, Sokołów, Liwa	39	647	794	
	14 „ Małachowski	à Varsovie	49	241	314	
	15 „ Trzeciński	à Ostrołęka, Ostrów, Myszyniec, Wyszaków	28	430	322	
	16 „ Tarnowski	à Tarnogród, Alexandryn, Łaszew, Tyszowiec, Tomaszów, Łuków	27	464	540	
	Total de la cavalerie			480	9,239	10,728
	État major de l'artillerie et du génie	Directeurs	à Varsovie	3		
		Sous-directeurs	à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość	4		
		Adjoints	à Varsovie, Suchedniów, Zamość, Thorn, Cracovie	7		
		Officiers du génie et élèves de l'artillerie	à Varsovie, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau	16		
		Gardes et sous-gardes	à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość, Cracovie	4		
Artificiers		à Varsovie	2			
Total de l'état major de l'artil <sup>ie</sup> et du génie			36			
Artillerie	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à pied, Górski colon., à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Cracovie, Dantzig		53	1,758	1,069	
	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à cheval, Górski col., à Varsovie		16	423	599	
	Bataill. de sapeurs, Kubicki chef, à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość, Puławy		15	241	33	
	Compagnie d'ouvriers, Hoffman capit., à Varsovie		3	101		
	Total de l'artillerie			87	2,523	1,701
Total			1,357	33,942	12,833	
Le 4 <sup>e</sup> régim. d'infant., Woliński, en Espagne						
Le 7 <sup>e</sup> „ „ „ „ „ Tremo, en Espagne						
Le 9 <sup>e</sup> „ „ „ „ „ Cichoński, en Espagne						
Total de l'infanterie qui est en Espagne						
Total général de l'armée du Duché			1,357	33,942	12,833	
Invalides et vétérans, Wiener chef, à Varsovie, Płock, Łomża, Bromberg, Radom, Siedlce			9	182	3	

Désignation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Absents												Total	Manque au complet		Au delà du complet	
			Détachés						en congé:		aux hôpit.		hom.	chev.		hom.	chev.		
			dans l'intérieur			hors du pays			off.	troup.	off.	troup.							
			hommes		chevaux	hommes		chevaux											
			offic.	troup.		offic.	troup.		offic.	troup.	offic.	troup.	offic.	troup.		hom.	chev.	hom.	chev.
Cavalerie	7 rég. Zawadzki	à Wolborz, Sulejów, Piotrków, Radomsk	10	87	105					5	16		21	771	805	52	18		
	8 „ Rozwadowski	à Łomża, Tykocin, Szczucin, Kalwaryja	8	204	221					3	73		21	819	887	4			64
	9 „ Przyszycho- wski	à Gnesen, Słupce, Trzemeszno, Pyzdry, Września, à Glogau	8	84	87	7	150	157	1	45		15	783	848	40			25	
	10 rég. Umiński	à Prasnysz, Mława, Rypin, Lipno	1						4	15		12	700	718	123	105			
	11 „ Adam Potocki	à Krasnystaw, Chełm, Rubieszów, Kryłów, Waystawice, Kraśniczyn	7	23	30					6	4		11	866	784		39	43	
	12 „ Rzyszczewski	à Biała, Miedzyrzec, Kodeń, Terespol	2	44	42					12	3		8	797	814	26	9		
	13 „ Toliński	à Siedlce, Wągrów, Sokołów, Liwa	2	79	76					3	28		11	809	870	14			
	14 „ Małachowski	à Varsovie	1	29	25					5	2	1	16	314	339	105	80		
	15 „ Trzeciński	à Ostrołęka, Ostrów, Myszyniec, Wyszaków	9	224	242					8	42	1	7	749	564	74	259		
	16 „ Tarnowski	à Tarnogród, Alexandryn, Łaszew, Tyszowiec, Tomaszów, Łuków	4	170	119					4	11		25	705	659	118	166		
	Total de la cavalerie			74	1,271	1,296	7	150	157	71	597	3	217	12,109	12,181	655	583		
	État major de l'artillerie et du génie	Directeurs	à Varsovie	6							1			3					
		Sous-directeurs	à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość	5										11					
		Adjoints	à Varsovie, Suchedniów, Zamość, Thorn, Cracovie	7										12					
		Officiers du génie et élèves de l'artillerie	à Varsovie, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau	16											23		5		
		Gardes et sous-gardes	à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość, Cracovie	15											19		1		
Artificiers		à Varsovie	33							1				70		6			
Total de l'état major de l'artil <sup>ie</sup> et du génie			66						1				70		6				
Artillerie	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à pied, Górski colon., à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Cracovie, Dantzig		6	118	90	5	86	4	5	69		58	2,158	1,163	527				
	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à cheval, Górski col., à Varsovie		5	155	329				4	9		24	636	928	55				
	Bataill. de sapeurs, Kubicki chef, à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Zamość, Puławy		10	391	25				2	6		11	676	58	80				
	Compagnie d'ouvriers, Hoffman capit., à Varsovie		1	2								7	114		9				
	Total de l'artillerie			22	666	444	5	86	4	11	84		100	3,584	2,149	671			
Total			187	2,846	1,774	145	4,007	161	176	3,312	11	1,471	47,454	14,768	4,546				
Le 4 <sup>e</sup> régim. d'infant., Woliński, en Espagne							47	1,643				1	488	2,179					
Le 7 <sup>e</sup> „ „ „ „ „ Tremo, en Espagne							49	1,457				5	321	1,832					
Le 9 <sup>e</sup> „ „ „ „ „ Cichoński, en Espagne							47	1,640				5	298	1,990					
Total de l'infanterie qui est en Espagne							143	4,740				11	1,107	6,001					
Total général de l'armée du Duché			187	2,846	1,774	288	8,747	161	176	3,312	22	2,578	53,455	14,768					
Invalides et vétérans, Wiener chef, à Varsovie, Płock, Łomża, Bromberg, Radom, Siedlce			7	254					4	2	1	27	486	3	1,211				

Désignation du nombre de semestriers dans chaque département du Duché:

Département de Varsovie	372
"    "    Płock	290
"    "    Łomża	400
"    "    Kalisz	459
"    "    Bromberg	362
"    "    Posen	401
"    "    Siedlce	168
"    "    Lublin	569
"    "    Radom	198
"    "    Cracovie	248
Total de semestriers dans le Duché:	3,467

Certifié véritable par moi général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie

*Joseph Prince Poniatowski.*

**352. Zapiska o potrzebach artylerji Księstwa<sup>1)</sup>.**

Warszawa, 8 listopada 1810.

Pour compléter le matériel de l'équipage d'artillerie de campagne du Duché, il faut:

- 216 caissons,
- 350 attelages,
- 30 chariots, forges et affûts
- 200 paires de roues de rechange.

Ces objets avec l'achat de 200 mille livres de plomb et le reste des approvisionnements d'artillerie ont été évalués à fl. 880,000

La première mise de 980 hommes, devant former un bataillon supplémentaire d'artillerie, pour la conduite du train

196,000

Total, florins 1,076.000

Pour compléter le nombre des chevaux d'escadron de l'artillerie à cheval, ainsi que les attelages de l'équipage de campagne il manque 2561 chevaux.

<sup>1)</sup> A. E., Pologne, corr. 326, f. 335, bruljon w A. Gł. adresowany do Serry, druk. u Handelsmana I 265—6.

**353. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 12 listopada 1810.

Gdańsk odmawia żywności wojskom polskim i saskim stojącym tam załogą. Ordonator Monnay odniósł się do Paryża o usunięcie wątpliwości. Chwila odpowiednia, aby kwestję rozstrzygnąć z ulgą dla skarbu Księstwa<sup>1)</sup>.

D'après un décret de S. M. l'Empereur, daté de Valladolid le 9 janvier 1809, il avait été ordonné que les troupes françaises en garnison à Danzig seraient nourries aux dépens de la ville. Cette mesure a été effectivement remplie à l'égard des troupes mentionnées, mais le sénat de Danzig ayant interprété à son avantage la teneur de ce décret, elle n'a point été jusqu'ici étendue à celles de V. M., tant polonaises que saxonnes, qui font partie de la même garnison. Cette interprétation paraît d'autant plus contraire à l'intention de S. M. l'Empereur que partout où les troupes alliées se sont trouvées réunies à celles de France, elles ont été constamment traitées sur le même pied; et cette règle générale est si bien établie que, quoiqu'il ne soit également fait mention que des troupes françaises dans les ordres relatifs à la subsistance des garnisons des places sur l'Oder, on n'a fait aucune difficulté d'y comprendre également les troupes de V. M. J'ai eu l'honneur de porter en son temps à Sa connaissance que cette opinion était également celle de Mr Monnay, ordonnateur en chef de l'arrondissement de Danzig et des places de l'Oder. Mais quoique ses ordres soient déjà exécutés dans ces dernières, il s'est trouvé dans le cas de faire son rapport sur l'opposition qu'ils ont rencontré à Danzig, et de proposer, pour lever toute inaptitude, de préciser davantage ce qui regarde les troupes alliées en garnison dans cette place. Ce moment étant infiniment favorable pour obtenir une mesure qui non seulement dispenserait l'état d'une charge considérable, mais même pourrait lui procurer la rentrée des sommes déboursées contre l'intention de S. M. l'Empereur par une fausse interprétation de Son décret, je prends la liberté de proposer à V. M. de concourir à ce but, en ordonnant les démarches qu'Elle jugerait convenables, et d'appuyer par là les représentations

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

de M<sup>r</sup> l'ordonnateur Monnay sur le même objet. Leur réussite serait d'autant plus à souhaiter que V. M. n'ignore point, combien le trésor du Duché est hors d'état de fournir l'entretien des troupes et Elle ne peut sans doute qu'approuver tout ce qui peut en diminuer la charge.

**354. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 13 listopada 1810.

Załącza list gubernatora Gdańska w sprawie utrzymania załogi polskiej i saskiej, oraz swój do ministra wojny Clarke'go<sup>1)</sup>.

J'ai eu l'honneur d'exposer à V. M., dans mon rapport d'hier, les circonstances relatives aux subsistances de Ses troupes saxonnes et polonaises en garnison à Danzig. La lettre ci-jointe en copie que je viens de recevoir de M<sup>r</sup> le général de division Rapp<sup>2)</sup>, gouverneur de cette place, convaincra suffisamment V. M., combien la décision de cette affaire devient urgente. La marche ordinaire des communications diplomatiques ne laissant guères d'espoir de l'obtenir aussi promptement qu'il serait nécessaire, j'ai cru qu'il pourrait être possible de l'accélérer en prenant une autre voie, et c'est dans cette vue que je prends la liberté de soumettre à V. M. la lettre que j'ai adressée à S. E. M. le duc de Feltre. La bonne volonté connue de ce ministre ne me permettant point de douter de son empressement à mettre cette affaire sous les yeux de S. M. l'Empereur, on aurait d'autant plus lieu de s'attendre à un résultat favorable qu'il ne serait en aucune manière à la charge de la France. — Si ma proposition obtenait l'approbation de V. M., je La supplie de vouloir bien ordonner que la lettre mentionnée soit envoyée à Sa destination.

**355. Do Clarke'go, ks. Feltre, ministra wojny cesarstwa francuskiego.**

Warszawa, 13 listopada 1810.

9 stycznia 1808 Cesarz zarządził, aby załozde Gdańska miasto dostarczało żywności. Generał Rapp odmawia jej pułkom polskim. Prośba

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Jan Rapp (1772—1821).

o uzyskanie zyczliwego objaśnienia dekretu. Ubóstwo i wyczerpanie Księstwa<sup>1)</sup>.

Monseigneur, l'extrême obligeance que Votre Excellence n'a cessé de déployer dans les communications que j'ai eu l'avantage d'entretenir jusqu'ici avec Elle, ne me permet point de douter qu'Elle ne veuille accueillir avec une disposition également favorable, l'affaire que je vais avoir l'honneur de Lui exposer.

Par un décret rendu à Valladolid le 9 janvier 1809 S. M. l'Empereur avait daigné ordonner: *que les troupes qui sont en garnison à Danzig seraient nourries par la ville.* D'après le rapport que m'en a fait en son temps le général Grabowski, commandant cette place, la volonté de S. M. a été notifiée par Votre Excellence à M<sup>r</sup> l'intendant général, comte de Villemaury, en date du 20 du même mois et par celui-ci à l'administration française à Danzig. Cependant, malgré ces circonstances, on a jugé sur les lieux que ces dispositions ne concernaient point les troupes alliées qui y sont en garnison, et par la lettre, ci-jointe en copie, que je viens de recevoir de M<sup>r</sup> le général de division comte de Rapp, il me prévient, qu'il ne sera plus fourni de subsistances aux troupes polonaises, il m'invite à remplacer ce qui leur a été délivré jusqu'à présent des magasins.

Sans me permettre de préjuger de ce que Votre Excellence jugera convenable de statuer à cet égard, je crois devoir Lui observer que partout où des troupes alliées se sont trouvées réunies à celles de S. M. l'Empereur, elles ont constamment été traitées sur le même pied, et ce principe a jusqu'ici été si peu contesté qu'en vertu de ce même décret du 9 janvier 1809 les troupes saxonnes et polonaises en garnison dans les places sur l'Oder ont reçu et reçoivent encore les mêmes distributions que celles de France.

Aimant à me persuader, d'après la généreuse protection que S. M. l'Empereur a toujours daigné accorder à l'armée du Duché, que ces dispositions ne sont point confor-

<sup>1)</sup> A. h. G., jako załącznik do listu hr. Einsiedel'a, posła nadzwyczajnego Saksonji w Paryżu, do Champagny'ego z 29 listopada 1810. Kopia D. St. 610.

mes à Ses bienveillantes intentions, je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien soit donner Elle même la décision qu'Elle jugera convenable à cet égard, soit provoquer celle de Son auguste souverain. J'ose d'autant plus attendre de Sa bonté une issue favorable, que Votre Excellence ne se refusera sans doute pas à lui représenter que le Duché de Varsovie étant hors d'état de fournir à la dépense qu'occasionnerait l'obligation de pourvoir à la subsistance des corps en garnison à Danzig, cette circonstance ne ferait qu'ajouter aux privations, malheureusement déjà trop nombreuses, que le soldat éprouve sous le rapport de presque tous ses besoins.

**356. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 13 listopada 1810.

O fundusze na wypadek konieczności pokrycia kosztów utrzymania załogi w Gdańsku<sup>1)</sup>.

Pouvant me trouver dans la nécessité de prendre des mesures pour la subsistance des troupes du Duché en garnison à Danzig, soit dans le cas où V. M. n'approuverait point la démarche que j'ai proposé auprès de S. E. M. le duc de Feltre, soit si elle devenait indispensable avant la réception de sa réponse, j'ose supplier V. M. de m'honorer de Ses ordres sur les moyens qu'Elle voudra bien mettre à ma disposition, pour faire face à cette dépense qui demande un fond assuré, sans lequel il n'y aurait aucune possibilité de compter sur l'entretien des troupes à Danzig.

**357. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 22 listopada 1810.

Przedkłada stan wojska z 15 X. Br. Manteuffel został obznajomiony z tokiem admin. w wojsku Księstwa. Zmiany w rozłożeniu wojsk ros.<sup>2)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation de Son armée du Duché de Varsovie à l'époque du 15 de ce mois.

Mr le baron de Manteuffel<sup>3)</sup> m'ayant donné connais-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> August Jerzy Manteuffel (1765—1842). W r. 1808 wysłany, by zreorganizować administrację dóbr kor. Księstwa.

sance de l'objet de la mission dont V. M. l'a chargée<sup>1)</sup>, je m'empresse de lui communiquer tous les renseignements qu'il a désirés, sur les dépenses relatives aux troupes, ainsi que les détails nécessaires sur la marche du service de l'administration militaire. N'ayant rien négligé pour mettre Mr de Manteuffel au fait de toutes les parties du système militaire introduit dans le Duché, je ne doute point qu'il ne soit parfaitement à même de mettre sous les yeux de V. M. un tableau exact et circonstancié des besoins de l'armée et de Lui indiquer en même temps les ressources qui existent réellement, et les mesures qu'il serait convenable d'employer, pour qu'elles puissent être utilisées conformément à leur destination. — D'après les derniers rapports qui me sont parvenus de la frontière russe, il paraît certain que les corps qui étaient en marche pour se rapprocher du théâtre de la guerre, ont reçu ordre de s'arrêter. Une division russe, cantonnée jusqu'ici dans les environs de Nieśwież, vient de recevoir un nouvel emplacement plus voisin de nos frontières et occupe la ligne depuis Brześć jusqu'à Grodno. On assurait, au départ du courrier, que 14 régiments de différentes armes avaient ordre de se rassembler en Lithuanie; mais cette nouvelle mérite encore une confirmation.

**358. Do Clarke'go.**

Warszawa, 24 listopada 1810.

Prosi o podanie mu do wiadomości zmian w przepisach ćwiczeń trzech broni francuskich celem zastosowania ich w armji Księstwa<sup>2)</sup>.

Monseigneur, les règlements et ordonnances prescrites pour les manoeuvres de l'armée française ayant été adoptés dès la première formation des troupes polonaises<sup>3)</sup>, il

<sup>1)</sup> O tej powtórnej misji Handelsman I 265.

<sup>2)</sup> A. E., Saxe, corr. 80 f. 43, wyciąg przesłany ministrowi spraw zagranicznych Champagny'emu 16 stycznia 1811.

<sup>3)</sup> Por. M. Rostworowski: *Materyały do dziejów Komisji Rządzącej* I 52 i 521—2. — „Przepis musztry i manewrów dla piechoty francuzkiej — wydany roku 1791. Tłómaczenie z francuzkiego (Cypryana Godebskiego), w Warszawie 1807“. Tegoż *Dziennik podręczny dla podof. i żołn.* Oraz rozkaz dzienny w tej mierze: „Józef Xiążę Poniatowski, ... naczelny dowódzca Legionu 1-go..., dyrektor departa-

Korespondencja ks. J. Poniatowskiego III.

ne peut, sous tous les rapports, qu'être utile, s'il n'existe à cet égard aucune différence dans une armée dont plusieurs corps se trouvent encore aujourd'hui sous les ordres de généraux français.

Le règlement pour l'exercice et les manoeuvres de l'infanterie publié en 1791 et l'ordonnance de la cavalerie de 1805 lui servent jusqu'à présent en règle. Mais ne sachant point, si les changements ordonnés depuis en France dans la formation intérieure des corps, ou d'autres motifs, n'en ont point occasionné dans la manière de manoeuvrer, je serais bien aise de m'assurer, si ces ordonnances sont encore invariablement suivies, ou s'il a été fait quelques corrections. Dans ce dernier cas, j'oserais prier V. E. de vouloir bien me communiquer les ordres et instructions qui ont été donnés à cet égard.

L'artillerie régimentaire, créée en France par décret du 9 juin 1809, venant d'être également adoptée pour l'armée polonaise, Elle mettrait le comble à son obligeance, en ordonnant d'y joindre ce qui a pu être prescrit pour l'ensemble des manoeuvres des ces deux armes réunies<sup>1)</sup>.

Sachant par expérience, combien V. E. est portée à faire ce qui peut être avantageux à une armée destinée à combattre pour la cause commune, j'aime à me flatter qu'Elle voudra bien, à ce titre, excuser la nouvelle importunité que cette confiance m'engage à hasarder.

mentu wojny... Z względu na potrzebę wprowadzenia jak najprędzej jednakowego w całej piechocie sposobu musztry, przetłumaczony nąprędce z francuzkiego regulament, szkołę żołnierza i szkołę plutonu w sobie zawierający, podać za prawidło i tyle egzemplarzów, ile jest oficerów przesłać pułkom postanowiłem. Aby więc ten przepis natychmiast był w pułkach wprowadzony, ściśle zachowany i w niczem bez wyraźnego mego ordynansu nie odmieniony, zalecony. Działo się w Warszawie dnia 12 czerwca 1807.

<sup>1)</sup> Stąd zrodziły się wydawnictwa (zanotowane przez Gembarzewskiego l. c. 322—3) jak *Dodatek do przepisu musztry dla piechoty* (1812), *Mała wojna czyli opis służby lekkich pułków* (1812), *Przepisy polowe... dla jazdy lekkiej* (w przekładzie Al. Oborskiego — 1812), *Podręcznik dla podof. piechoty* (1812), *Przepis musztry z działami polowemi* i t. d.

## 359. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 26 listopada 1810.

W sprawie sprowadzenia dział i amunicji dla twierdz Księstwa<sup>1)</sup>.

J'ai eu l'honneur de porter récemment à la connaissance de V. M. que d'après l'avis que m'en avait adressé S. E. M. le duc de Feltre, 50 canons de fer seraient mis à ma disposition à Stettin, pour être employés à l'armement des places du Duché<sup>2)</sup>. Je viens de recevoir aujourd'hui une lettre de S. A. M. le maréchal prince d'Eckmühl par laquelle il m'avertit que les ordres pour l'extradition de cette artillerie, ainsi que d'un approvisionnement d'environ 5 à 600 boulets par pièce, étant déjà donnés il serait nécessaire de pourvoir à leur transport. Ne pouvant remplir cette mesure sans être instruit des intentions de V. M., je La supplie de me faire connaître, quels sont les moyens qu'Elle veut bien pour cet effet faire mettre à ma disposition. Sans préjuger sur ce qu'Elle croira devoir décider à cet égard, je pense qu'il serait convenable d'effectuer incessamment par terre le transport des pièces et de faire venir par eau les projectiles; après en avoir toutefois fait faire de suite la réception.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Zob. *Corresp. de Napoléon* 17048.



Designation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes			
			dans l'inté-			
			hommes		chevaux	
			officiers	troupes		
Cavalerie	6 rég. Pałowski	à Thorn, Chełmno, Gołub, Brodnica	31	568	718	
	7 " Zawadzki	à Wolborz, Sulejów, Piotrków, Radomsk	30	606	690	
	8 " Rozwadowski	à Łomża, Tykocin, Szczucin, Kalwaryja	28	487	659	
	9 " Przyszycowski	à Gnesen, Pyzdry, Pobiedziska, Trzemeszno, Słupia, à Glogau	32	512	631	
	10 rég. Umiński	à Prasnysz, Mława, Raciąż, Lipno	22	668	712	
	11 " Potocki Adam	à Chełm, Rubieszów, Wayśławice, Lapiennik, Kryłów	27	684	682	
	12 " Ryzyszczewski	à Międzyrzec, Biała, Kodeń, Terespol	33	701	771	
	13 " Toliński	à Siedlce, Wągrów, Sokołów, Liwa	32	588	726	
	14 " Małachowski	à Varsovie	18	245	325	
	15 " Trzeciecki	à Ostrołęka, Wyszaków, Myszyniec, Ostrów	40	584	501	
	16 " Tarnowski	à Tomaszów, Tyszowiec, Józefów, Tarnogród, Łuków	28	565	582	
	Total de la cavalerie			493	9,455	10,808
	État-major de l'artillerie et du génie	Directeurs	à Varsovie	3		
		Sous-directeurs	à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Częstochau	4		
		Adjoints	à Varsovie, Zamość, Thorn, Cracovie, Suchedniów	7		
		Officiers du génie et élèves de l'artillerie	à Varsovie, Sierock, Thorn, Modlin, Częstochau, Zamość	16		
Gardes et sous-gardes		à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Cracovie	4			
Artificiers		à Varsovie	2			
Total de l'état-major de l'artillerie et du génie			36			
Artillerie	Rég <sup>mt</sup> d'artill. à pied, Górski colon., à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Cracovie, Dantzig		53	1,681	990	
	Rég <sup>mt</sup> d'artill. à cheval Hauschild major, à Varsovie		20	463	664	
	Bataill. de sapeurs, Aubicki major, à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Częstochau, Puławy, Góra		11	175	21	
	Compagnie d'ouvriers, Hoffman capit., à Varsovie		3	101		
	Total de l'artillerie			89	2,420	1,675
Total			1,344	33,695	12,882	
Le 4 <sup>e</sup> régim. d'infant., Woliński colon., en Espagne						
Le 7 <sup>e</sup> " " , Tremo, en Espagne						
Le 9 <sup>e</sup> " " , Cichoński, en Espagne						
Total de l'infanterie qui se trouve en Espagne						
Total général de l'armée du Duché			1,344	33,695	12,882	
Corps des invalides et des vétér., Wiener chef de bat., à Varsovie, Płock, Łomża, Bromberg, Radom, Siedlce			9	185	3	

Absents															
Détachés										Total		Manque au complet		Au delà du complet	
rieur					hors du pays										
hommes		chevaux	hommes		chevaux	en semestre		aux hôpit.		hom.	chev.	hom.	chev.	hom.	chev.
offic.	troup.		off.	troup.		off.	troup.	off.	troup.						
4	88	96				4	91		12	798	814	25	9		
7	85	113				4	11		26	469	803	54	20		
8	219	225				4	72		4	822	884	1			61
4	20	19	7	160	195	1	35		18	789	845	34			22
2		2				5	13		7	717	714	106	109		
7	95	96				7	2		31	853	778		45	30	
1	46	45				10	1		14	806	816	17	7		
7	141	143				4	27		12	811	869	12			46
3	26	29				5	4		12	313	354	106	65		
2	75	74				4	42		17	764	575	59	248		
4	88	75				3	10	1	9	708	657	115	166		
66	1,131	1,178	7	160	195	67	554	2	225	12,160	12,181	604	583	30	218
6										3					
5										11					
										12					
7										23		5			
16										20					
										2					
34						1				71		5			
6	186	185	4	96	4	4	83		52	2,167	1,179	518			
3	126	273				2	6		17	637	929	54			
14	465	37				1	4		16	686	58	70			
1									7	114		9			
24	779	495	4	96	4	7	93		92	3,604	2,166	651			
201	2,966	1,714	152	3,762	199	169	3,484	6	1,165	46,944	14,787	5,056			
			47	1,643				1	488	2,179					
			49	1,457				5	321	1,832					
			47	1,640				5	298	1,990					
			143	4,470				11	1,107	6,001					
201	2,966	1,714	295	8,502	199	169	3,484	17	2,272	52,945					
7	251					4	4		29	489	3	1,208			

*Etat de la paie.*

Le 1 <sup>er</sup> régiment d'infanterie a	3	mois d'arrérages
" 2 <sup>e</sup> " " a	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	" "
" 3 <sup>e</sup> " " a	8	" "
" 5 <sup>e</sup> " " a	3 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	" "
" 6 <sup>e</sup> " " a	8	" "
" 8 <sup>e</sup> " " a	3	" "

Le deux premiers bataillons du 10<sup>e</sup> régiment en garnison à Danzig et Stettin 2 mois d'arrérages

Le 3 <sup>e</sup> bataillon du même rég.	4	" "
" 11 <sup>e</sup> régiment	3	" "
" 12 <sup>e</sup> "	7	" "
" 13 <sup>e</sup> "	11	" "
" 14 <sup>e</sup> "	3	" "
" 15 <sup>e</sup> "	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	" "
" 16 <sup>e</sup> "	2	" "
" 17 <sup>e</sup> "	3	" "

Le 1<sup>er</sup> régiment de cavalerie 2 mois d'arrérages

" 2 <sup>e</sup> " " "	5	" "
" 3 <sup>e</sup> " " "	2	" "
" 4 <sup>e</sup> " " "	2	" "
" 5 <sup>e</sup> " " "	8	" "
" 6 <sup>e</sup> " " "	7	" "
" 7 <sup>e</sup> " " "	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	" "
" 8 <sup>e</sup> " " "	3	" "
" 9 <sup>e</sup> " " "	5	" "
" 10 <sup>e</sup> " " "	2 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	" "
" 11 <sup>e</sup> " " "	5	" "
" 12 <sup>e</sup> " " "	10	" "
" 13 <sup>e</sup> " " "	8	" "
" 14 <sup>e</sup> " " "	2	" "
" 15 <sup>e</sup> " " "	2	" "
" 16 <sup>e</sup> " " "	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	" "

Le régiment d'artillerie à pied 2 mois d'arrérages

" " " à chev.	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	" "
" bataillon de sapeurs	2	" "

*Observation.* Ne sont point comprises dans le présent état les masses dont les arrérages sont beaucoup plus considérables.

Désignation du nombre de semestries dans chaque département du Duché de Varsovie:

Département de Varsovie	355
" " Płock	389
" " Łomża	405

Département de Kalisz	468
" " Bromberg	373
" " Posen	424
" " Siedlce	153
" " Lublin	567
" " Radom	194
" " Cracovie	255
Total de semestries dans le Duché	<u>3,583</u>

Certifié véritable par moi général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie

*Joseph Prince Poniatowski.*

361. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 3 grudnia 1810.

Wobec trudności przewiezienia artylerji ze Szczecina drogą woj-skową wytkniętą w układach radzi próbować uzyskać zgodę rządu berlińskiego na transport wprost ku Noteci<sup>1)</sup>.

Désirant mettre en exécution le plutôt possible, et de la manière la plus avantageuse, les ordres que par Son décret du 22 du mois dernier V. M. m'a fait l'honneur de me donner, relativement au transport des 50 canons de fer et de leurs approvisionnements en fers coulés qui se trouvent à Stettin, je m'empresse de mettre sous Ses yeux les circonstances suivantes. Pour effectuer ce transport nous n'avons d'après les conventions d'autre voie que celle de la route militaire par Glogau. Mais celle-ci offre un détour si considérable, qu'outre un très grand retard dans l'arrivée des pièces et de leurs approvisionnements aux frontières du Duché, on doit encore s'attendre à des fraix de charriage énormes, pour lesquels on se trouve absolument à la merci des charretiers prussiens. Ces difficultés vaincues, les pièces se trouveraient encore sur un point très éloigné de leur destination et dans une contrée qui ne présente aucune possibilité d'achever le transport par eau. D'un autre côté, en prenant la route directe de Stettin par Driesen<sup>2)</sup> le trajet par les états prussiens n'est que d'environ 12 meilles; et

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Drezdenko.

rendues sur ce point, les pièces et les boulets seraient à portée de la Netze qui communique avec la Vistule par le canal de Bromberg. Ces circonstances locales sont tellement favorables sous tous les rapports, qu'en les comparant avec les inconvénients de la route militaire, je crois qu'il serait à propos de faire au moins une tentative pour en profiter. Dans cette vue je prendrais la liberté de proposer à V. M. de faire demander soit par Son ministre à Berlin soit par telle autre voie qu'elle jugerait convenable, le consentement de S. M. le roide Prusse pour que le transport de l'artillerie mentionnée avec les approvisionnements pût se faire par la dernière voie, et qu'il fût escorté par un détachement d'environ 30 hommes de la garnison de Stettin qui rentrerait ensuite dans cette place. Si V. M. agréait ce moyen, ces objets rendus à Filehne sur la Netze pourraient y demeurer en dépôt jusqu'au printemps prochain et seraient alors, en suivant seulement la Vistule et sans avoir besoin d'aucun détour ni transport par terre, débarqués directement à leur destination à Thorn et Modlin. En suppliant V. M. de vouloir bien me faire connaître Ses intentions à cet égard, j'ai l'honneur de porter à Sa connaissance que pour être à même de Lui soumettre le montant des fraix de transport des 50 pièces données au Duché avec leurs approvisionnements, j'ai fait prendre sur les lieux par l'administration française les renseignements nécessaires. Le temps qui sera indispensable pour régler cet objet et effectuer réception de l'artillerie, donnant un délai suffisant pour avoir une réponse de Berlin, cette tentative, quand même elle serait infructueuse, ne produira aucun retard dans le transport, tandis que sa réussite offrirait les plus grands avantages.

**362. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 3 grudnia 1810.

Wojska zatrudnione przy obwarowaniach Modlina skierował na leże zimowe<sup>1)</sup>.

La saison avancée jointe à la nature du terrain ne permettant plus de continuer les travaux de la place de

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

Modlin, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que j'ai donné l'ordre de les faire cesser. Les troupes qui y ont été employées, et parmi lesquelles l'insalubrité de l'air et l'extrême incommodité des cantonnements commençait à occasionner des maladies, ont été mises en marche pour prendre leurs quartiers d'hiver. On employera cette saison à préparer les bois nécessaires pour reprendre avec activité les travaux au retour du printemps.

**363. Do Clarke'go.**

Warszawa, 5 grudnia 1810.

O wspomnienie szpitali Księstwa ze składów Kistrzynia<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je viens d'apprendre par le colonel du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie du Duché de Varsovie, en garnison à Cüstrin, qu'il se trouve dans les magasins de l'administration française de cette place 700 fournitures complètes d'hôpital qui n'y étant point nécessaires, sont emballées dans l'attente d'une destination éventuelle.

L'extrême pénurie des moyens du Duché de Varsovie me mettant souvent dans l'embarras de pourvoir aux divers besoins du soldat, j'ose encore mettre à l'épreuve d'obligeance accoutumée de Votre Excellence en La priant de vouloir bien, au cas où Elle n'aurait point encore disposé de ces fournitures, me faire connaître, si elles ne pourraient être soit accordées soit cédées au Duché de Varsovie<sup>2)</sup>. Le soldat polonais éprouvant sous plus d'un rapport des privations, j'aime à me flatter que, sentant combien je dois tâcher de les diminuer par tous les moyens possibles, Votre Excellence voudra bien excuser à ce titre mes fréquentes importunités. Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'expression réitérée de ma haute considération.

<sup>1)</sup> A. E., Pologne, corr. 326 f. 358.

<sup>2)</sup> W odpowiedzi z 20 stycznia 1811 (A. h. G., minute) Clarke pisał: J'ai reçu la lettre que Votre Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire pour demander que 700 fournitures d'hôpital qui se trouvent à Varsovie... soient accordées ou cédées à l'adm. ducale. Je me suis empressé de transmettre cette demande à S. E. le ministre directeur de l'administration de la guerre dont elle intéresse spécialement les attributions, et à qui il appartient de la mettre sous les yeux de S. M. I. et. R.

**364. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 10 grudnia 1810.

Trudność przewiezienia dział i amunicji ze Szczecina <sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. la situation de Ses troupes du Duché de Varsovie à l'époque de 1<sup>er</sup> de ce mois.

M<sup>r</sup> le général de division Pernety, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Allemagne, venant de me faire connaître, par la lettre ci-jointe en copie, les détails relatifs aux 50 pièces de fer données récemment au Duché par l'Empereur, je vais de suite faire partir pour Stettin l'officier d'artillerie de ligne pour en soigner la réception. Une grande partie de cette artillerie étant sur affûts marines, cette circonstance en rend le transport par terre de la plus grande difficulté et forcera probablement de les faire venir par eaux. Cependant, comme il serait essentiel d'accélérer autant que possible l'arrivée de ces pièces et de leurs approvisionnements aux frontières du Duché, il sera enjoint à l'officier qui sera envoyé pour cet effet à Stettin, de saisir tout ce que les circonstances locales lui offriront de moyens, pour parvenir à ce but.

**365. Do Serry.**

Warszawa, 10 grudnia 1810.

Posunięcie 3 dywizyj ros. ku granicom Księstwa <sup>2)</sup>.

Les derniers rapports ont confirmé la notion qu'il se trouve actuellement dans les gouvernements de Mińsk, Wilno et Grodno 3 divisions de troupes russes lesquelles par l'arrivée aux corps de leurs 3<sup>es</sup> bataillons se montent à près de 50 mille hommes. Ces troupes qui jusqu'à présent avaient travaillé aux fortifications qu'on établit sur plusieurs points de la Dwina, et notamment à Riga, Dunabourg, Drysse, ainsi qu'à Połock, Bobruysk, Mozyrz et en arrière de Kowno, ont été depuis peu rapprochées de la frontière du Duché et disposées par régiments depuis Białystok par Grodno jusques au delà de Brześć. Ces troupes ont avec eux leur artillerie. La frontière est gardée avec la plus grande exactitude et on ne laisse entrer personne sans un passeport

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

russe. Un officier qui avait été envoyé dernièrement pour réclamer des déserteurs, n'a point obtenu le passage. D'après cette mesure on a cru devoir donner aux postes sur la frontière l'ordre de refuser également l'entrée du Duché aux officiers russes envoyés pour le même objet, en leur motivant cette disposition par celle qui existait au passage de leurs frontières. — Les magasins des subsistances établis sur plusieurs points dans les provinces limitrophes russes n'avaient point excédé jusqu'ici la proportion ordinaire des troupes qui devaient en tirer leurs distributions. On vient actuellement de donner l'ordre d'acheter pour le compte d'état dans ces gouvernements 200 m. mesures de blé et 16 mille mesures de légumes. Cette disposition donne lieu à conjectures qu'un plus grand nombre de troupes sera porté de ce côté. On attend dans les environs de Brześć la 6<sup>me</sup> division. Il paraît certain qu'on fait filer successivement des troupes du côté de la Suède. Plusieurs régiments prêts à marcher s'attendent à recevoir cette destination.

**366. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 17 grudnia 1810.

Zgłoszenie się ks. D. Radziwiłła do wojska. Jego ofiary na rzecz tegoż. Radzi oddać mu pułk ósmy ułanów po zabezpieczeniu losu dowodzącego nim Rozwadowskiego <sup>1)</sup>.

Le prince Dominique Radziwiłł, arrivé ici il y a quelques jours, vient de me témoigner que possédant des terres considérables dans le Duché de Varsovie il désirait se consacrer au service de V. M. Dans cette vue il a non seulement obtenu, il y a déjà quelque temps, sa démission de la place de gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie; mais il vient encore de s'assurer que le parti qu'il prend, n'entraînera aucune mesure fâcheuse pour la partie de ses biens situés en Russie. Le voeu du prince Radziwiłł est de se voir à la tête d'un régiment de cavalerie, mais sachant qu'il n'a point encore de titres pour obtenir ce grade, il désire au moins en attendant qu'il ait pu les acquérir par des services, prouver par l'usage des moyens qui sont à sa disposition, combien il a à coeur de mériter

<sup>1)</sup> A. G., bruljon.

la bienveillance et les bontés de V. M. En conséquence M<sup>r</sup>. le prince Radziwiłł offre 10,000 (duc.) pour les besoins de l'armée et 2000 comme fonds supplémentaire pour les écoles de l'artillerie et du génie. En outre, comme il possède des haras considérables, il n'est point éloigné de donner un certain nombre de chevaux de remonte pour la cavalerie. — Sans préjuger sur ce qu'il plaira à V. M. de décider à cet égard, je crois de mon devoir de Lui soumettre que tant par ses qualités personnelles et la considération générale dont il jouit, que par son attachement connu pour son pays et son désir de lui être utile, le prince Radziwiłł ne peut qu'être une acquisition très désirable pour l'armée du Duché. Si V. M. daignait agréer la prière qu'il prend la liberté de Lui adresser par mon organe, j'oserais Lui proposer d'accorder, ainsi qu'il le désire lui même, une retraite avec une petite pension au colonel Rozwadowski <sup>1)</sup> du 8<sup>e</sup> régiment de lanciers et de nommer au commandement de corps le prince Dominique Radziwiłł qui dans ce cas s'engage à achever d'assurer un sort à cet estimable officier, aussi recommandable par ses anciens services que par le zèle qui, malgré son âge avancé, l'a porté dans la dernière campagne à joindre l'armée avec une levée rassemblée par ses soins, à la tête de laquelle il a agi avec distinction sur le Dniestr.

**367. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 24 grudnia 1810.

Zaległości w ściąganiu funduszów na wojsko. Niedotrzymanie układow w tej mierze przez ministerstwo skarbu. Potrzeba skuteczniejszych środków <sup>2)</sup>.

Ayant espéré jusqu'ici que les ordres de V. M. réitérés plusieurs fois au ministre du trésor <sup>3)</sup>, pour faire connaître Son intention que la solde et les masses de l'armée fussent payées avant tout autre article de dépense, les compétences seules exceptées, auraient enfin le résultat si nécessaire et si attendu d'améliorer le sort du soldat, je m'étais

<sup>1)</sup> Kazimierz. Stworzył pułk na Podolu galicyjskiem latem 1809. Ustąpił miejsca 30/III 1811.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> Jan Węgliński.

abstenu de porter à Sa connaissance les nouvelles craintes que le mode d'exécution adopté à cet égard me donnait lieu de concevoir. L'expérience n'ayant aujourd'hui que trop démontré, combien la volonté de V. M. était loin d'être remplie, je crois de mon devoir de ne point tarder plus longtemps à remettre sous Ses yeux les motifs fondés d'en assurer l'exécution d'une manière conforme à l'urgence de son objet. Ne doutant point que la somme de 900,000 fl. que V. M. avait daigné pendant son séjour à Varsovie assigner à l'armée, comme un secours extraordinaire et prompt, ne fût incessamment payée, j'avais d'après la proposition du ministre des finances consenti à ce que les arrérages dûs à l'armée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet de cette année ne rentrassent qu'à mesure de la perception des impôts arriérés, sous la condition expresse et mise en avant par lui même, que depuis cette époque la solde et les masses seraient entièrement et régulièrement payées. Cette mesure n'eut presque aucun effet. Les versements restèrent dans leur ancienne inexactitude, et je me vis dans un embarras d'autant plus grand que n'ayant reçu que de très légers acomptes sur la somme de 900 mille fl., et ne recevant depuis lors presque rien en vertu des anciens arrérages, je voyais la condition du soldat rendue pire et l'exécution de toutes les mesures relatives au militaire plus entravée que jamais, par le moyen même qui devait servir à les avancer. — Je n'entrerai point dans le détail des faits qui offriraient à V. M. la preuve, combien ces inconvénients ont causé de préjudice à l'armée. Il paraît qu'ils ont été assez visibles et assez graves puisqu'ils engagèrent le ministre des finances à me témoigner lui-même, il y a environ 2 mois, que les fonds alloués au ministère de la guerre se montant aux deux tiers des revenus publics, il m'offrait d'autoriser les caisses départementales à verser immédiatement dans celles des payeurs militaires les 2 tiers du produit de ces revenus à mesure de leur rentrée. Cet arrangement remédiant au moins à l'inconvénient des retards occasionnés par la nonréalisation des mandats qu'il fallait à chaque fois solliciter du trésor, et que celui-ci donnait souvent sur des caisses déjà vidées par des ordonnances antérieures, accordées pour d'autres objets de dépense, je

m'empressai encore de souscrire à ce mode de paiement qui est jusqu'aujourd'hui en vigueur. Mais, par une contradiction extraordinaire avec la conviction qui avait engagé le ministre des finances à proposer lui même cet arrangement dont il voyait la justice, autant que l'indispensable nécessité, il crut convenable, peu de temps après, d'excepter de la masse des revenus publics dont il assignait les deux tiers à l'armée, le produit du sel et des domaines nationaux. Ce dernier objet se montant seul à environ 9 millions, et tous les deux étant la source la plus certaine d'un revenu constant, il est évident qu'en les distraiant, la proposition établie par le ministre des finances devient entièrement illusoire, et que les ordres de V. M. pour assurer l'entretien de l'armée sont éludés de la manière la plus positive. Sans parler des reliquats de tous les autres objets de dépense relatifs à l'armée, le plus urgent et le plus indispensable de tous la solde et les masses calculées strictement sur son effectif, d'après les revues, éprouve déjà depuis le 1<sup>er</sup> juillet, époque des dernières mesures prises par le ministre du trésor un retard de 2 mois et demi. L'arriéré général de cette partie s'élève pour un grand nombre de corps à 8 mois et au delà et s'accumule chaque jour davantage.

Je n'importunerai point V. M. de la répétition de tout ce que j'ai eu l'honneur de Lui exposer sur la misère du soldat: je me bornerai à y ajouter qu'elle a atteint son comble et menace des plus fâcheux résultats, dont une partie se réalise déjà par la nonrentrée d'une partie des semestriers. Que ce sera ce, lorsque plusieurs milliers de conscrits auront rejoint l'armée, sans qu'il y ait aucune possibilité de subvenir à leur solde et à leur première mise.

Les circonstances aussi urgentes m'imposent le devoir de supplier V. M. avec la plus vive instance d'assurer l'entretien de l'armée par des mesures qui ne laissent aucune possibilité de contrevenir à Sa volonté, et avant tout d'ordonner que les sommes allouées au ministère de la guerre soient prises indistinctement sur toutes les branches du revenu du pays. Je suis loin de prétendre établir que l'armée mérite une préférence sur les autres parties du service public; mais par un effet de ce même principe elle a au moins

des droits égaux à la sollicitude du gouvernement, et il est, je crois, surtout dans les circonstances présentes, aussi injuste qu'impolitique de réserver exclusivement pour d'autres objets, ainsi que le fait le ministère des finances, les sources les plus certaines des revenus du trésor. S'il est prouvé que l'entretien d'une armée d'après l'état adopté par V. M. est audessus des moyens du pays, je serai le premier à Lui proposer de la réduire à la proportion nécessaire. Mais si, par des motifs qu'il ne m'appartient point de juger, cette mesure ne saurait avoir lieu, il est indispensable d'assurer son existence par des moyens plus efficaces que ceux dont l'expérience a prouvé l'insuffisance; puisque, malgré les ordres de V. M., il a été possible d'y soustraire une partie des moyens de l'état.

J'ose penser, Sire, qu'ayant vu les représentations que j'ai été dans le cas d'adresser à V. M., toujours d'accord avec la vraie position des choses, Elle ne croira point exagérer ce que je viens de Lui exposer, sur celle où l'armée se trouve aujourd'hui. S'il Lui restait à cet égard le moindre doute, il me serait facile de La convaincre que loin d'outrepasser la réalité j'ai souvent épargné à Son coeur paternel des détails qui lui auraient été trop pénibles.

369. Do Murat'a.

Warszawa, 28 grudnia 1810.

Przewidując opóźnienie korespondencji zapewnia króla o swych uczuciach<sup>1)</sup>.

Mr. Rohr<sup>2)</sup> s'étant vu dans le cas de prolonger jusqu'aujourd'hui son séjour à Varsovie, je crains que les lettres qu'à différentes époques j'ai eu l'honneur d'adresser à V. M., n'aient au moins tardé à Lui parvenir. Ce retard me serait d'autant plus pénible que professant envers Elle les sentiments de la plus vive reconnaissance pour les bontés dont Elle a daigné m'honorer, je ne désire rien tant que de La voir convaincue, combien ils sont profondément gravés dans mon coeur.

Daignez, Sire, au milieu de la gloire dont Vous ne ces-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Zob. nr. 318.

sez de Vous couvrir, Vous rappeler quelquefois un de Vos plus sincères admirateurs, et ne point douter qu'il mettra toujours son bonheur à Lui offrir l'hommage de Son profond respect.

**369. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 29 grudnia 1810.

Dopelnil formalnie dekretu o złączeniu kirasjerów ze strzelcami konnymi, jednakże różnice zachodzące między tą bronią sprzeciwiają się temu. Różne kwestje stąd wynikające<sup>1)</sup>.

M'empresant d'obéir aux ordres que V. M. m'a fait l'honneur de me donner par Son décret du 20 de ce mois, j'ai fait publier de suite à l'ordre de l'armée que le régiment de cuirassiers compterait désormais parmi ceux de chasseurs à cheval et ferait partie de cette arme. Les cuirasses ont été déposées à l'arsenal de Varsovie. V. M. me prescrivant par le même décret de Lui soumettre mon rapport sur les mesures nécessaires pour opérer successivement dans ce corps les changements indiqués par cette disposition, je me fais un devoir de mettre à cet égard sous Ses yeux les détails suivants. V. M. connaît la manière dont l'arme des cuirassiers est employée au temps de guerre. Pour la rendre propre à but qui ne lui permet d'agir qu'en masse, on a cherché à préserver le cavalier du feu qu'il a à essuyer, et à augmenter la force d'impulsion par celle de la pesanteur. Ces avantages ne pouvant s'obtenir qu'aux dépens de la vélocité, les cuirassiers ne sauraient en temps de paix être employés qu'à un service intérieur de garnison. Le chasseur à cheval au contraire destiné à la guerre pour le service des avantpostes, et en général pour tout ce qui exige de la promptitude, est employé en temps de paix pour les escortes, les postes de correspondance et ceux de la garde des frontières. Il résulte de ces circonstances qu'en assujettissant à un service qui demande la plus grande légèreté, un individu monté sur un cheval lourd et chargé, même sans cuirasse, d'un équipement pesant, ils seront tous les deux ruinés en très peu de temps, sans avoir été d'aucune utilité; et privé de l'arme défensive dans laquelle on tâche de lui ins-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

pirer de la confiance, le cuirassier aura perdu tous les avantages de son service primitif, sans avoir acquis aucune des qualités nécessaires pour les autres. Toutes les pièces de la mise des deux armes mentionnées ayant été calculées d'après ces principes, il n'existe dans l'habillement, équipement et harnachement des cuirassiers aucun article qui puisse être utilisé pour un corps de chasseurs à cheval, et en transformant par conséquent les premiers, on se met nécessairement l'alternative, ou de réformer entièrement la première mise actuellement existante, afin d'utiliser de suite ce corps d'après sa nouvelle destination, ou de se résoudre à l'entretenir pendant longtemps sans en tirer parti. Ces inconvenients, joints à la perte qui résulte des matériaux que le régiment des cuirassiers a actuellement en magasin, avaient motivé les représentations que j'ai pris la liberté de faire en son temps<sup>1)</sup> à V. M. Sa volonté étant que la transformation de ce corps ait lieu successivement, je crois de mon devoir, tout en obéissant à Ses ordres, de porter à Sa connaissance que si Elle ne destine point à cet usage un fonds particulier, cette mesure ne pourra avoir lieu au moyen des masses qu'aux époques du renouvellement des différents articles. Or, ceux-ci ayant une durée différente, il en résultera non seulement une bigarrure de couleurs et de formes dans tout le régiment, mais même une incohérence extrême dans la mise de chaque individu. Les chevaux mêmes destinés chaque année à la remonte de ce corps devant être désormais d'une espèce différente de ceux qui y existent déjà, cette circonstance achevera de mettre, pour ainsi dire, hors de service, pendant plusieurs années, un régiment composé d'éléments si divers. — Après avoir soumis à V. M. ces considérations sur le matériel du 14<sup>e</sup> régiment de cavalerie, je dois La supplier de me faire connaître Son intention relativement à son organisation. D'après l'état qu'Elle a adopté pour Son armée du Duché de Varsovie, le 14<sup>e</sup> régiment n'était jusqu'ici composé que de 2 escadrons, faisant un total de 419 hommes. La force des régiments de chasseurs étant de 4 escadrons et 823 hommes, il devient nécessaire

<sup>1)</sup> Zob. nr. 350.

d'organiser 2 nouveaux escadrons pour lesquels V. M. daignera dans ce cas assigner une première mise et une remonte, ainsi que je La prie d'ordonner une augmentation de 400 hommes dans la conscription de cette année. Enfin la force de ces deux nouveaux escadrons devant être ajoutée à l'état actuel de l'armée dont toutes les dépenses sont calculées pour 60 mille hommes, j'attends les ordres de V. M. pour savoir, si je dois Lui présenter le tableau des fonds qu'il sera nécessaire d'ajouter au budget général. — En terminant l'exposé que V. M. m'a ordonné de Lui présenter à ce sujet, je ne dois point oublier un objet qui intéressera sans doute Sa bonté autant que Sa justice. L'équipage des officiers dans les cuirassiers est très coûteux. Ceux qui servent dans ce corps, en ont déjà fait la dépense, et il y en a peu qui soient en état de le renouveler à leurs frais. Le changement que vient de subir leur corps, les mettant dans cette nécessité, je soumetts à V. M. le besoin d'indemniser ceux qui sont dans le cas de supporter à fois ces frais de première mise.

Je supplie V. M. d'être persuadée que malgré ces observations que j'ai cru indispensables pour Lui faire connaître le vrai état des choses, si dans les confections qui pourront être ordonnées, il sera possible d'employer les effets existant actuellement dans le régiment des cuirassiers, je me ferais un devoir de ne point négliger cette épargne.

370. Do Senfft'a.

(Warszawa, początek stycznia 1811).

Otrzymał doniesienia o zebraniu się we Wrocławiu niezadowolonych Polaków, z hr. Raczyńskim na czele, wysługujących się Rosji i Prusom. Zbrojenia Rosji<sup>1)</sup>.

...Plusieurs avis ont été reçus à différentes époques sur ce qu'il existe à Breslau un comité de mécontents Polo-

<sup>1)</sup> A. E., Saxe 77 f. 36, wyciąg załączony przy liście Bourgoing'a (do ministra spraw zagranicznych) z Drezna 16. I. 1810: „Ma dernière dépêche (du 13) était partie, lorsque dimanche dernier, par ordre du Roi de Saxe, M<sup>r</sup> de Senfft m'envoya copie des rapports que S. M. venait de recevoir de Varsovie... Ce monarque me fit l'honneur de me dire le soir qu'il n'attachait pas à beaucoup près une foi implicite à ces rapports, mais ne croyait pas devoir les laisser ignorer à son grand allié... (szyfra).

nais qui, ayant à leur tête le ci-devant maréchal comte Raczyński, font tous leurs efforts pour assurer le succès des prétendus plans de la Prusse et de la Russie relativement au Duché de Varsovie. Il m'arrive sur le même objet une lettre dont l'extrait est ci-contre. Votre Excellence en comparera le contenu avec les notions qu'Elle pourroit avoir d'ailleurs.

Tous les rapports qui nous viennent des provinces limitrophes de la Russie, parlent des travaux qu'on y a exécutés pour établir une ligne de places fortes. On a formé des magasins sur plusieurs points; et l'on continue à dire qu'il arrive des troupes sur la frontière...

Il convient cependant que la répétition de celle du même genre qu'il a reçue depuis quelque temps, méritait attention. Il ne pouvait toute fois concevoir que la famille Czartoryski fût pour rien dans les étranges projets qu'on prêtait à la Prusse et à la Russie... Por. *Observations faites en Silésie par un voyageur parti de Dresde pour Breslau le 29 janvier 1811 et revenu le 9 février* (Ibidem 68—71). „Il se trouve en ce moment peu d'étrangers à Breslau. C'est pendant la saison des eaux qu'ils y affluent; on n'y compte à présent aucun Russe de distinction... On y voit cependant plusieurs Polonais dont le plus marquant est le comte Raczyński, ancien maréchal de la diète et connu de tous les Polonais comme un homme très attaché à la Russie et à la Prusse. C'est le même qui s'étant présenté vers la fin de 1807 à Varsovie, où il a un palais et sa famille, reçut de M<sup>r</sup> le maréchal Davout... l'injonction de sortir au plutôt du Duché; mesure à laquelle applaudirent tous les bons Polonais. Il s'est depuis retiré à Breslau, où il est présentement avec une grande partie de sa famille. Il y est regardé comme naturalisé Prussien; c'est chez lui que se rassemblent tous les Polonais mécontents ou ceux qui feignent de l'être. Ce comte Raczyński et son fils font de fréquents voyages à Vienne et sont en correspondance active avec ceux de leurs compatriotes qui se trouvent dans cette capitale de l'Autriche, entr'autres avec la princesse Michel Lubomirska... On trouve encore à Breslau un comte Bronikowski, une comtesse Lanzinska,... le colonel polonais Szimanowski qui fait de fréquents voyages et voit souvent le comte Raczyński; un prince Alexandre Jablonowski, Polonais de la partie russe... En général, Breslau qui se trouve sur la route des bains de Bohême et de Silésie, a toujours été un lieu de réunion pour les Polonais... Ils y jouaient beaucoup autrefois; mais les jeux de hasard ayant été défendus, ils ont transporté la banque à Oels. C'est là qu'ils boivent, causent, jouent, frondent etc.; mais pour celui qui connaît les Polonais, leurs propos n'ont rien d'allarmant. Pendant tout le temps... le voyageur... n'a pas entendu prononcer le nom du prince Czartoryski“...

**371. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 7 stycznia 1811.

Stosownie do zlecenia każe urlopować żołnierzy. W toku pobór. Brak środków na oporządzenie rekrutów. Konieczna zaliczka<sup>1)</sup>.

Sire, V. M. ayant daigné m'ordonner d'augmenter, autant qu'il serait possible, le nombre des semestriers, j'ai l'honneur de porter à Sa connaissance que j'ai enjoint aux corps d'infanterie de le porter jusqu'à 600. Les mesures prescrites pour la levée des conscrits désignés pour cette, étant en pleine activité, 5000 hommes auront sous peu rejoint les corps au complètement desquels ils sont destinés. Le trésor ne payant actuellement pas même le courant de la solde, il ne se trouve dans les caisses militaires aucun fond pour subvenir à la première mise qu'il est indispensable de leur fournir de suite.

Cet objet étant de la plus grande urgence, tant pour prévenir la désertion, que pour habituer les conscrits à se regarder d'abord comme soldats, je supplie V. M. d'ordonner au ministre des finances que la somme d'environ 410 mille fl., qu'il rend nécessaire, puisse être fournie sans aucun délai sur les fonds les plus disponibles.

**372. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 7 stycznia 1811.

Obliczenia kosztu dostawy dział ze Szczecina<sup>2)</sup>.

Sire, ayant fait prendre des informations sur le prix des transports entre Stettin et Varsovie, afin de pouvoir déterminer au moins approximativement les fraix de celui des 50 canons et projectiles donnés au Duché<sup>3)</sup>, je m'empresse de porter à la connaissance de V. M. les notions suivantes.

Pour faire le transport de Stettin à Thorn par terre, on demande 30 fl. par quintal de 126 livres et 36 fl. pour le même poids rendu à Varsovie par cette voie.

Pour rendre ce même poids de Stettin à Filehne<sup>4)</sup> ou

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> Por. nr 359 i 361.

<sup>4)</sup> Wieleń nad Notecią.

Driesen<sup>1)</sup> par terre, on demande 12 fl. par quintal de 132 livres.

Pour transporter par eau les mêmes objets de Driesen à Thorn, on demande 10 fl. pour le même quintal. Enfin pour faire le transport par eau de Stettin à Thorn, on demande par quintal de 132 livres 12 fl. En estimant approximativement à 7000 quintaux le poids des bouches à feu et des projectiles qu'on doit transporter de Stettin, il en résulterait:

Pour faire le transport par terre jusqu'à Thorn	
une dépense de	210.000 fl.
Pour le transport de Stettin à Filehne par terre	84.000 „
De là jusqu'à Thorn par eau	70.000 „
En faisant ce transport de Stettin à Thorn par eau	84.000 „

En supposant même qu'on obtiendrait quelque réduction, ces prix restent encore si considérables que dans quelques unes des hypothèses mentionnées, ils excéderaient presque la valeur même des objets à transporter, et il devient par conséquent de toute nécessité de tâcher d'obtenir ce résultat d'une manière moins dispendieuse.

Le moyen le plus économique serait de faire acheter à Stettin 16 bateaux berlinois et de faire le transport avec la compagnie de pontonniers. En évaluant à 1000 écus le prix d'un de ces bateaux, il en résulte une dépense de 90.000 fl.; mais les bateaux restent et l'on pourrait ou retirer de leur vente la plus grande partie de cette somme, ou les faire servir soit pour les transports militaires par eau, soit dans la construction des ponts.

Cependant comme dans cette hypothèse le transport de 50 pièces, aussi que de leurs approvisionnements en fers coulés, ne pourrait avoir lieu qu'au printemps, et qu'il ne m'appartient pas de juger, si les circonstances permettent qu'il soit sans inconvénient retardé jusqu'à cette époque, je supplie V. M. de me faire connaître si Sa volonté est de faire employer ce dernier moyen, ou si Elle préfère qu'on s'en tienne à celui que j'ai eu l'honneur de Lui proposer antérieurement, savoir de faire venir de suite à Fi-

<sup>1)</sup> Drezdenko nad Notecią.

lehne les 50 pièces avec leurs approvisionnements, et de les laisser en dépôt jusqu'à ce que la saison permette d'en achever le transport par eau.

Dans le cas où V. M. croirait devoir donner la préférence à ce dernier moyen, il serait indispensable qu'Elle daignât assurer de suite les fonds nécessaires, afin qu'il pût être procédé sans délai à la conclusion des contrats.

**373. Do Serry.**

7 stycznia 1811.

Dziękuję za starania o uzyskanie emerytur dla Polaków ze służby francuskiej<sup>1)</sup>.

Monsieur le Baron, j'ai l'honneur de Vous accuser réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser le 6 de ce mois en me faisant parvenir des brevets de solde de retraite pour 22 militaires polonais. Les difficultés qu'éprouveraient ceux d'entr'eux qui ne sont point nés ou domiciliés dans le Duché de Varsovie, pour se procurer les pièces nécessaires pour satisfaire aux formes exigées, devant probablement empêcher un grand nombre de ces pensionnaires de jouir de la récompense que daigne leur accorder S. M. l'Empereur, c'est avec reconnaissance que je reçois, Monsieur le Baron, l'annonce des démarches que Vous Vous proposez de faire pour obtenir en leur faveur une exception que les circonstances rendent juste et naturelle.

**374. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 8 stycznia 1811.

Potrzeba pieniędzy na oporządzenie 5000 rekrutów. Spodziewane dochody zawiodły. Niebezpieczeństwo zbiegostwa powołanych pod broń w tych warunkach. Groza rozprzężenia się i kadr dawnych żołnierzy. Wydatki na wojsko muszą mieć bezwzględne pierwszeństwo<sup>2)</sup>.

Sire, j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., dans mon précédent rapport<sup>3)</sup>, la nécessité indispensable de pourvoir à la première mise des 5000 conscrits, dont Elle a déjà décrété la levée. Si à cette époque je n'ai point fait mention de leur solde, c'est que, comptant que le mini-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.<sup>3)</sup> N° 371.

stère des finances réaliserait la promesse positive qu'il m'avait faite, d'assigner tout le reliquat que les revenus du sel et des domaines nationaux présenteraient au bout de l'année, pour remettre au courant la solde, arriérée de 2 mois depuis le 1<sup>er</sup> juillet. D'après l'annonce qui vient d'en être faite au payeur général de la Guerre, cette mesure a déjà manqué quant au sel, et il n'y a pas plus d'espérance qu'on la remplisse quant au produit des domaines. Comme il est impossible d'admettre qu'il existe dans un corps un certain nombre d'hommes payés pour une époque différente, sans qu'une circonstance aussi extraordinaire ne produise entre autres des inconvénients graves, celui d'achever d'embrouiller la comptabilité déjà rendue si confuse par les arriérés de plusieurs époques, — il en résulte que les troupes ne recevant qu'aujourd'hui la solde d'octobre, et celle de janvier ne devant dans cette progression être payée qu'au mars, les conscrits arrivant actuellement aux corps seraient pendant 2 mois sans aucune solde, et qu'il se fournira ainsi par eux un nouvel arriéré qui nécessitera un compte séparé, ou qu'il faudrait y mettre encore une fois en arrérages ce qui est dû au soldat depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Je ne m'entendrai point sur les suites inévitables du premier parti, il suffit d'arrêter un instant sa pensée sur cet objet pour sentir ce qui doit résulter, lorsque plusieurs milliers d'hommes, assujettis pour la première fois à la gêne du régime militaire et aux fatigues du service, se verront de plus assaillis de toutes les horreurs du dénuement, précisément lorsqu'il serait de la plus saine politique de leur procurer quelques douceurs dans un état qui n'offre sous tous les rapports que trop de privations, il est évident que réduit au désespoir le conscrit tentera tout pour s'y soustraire, et que l'idée d'éprouver la même misère deviendra l'épouvantail de tous ceux qui sont appelés à y entrer. Quelqu'important qu'il soit de ne point donner lieu à d'aussi fâcheuses extrémités, j'ose assurer que celles qui résulteraient d'un nouvel arriéré ne seraient ni moins graves ni moins effrayantes. Je supplie V. M. de se rappeler le dévouement du soldat polonais dans les instants les plus critiques et au milieu des privations qui ont jusqu'ici été con-

stamment son partage. Si il les a jusqu'ici endurés sans murmurer, il n'en sent que davantage, que par là, ainsi que par ses services, il a acquis des droits incontestables à la reconnaissance de son pays, et à la protection spéciale du Gouvernement. On s'est efforcé d'entretenir en lui la confiance que son sort était l'objet de son attention particulière; mais si par une nouvelle expérience on lui donne forcément la conviction que cette confiance est vaine, et qu'il s'aperçoit, que toutes les privations portent principalement sur son entretien, je n'hésiterai point à affirmer, que dès lors on verra s'éteindre en lui toutes les qualités, qui le distinguent, et qu'il se portera d'autant plus facilement à des désordres, qu'il n'en sera plus détourné par l'espoir d'un soulagement mérité.

Les circonstances politiques et la gloire du règne de V. M. réclament également que ces extrémités soient prévenues par un prompt remède, et il est d'autant plus étonnant qu'il n'y ait point été apporté, que la stricte exécution des Ses ordres aurait suffi pour que des semblables inconvénients n'eussent jamais existé.

J'ose en conséquence supplier V. M. d'ordonner les mesures qu'Elle croira nécessaires, pour que la solde à compter du 1 juillet 1809 soit mise au courant, et pour assurer enfin l'exécution plénière du décret par lequel Elle a statué, qu'elle serait payée par le trésor avant tout autre objet de dépense.

**375. Do Davout'a.**

Warszawa, 10 stycznia 1811.

Od dawna nie miał wiadomości od marszałka. Przedkłada doniesienia z Prus i pogranicznych prowincyj Rosji. Zestawione budzą niepokój. Powinnowania z powodu nowego odznaczenia<sup>1)</sup>.

Monseigneur, il y a si longtemps que je n'ai été assez

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1654 d. 29 (fasc. Armée d'Allemagne). Na marginesie uwaga marszałka: „Envoyer à l'Empereur extrait de la lettre du prince Poniatowski et copie des pièces qui y sont jointes; dire que je ne les envoie à S. M. que parcequ'elles viennent du prince. Ajouter à la lettre pour l'Empereur un extrait des rapports des commandants des places de l'Oder“. List tej treści wysłany był do Napoleona przez Davout'a 13 lutego 1811 t. j. w dwa dni po skreśleniu powyższej zapiski.

heureux pour recevoir des nouvelles de Votre Altesse que je pourrais craindre d'avoir cessé d'occuper une place dans Son souvenir, si le prix infini que j'attache aux sentiments dont Elle a bien voulu me permettre de me flatter, ne m'engageait à assigner plutôt à Son silence le motif bien probable de Ses nombreuses occupations. Dans cette conviction, j'aurais hésité à importuner Votre Altesse de cette lettre, si je ne croyais utile de Lui faire part des renseignements qui me parviennent sur l'état des choses en Prusse et dans les provinces limitrophes de la domination russe.

C'est dans cette vue que j'ai l'honneur de mettre sous Ses yeux les extraits des rapports et avis les plus récents.— Isolés les faits qui y sont contenus, ne mériteraient peut-être guères une attention sérieuse; mais ces mêmes avis se renouvellent si souvent depuis quelque temps, s'accordent en grande partie si bien, pour le fond, que, sans y ajouter entièrement foi, ils me paraissent du moins, dans notre position actuelle, ne devoir pas être entièrement négligés.

Bien plus à même de connaître la situation générale des affaires, Votre Altesse jugera mieux que moi, si elle offre des probabilités que les faits que j'ai l'honneur de Lui communiquer, dénotent l'intention qu'on leur suppose. J'ai voulu d'autant moins négliger de les Lui transmettre que j'y trouve l'occasion bien agréable de La féliciter du nouveau témoignage que Son Auguste Souverain vient de Lui donner de Sa confiance, et de Lui renouveler l'expression sincère de l'amitié et du dévouement que je Lui ai consacrés pour la vie.

**376. Do Serry.**

Warszawa, 19 stycznia 1811.

Dziękuję za starania w sprawach wojska polskiego i żegna rezydenta<sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de Vous accuser la réception de la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser hier, en me faisant parvenir 35 brevets de pension que S. M. l'Empereur a daigné accorder à des militaires Polonais faisant partie des 3 régiments du Duché employés en Espagne. — L'active

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

obligeance que Vous avez si constamment déployée à l'égard de l'armée polonaise<sup>1)</sup>, et les services essentiels qu'Elle doit à Votre intérêt, Vous assurant, M<sup>r</sup> le Baron, les titres les plus fondés à sa reconnaissance, c'est avec la conviction la plus intime des regrets que Votre éloignement<sup>2)</sup> lui fera éprouver, que je saisis cette occasion pour Vous prier d'en être persuadé. Ayant joui personnellement de l'agrément de Votre société habituelle et sachant apprécier l'amitié que Vous avez bien voulu me témoigner, j'aime à me flatter, Monsieur le Baron, que Vous ne me refuserez point de croire qu'en partageant ce sentiment général j'y joins pour mon particulier celui d'une perte bien sensible. — Veuillez bien, je Vous prie, en agréer l'expression avec celle de ma haute considération.

**377. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 23 stycznia 1811.

Przedkłada projekt reorganizacji szkoły elementarnej art. i inż., oraz wskazuje środki na jej utrzymanie<sup>3)</sup>.

Sire, les avantages évidents qui résultent des progrès que les élèves de l'École Élémentaire ont fait jusqu'ici, dans l'organisation incomplète qu'il a été possible de lui donner primitivement, et la protection spéciale que V. M. daigne accorder à un établissement qui Lui doit son existence, m'imposant le devoir de tâcher autant qu'il est possible de l'amener à sa perfection, j'ai l'honneur de Lui soumettre un projet d'organisation, dans lequel je me suis efforcé de concilier ce but avec la pénurie des moyens du trésor. L'opinion publique, fortement prononcée en faveur de cette institution, ne laisse aucun doute sur son utilité réelle. Cependant, malgré une présomption aussi favorable, il est impossible de se dissimuler que des élèves, abandonnés à eux mêmes hors des heures d'étude, ne sauraient faire tout les progrès dont ils sont susceptibles, et se trouvent sou-

<sup>1)</sup> Por. n<sup>o</sup> 299 i 373.

<sup>2)</sup> Dekretem z 26. XII 1810 Jan Karol Serra został mianowany postem w Wirtembergji.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

vent exposés à perdre cette régularité de moeurs et de conduite si nécessaire dans la carrière militaire.

Ces motifs m'ont paru rendre indispensable le rassemblement des élèves militaires en un seul local. Placés sous la surveillance continuelle d'officiers choisis qui trouveraient dans cette destination une retraite honorable, ces jeunes gens acquerraient avec les avantages mentionnés celui de s'habituer à bonne heure au régime exact de la vie militaire, et apprendre tous les détails du service, de manière à offrir dès leur entrée dans les corps des officiers et sous-officiers complètement instruits.

Sous ce dernier rapport, il m'a paru infiniment utile de régler l'entretien des élèves sur le pied de la solde, et de mettre à leur disposition, comme cela est pratiqué dans le service, une faible somme à titre de denier de poche. Quelque minutieuse ou même superflue que puisse d'abord paraître cette méthode, il n'en est pas moins certain qu'on n'en saurait trouver de plus prompte ni de plus sûre, pour mettre les élèves au fait de tous les états et décomptes qu'exige le même système introduit dans l'armée, et leur faire sentir en même temps, par leur propre expérience, la nécessité de l'ordre et de l'économie à laquelle ils seront obligés de s'astreindre. L'extrême affluence des élèves dont les parents désirent l'admission, n'a pas permis d'en fixer le nombre à moins de 200, qui est celui qui existe réellement aujourd'hui, et dont une partie paye pour le logement et la nourriture une somme, plus forte que celle qui est exigée pour leur pension.

Mais ces 150 élèves payant ainsi que les 50 qui devront être entièrement aux fraix de l'état, devant être habillés et défrayés de tout, et la pension des premiers, ainsi que les fonds alloués actuellement à l'école, étant insuffisants pour cette dépense, il a fallu y subvenir d'une manière qui ne fût point une nouvelle charge pour le trésor. Je n'en ai point pu de meilleure que celle, appliquer à cet objet l'économie provenant de 200 soldats de toute arme qui, même sans ce motif, se trouvent presque toujours de moins dans le corps, et j'ai cru d'autant plus devoir donner la préférence à ce moyen, que si par là il se trouve 200

hommes de moins sous les armes, ce nombre n'en existe pas moins réellement dans autant de jeunes gens d'un âge approchant de celui de la conscription, et qui à l'issue de leurs études pourront entrer dans les rangs avec toutes les connaissances et qualités requises, pour être de suite utiles et promettre des sujets distingués.

**378. Do Davout'a.** Warszawa, 26 stycznia 1811.

Z powodu narodzin syna powinszowania<sup>1)</sup>).

Monseigneur, je viens d'apprendre par les papiers publics la naissance d'un fils de Votre Altesse, et en m'empressant de La féliciter sur cet heureux événement, j'ose Lui témoigner que personne ne ressent plus vivement la joie qu'il a dû Lui causer. Si je partage avec tous ceux qui sont attachés à la cause commune, l'admiration que leur inspire un de ses principaux défenseurs, il est d'autres titres qui assurent à jamais à Votre Altesse ma reconnaissance et mon attachement. Veuillez donc, Monseigneur, être convaincu que, dans chaque circonstance, tout ce qui peut influencer sur Votre bonheur, aura droit d'ajouter au mien, et que rien n'est plus propre à l'augmenter, que l'idée que Votre Altesse veut bien attacher quelque prix à ces sentiments dont je La prie d'agréer l'expression sincère.

*Joseph Prince Poniatowski.*

**379. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 28 stycznia 1811.

Koszta przewozu dział ze Szczecina wodą są nieznaczne, tę też drogę obiera<sup>2)</sup>).

Sire, conformément à ce que j'ai eu l'honneur de soumettre<sup>3)</sup> à V. M. au sujet du transport des 50 pièces de canon, ainsi que des projectiles qui se trouvent à Stettin, je me suis empressé de faire prendre sur les lieux les renseignements nécessaires, tant sur le prix des bateaux qu'on pourrait destiner pour cet objet, que sur le nombre qui serait indispensable pour l'effectuer.

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1654, d. 40.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> N<sup>o</sup> 372.

Il résulte des notions qui m'ont été transmises à cet égard, que 10 bateaux dits Oder-Kahne suffiraient pour embarquer la totalité de l'artillerie et des projectiles, mis à notre disposition à Stettin, et que l'un dans l'autre ces bateaux complètement en état n'y coûteraient pas actuellement au delà de 40 à 42 mille fl. D'après une lettre que m'écrit M<sup>r</sup> le général de division Pernety, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Allemagne, il paraît que les pièces et projectiles, donnés au Duché, peuvent, en égard aux seules circonstances locales, rester sans inconvénient à Stettin jusqu'au printemps. Ayant en conséquence obtenu du ministre des finances l'assurance positive qu'il prendrait des mesures pour que la somme nécessaire pour l'achat des bateaux fût payée à Stettin, je fais partir de suite un officier d'artillerie pour effectuer les arrangements qu'exige cette acquisition.

Pour éviter tout embarras relativement au passage du détachement de pontonniers par le territoire prussien, la manoeuvre des bateaux depuis Stettin jusqu'à Filehne pourrait être faite par des bateliers loués.

En ajoutant ces frais, ainsi que ceux de la paye supplémentaire du détachement de pontonniers, au prix d'achat des bateaux, la dispense totale du transport, y compris les frais de pilotage et imprévus, ne se monterait qu'à environ 60 mille fl. On resterait dans ce cas en possession de 10 bateaux qui pouvant être vendus ici, à peu près au même prix qu'ils auraient coûté à Stettin, ou employés soit dans la construction des ponts, soit des transports militaires, réduirait la dépense totale jusqu'à une somme d'environ 20 mil. fl.

Ces résultats me paraissant entièrement d'accord avec les ordres que V. M. me fait l'honneur de me donner par Sa lettre du 17 de ce mois, je m'en tiendrai aux mesures détaillées, à moins qu'Elle ne juge convenable d'en disposer autrement.

**380. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 28 stycznia 1811.

Nakazał pracę zleconą mu przez króla<sup>1)</sup>).

Sire, je me suis empressé aussitôt après la réception

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

des ordres que V. M. m'a fait l'honneur de m'adresser le 21 de ce mois, d'ordonner le travail nécessaire pour les remplir. J'espère de Lui en soumettre le résultat par le prochain courrier.

**381. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 28 stycznia 1811.

Ujęcie szpiega ros. Żąda instrukcji, jak z nim postąpić <sup>1)</sup>.

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. qu'un officier russe, nommé de Neuchardt <sup>2)</sup>, vient d'être remis entre mes mains par S. E. le ministre de la police <sup>3)</sup>, comme prévenu d'espionnage.

Cet individu, étant entré dans le pays le 9 de ce mois par Tykocin, comme citoyen courlandais, à la faveur d'un passeport de M. Szczerbinin <sup>4)</sup>, gouverneur de Białystok, qui ne portait que cette qualification, a été reconnu à la frontière par quelqu'un qui se souvient de l'avoir vu, il y avait peu de temps, en uniforme.

Cet indice ayant été communiqué à la police de Varsovie, où M. Neidchart venait de se rendre en droiture, il fut mis de suite en observation, et ayant avoué dans son interrogatoire qu'il était effectivement au service militaire russe, et qu'il occupait la place du capitaine dans le régiment de Czernichoff, le ministère de la police regarde son affaire comme étant du ressort de l'autorité militaire.

Quoique M<sup>r</sup> Neidhardt soutienne que son voyage de Białystok à Varsovie n'avait d'autre motif que d'y passer quelques jours de carnaval, et qu'il dise que le parti qu'il avait pris de cacher qu'il était militaire, ne vient que de ce que n'osant pas demander de congé à Pétersbourg, son colonel s'était prêté à lui obtenir un passeport civil, cependant comme il est prouvé par son interrogatoire, ainsi que ceux de M<sup>r</sup> Soldenhoff et Racquiller <sup>5)</sup> avec lesquels il a été en relation, qu'il demanda des informations sur l'armée, et

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Niewątpliwie pisownia przekreślona. Zapewne: Neidhart.

<sup>3)</sup> Aleksander Potocki.

<sup>4)</sup> Siemion Aleksandrowicz.

<sup>5)</sup> U Gembarzewskiego (l. c. 151) tylko Feliks Raquellier, podporucznik X pułku huzarów, skąd zwolniony 9/I 1810.

que conduit par ce dernier, qui avait autrefois servi dans l'artillerie, il a réussi à pénétrer dans l'arsenal de Varsovie, il paraît hors de doute que ses intentions en venant ici n'étaient point telles qu'il l'annonce, et que son voyage, ou plutôt sa mission, avait pour but de recueillir des renseignements sur les moyens militaires du Duché et les dispositions du pays à l'égard de la Russie.

D'après les loix militaires un semblable délit emporte la peine capitale, prononcée par un conseil de Guerre. Cependant, comme nous ne sommes point en guerre avec la Russie, et que ce n'est guère que dans cette hypothèse ou avec la probabilité qu'elle aura lieu, que la règle mentionnée trouve son application, il paraît qu'elle ne saurait être faite au cas présent.

Ne me croyant en conséquence dans les circonstances actuelles point autorisé à prendre aucune mesure à l'égard du S<sup>r</sup> Neidhardt sans connaître les intentions de V. M., je m'empresse de mettre ci-joint sous Ses yeux toutes les pièces relatives à son affaire, en La suppliant de m'honorer des Ses ordres sur ce qu'Elle jugera convenable de disposer ultérieurement sur le sort de cet officier.

**382. Do Fryderyka Augusta.** Warszawa, 31 stycznia 1811.

Wyjaśnia sprawę rzekomego naruszenia granicy pruskiej <sup>1)</sup>.

Sire, conformément aux ordres que V. M. m'a fait l'honneur de me donner par son décret du 5 décembre, j'ai fait faire de suite les recherches nécessaires sur la violation de territoire qui, d'après la plainte portée par le ministre de S. M. Prussienne, a dû être commise dans le village de Kyparren <sup>2)</sup> par un détachement de cavalerie polonaise.

Il résulte des notions obtenues par cette voie et consignées dans les pièces ci-jointes que je mets en original sous les yeux de V. M., que le nommé Kamiński, connu par son mauvaise conduite de l'aveu même des autorités locales prussiennes, s'étant présenté le 15 juillet à Zaremby sans être muni d'aucun passeport ni certificat, a été envoyé par

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Kipary w pow. szczycieńskim.

le poste, placé dans cet endroit à Myszyniec<sup>1)</sup>, pour y être examiné. Relâché ensuite sur un témoignage du capitaine Suski<sup>2)</sup>, qu'il avait servi, et ramené à la frontière, il essaya d'engager les soldats qui le conduisaient, à désertre et parvient à rentrer en Prusse.

S'étant présenté une seconde fois dans le Duché, le 19 octobre, et ayant été reconnu au poste à Koziel, il fut amené à Myszyniec avec son cheval et examiné; mais il réussit encore à s'évader après avoir enivré le soldat qui le gardait, et son cheval demeura chez l'habitant de cette ville auquel il avait été remis lors de son interrogatoire, et où il se trouve depuis cette époque.

D'après le témoignage des habitants de Myszyniec il est faux que Kamiński ait été poursuivi, et comme un détachement aussi considérable qu'on le prétend, n'ait pu être rassemblé dans une aussi petite ville, sans que cela fut parvenu à leur connaissance, il est évident que ce fait n'a jamais existé, et que la prétendue violence, exercée chez Golowka à Kyparren, n'est qu'une fable concertée entre celui-ci et Kamiński pour ravoir le cheval qu'il avait laissé à Myszyniec lors de son évasion.

Cette dernière conjecture acquiert encore plus de poids par les 2 réponses du jugement du district de Willeberg qui prouvent que l'autorité militaire, loin de se porter à des excès, a au contraire suivi la voie usitée, en requérant en forme, le 20 octobre, extradition du coupable, et celle-ci ne lui ayant point été refusée, il n'est nullement probable, que le militaire polonais ait pu commettre une violence qui n'avait plus aucun motif.

D'après cet exposé, ce serait de notre côté qu'on aurait à demander la punition des deux individus qui par de semblables faussetés compromettent la bonne harmonie qu'on tâche de maintenir sur les frontières.

<sup>1)</sup> Zapewne Wirsztyniec, miasteczko nad jeziorem tej nazwy, na granicy pruskiej, w pow. wołkowyskim.

<sup>2)</sup> Kazimierz.

**383. Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 31 stycznia 1811.

Sprawa ujętego szpiega ros.<sup>1)</sup>.

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. à la suite de mon rapport<sup>2)</sup> au sujet du Sr Neidhardt, que cet officier russe ayant dans les premiers jours de son arrestation obtenu la permission d'écrire à un de ses amis à Białystok, le gouverneur de cet endroit qui lui avait donné un passeport civil, ignorant que M. Neidhardt avait avoué qu'il était officier, a adressé une lettre au ministre de la police comte Potocki pour .. demander son élargissement à titre de citoyen courlandais et lui faire passer 25 ducats.

Cette voie officielle de soutenir une qualification dont l'aveu du Sr Neidhardt lui même a prouvé la fausseté, ne laisse aucun doute que M. de Szczerbinin n'ait été dans le temps instruit de sa mission, et donne encore plus de fondement aux soupçons formés sur les intentions qu'on a eu en la lui donnant.

**384. Do Clarke'go, ks. Feltre, ministra wojny cesarstwa francuskiego.**

Warszawa, 4 lutego 1811.

Upomina się o żywienie pułków stojących w Gdańsku na koszt miasta. Prawo do tego podane w wątpliwość przez gubernatora Rappa. Niemożność Księstwa wydołania wydatkom<sup>3)</sup>.

Monseigneur, c'est à regret que je me vois encore<sup>4)</sup> dans le cas d'importuner Votre Excellence de la subsistance de troupes polonaises en garnison à Danzig, mais l'extrême pénurie des moyens du Duché de Varsovie et la difficulté que ce pays éprouve à pourvoir à l'entretien de son armée, sont telles qu'il est de mon devoir de ne négliger aucun moyen d'en diminuer la charge.

Conformément à la lettre que Votre Excellence avait adressée le 7 décembre dernier à S. E. M<sup>r</sup> le comte d'Ein-siedel, et aux ordres qu'Elle avait bien voulu donner en

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Nr. 381.

<sup>3)</sup> M(uzeum) M(ickiewiczowskie w Paryżu). Na marginesie zanotowano: Renvoyé au chef de la division le 6 mars.

<sup>4)</sup> Zob. nr 355.

conséquence de la décision de S. M. l'Empereur, les troupes polonaises en garnison à Danzig devaient continuer à être nourries aux frais de la ville. M<sup>r</sup> le général de division Rapp me fit connaître peu de temps après que cette dépense serait prise sur le produit des droits imposés sur le commerce de Danzig qui venaient d'être abandonnés au sénat. Cependant, par la lettre ci-jointe en copie que je viens de recevoir de la part de M<sup>r</sup> le gouverneur de Danzig, il m'informe que S. M. l'Empereur ayant décidé en date du 21 décembre de *laisser tout comme cela était en 1809*, la nourriture des troupes polonaises serait à la charge du Duché.

Je suis, Monseigneur, loin de penser à réclamer contre la volonté de l'Empereur. Cependant si l'on considère que, d'après le décret de S. M. daté de Valladolid le 9 janvier 1809, *les troupes en garnison à Danzig devaient être nourries aux frais de la ville*, et que sa décision du 5 décembre 1810 confirme l'application de ce décret aux troupes polonaises; il paraît que la dernière disposition, émanée le 21 du même mois, portant: *que tout doit être laissé comme cela était en 1809*, ne peut être interprétée autrement que d'après la teneur du décret mentionné, dont la décision subséquente a fixé l'acception; ou, au moins, qu'il existe encore sur l'intention positive de S. M. l'Empereur une incertitude, à l'égard de la quelle il est essentiel d'obtenir un éclaircissement.

En réclamant pour cet effet l'intervention obligeante de Votre Excellence auprès de Son auguste Souverain, je dois La prier d'être en même temps auprès de Lui l'interprète des motifs qui m'engagent à cette démarche. Elle m'est inspirée bien moins par le désir de concilier des avantages à mon pays, que par la conviction intime que, dans les circonstances présentes que je tâche de mettre à profit afin de pourvoir l'armée polonaise des objets qui lui manquent encore, et créer les établissements militaires indispensablement nécessaires, la moindre partie des fonds si insuffisants que j'ai à ma disposition, distraite à des confections urgentes, produit une stagnation fâcheuse, et enlève à des troupes remplies de reconnaissance et de dévouement pour le

libérateur de leur patrie, une partie de l'espoir d'être aussi utiles pour Son service qu'elles en ont le désir le plus sincère.

**385. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 4 lutego 1811.

Zbiegostwo poborowych na skutek niedostatku zastraszające<sup>1)</sup>.

Sire, il m'est bien pénible de porter à la connaissance de V. M. que les craintes que j'ai été dans le cas de Lui témoigner dans mes précédents rapports au sujet des conscrits, se sont malheureusement réalisées, et qu'il déserte journellement un assez grand nombre de ceux qui ont déjà rejoint leurs corps.

Avec la discipline douce et les traitements humains qu'ils trouvent dans leur nouvel état, et même d'après le peu de répugnance qu'ils témoignent en général à l'embrasser, on ne saurait attribuer cette désertion qu'à l'impossibilité où l'on se trouve, de les habiller, à la surveillance plus assujétissante qui en est la suite, et au dénuement que ces conscrits éprouvent. N'ayant aucun moyen de remédier à ces inconvénients et craignant qu'ils n'augmentent, je me vois encore une fois contraint de supplier V. M. de prendre à cet égard les mesures que j'ai sollicitées à plusieurs reprises.

Un grand nombre de semestriers continue à ne pas rentrer à l'expiration des congés, d'après les derniers rapports il s'en trouve déjà plus de 200 dans l'infanterie seulement, et l'on doit s'attendre que ce nombre augmentera encore dans la proportion adoptée actuellement pour les semestres.

**386. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 4 lutego 1811.

Nowe wątpliwości co do pokrycia kosztów utrzymania załogi polskiej w Gdańsku<sup>2)</sup>.

Sire, conformément à la lettre que S. E. le ministre de la guerre de l'empire français a adressée à S. E. M<sup>r</sup> le comte d'Einsiedel<sup>3)</sup> le 7 décembre dernier, et qui d'après

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.<sup>3)</sup> Jerzy hr. Einsiedel, poseł saski w Paryżu.

les ordres de V. M. m'avait été communiquée par Son ministre des relations extérieures <sup>1)</sup>, la question, si la subsistance des troupes polonaises en garnison à Danzig devait être à la charge de la ville ou du Duché, avait été décidée définitivement à notre avantage par S. M. l'Empereur. Cependant la lettre ci-jointe que je viens de recevoir de M<sup>r</sup> le g. de Rapp, gouverneur de Danzig, me fait connaître que cette disposition vient encore une fois d'être changée, et que S. M. l'Empereur avait décidé de *laisser tout comme cela était en 1809*.

Je ne me permettrai point de préjuger sur ce que V. M. croira convenable d'ordonner à cet égard. Mais, comme il est de mon devoir de rien négliger de ce qui peut épargner au trésor une charge aussi considérable, et qu'il n'a point été dit expressement par S. M. l'Empereur que les troupes alliées de la garnison de Danzig ne seraient point nourries aux frais de la ville, j'ai cru qu'il convenait de faire encore quelques démarches, pour s'assurer si telle est en effet l'intention de ce Souverain, et j'ai écrit en conséquence à S. E. M<sup>r</sup> le duc de Feltré pour avoir à cet égard un éclaircissement positif<sup>2)</sup>.

L'incertitude, résultante de cette nouvelle disposition, est cause que je ne suis point encore aujourd'hui en état de faire parvenir à V. M. les différents renseignements qu'Elle m'a fait l'honneur de me demander par Sa lettre du 21 janvier.

Dans les calculs qui étaient déjà prêts, on n'avait point compris la subsistance des troupes qui sont à Danzig. Comme il est possible que cette dépense retombe encore à la charge du Duché, j'ai préféré de suspendre l'envoi des renseignements mentionnés, pour y comprendre éventuellement les frais de la nourriture de ces troupes.

**387. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 7 lutego 1811.

Opóźnienie wysłania żądanych wyjaśnień <sup>3)</sup>.

Sire, malgré toute la célérité que l'on a mise dans la

<sup>1)</sup> Senfft von Pilsach.

<sup>2)</sup> N<sup>o</sup> 384.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

rédaction des renseignements que V. M. m'a ordonné en date du 21 janvier de Lui soumettre, ce travail n'a pu être encore terminé pour aujourd'hui. J'aurai l'honneur de le faire parvenir sans faute à V. M. par le prochain courrier.

**388. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 11 lutego 1811.

Objaśnia zestawienia wydatków na wojsko i tłumaczy niezdolność jego wyruszenia w pole przed zaspokojeniem palących potrzeb <sup>1)</sup>.

Sire, j'ai honneur de mettre sous les yeux de V. M. les états dont Elle m'a ordonné l'envoi par la lettre qu'Elle a daigné en adresser le 21 janvier.

— Désirant rendre ce travail aussi complet que possible, j'y ai fait entrer la dépense de tous établissements militaires qui nous manquent encore, et dont l'organisation serait possible dans le cours de l'année, si l'on avait les fonds nécessaires. Ces articles ont fait monter jusqu'à 42,915,962 florins le total de la dépense présumée. Cependant, comme il n'est guères vraisemblable que le trésor soit en état de fournir en entier cette somme dans l'année 1811, il deviendra comme de raison indispensable de négliger pour le moment les objets dont l'urgence peut être regardée comme moins grande, et la dépense générale se trouvera par conséquent diminuée de tout le montant déterminé pour ces articles.

En soumettant à V. M. ces calculs, il est de mon devoir de porter Son attention sur un résultat infiniment essentiel pour la marche du service; le résultat est: que quand même le trésor se trouverait en état de fournir la somme totale présumée nécessaire, et que ces fonds fussent appliqués aux objets désignés par les états, l'armée ne se trouverait point encore en état de marcher. J'ose me flatter d'en convaincre V. M., quand j'aurai eu l'honneur de Lui exposer que les arrérages dûs à l'armée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1809 jusqu'au 30 septembre 1810 s'élevaient, lors du dernier compte qui Lui a été rendu sur cet objet, à une somme de 14,361.994 florins. Depuis cette époque les dépenses relatives à l'entretien de l'armée n'ayant été également payées que par acomptes, il en est résulté un nouvel accroissement d'arriéré

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

que l'on ne saurait déterminer au juste, attendu que les comptes du dernier trimestre de 1810 qui pourraient le faire connaître, ne sont point encore arrêtés définitivement, mais qui peut être évalué approximativement au moyen 2 millions de florins.

Des arrérages aussi considérables n'ont pu se former sans intervertir entièrement l'ordre et la destination du peu de fonds qui ont été réellement touchés, et sans laisser entièrement dépourvu plusieurs articles indispensables des besoins du soldat. La solde et les masses n'étant depuis longtemps payées qu'en très petite partie, on s'est vu aux époques du renouvellement de l'habillement forcé d'y subvenir à crédit et en employant en entier les masses de linge et chaussure, celles-ci étant la propriété du soldat il a fallu en rembourser la totalité à plusieurs milliers d'hommes réformés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1809, et on a dû de plus, malgré l'arriéré considérable qui existe dans les versements du trésor, leur payer également tous leurs arrérages de solde jusqu'à l'époque où ils ont quitté service.

Des dépenses aussi considérables ayant absorbé en entier tout ce que les corps ont touchés, et les conseils d'administration n'ayant même plus la ressource du crédit, il est évident que quand même les sommes portées par les états pour l'entretien de l'armée seraient dorénavant exactement payées, les corps ne seront encore nullement en état ni de fournir au soldat la chaussure nécessaire, ni de renouveler son habillement dans le cours de l'année présente. Ils n'ont dans ce moment pas même de quoi faire confectionner les pantalons de toile qu'il faudra donner aux troupes au retour du printemps.

Il devient donc indispensable pour mettre les corps à même d'acquitter au moins en partie les dettes contractées, et leur donner la possibilité de pourvoir aux besoins du soldat, de leur allouer, outre les paiements marqués dans les états que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., une somme suffisante sur leurs arrérages. En calculant approximativement, cette somme s'éleverait à environ 5.000.000 et deviendrait la source d'une grande épargne par la suite, en donnant aux conseils d'administration la possi-

bilité de faire des économies aux quelles ils sont forcés de renoncer dans l'inexactitude actuelle des paiements.

Conformément aux ordres de V. M. j'ai joint aux états que j'ai l'honneur de Lui faire parvenir, un double du budget détaillé de l'artillerie que je Lui avais soumis précédemment.

**389. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 11 lutego 1811.

Poleca podanie J. Parysa <sup>1)</sup>).

Sire, je prends la liberté de mettre sous les yeux de V. M. la requête que Lui adresse mr. le comte Joseph Parys. L'objet de sa demande ne regarde en aucune manière la sphère d'activité qui m'est confiée. Cependant, connaissant mieux que personne les persécutions qu'il s'est attirées par son dévouement pour sa patrie, et la dure captivité qui a été pour lui la suite des preuves réitérées qu'il en a données dans le cours de la dernière campagne, je n'ai pu refuser à ce digne citoyen de rappeler au souvenir de V. M. les détails <sup>2)</sup>) que j'ai déjà eu l'honneur de porter à Sa connaissance dans les rapports que je Lui ai adressés en son temps à ce sujet, et de Lui supplier de daigner accorder à mr. le comte Parys une récompense qu'il a méritée à tant de titres.

**390. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 11 lutego 1811.

Żąda wskazówek, czy można opóźnić przewóz dział z Moguncji dokonując go drogą wodną <sup>3)</sup>).

Sire, je m'empresse de porter à la connaissance de V. M. que d'après de dernier rapport du lt. colonel Krysiński il s'attendait à recevoir incessamment et devait faire partir de Mayence dans les premiers jours de ce mois 34 pièces de canon et autant de caissons de munition avec les rechanges nécessaires <sup>4)</sup>). Cet officier a réussi à faire une épargne très considérable sur les frais de transport

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Por. notę do Nru 121.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>4)</sup> Zob. N<sup>o</sup> 350.

en obtenant pour cet effet de mr. le général de division Friant des chevaux de réquisition, depuis Francfort jusqu'à Auerstaedt.

Désirant prendre à temps les mesures nécessaires pour le transport de cette artillerie à son arrivée dans le Duché, je dois supplier V. M. de me faire connaître Ses intentions, tant sur la direction qui lui sera donnée en Saxe et le point où elle arrivera à la frontière, que sur la manière dont le transport doit être effectué dans l'intérieur du pays.

Pour obtenir ce résultat avec la moindre dépense possible, il conviendrait de le faire par eau, et en tout cas on ne pourra se dispenser d'employer cette voie pour les armes et fusils, vu qu'autrement les frais du transport excéderaient leur valeur réelle. Mais comme en se décidant pour ce moyen de transport, il ne sera guères possible de faire arriver ici cette artillerie avant le mois de juin, et que le besoin d'avoir ici les pièces destinées pour l'artillerie régimentaire peut être regardé comme d'autant plus pressant que les voitures nécessairement détériorées par un aussi long trajet auront besoin d'être complètement réparées, avant d'être en état de servir, je ne saurais prendre sur moi de faire usage d'un moyen aussi lent que l'est celui du transport par eau, sans être certain qu'il n'en résultera aucun inconvénient, je supplie V. M. de vouloir bien me honorer au plutôt de Ses ordres pour me faire connaître, si Son intention est que le transport du parc mentionné soit effectué de cette manière.

391. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 14 lutego 1811.

O zmianę dekretu regulującego prawa wojskowych do jazdy bezpłatnej<sup>1)</sup>.

Sire, conformément à la teneur du titre 4 du décret de V. M. en date du 22 mai 1810 il ne doit être accordé aux militaires voyageant isolément des moyens de transport que dans les cas suivants:

1°. Pour se rendre de leurs corps à un hôpital extérieur.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

2°. Pour rejoindre leurs corps à la sortie des hôpitaux, si l'état de leur santé l'exige.

3°. Lorsqu'ils sont transférés d'un hôpital à un autre.

4°. En revenant des prisons de l'ennemi, si la faiblesse de leur santé ne permet point qu'ils passent la route à piéd.

5°. Pour se rendre dans leurs foyers, lorsqu'ils ont été réformés pour cause d'infirmités.

6°. Dans le cas de maladie subite en route.

En suivant jusqu'ici ces dispositions, l'expérience a démontré que les officiers envoyés pour missions de service, et ceux qui par suite des mutations sont transférés d'un corps à un autre, se trouvent sans moyens de transport, et comme il est impossible d'exiger qu'ils fassent ces voyages à leurs dépens, cette circonstance fait tomber à la charge des fonds de la guerre des frais de route qui dans la pénurie actuelle pourraient être plus avantageusement appliqués à d'autres besoins.

Dans cette vue je prends la liberté de proposer à V. M. de vouloir bien permettre qu'outre les cas ci-dessus dénommés, il soit alloué des moyens de transport: aux officiers voyageant pour affaires de service, en vertu des ordres du ministère de la guerre, de l'état-major général et des généraux commandant les divisions.

Ne seront point compris dans cette disposition les officiers voyageant pour les affaires de leurs corps lesquels n'auront, comme cela est pratiqué aujourd'hui, aucun droit, aux moyens de transport.

Si l'on considère le très petit nombre de voitures de réquisition que le pays a fourni au militaire depuis l'époque du décret mentionné, on peut être certain que la légère augmentation qui résulterait de la proposition que j'ai l'honneur de soumettre à V. M., ne serait en aucune manière onéreuse aux habitants.

392. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 18 lutego 1811.

Odstawiony został do granicy kapitan ros. obwiniony o szpiegostwo<sup>1)</sup>.

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

V. M. que conformément à Sa volonté, manifestée par son décret du 7 février dernier, le capitaine russe Neidhart <sup>1)</sup> a été ramené à la frontière sous la surveillance d'un officier et remis au commandant du premier poste.

**393. Do Napoleona.**

Warszawa, 18 lutego 1811.

Wiadomości o zbrojeniach Rosji. Nie wie, jaki w tem udział Anglii, ale to pewne, że car przyjął plan ogłoszenia się królem polskim. Wysłani do Księstwa Warszawskiego pośrednicy starają się wybadać osoby cywilne i wojskowe, czy skłonne są przejść na stronę mocarstwa, któreby przywróciło Polsce byt narodowy i imię w dawnych granicach. Prusy współdziałałyby z wszystkich sił, mając wielu ludzi w odwodzie wyćwiczonych. Rachuba na powszechne powstanie w Niemczech. Najpierw zamierzone opanowanie twierdz nadodrzańskich. Austria miałaby pozostać bierną, jak Rosja w r. 1809. Uznając wyższość genjuszu cesarza, twórcy tego planu liczą, że wojna w Hiszpanji nie pozwoli mu na rozwinięcie sił zrazu. Księstwo ma być zalane kawalerją, Warszawa zajęta i król tam ogłoszony. Nie może podać, skąd wie o tym planie, ale ręczy słowem honoru, że taki jest on w istocie. Ruchy wojsk w prowincjach pogranicznych są z tem w zgodzie, jak i przygotowania w składach żywności. — Wojsko Księstwa istnieje w liczbie podanej w wykazach, ale niedostatek w ubiorze i obuwiu usuwa wielu z szeregów. Dla braku koni nie można rachować jak 8 tysięcy jazdy. Z wyjątkiem Zamocia żadna warownia nie da się bronić. Dobry duch w armji i u obywateli <sup>2)</sup>.

Sire, Votre Majeste daignera me pardonner, si, au milieu des grands intérêts auxquels Elle doit Son attention, j'ose prétendre à la fixer un instant, pour mettre sous Ses yeux ce que je suis parvenu à découvrir sur les projets de la Russie. Mais l'importance m'en paraît si grande et les sources où j'ai puisé ce que je viens avoir l'honneur de Lui exposer, sont si sûres, que je croirais manquer à la reconnaissance que je Lui dois, si je tardais un instant à Lui en faire part. Je n'ignore point, Sire, que le génie de Votre Majesté sait tout prévoir et tout calculer <sup>3)</sup>, je ne crois

<sup>1)</sup> Zob. N<sup>o</sup> 381 i 383.

<sup>2)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1646 (fasc. Pièces relatives aux Polonais). Por. Margueron II 49—52, Askenazy 194, 304.

<sup>3)</sup> Vandal II § 10, 11, III § 1; Nicolas Mikhaïlowitz: *Les relations diplomatiques de la Russie et de la France d'après les rapports des ambassadeurs d'Alexandre et de Napoléon*, passim; *Corr. de Nap.* 16762, 16811, 16812, 17289, 17355; Handelsman I 283.

pas même Lui apprendre rien de nouveau; mais si mon rapport peut ajouter à la certitude de ceux qui auront pu Lui parvenir d'ailleurs, je me serai dès lors acquitté d'un devoir essentiel et j'aurai satisfait au sentiment qui me porte à le remplir.

J'ignore la part que l'Angleterre peut avoir dans ces menées, ou si elles ne sont produites que par l'attachement connu d'une grande partie des Russes pour les intérêts de cette puissance, mais il est certain qu'on est parvenu à faire goûter à l'Empereur de Russie le projet de se déclarer roi de Pologne ou de placer sur ce trône quelqu'un qui lui serait entièrement dévoué <sup>1)</sup>.

Pour se convaincre des facilités ou des obstacles que ce dessein rencontrerait dans le Duché de Varsovie, des émissaires habiles sont chargés de chercher à connaître l'esprit des personnes qui ont quelque influence, soit dans le civil, soit dans le militaire; de sonder les dispositions du pays et de l'armée, pour savoir si, *cessant de se laisser faire illusion par des prestiges, on voudrait se jeter avec confiance et enthousiasme dans les bras de la puissance quelconque qui offrirait aux Polonais leur existence nationale, leur nom et leurs frontières primitives.*

La possibilité de ce résultat dans un système différent de celui auquel le Duché de Varsovie est aujourd'hui lié, est représentée comme *basée sur le concert de toutes les puissances limitrophes.*

La Prusse devant dans ce cas agir de tous ses moyens militaires augmentés considérablement par le grand nombre de conscrits que, depuis quelque temps, on a successivement désignés, exercés et renvoyés dans leurs foyers, et auxquels se joindrait la masse de la population, réunie et armée. Le Roi actuel forcé de suivre le torrent ou, en cas d'opposition, déposé et remplacé, dans un soulèvement général qu'on prépare par l'influence et sous les auspices de la Russie.

Pour première opération de ce côté, la surprise des places sur l'Oder.

<sup>1)</sup> Czartoryski II 250—4, 271—84; Handelsman 186, 187, 188; Bignon 45—6.

L'Autriche, si elle se bornait à un rôle passif, suivrait le système qu'avait adopté la Russie dans la dernière guerre. N'aidant ni ne mettant obstacle aux opérations et attendant le moment favorable pour faire connaître ses vraies intentions. Les auteurs de ce plan ont réussi à le faire goûter à l'Empereur de Russie, en lui faisant envisager comme certaine la coopération des différents états qui composaient autrefois le Corps Germanique, et en dirigeant leurs raisonnements non contre le génie et la supériorité des combinaisons de Votre Majesté, mais contre la possibilité que, forcée à ne point perdre de vue l'Espagne, Elle puisse, dans le premier moment, avoir des moyens suffisants à opposer à cette réunion générale, avant qu'elle ait produit les résultats qu'on s'en promet.

L'exécution, de ce plan, quant au Duché de Varsovie, doit être opérée par un corps d'armée considérable qui, filant successivement de plusieurs côtés, se rassemble déjà entre Kowel et Grodno, au milieu des marais et des forêts immenses de Pińsk. Ce corps, composé en grande partie de cavalerie, pour agir avec la plus grande célérité, doit fondre à l'improviste sur le Duché; vaincre le peu de résistance qu'on pourrait craindre de la part d'une armée disséminée sur une grande étendue de pays, et qu'on n'aurait pas le temps de réunir; pénétrer droit à Varsovie, y proclamer le rétablissement de la Pologne sous les auspices de la Russie, ainsi que le nouveau souverain qu'elle lui donne, et attendre de la conviction poussée jusqu'à l'évidence que la France doit succomber dans une lutte si inégale, l'adhésion des troupes et des habitants au nouveau ordre de choses.

Il m'est impossible d'entrer dans le détail des moyens dont je me suis servi pour surprendre le secret de ce dessein; mais la certitude des renseignements que j'ai obtenus, est telle, qu'il ne m'est point permis de douter, et que je n'hésite pas un instant à garantir à Votre Majesté, sur mon honneur, que ce que je viens de Lui exposer, est *effectivement le plan qui dans ce moment occupe la pensée de l'Empereur*. J'aime à me flatter, Sire, que Votre Majesté connaît trop mon respect et mon dévouement pour Sa personne, pour croire que j'oserai prendre sur moi de Lui présenter

d'une manière si positive ce dont je n'aurai point la conviction la plus entière.

Les notions que j'ai sur mouvements de troupes dans les provinces limitrophes russes, sont entièrement d'accord avec les mesures qu'exige la partie du système de la Russie qui concerne le Duché. Les obstacles que le gouvernement oppose à toute communication avec notre pays, rendent très difficile une connaissance exacte de ce qui se passe dans ces provinces. Cependant tous les avis qu'on obtient depuis quelque temps, s'accordent à dire que plusieurs divisions sont récemment arrivées de Volhynie en Lithuanie, en marchant de nuit à travers les bois; et qu'il existe un autre rassemblement de troupes réparti entre Liebau, Mitau, Schoenberg, Brańsk et Dunabourg.

Sans qu'on ait formé ostensiblement des magasins, la subsistance de ces troupes se trouve assurée par les mesures qu'on a prises depuis quelque temps de faire réunir dans chaque village, à titre de précaution éventuelle contre une disette, un approvisionnement suffisant pour nourrir les habitants pendant une année.

Après avoir mis ces circonstances sous les yeux de Votre Majesté, il est de mon devoir de lui faire connaître au juste les moyens militaires sur lesquels Elle peut compter pour le moment dans le Duché de Varsovie.

L'armée existe réellement telle qu'elle est portée sur les situations. Cependant la grande pénurie qu'elle éprouve sous le rapport de son habillement et de sa chaussure, par l'épuisement des masses qu'on est forcé d'employer au paiement de la solde, en diminuerait peut-être considérablement le nombre lors d'une entrée en campagne.

Vu le manque de chevaux et celui des fonds pour s'en procurer, en remplacement de ceux qui sont à réformer, on ne pourrait compter tout au plus que sur 8000 hommes de cavalerie. Il manque également beaucoup de chevaux pour le train d'artillerie et les équipages militaires.

Le vide des caisses publiques et la difficulté toujours croissante des rentrées, bien loin de donner l'espoir de compléter ces objets, doivent faire craindre par la suite un plus grand dénuement.

A l'exception de Zamość dont les ouvrages sont plus avancés, les autres places du Duché ne sont guères qu'à l'abri d'un coup de main. Sierock n'est pas même dans cet état. Je n'ai pu obtenir jusqu'ici qu'il y soit formé des approvisionnements de réserve, et il n'existe d'ailleurs dans les places point de bâtimens à l'épreuve pour les contenir.

J'ose espérer qu'il est superflu de parler à Votre Majesté de l'esprit qui anime l'armée, et de son dévouement pour la France et son auguste souverain. Je ne crains point pour elle les insinuations d'un parti contraire. L'honneur en garantira les officiers, et si, contre toute attente, il pouvait s'en trouver qui fissent exception à cette règle, ils ne seraient point une perte pour l'armée. Cependant comme il est à présumer qu'on rappellera souvent au soldat son dénuement, en lui faisant envisager un meilleur sort, il serait à désirer qu'il eût au moins le strict nécessaire et qu'il reçût son prêt.

Les dispositions des habitants du Duché sont bonnes, et l'attachement envers Votre Majesté commun à tous. Je ne dois néanmoins pas Lui dissimuler que le voeu général et l'objet de tous leurs efforts étant le rétablissement de la Pologne, ce résultat présenté par la Russie serait un puissant moyen de séduction et d'égarement, et qu'elle prendrait probablement dans le pays même les ressorts qu'elle ferait agir.— Voilà, Sire, l'état exact de choses. Leur urgence m'a fait passer sur toute espèce de considération, pour le soumettre directement à Votre Majesté. Daignez, Sire, n'y voir que la franchise et le zèle d'un soldat.

J'ose me flatter de La convaincre par toutes mes actions que la démarche que je fais, ne saurait m'être dictée que par l'inviolable dévouement dont ma vie entière sera employée à Lui donner des preuves. *Joseph Prince Poniatowski.*

394. Do Clarke'go.

Warszawa, 18 lutego 1811.

Prosi o usprawiedliwienie szefa batalionu Kamińskiego, który przedłużył o parę dni urlop dla spraw niecierpiących zwłoki. Położenie majątkowe zmusza go do zmiany służby zagranicznej na krajową<sup>1)</sup>.

Monseigneur, les preuves réitérées d'obligeance et de

<sup>1)</sup> A. h. G., Polonais, II.

bonne volonté personnelles que Votre Excellence a bien voulu me donner en tant d'occasions, ne me laissant point de douter qu'Elle ne me permette d'y compter, je l'ai fait d'une manière qui Lui paraîtra peut-être indiscret; mais que je La prie de n'attribuer qu'à l'extrême confiance que m'inspirent les sentiments qu'Elle me témoigne.

M<sup>r</sup> le chef de bataillon Kamiński<sup>1)</sup> n'ayant pu terminer entièrement les affaires qui l'avaient amené ici, était dans le cas d'éprouver des pertes considérables en les laissant dans cet état, pour rejoindre son corps à l'expiration de son congé. Il s'y résolvait avec toute la résignation d'un homme qui ne sait point composer avec ses devoirs, lorsque j'ai pris sur moi de lui faire espérer que Votre Excellence ne se refuserait point à une indulgence que sa position rend vraiment nécessaire. J'ai donc été cause qu'il a prolongé de quelques jours son séjour ici; et j'aime à espérer qu'Elle voudra bien le lui pardonner, en faveur des circonstances qui ont motivé son retard.

<sup>1)</sup> Józef Kamiński do ks. de Feltrę: „Varsovie, le 21 décembre 1810. Dans la dernière campagne de Prusse... je suis entré dans le 2<sup>e</sup> régiment de cavalerie polonaise. Par décret... du 5 juin 1807 je fus nommé lieutenant en second dans le régiment des chevau — légers de la garde. Le 31 mars 1808, je fus promu au grade de lieutenant dans le même régiment. Le 26 juillet 1809, je suis passé chef de bataillon dans la 2<sup>de</sup> Légion de la Vistule. J'ai fait la campagne de Prusse en 1807, celle d'Espagne en 1808, celle d'Autriche en 1809 (où je fus décoré) ainsi que celle de l'année courante en Espagne. Mon but en prenant la carrière des armes, était de la continuer et de me rendre utile. Mais étant sujet russe et fils unique d'un père très avancé en âge, mes propriétés étant situées dans le gouvernement de Vilna, il est à craindre que mon père n'éprouve de grandes difficultés à mon égard, et que l'on ne s'empare de mes propriétés, vu que je suis hors du territoire de Russie; toutes ces considérations m'ont déterminé à avoir l'honneur de demander à Votre Excellence ma démission afin de pouvoir retourner dans mes foyers, pour soigner la vieillesse de mon père et conserver mes propriétés. — Je regrette infiniment d'être forcé par les circonstances de quitter le service français auquel je suis extrêmement attaché. Il me sera toujours bien doux d'avoir été pendant trois années sous les drapeaux glorieux des armées françaises“. *Kamiński* do ks. de Feltrę: „Paris, le 3 mars 1811: „... Mes affaires de famille, l'âge de mon père, rendent l'obtention de cette demande plus importante de jour en jour.“ Por. Gembarzewski 151 (szefem szwadronu XIII pułku huzarów 1 czerwca 1811, majorem w XIX pułku litewskim 13 lipca 1812).

Korespondencja ks. J. Poniatowskiego III.

Connaissant parfaitement la famille de M<sup>r</sup> Kamieński, je sais qu'elles sont tellement impérieuses, sous le rapport de sa fortune, que malgré tout le désir qu'a ce brave officier de ne point quitter le service de S. M. l'Empereur, il se voit forcé de demander sa démission. J'hésiterais à prier Votre Excellence de vouloir bien acquiescer à sa demande, si je n'étais certain que son intention n'est point de quitter la carrière militaire; et comme je suis à même de remplir en cela ses vœux en le plaçant dans l'armée polonaise, il ne cessera point par ce changement de destination de servir la même cause.

Veillez bien, Monseigneur, excuser une démarche que je n'aurais point hasardée, si je ne croyais Votre Excellence convaincue que chacun de Ses procédés obligeants sert de nouveau titre à la haute considération dont je La prie d'agréer l'expression.

**395. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 21 lutego 1811.

W odpowiedzi na przedstawienia rosyjskie wyjaśnia sprawę wydania dwu żołnierzy, którzy podali się za zbiegów <sup>1)</sup>.

Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté qui m'ont été transmis par le ministre secrétaire d'état <sup>2)</sup>, en date du 9 de ce mois, je m'empresse d'avoir l'honneur porter à Sa connaissance les circonstances relatives aux nommés Constantin Andreiow et Michel Borkowski, extradés aux autorités russes, en vertu de la convention, et au sujet des quels l'envoyé de Russie <sup>3)</sup> auprès de V. M. a présenté une réclamation. — Ces individus, tous deux soldats dans le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ayant pendant la durée de leur service montré une mauvaise conduite incorrigible, après avoir subi plusieurs punitions de police, allaient enfin être mis en jugement, lorsqu'ils se dirent natifs des états de la Russie et déserteurs. N'ayant aucun moyen de vérifier leur assertion, puisque s'étant engagés volontairement, on ne pouvait connaître au juste leur origine, on crut à la suite

<sup>1)</sup> D. St. 3646, kopja; bruljon w A. Gł.

<sup>2)</sup> Stanisław Brexa.

<sup>3)</sup> Khanikoff.

des ordres sévères, réitérés à plusieurs reprises, sur la stricte exécution de la convention, devoir éviter toute nouvelle réclamation, et les deux individus mentionnés furent en conséquence renvoyés à la frontière, pour être remis au premier poste militaire. Comme ils n'avaient point été réclamés, et que d'ailleurs ils auraient été immanquablement chassés du corps, on n'exigea aucuns frais lors de cette extradition. — Quoique le nom même d'un de ces hommes indique évidemment une origine russe, il est impossible cependant de constater, s'ils sont sujets de cette puissance, et on peut croire qu'effectivement ils sont prétexté cette circonstance, pour se soustraire aux peines qu'ils avaient encourues ici. Ayant atteint ce but, il n'est pas invraisemblable qu'ils cherchent actuellement à éviter la punition, ou s'exempter des obligations aux quelles ils peuvent être astreints, comme sujets ou déserteurs russes.

**396. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 21 lutego 1811.

Stosownie do zlecenia rozporządza generałami Woyczyńskim i Grabowskim <sup>1)</sup>.

Sire, je reçois à l'instant la lettre par laquelle V. M. me fait connaître Ses intentions relativement à la destination ultérieure de mrs les généraux Woyczyński <sup>2)</sup> et Grabowski <sup>3)</sup>. J'expédie de suite les ordres nécessaires pour que cette disposition soit effectuée, et je ne manquerai pas de soumettre à V. M. par le prochain courrier celles qui concernent le remplacement de mr le général Woyczyński et la destination ultérieure de mr le général Grabowski <sup>4)</sup>.

**397. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 25 lutego 1811.

Argumenty za zniesieniem gubernatorstwa Torunia. Propozycje zmian w komendzie <sup>5)</sup>.

Sire, conformément aux ordres que V. M. m'a fait

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Stanisław.

<sup>3)</sup> Michał.

<sup>4)</sup> N<sup>o</sup> 338.

<sup>5)</sup> A. Gł., bruljon.

l'honneur de me donner par Sa lettre du 14. de ce mois, j'ai pourvu provisoirement au commandement de la place de Thorn et du département de Bromberg que réunissait le général Woyczyński, en confiant les mêmes fonctions au colonel Pałowski<sup>1)</sup> du 6<sup>e</sup> régiment de cavalerie qui se trouve sur les lieux. Cet officier possède toutes les qualités requises pour les remplir convenablement.

Mais, avant de satisfaire également à la volonté de V. M. en Lui soumettant à Sa décision les mesures nécessaires pour remplacer définitivement le général Woyczyński, il est de mon devoir de Lui présenter quelques considérations relativement à la place qu'il a occupée jusqu'ici.

Cet officier général a été nommé gouverneur de Thorn par S. A. le prince d'Eckmühl, à une époque où Varsovie avait également un gouverneur, et où le pays n'étant point encore complètement organisé, il était nécessaire d'investir la personne qui commandait dans cette contrée, d'un titre qui d'après les règlements français emportant une autorité très étendue, devait lui donner sur toutes les autres prépondérance utile dans un poste de confiance. Cette exigence momentanée des circonstances avait cessé depuis longtemps; mais le général Woyczyński n'ayant point eu d'autre destination, son titre était resté le même, quoique par une suite naturelle de l'organisation successive de toutes les parties du gouvernement ses attributions ne fussent plus ce qu'elles étaient dans le principe; d'après cela il est évident que la conservation d'un gouverneur à Thorn ne peut être regardée que comme une chose personnelle au général Woyczyński.

Aujourd'hui qu'il s'agit de pourvoir définitivement à ses fonctions, et de les faire rentrer dans le système militaire adopté par V. M. pour le Duché, il paraît que Varsovie n'ayant point de gouverneur, il est superflu d'en nommer un pour Thorn, et que le commandement de cette place doit être séparé de celui du département de Bromberg. Cette mesure paraît d'autant plus nécessaire qu'en temps de paix les autorités administratives se trouvent dans le chef lieu

<sup>1)</sup> Michał.

du département, les fréquentes communications que l'officier général qu'y commande, est dans le cas d'entretenir avec elles, exigent absolument qu'il y réside, et qu'en cas de guerre, si la place de Thorn se trouvait cernée, son commandant ne pourrait en aucune manière remplir ses fonctions dans le département. Ces considérations fondées sur les circonstances locales, autant que sur les principes prescrits, m'engagent à proposer à V. M. de nommer au commandement du département de Bromberg le général de brigade prince Sułkowski<sup>1)</sup>, au commandement de la place de Thorn le colonel Mojaczewski<sup>2)</sup>, commandant aujourd'hui la place de Modlin, au commandement de cette dernière le colonel Krasiński<sup>3)</sup>, commandant celle de Sierock, au commandement de celle-ci le lt. colonel Stokowski<sup>4)</sup>, officier jugé susceptible de réformer dans la ligne et compris au nombre de ceux qui l'ont obtenue<sup>5)</sup>, mais qui peut être encore utile dans le poste proposé.

Si V. M. daignait agréer ces propositions, les officiers désignés passeraient provisoirement et jusqu'à la décision sur le projet que j'ai eu l'honneur de Lui présenter sur le service des places, à leurs nouveaux commandements avec les traitements et indemnités dont ils jouissent aujourd'hui, et le lt. colonel Stokowski percevrait de même les 2000 fl. alloués pour les frais de bureau de la place de Sierock.

Quant à la destination ultérieure du général Grabowski, j'ai l'honneur de témoigner à V. M. que le 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> régiments d'infanterie allant sous peu de semaines être dirigés sur Modlin pour les travaux de cette place et le 17<sup>e</sup> régiment s'y trouvant déjà, il devient indispensable de donner le commandement de ces troupes à un officier général.

Le général Grabowski n'ayant pour le moment point d'autre destination, il paraît convenable de lui donner celle là.

<sup>1)</sup> Antoni. Por. n<sup>o</sup> 338.

<sup>2)</sup> Objął to stanowisko 1 VI 1811.

<sup>3)</sup> Hilary.

<sup>4)</sup> Feliks.

<sup>5)</sup> 2 XI 1810.

**398. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 25 lutego 1811.

Wieści o ruchawce chłopskiej na Śląsku pruskim spowodowały pewne zarządzenia na pograniczu <sup>1)</sup>.

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que le bruit d'une insurrection des paysans dans une partie de la Silésie prussienne, qui s'était répandu depuis quelque temps <sup>2)</sup>, s'est vérifié. D'après les rapports que m'adresse à cet égard m<sup>r</sup> le général de b<sup>te</sup> Biegański <sup>3)</sup>, il est constaté que ces paysans divisés en plusieurs bandes parcourent les contrées voisines de la frontière du Duché, rançonnent les propriétaires et en exigent des renonciations aux droits qu'ils ont sur ceux qui sont établis dans leurs terres. Les renseignements que l'on a jusqu'ici sur la force de ces rebelles, sont si peu certains qu'on doit conclure qu'il existe beaucoup d'exagération dans les bruits qui courent à cet égard. J'ai ordonné les mesures nécessaires pour recueillir à cet égard des notions plus précises. Ce qui paraît certain, c'est que des ordres sont donnés en Prusse pour ramener le calme, et que plusieurs détachements envoyés à la poursuite des insurgés leur ont livré quelques combats, et qu'un certain nombre a été envir(onn)é à Cosel. D'après ces données, il a paru suffisant de faire porter sur la frontière un escadron du 3<sup>e</sup> régiment et de tenir prêt un détachement plus considérable, s'il devenait nécessaire de l'employer. Jusqu'ici la tranquillité des frontières n'a point été troublée. On s'occupe à prendre des informations exactes sur l'état des choses en Silésie, et je ne manquerai pas de sousmettre à V. M. les résultats de ces mesures.

**399. Do Brezy.**

Warszawa, 28 lutego 1811.

Zakupno broni dla gwardji narodowych byłoby wskazaniem, ale gdy nie można jej przewieźć z Holandji wodą, koszt drogi lądem podniesie cenę. Brak na to środków w skarbie Księstwa, chybaby król nie

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Handelsman I 284-5.

<sup>3)</sup> Łukasz B., dowodzący w departamencie krakowskim (IV okręgu wojskowego).

czekając zebrania się sejmu sam rozstrzygnął o nowych podatkach na ten cel <sup>1)</sup>.

L'acquisition des fusils au prix proposé serait, en tant qu'ils sont en bon état, d'autant plus à souhaiter qu'on pourrait les employer à l'armement de la garde nationale du Duché. Il est cependant à observer que le transport de ces fusils ne pouvant point être effectué par eau dans les conjonctures présentes, les frais de charriage, vu la grande distance des lieux, pourraient bien en rendre l'achat plus dispendieux, que n'est leur valeur réelle. Pour ce qui regarde l'indication des fonds à allouer pour l'achat, l'état actuel de ceux affectés à l'armée étant très modique <sup>2)</sup>, il faudrait, pour se procurer les sommes nécessaires, avoir recours à la contribution soit imposée soit volontaire des départements. Il ne dépend que de la volonté du Roi de décider jusqu'à quel point Sa Majesté croira à propos de statuer sur ce objet, sans le concours de la diète...

**400. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 28 lutego 1811.

Wiadomości pewne o koncentracji wojsk. ros. na granicy Księstwa <sup>3)</sup>.

Sire, les bruits qui depuis quelque temps circulent sur le rassemblement des troupes russes dans les provinces voisines de nos frontières et des préparatifs qui paraissent indiquer que ces mesures sont dirigées contre le Duché,

<sup>1)</sup> D. St. 2731. Wyciąg ten i zarazem przekład z listu księcia załączony do pisma Brezy z daty Drezno 12 marca 1811: „En réponse à la note de Son Excellence Monsieur le Baron Senfft de Pilsach en date du 13 février dernier relative à la proposition du gouvernement français touchant l'achat de 18 à 20,000 fusils appartenant à des particuliers de la Hollande, le soussigné ministre d'état a l'honneur de transmettre ci-joint en traduction un office qu'il vient de recevoir de la part du prince ministre de la guerre“...

<sup>2)</sup> Por. *Corr. de Nap.* 17283. Bignon (35) obliczał zaległości z lat 1803—10 na 91 milionów. „La distribution du budget était un modèle de simplicité. Les deux tiers des fonds perçus avaient pour destination fixe le ministère de la guerre. Les administrations civiles s'arrangeaient du reste comme elles pouvaient, et encore leur part était-elle fréquemment entamée par des emprunts forcés de l'administration militaire“.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

m'ont engagé à ne négliger aucun moyen pour avoir à cet égard des données certaines. Il résulte des rapports de plusieurs témoins oculaires qu'il est arrivé effectivement dans ces contrées 3 nouvelles divisions et que, sans compter les troupes stationnées un peu plus loin, les forces qui se trouvent dans la proximité de nos frontières, se montent à plus de 70,000 hommes, complètement pourvus de tous les objets nécessaires pour pouvoir agir de suite.

Cette armée occupe tout le pays depuis Liebau jusqu'à Grodno. Une des divisions nouvellement arrivées s'étend jusqu'à Nowogródek.

Son grand parc d'artillerie, ainsi que le dépôt de munitions qui jusqu'ici se trouvait placé à Nieśwież, a été depuis peu transporté dans la nouvelle place de Bobruysk, à ouvrages de laquelle 16 bataillons ont travaillé jusqu'au commencement de l'hiver dernier.

Indépendamment des mesures moins apparentes que l'on a prises pour assurer la subsistance de ces troupes, et à la suite des quelles il se trouve dans chaque village une quantité de grains et légumes secs, suffisante pour nourrir les habitants pendant l'espace d'une année, des magasins formés récemment dans le gouvernement de Lithuanie contiennent 108576 pouds de farine de seigle, 73107 p<sup>ds</sup> d'avoine.

Outre ce rassemblement de troupes, il en existe un autre du côté de Kowel pour lequel on s'occupe dans ce moment à former de très grands approvisionnements. Ce corps s'étend vers la Volhynie et a son dépôt d'artillerie et de munitions à Polonne.

Les bruits qui circulent dans l'armée russe, sont tous à la guerre; et il n'est question parmi les officiers que d'une prochaine expédition contre le Duché de Varsovie.

On remarque depuis peu dans les provinces plus rapprochées de la Turquie de plus grandes mesures pour l'approvisionnement des troupes qui, dit on, éprouvent une grande disette de subsistances, et plusieurs transports qui avaient une autre destination, ont été détournés de leur route et dirigés de ce côté.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

On s'occupe à préparer en Lithuanie plusieurs changements dans les formes administratives et judiciaires qui se rapprochent davantage des usages consacrés par l'ancien statut de Lithuanie.

La conscription ne tardera point à être établie et l'on pense également à introduire dans l'organisation de l'armée plusieurs détails calqués sur celle de troupes françaises.

Ces circonstances n'étant sujettes à aucun doute, j'ai cru de mon devoir de les mettre sous les yeux de V. M., afin de la mettre à même d'en faire l'usage qu'Elle jugera convenable.

**401. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 28 lutego 1811.

Wiadomość o wygasającym buncie chłopskim na Śląsku pruskim <sup>1)</sup>.

Sire, quoique les nouvelles que l'on reçoit sur les soulèvements des paysans de la Silésie, diffèrent beaucoup entr'elles relativement aux progrès qu'ils ont dû faire, et que quelques unes fassent monter à près de soixante mille hommes la force des rebelles, il n'existe aucune preuve que ces mouvements aient pris de la consistance, et il y a au contraire toute apparence que tout est à peu près pacifié.

D'après le rapport de l'officier envoyé en Silésie pour avoir à cet égard des renseignements plus positifs, un grand nombre d'insurgés sont déjà rentrés dans leurs foyers, et les troupes de la garnison de Breslau qu'on avait envoyées à leur rencontre, se sont partagées en petits détachements qui parcourent les villages des districts insurgés pour se saisir des plus coupables.

Les notions qu'a obtenues le major Foeder, commandant les postes autrichiens sur la frontière de la Silésie, s'accordent entièrement avec ce rapport, et cet officier a témoigné au général Biegański, commandant le département de Cracovie, qu'il avait ordre de se concerter avec lui sur les mesures qu'exigeraient les circonstances.

Les troupes autrichiennes dont on avait renforcé le cordon sur la frontière prussienne, ont été retirées en grande

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

partie. Le général Biegański, a également fait rentrer une des compagnies du 3<sup>e</sup> rgmt de cavalerie qui avait été envoyé éventuellement pour couvrir notre frontière du côté de la Silésie.

## 402. Do Davout'a.

Warszawa, 2 marca 1811.

Zaopiekuje się Szwykowski. Cieszy się na wiadomość o przybyciu marszałka do Hamburga. Jego komenda naczelna w Niemczech daje sposobność do porozumiewania się dla dobra sprawy w chwili poważnej. Połączenia na Głogów były utrzymane i będą tem bardziej na przyszłość. Listy do Gley'a zostaną skierowane według życzenia. Doniesienia z Rosji i Prus. Rozruchy na Śląsku. Grzeczne oświadczenia z powodu zdarzeń w rodzinie marszałka. Przeszle szyfrę<sup>1)</sup>.

Monseigneur, ce n'est que depuis peu de jours que j'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 31 janvier. Je me flatte qu'Elle ne doute point, que la recommandation qu'elle contient en faveur de M<sup>r</sup> Szwykowski<sup>2)</sup>, ne suffise pour assurer à cet officier toute ma bonne volonté.

Avant que cette lettre ne me fût parvenue, les papiers publics nous avaient déjà appris l'arrivée de Votre Altesse à Hambourg. Elle n'ignore point le prix que j'attache aux relations qu'Elle veut bien conserver avec moi, et il Lui sera par conséquent facile de croire à tout le plaisir que me cause un rapprochement, aussi favorable à mes sentiments envers Elle, qu'il peut être avantageux à la cause que nous servons, dans des circonstances qui peuvent ne point tarder à devenir importantes.

La ligne de correspondance entre Glogau et Varsovie, a constamment été maintenue; et c'est par cette voie que passent jusqu'à présent les dépêches de M<sup>r</sup> le résident Serra et toutes nos communications avec la France. Je veillerai, plus que jamais, à ce que ce service se fasse avec la plus grande exactitude. La correspondance de Votre Altesse avec M<sup>r</sup> Gley<sup>3)</sup> sera dirigée comme Elle le désire.

Quoique je connaisse trop Sa vigilance dans tout ce qui

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1654, d. 113.

<sup>2)</sup> Gembarzewski zna tylko Szwejkowskich, kap. w I p. p. i ppor. w XVI.

<sup>3)</sup> Gérard Gley, pełnomocnik Davout'a w sprawach dóbr skiern.

concerne les intérêts de Son Souverain, pour douter qu'Elle ne soit au fait de la position des choses en Russie et en Prusse, ainsi que des mouvements de troupes qui y ont lieu: cependant, comme la comparaison des notions que j'ai obtenues, avec celles que Votre Altesse a de Son côté, peut servir à rectifier, ou à constater, quelques détails, je m'empresse de Lui communiquer les renseignements ci-joints. Elle peut regarder ceux qui concernent la Russie, comme d'autant plus certains, qu'outre que tous les rapports s'accordent à cet égard, ils sont confirmés par celui d'une personne de confiance qui les a vérifiés sur les lieux, et a été elle même témoin des mesures ordonnées, tant pour les approvisionnements, que pour d'autres objets.

Les renseignements<sup>1)</sup> obtenus sur la Prusse n'ont pu être constatés; mais ils sont également le résultat de tous les avis qui nous parviennent, et se trouvent confirmés par le récit confidentiel d'un négociant, agent du gouvernement prussien, provoqué par l'apparence de mécontentement qu'un citoyen du Duché a prise, pour gagner sa confiance<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> *Renseignements sur la Prusse.* L'opinion généralement reçue parmi les agents du gouvernement prussien est que la Prusse fera partie d'une nouvelle coalition qui se forme dans ce moment contre la France. D'après des renseignements certains la force de l'armée de ligne prussienne se monte actuellement à 70000 hommes. Elle peut facilement être portée au double, par les conscrits qu'on a successivement rassemblés, exercés et renvoyés dans leurs foyers, avec l'engagement de rejoindre leurs corps au premier ordre. On croit que le 15 mars amènera des événements marquants. Une grande quantité d'effets d'habillement se trouve depuis longtemps préparée pour ces nouvelles levées. Les arsenaux sont complètement pourvus d'armes et de munitions. Il en est arrivé beaucoup de Russie par Memel et Tilsit. Ces transports n'ont été soumis à aucune révision à la frontière; ils ont été d'abord dirigés sur Koenigsberg et de là distribués dans les différents dépôts. On compte que l'Angleterre fournira des armes et des subsides. En cas de guerre on s'attend qu'un corps considérable de troupes russes entrera dans la Galicie autrichienne. Le gouvernement prussien cherche par tous les moyens possibles à rassembler les fonds nécessaires pour se libérer envers la France et recouvrer par là ses places fortes. On parle d'un prochain mariage du roi de Prusse avec une des soeurs de l'empereur de Russie.

<sup>2)</sup> Davout przesyłając cesarzowi te doniesienia pisał 17 marca 1811: „Que les Prussiens cherchent sourdement à se mettre en mesure, il y a

Ce dont on ne peut douter, c'est qu'il existe en Russie une fermentation qui, à moins que la guerre contre les Turcs ne prenne une tournure très défavorable pour cette puissance, fera, peut-être sous peu, éclore des projets qu'on est, depuis quelque temps, tenté de lui supposer. Au moment où j'écris à Votre Altesse, on reçoit ici la nouvelle qu'une entrevue entre l'empereur de Russie et le roi de Prusse doit avoir lieu à Memel, le 24 de ce mois.

Il est, je crois, inutile de Lui dire que, dans tous les cas, S. M. l'Empereur peut compter sur le dévouement de l'armée polonaise. Son zèle et son esprit sont toujours les mêmes, que lorsqu'elle faisait partie du 3<sup>e</sup> corps. On n'a cessé de travailler pour lui procurer ce dont elle manque encore. Cependant le dénuement augmente tellement, tous les jours, qu'il est réellement à craindre qu'il n'épuise à la fin toute résignation du soldat.

Votre Altesse aura sans doute déjà reçu la nouvelle des soulèvements qui ont eu lieu en Silésie<sup>1)</sup>. D'après les derniers rapports qui me sont parvenus, il paraît que les séditeux sont déjà mis à la raison.

Je remercie infiniment Votre Altesse d'avoir bien voulu compter que la nouvelle de l'heureux accouchement de Mme la maréchale me causerait le plus grand plaisir. En ayant déjà été instruit, il y a quelque temps, je m'étais empressé de témoigner à Votre Altesse, la joie que j'en ressens. Il paraît que cette lettre ne lui est point parvenue.

Le chiffre<sup>2)</sup> que Votre Altesse avait désiré, pouvant longtemps qu'on le sait, mais quant aux nombreux rassemblements de Russes qu'on dit avoir lieu sur les frontières, il y a certainement de l'exagération polonaise dans ces rapports; on peut cependant en conclure qu'il se fait quelques mouvements<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Por. Handelsman d. 172, 173, Bignon 48.

<sup>2)</sup> Na marginesie zanotowano: „Le chiffre dont parle ici le prince Poniatowski, existait au commencement de la campagne dernière pour la correspondance entre M. le M<sup>al</sup> et le prince; ce chiffre ayant été déchiré dans le courant de la campagne, ce fut à cette époque que M. le M<sup>al</sup> témoigna au prince le désir d'en avoir un autre; mais depuis la paix, M. le M<sup>al</sup> n'a pas écrit un mot au prince à cet égard. Quant à la correspondance avec M. Gley dont il est question, elle n'est entièrement relative qu'au domaine de M. le M<sup>al</sup> en Pologne; elle avait toujours jusqu'à présent passé par les mains de M. Serra“.

devenir utile pour notre correspondance, dans les circonstances présentes, j'en fais refaire un exemplaire que je Lui enverrai, aussitôt qu'Elle aura bien voulu me faire connaître, si je puis me servir pour cet effet de la voie du courrier de Glogau. Veuillez bien, Monseigneur, me permettre de réitérer, encore une fois, l'expression du plaisir que j'ai à renouer avec Votre Altesse des relations qui me donneront souvent l'occasion de Lui renouveler les assurances du dévouement que je Lui ai consacré pour la vie.

Le général de division commandant l'armée polonaise  
*Joseph Prince Poniatowski.*

**403. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 4 marca 1811.

Niedostarczenie armji środków grozi jej rozprzężeniem<sup>1)</sup>.

Sire, les plaintes que je prends la liberté d'adresser à V. M. sur l'inexécution de toutes les mesures qui ont rapport à l'armée, sont si fréquentes que la seule conviction de l'extrême misère qu'éprouve le soldat, et des suites qui en résultent déjà en partie, peuvent me donner le courage de les réitérer encore. Mais persuadé que tout effort tendant au bien du service ne saurait déplaire à V. M., je crois de mon devoir de Lui représenter que malgré tous ordres qu'Elle a donnés pour activer et assurer les payements dus à l'armée, ils continuent à éprouver la même inexactitude. Au lieu d'avoir acquitté jusqu'ici quelque partie des arrérages généraux, le trésor les accumule chaque jour davantage en y ajoutant de nouvelles sommes résultées de diverses circonstances. Pour en donner à V. M. une idée succincte, j'aurai l'honneur de Lui dire que sur les 900 mille florins que V. M. avait daigné pendant son séjour à Varsovie assigner pour les besoins les plus pressants de l'armée, il lui en est dû près de 300 mille. Les caisses militaires réclament encore sans succès 271,304 florins remis au ministère du trésor en billets de banque autrichiens, pour être échangés, et qui étaient la dernière ressource des corps Cent mille francs que la caisse militaire a payé à S. A. le prince d'Eckmühl, en en faisant l'avance pour le trésor, ne

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

lui sont également pas remboursés, et tous ces arrérages réunis ajoutent chaque jour à l'extrême embarras du ministère de la guerre et le privent de la possibilité de faire aucune économie qui tournerait à l'avantage du trésor.

Le tableau que je présente ici à V. M., relativement aux fonds que doit percevoir l'armée, pourra Lui donner la mesure de l'exécution de toutes les autres qui y sont relatives à l'armée, et j'ose dire, sans craindre d'être convaincu d'exagération, que c'est par une espèce de miracle que cette armée se soutient encore et garde son ensemble. Mais quelque surprenant que soit le succès des efforts que l'on fait jusqu'ici pour obtenir ce résultat, on ne saurait raisonnablement se flatter d'y réussir toujours de même, et je serais coupable d'offrir à cet égard à V. M. une sécurité qu'il m'est impossible de conserver.

J'ose donc La supplier de daigner prendre en considération les circonstances vraiment désastreuses que j'ai eu l'honneur de Lui exposer, afin de pourvoir, par des mesures proportionnées à leur urgence, à la conservation d'une armée, remplie de zèle et digne d'un meilleur sort par l'esprit qui l'anime pour Son service.

**404. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 4 marca 1811.

Popiera starania kap. Żychlińskiego o zwolnienie ze służby z posunięciem w stopniu<sup>1)</sup>.

Sire, le capitaine Żychliński<sup>2)</sup> du 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le plus ancien capitaine de son corps, se trouve tellement affaibli à la suite des fatigues essuyées dans la campagne de 1806 et 1807 que, malgré toute sa bonne volonté, il ne saurait être d'aucune utilité pour le service. On ne saurait contester ses droits à une place dans le corps des vétérans. Mais cet officier ayant quelques moyens d'existence, s'offre à renoncer à cette faveur, s'il peut obtenir celle d'une promotion au grade de chef de bataillon, immédiatement après laquelle il donnerait sa démission pure et simple.

<sup>1)</sup> A. G., bruljon.

<sup>2)</sup> Roch Ż.

Cet arrangement tendant diminuer la charge du trésor, me paraissant également avantageux au bien du service, puisqu'il permettra de remplacer le capitaine Żychliński par un autre officier, je prends la liberté de soumettre à V. M., en La suppliant de vouloir bien accorder à cet officier l'avancement qu'il désire<sup>1)</sup>.

**405. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 4 marca 1811.

Przedkłada prośbę br. Lion'a o odznaczenie<sup>2)</sup>.

Sire, M<sup>r</sup> le baron Lion, major colonel des chasseurs à cheval de la garde impériale, vient de m'adresser la lettre, ci-jointe en original, pour me témoigner le désir d'obtenir la décoration de l'ordre de S<sup>t</sup> Henri, ou la croix militaire du Duché, comme marque de la satisfaction de V. M. pour le service qu'il a fait dans le Duché en quantité de chef d'escadron dans le 2<sup>e</sup> rgmt de chasseurs.

En mettant sous les yeux de V. M. la lettre mentionnée, j'ose La supplier de me faire connaître Sa volonté sur la réponse que j'aurai à faire à m<sup>r</sup> Lion, relativement à la demande qu'elle contient.

**406. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 4 marca 1811.

Przedkłada życzenie gen. Woyczyńskiego pozostania przy komendzie dep. bydgoskiego<sup>3)</sup>.

Sire, ayant signifié au général Woyczyński les ordres de V. M. relativement à sa nouvelle destination<sup>4)</sup>, j'ai reçu de sa part la lettre que j'ai l'honneur de mettre en original sous Ses yeux, et dans laquelle il expose les motifs qui lui font désirer de conserver plutôt le commandement du département qui lui avait été jusqu'ici confié.

Ne croyant point que ces circonstances puissent dispenser le général Woyczyński de se conformer aux intentions de V. M., je lui réponde qu'en attendant Sa décision

<sup>1)</sup> Wziął dymisję w stopniu podpułkownika 22 marca 1811.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>4)</sup> Por. nr. 396 i 397.

ultérieure, il devait se rendre à Danzig, aussitôt que sa santé lui permettrait de se mettre en route, et il vient de m'informer que se trouvant un peu mieux, il partirait sans faute le 6 de ce mois. Cependant comme il renouvelle encore la demande de soumettre à V. M. sa prière mentionnée, je La supplie de me faire connaître, si Sa volonté est que le général Woyczyński conserve le poste qu'Elle lui a récemment assigné, ou si Elle permet qu'il y soit remplacé par un autre officier général.

**407. Do Champagny'ego.**

Warszawa, 4 marca 1811.

Przyjmuje do wiadomości odmowę wyposażenia szpitali wojsk polskich z zapasów francuskich w Kistrzyniu<sup>1)</sup>.

Monsieur le Duc, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Excellence la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'écrire le 8 février, pour me faire part des motifs qui s'opposent au succès de la demande que j'avais pris la liberté d'adresser en son temps à S. E. M. le Duc de Feltre<sup>2)</sup>, relativement aux 700 fournitures d'hôpitaux qui se trouvent en dépôt à Custrin. Convaincu par des preuves réitérées de la descendance du gouvernement français, combien l'armée polonaise peut se flatter de sa bonne volonté, je ne doute nullement que, si les circonstances l'eussent permis, elle n'eût dans cette occasion éprouvé une nouvelle marque, et il ne me reste qu'à témoigner à Votre Excellence, combien je suis sensible aux sentiments obligeants qu'Elle a bien voulu exprimer à mon égard...

**408. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 7 marca 1811.

Układ co do przewozu dział i ładunków ze Szczecina<sup>3)</sup>.

Sire, le chef du bataillon Uszyński chargé du transport de l'artillerie et des projectiles mis à notre disposition à Stettin<sup>4)</sup>, vient de me faire connaître que, d'après les renseignements exacts qu'il a pris sur les lieux, les objets mentionnés

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Zob. nr. 363.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>4)</sup> Zob. nr. 359, 361, 364 i 379.

pèsent 8572 quintaux, pour charger lesquels il faut 13 bateaux qui au prix qu'on en exige, reviendraient à près de 60000 fl. et ne sauraient durer au delà de 3, à 4 ans. Les bateliers qui devraient conduire le transport jusqu'à Filehne, demandent pour leur salaire 2 $\frac{1}{4}$  florins par quintal, ce qui exigerait une somme de 19287 fl. à laquelle il faudrait encore ajouter les menus frais et dépenses imprévues, ainsi que l'indemnité de la compagnie de pontonniers qui serait employée à la manoeuvre. D'un autre côté, les bateliers de Stettin ne demandent pour amener ce transport à Varsovie sur leurs propres bateaux que 4 $\frac{1}{2}$  florins par quintal, ce qui ne fait pour 8572 quintaux que 38574 fl., et cette somme serait encore diminuée par les pièces et projectiles qui devront être laissées à Thorn. Une différence aussi considérable ne permettant guères de balancer sur le choix, j'ai cru devoir autoriser le lt. colonel Uszyński à conclure de suite ce marché, et je m'empresse de porter cette mesure à la connaissance, de V. M.

**409. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 11 marca 1811.

Domaga się, aby most prowadzący na Pragę był oddany pod nadzór inżynierji wojskowej<sup>1)</sup>

Sire, conformément à l'usage établi en France, où les ponts qui mènent à des places fortes, sont constamment sous la direction et la surveillance spéciale du génie, l'administration civile lui a fait en son temps la remise de ceux de Thorn, Sierock, Modlin et même de Cracovie. — Le pont de Praga n'offrant aucune raison pour faire exception à cette règle, V. M. avait trouvé convenable d'accorder les 30 mille florins portés pour son entretien dans le budget général des dépenses de la guerre, et d'après une délibération du Conseil des ministres on était convenu que ce pont serait incessamment remis à la direction du génie. Cependant la nomination d'un inspecteur du pont de Praga soumise à V. M. par le ministre de l'intérieur ayant été agréée par Elle, m<sup>r</sup> Łuszczewski<sup>2)</sup> crut voir dans cette circonstance une in-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Jan Paweł Ł. (1764—1812).

dication que Sa volonté était que le pont mentionné demeurait entre les mains de l'autorité civile, et sans avoir égard à l'observation qui lui a été faite, que les fonctions de l'inspecteur du pont de Praga avaient plutôt rapport à la perception et à l'administration de son revenu qu'aux détails de sa construction et de son entretien, il se refuse jusqu'à présent à cette mesure. Il serait sans doute superflu de représenter à V. M., combien il est essentiel qu'un pont qui assure notre communication avec les places fortes et une partie des départements situés sur la rive droite de la Vistule, soit confié à l'autorité qui outre qu'elle a le plus grand intérêt à veiller à conservation, dispose de moyens capables d'assurer la plus grande promptitude d'exécution à tout ce qu'elle exige. L'on doit donc être d'autant plus surpris de la résistance que le ministre de l'intérieur fait voir dans cette occasion, que la mesure que je réclame, n'apporte aucune espèce de changement dans la perception des péages qui resterait, comme elle l'est jusqu'ici, entre les mains de l'autorité civile, et fournirait seulement, comme cela est pratiqué aujourd'hui, les fonds nécessaires pour l'entretien du pont. J'ose me flatter, Sire, que V. M. trouvera ces raisons trop fondées pour qu'Elle ne veuille ordonner que la remise du pont de Praga soit faite de suite à la direction du génie.— Aux motifs que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., qu'il me soit permis d'ajouter encore l'économie que les constructions militaires rendent possibles, et dont on a vu la preuve la plus frappante dans la démolition des débris du pont sur pilotis dont la dépense s'est trouvée réduite à 5 mille fl., du moment que ces travaux ont été confiés au militaire.

## 410. Do Davout'a.

Warszawa, 12 marca 1811.

Doniesienia o przygotowaniach Rosji i Prus nabrały cech pewności<sup>1)</sup>.

Monseigneur, les renseignements qui nous parviennent sur les projets de la Russie et de la Prusse, ainsi que sur les préparatifs que ces deux puissances font en conséquence,

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1654, d. 163; Margueron II 128, por. Handelsman d. 177.

ont acquis depuis quelque temps un tel caractère d'authenticité, par leur accord et les preuves certaines que les circonstances ont fournies à leur appui, qu'il devient impossible de douter que ces faits n'existent réellement.

Ceux que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Altesse, relativement à la Prusse<sup>1)</sup>, viennent d'être vérifiés par un agent sûr, et qui pouvait d'autant moins éveiller le soupçon qu'il est Allemand lui même. Ses anciennes liaisons avec beaucoup de militaires et d'employés prussiens qu'il a connus pendant leur séjour en Pologne, lui ont donné la plus grande facilité pour pénétrer le secret des menées du gouvernement.

Les notions relatives à la Russie sont également le résultat des renseignements comparés qui nous parviennent. Ils acquièrent un nouveau degré de certitude par les avis exactement semblables que des citoyens bien connus et dont on ne peut suspecter les intentions, nous donnent sur ce qui se passe autour d'eux. Tant de motifs de croyance réunis ne permettant guères de douter des faits qui nous sont rapportés, je crois d'autant plus devoir les transmettre à Votre Altesse, que dans Sa position il peut Lui être utile d'avoir à cet égard des données certaines<sup>2)</sup>. En m'en acquittant, je saisis avec empressement cette nouvelle occasion pour réitérer à Votre Altesse l'expression bien sentie des sentiments de l'attachement que je Lui ai voué.

## 411. Raport.

Warszawa, 14 marca 1811.

Potwierdzenie doniesień o przygotowaniach wojennych Rosji i Prus; przewóz broni w beczkach, tak że armja pruska mogłaby być pomnożona do 150,000. Powołanie urlopowanych żołnierzy pruskich na 13 marca. Spodziewany zjazd Fryderyka Wilhelma III z Aleksandrem I; plany małżeństwa króla pruskiego z siostrą cara. Dwie dywizje syberyjskie przybyły na Wołyń. Na granicy Księstwa zbiera się 70—80 tysięcy wojska<sup>3)</sup>.

Les avis qui nous parviennent, sur les mouvements des troupes et les préparatifs de guerre que l'on remarque en

<sup>1)</sup> Por. raport następny, który podaje ich treść z drobnymi odmianami zaznaczonemi w uwagach.

<sup>2)</sup> Bignon 51—2.

<sup>3)</sup> A. E., Saxe 80 f. 159, kopja.

Russie et en Prusse, sont depuis quelque temps tellement d'accord sur toutes les circonstances, qu'il devient impossible de douter des faits qui nous sont transmis.

D'après ces rapports, il arrive de Russie en Prusse de très grandes quantités d'armes et de munitions. Ces transports ne sont soumis à la frontière à aucune revision<sup>1)</sup>, et sont dirigés en suite sur Königsberg, Berlin, Graudenz et d'autres points. On a vu passer à Marienwerder, le 28 février, trois convois semblables, composés chacun de 70 à 80 traîneaux. Un des tonneaux qu'ils portaient, ayant éclaté, on a vu qu'il contenait des fusils.

Le même incident s'est renouvelé dans un autre transport, à peu de distance de Königsberg.

Un convoi pareil a été vu le 27 février entre Stalupöhnen<sup>2)</sup> et Gumbinnen.

La Prusse doit posséder, par ce moyen, une quantité d'armes et de munitions suffisante pour une armée de plus de 150 mille hommes, pour laquelle tous les effets sont préparés, et qu'elle pourrait facilement mettre sur pied au moyen des nombreux conscrits, successivement exercés et renvoyés dans leurs foyers.

Les semestriers ont dû recevoir l'ordre de rejoindre leurs corps le 13 du courant.

On attend incessamment le roi de Prusse à Königsberg, où doit se rendre également l'empereur de Russie. Des hôtels sont préparés pour l'y recevoir, ainsi qu'à Memel. Le but de cette entrevue doit être, entr'autres, la con-

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1654, d. 167; Renseignements sur la Prusse: „...Ces transports passaient les nuits dans les champs et on y plaçait des sentinelles... On croit généralement que les armes mentionnées sont d'origine anglaise et qu'elles sont venues par les ports de la Russie... On soupçonne en Prusse que les nombreux vaisseaux anglais confisqués dans les ports de cette puissance y ont été envoyés exprès par le gouvernement de la Grande Bretagne, afin de lui faciliter les moyens de s'acquitter envers la France. Il paraît même que l'on négocie dans ce moment en Angleterre un emprunt pour le compte de la Prusse, sous le nom et la garantie de quelques négociants anglais, il doit être employé à libérer les places qui sont au pouvoir des Français...“

<sup>2)</sup> Stallupönen.

clusion du mariage du roi avec une des soeurs de l'empereur<sup>1)</sup>.

Les rapports relatifs à la Russie portent:

Que deux divisions, venant de la Sibérie, sont depuis peu arrivées à Volhynie<sup>2)</sup>.

Qu'une armée russe forte de 70 à 80 mille hommes se rassemble sur les frontières du Duché. On lui attribue une destination offensive contre ce pays. Les gardes se trouvent en marche pour joindre ce corps, et y sont attendues sous peu<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> „L'esprit public n'est point partout le même en Prusse. Les habitants des anciennes provinces sont dévoués à l'Angleterre et à la Russie, parce qu'ils regardent cette dernière comme faisant partie du même système. On y sème à tous moments des bruits extravagants sur de prétendues défaites des armées françaises en Espagne qui sont écoutés avec avidité. Ceux des provinces voisines du Duché de Varsovie sont beaucoup mieux intentionnés pour nous et mécontents à l'excès des droits imposés sur les denrées. Ces nouveaux impôts sont destinés à servir de fonds aux préparatifs dont il a été fait mention, et par la suite aux dépenses de la guerre. Cependant on affecte de dire qu'ils sont rendus nécessaires par les contributions dues à la France, et le gouvernement obtient par là deux résultats: celui de rassembler des fonds sous un prétexte plausible et d'exasperer contre la France ceux sur lesquels pèsent ces impôts. Les agents du gouvernement prussien ont très bonne opinion de l'armée du Duché; mais ils disent en même temps que les moyens que la Russie employera, seront de nature à lui concilier tous les esprits“ (Renseignements).

<sup>2)</sup> Ibidem, Renseignements sur la Russie: „...Le grand magasin de subsistances qui se trouvait jusqu'ici à Szawel, a été transporté à Georgenbourg sur le Niémen, et l'on augmente encore par des versements continuels“.

<sup>3)</sup> „Les régiments des gardes se trouvent en marche pour joindre ce corps, et y sont attendues sous peu pour se rendre en Lithuanie. Un courrier autrichien qui a passé par Léopol, a assuré que, lors de son départ de Pétersbourg, les derniers régiments de la garde se mettaient en marche. On pense généralement dans l'armée russe que le nombre des troupes qui se rassemblent vers les frontières du Duché de Varsovie, se montera à près de 200 mille hommes. Dans cette vue, le projet de la Russie est de se borner pour le moment à la défensive du côté de la Turquie. Six divisions de l'armée qui a agi de ce côté, sont en marche pour se réunir à celle de Lithuanie. Des fortes levées d'hommes viennent d'être ordonnées dans tout l'empire russe, et l'on tire des régiments dits *de garnison* tous les hommes en état de faire un service actif, pour les incorporer dans la ligne. Un parc d'artillerie,

## 412. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 14 marca 1811.

Groźby wojenne ze strony Prus i Rosji. Zbliżenie tych państw<sup>1)</sup>.

Sire, les avis qui nous parviennent sur les mouvements de troupes, et les préparatifs de guerre que l'on remarque en Russie et en Prusse, sont depuis quelque temps tellement d'accord sur toutes les circonstances, qu'il devient impossible de douter des faits qui nous sont transmis. D'après ces rapports, il arrive de Russie en Prusse de très grandes quantités d'armes et de munitions. Ces transports ne sont soumis à la frontière à aucune révision et sont dirigés ensuite sur Königsberg, Berlin, Graudenz et d'autres points. On a vu passer le 28 février à Marienwerder trois convois semblables, composés chacun de 70 à 80 traîneaux. Un des tonneaux qu'ils portaient, ayant éclaté, on a vu qu'il contenait des fusils. Le même incident s'est renouvelé dans un autre transport à peu de distance de Königsberg. Un convoi pareil a été vu le 27 février entre Stallpöhnen<sup>2)</sup> et Gumbinnen. La Prusse doit posséder par ce moyen une quantité d'armes et de munitions suffisante pour une armée de plus de 150 mille hommes, pour laquelle tous les effets sont préparés et qu'elle pourrait facilement mettre sur pied au moyen des nombreux conscrits successivement exercés et renvoyés dans leurs foyers. Les semestriers ont dû recevoir l'ordre de rejoindre leurs corps le 13 d. c. On attend incessamment

composé de plus de 100 bouches à feu, a été vu entre Riga et Liebau, se dirigeant sur cette dernière place. On a envoyé des cartouches aux régiments stationnés sur la frontière. Ces transports se font dans le plus grand secret. Toutes les places et ouvrages construits dans le cours de l'été dernier, tant sur la Dwina qu'en Lithuanie, viennent d'être garnis d'artillerie. On a projeté de nouvelles lignes entre les rivières Dzitwa et Nacza. Le major Czerkasow, du génie, est arrivé sur les lieux pour en faire le tracé, et le régiment Kaporski est destiné à y travailler. On a donné ordre de rassembler sur le Niémen et sur le Bug toutes les embarcatures, propres à passer des troupes, et l'on construit dans ce moment à Grodno 10 grands bacs. La Russie augmente beaucoup son état militaire; 18 nouveaux régiments ont été depuis peu mis en formation<sup>3)</sup>. Davout présenta wyciąg z tych doniesień cesarzowi, ale równocześnie zażądał od Rappa ich sprawdzenia.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Stolupiany w regencji gabińskiej.

le roi de Prusse à Königsberg, où doit se rendre également l'Empereur de Russie. Des hôtels sont préparés pour l'y recevoir ainsi qu'à Memel. Le but de cette entrevue doit être, entr'autres, la conclusion du mariage du roi avec une des soeurs de l'empereur. Les rapports relatifs à la Russie portent: Que 2 divisions, venant de la Sibérie, sont depuis peu arrivées en Volhynie. Qu'une armée russe, forte de 70 à 80 mille hommes, se rassemble sur les frontières du Duché. On lui a tribue une destination offensive contre ce pays. Les gardes se trouvent en marche pour joindre ce corps, et y sont attendues sous peu.

Ces circonstances étant trop importantes pour ne point mériter une attention sérieuse, je n'ai point voulu...<sup>1)</sup> de les porter à la connaissance de V. M.

## 413. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 14 marca 1811.

Radzi obwarowania Sierocka ograniczyć<sup>2)</sup>.

Sire, d'après les idées manifestées par S. M. l'Empereur des Français à l'égard des places du Duché, celle de Sierock ne doit être considérée que comme un ouvrage de campagne<sup>3)</sup> qui n'a d'autre importance que celle de sa position. En partant de ce principe, le tracé actuel a beaucoup trop développé, et quoique les ouvrages n'aient point encore tout leur relief, cependant dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui, ils ne pourraient en cas de guerre être laissés sans défense, sans occasionner un très grand préjudice pour les opérations.

Il est en effet facile à prévoir que l'ennemi profitant de (l'état) où l'on aurait laissée Sierock, ne manquerait pas de s'en emparer, et le droit de la guerre lui donnant des moyens infiniment plus étendus qu'on n'en a en temps de paix, et 20 mille paysans rassemblés sur ce point, aurait bientôt converti les ouvrages encore imparfaits en une place, située vis à vis le confluent de la Narew et du Bug qui assurerait ses communications par cette dernière rivière et

<sup>1)</sup> Słowo nieczytelne.

<sup>2)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>3)</sup> Corr. de Napoléon 17001.

et lui donnerait sur la rive droite de la Narew un point tenable que nous n'aurions ni possibilité ni les moyens de lui disputer.

Pour éviter cette fâcheuse extrémité, il serait nécessaire de pourvoir Sierock d'une garnison qui, vu l'étendue de la place, ne pourrait guères être moindre que de 2 régiments d'infanterie, et cette mesure n'offrirait pas moins de résultats nuisibles en achevant d'affaiblir une armée déjà trop peu nombreuse et obligée de laisser des garnisons dans plusieurs places dont celle de Modlin seule, quand elle aura été achevée d'après les vues de S. M. l'Empereur des Français, exigera 12 à 15 mille hommes pour sa défense.

Il n'existe donc d'autre moyen pour parer à ces inconvénients que de réduire dès à présent la place de Sierock à son vrai développement qui doit être d'un simple fort, et de détruire les ouvrages commencés qui ne pourraient entrer dans son nouveau plan. Ne pouvant rien décider à cet égard par moi même, la saison des travaux avançant avec rapidité, je supplie V. M. de daigner me faire connaître, si Elle approuve les idées que j'ai eu l'honneur de Lui exposer, afin que je puisse Lui soumettre incessamment le projet des ouvrages qui seraient à exécuter en conséquence.

## 414. Do Davout'a.

Warszawa, 16 marca 1811.

Nowe wiadomości o zbrojeniach Rosji. Zaufanie w geniuszu cesarza. Wojsko polskie spełni swój obowiązek, chociaż wypadnie raczej troszczyć się o zachowanie środków do walki, aż będzie można wspólnie działać <sup>1)</sup>.

Monseigneur, les renseignements que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Altesse le 12 de ce mois, se sont trouvés exacts, d'après les rapports qui nous sont venus depuis, et je m'empresse de Lui faire part des nouveaux détails que ceux-ci contiennent. Ces notions ne laissent aucun doute sur les intentions hostiles de la Russie et l'époque très prochaine où elles seront manifestées. Quels que soient les efforts que l'on veut déployer dans cette occasion,

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup>. 1654, d. 167; *Margueron* II, 171.

j'ai la confiance la plus entière que le Génie qui a jusqu'ici réglé les destins de l'Europe, saura encore déjouer ces nouvelles machinations; et à présent, comme dans chaque rencontre, l'armée polonaise se trouvera trop heureuse de signaler son dévouement pour la cause commune; quoique si le Duché était abandonné à lui même, une lutte aussi inégale ne permettrait guères d'autres vues que celle de tâcher de conserver ses moyens militaires, jusqu'à ce qu'il devint possible d'agir simultanément.

## 415. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 17 marca 1811.

Przesunięcia wojsk według wskazówek Cesarza. Trudności przejścia przez terytorjum Prus <sup>1)</sup>.

Sire, aussitôt après la réception de la lettre que V. M. a daigné m'adresser le 13 de ce mois, et qui m'est parvenue aujourd'hui, je me suis empressé de préparer les mouvements qu'Elle a bien voulu ordonner <sup>2)</sup>.

Le 9<sup>e</sup> régiment de cavalerie se trouvant assez rapproché de sa nouvelle destination, reçoit l'ordre de se porter à Thorn d'où il sera ensuite stationné à Culm. Sous prétexte de déférer à la demande du colonel <sup>3)</sup> du 5<sup>e</sup> régiment qui à plusieurs fois désiré que son 3<sup>e</sup> bataillon fût plus à portée de son conseil d'administration, ce bataillon sera transféré à Meseritz où il ne sera qu'à 12 milles. Les 3<sup>es</sup> ba-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Bourgoing, poseł nadzwyczajny, pełnomocny zastępca Francji przy dworze saskim, do Davout'a, z Drezna 13 III 1813. „...Pour que les intentions de S. M. l'Empereur relativement aux garnisons de Stettin, de Glogau et surtout de Dantzig soient rapidement et complètement remplies par le Roi de Saxe, comme tel et comme duc de Varsovie, ...des ordres vont être envoyés à M. le prince Poniatowski pour ce qui regarde le Duché... J'apprends par la dépêche de M-le Duc de Feltre que ce sera d'après vos ordres directs... que le 2<sup>e</sup> bataillon du 10<sup>e</sup> rég. polonais qui est à Stettin, se dirigera sur Dantzig... Mais comme l'Empereur veut que le mouvement des troupes polonaises et saxonnes qui doivent compléter la garnison de Dantzig, se fasse sans bruit, sans affectation et à la fois, peut être Votre Excellence croira-t-elle devoir retarder ses mesures jusqu'à ce qu'Elle soit informée que celles qui doivent partir d'ici, sont à la veille d'être prises...“

<sup>3)</sup> Michał Radziwiłł.

taillons du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments seront rassemblés à Bromberg. Une compagnie d'artillerie sera prête à Thorn pour se porter à Danzig où il s'en trouve déjà une.

Les 2 bataillons du 14<sup>e</sup> régiment qui sont actuellement à Posen, vont rejoindre à Thorn leur 3<sup>e</sup> bataillon et seront employés aux travaux de la place. Toutes ces dispositions faites avec précaution n'exciteront aucune sensation. En en rendant compte à V. M., il est de mon devoir de Lui présenter l'observation suivante: D'après l'intention de S. M. l'Empereur et Roi *les troupes destinées pour Custrin et Danzig devraient avoir fait plusieurs marches avant qu'on s'en doutât*. Si par là on a entendu la marche des troupes par la Prusse, cette condition devient extrêmement difficile, pour ne point dire impossible à remplir, dans la position actuelle des choses où il n'existe pour nous aucune route militaire dans ce pays que par la Vistule. Le transport par eau de deux bataillons et leur passage à la vue de la forteresse de Graudenz semblent déjà un obstacle insurmontable au secret, et cette voie ne saurait de plus en aucune manière être employée pour le régiment de cavalerie destiné pour Danzig. Or, celui-ci ayant besoin de trouver en route des subsistances préparées, il lui serait difficile d'arriver au but, si l'on tentait d'y mettre obstacle, ou au moins il ne pourrait se passer d'employer la violence. En soumettant en conséquence à V. M. ces considérations, je La supplie de me faire connaître Son intention positive à cet égard.

416. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 18 marca 1811.

O mianowanie D. Radziwiłła pułkownikiem, o zaopatrzenie jego poprzednika i przyjęcie do służby Tańskiego <sup>1)</sup>.

Sire, à la suite du rapport que j'ai eu l'honneur de faire en son temps <sup>2)</sup> à V. M. au sujet du p<sup>ce</sup> Dominique Radziwiłł, je m'empresse de porter aujourd'hui à Sa connaissance qu'il a versé entre les mains du payeur général la moitié du don qu'il a offert pour l'armée. Le manque général de numéraire ne lui ayant point permis de rassembler

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> N<sup>o</sup> 366.

en un seul terme la totalité des 12 mille ducats promis; il s'est engagé par écrit à payer 54 mille fl. dans le courant d'avril et autant au plus tard le 24 juin de la présente année. Le prince Radziwiłł promet de donner les 100 chevaux aussitôt qu'ils auront été amenés par les fournisseurs avec lesquels il a contracté. J'ai en conséquence l'honneur de proposer à V. M. de vouloir bien accepter la démission du colonel Rozwadowski, commandant le 8<sup>e</sup> régiment de cavalerie, en daignant accorder à cet officier en faveur de son âge avancé et de ses services la solde de retraite qui d'après les principes adoptés se monterait à 3139 fl. De nommer le p<sup>ce</sup> Dom. Radziwiłł au grade de colonel commandant le 8<sup>e</sup> régiment de cavalerie <sup>1)</sup>. — J'ai également l'honneur de prier V. M. de nommer à la place de major du 11<sup>e</sup> régiment de cavalerie m<sup>r</sup> Tański <sup>2)</sup>, officier du même grade dans le rgmt de lanciers de la légion de la Vistule, qui à cause des affaires qui l'appelaient dans le pays, s'est vu forcé d'y donner sa démission. Le mérite reconnu de cet officier lui a valu la décoration de la légion d'honneur <sup>3)</sup> et son expérience ne laisse aucun doute sur les services que l'on peut s'en promettre <sup>4)</sup>.

417. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 21 marca 1811.

Radzi przydzielić do prac około likwidacji należności za dostawy dla armji francuskiej Szymanowskiego zamiast Morawskiego <sup>5)</sup>.

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que d'après la lettre ci-jointe en copie de m<sup>r</sup> l'ordonnateur Chambon <sup>6)</sup>, faisant fonctions d'intendant, à m<sup>r</sup> le conseiller d'état Kochanowski <sup>7)</sup> m<sup>r</sup> l'ordonnateur Monnay <sup>8)</sup>, chargé

<sup>1)</sup> Zmiany te dokonały się 30 III i 1 IV 1811.

<sup>2)</sup> Kazimierz Tański.

<sup>3)</sup> Nominacja z 6 VIII 1811 w papierach Tańskiego w Archiwum państwowem w Poznaniu.

<sup>4)</sup> Mianowany został dekretem z 30 IX 1811 z ważnością od 30 IV majorem w XI pułku jazdy w miejsce Telatyckiego.

<sup>5)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>6)</sup> Handelsman I 227.

<sup>7)</sup> Por. n<sup>o</sup> 98.

<sup>8)</sup> Handelsman I 251—2, 262. 278-9, 283.

jusqu'ici de la liquidation générale des fournitures faites à l'armée française par le Duché de Varsovie, a reçu une autre destination et sera remplacé dans ce travail par m<sup>r</sup> l'ordonnateur Désirat<sup>1)</sup>, auquel il avait précédemment été confié. Les communications nécessaires pour cet objet devant se faire directement entre lui et m<sup>r</sup> le conseiller d'état Kochanowski, m<sup>r</sup> l'ordonnateur Wasilewski demeure, comme il l'est par le fait, entièrement étranger à la liquidation mentionnée qui devra naturellement être suivie par les personnes qui ont appartenu à l'ancienne commission des subsistances<sup>2)</sup>, comme connaissant seules l'ensemble de ses opérations sur lesquelles le ministère de la guerre ne possède aucune espèce de notions.

C'est probablement par ces motifs, et croyant que m<sup>r</sup> Morawski<sup>3)</sup>, est encore employé dans les subsistances, que m<sup>r</sup> l'ordonnateur Chambon demande dans sa lettre à m<sup>r</sup> Kochanowski qu'il soit délégué pour le nouveau travail à faire avec m<sup>r</sup> Désirat. Mais m<sup>r</sup> Morawski faisant actuellement partie de l'administration de la guerre, il paraît beaucoup plus convenable, au lieu de le distraire de sa destination actuelle pour un travail où il sera que d'une très médiocre utilité, d'en charger m<sup>r</sup> Balicki<sup>4)</sup>, contrôleur de la commission des subsistances, par les mains duquel tous les matériaux servant à la liquidation ont passé, et qui mieux que tout autre est en état donner tous les éclaircissements que m<sup>r</sup> Désirat peut avoir besoin.

#### 418. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 22 marca 1811.

Proponuje oddać gen. Sułkowskiemu komendę w dep. płockim a Mielżyńskiemu w bydgoskim<sup>5)</sup>.

Sire, par mon rapport<sup>6)</sup> du... de ce mois j'ai eu l'honneur de proposer à V. M. pour remplacer le général Woyczyński

<sup>1)</sup> Zob. n<sup>o</sup> 98 i 160 a por. Handelsman I 227.

<sup>2)</sup> M. Rostworowski I 757.

<sup>3)</sup> Józef M. był komisarzem wojennym I klasy 1/V 1809—1/IX 1810.

<sup>4)</sup> Szymon B., szef biura żywności, furaju i transportów od 12 XI 1810 do 13 II 1811 (według Gembarzewskiego *l. c.* 241).

<sup>5)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>6)</sup> N<sup>o</sup> 297 (z 25 lutego).

dans le commandement du département de Bromberg le g<sup>ral</sup> de b<sup>de</sup> prince Sułkowski. D'après le voeu que vient de m'exprimer ce dernier, il désirerait à cause de ses affaires avoir une destination plus rapprochée de Varsovie, et ce changement serait d'autant plus facile à effectuer que le général de b<sup>de</sup> Mielżyński<sup>1)</sup> préférerait par la même raison le commandement du département de Bromberg, et n'existe aucun obstacle à cette permutation. Si V. M. daignât descendre à la prière de ces deux officiers généraux, j'oserais La supplier de vouloir bien nommer: Le général de b<sup>de</sup> Mielżyński, commandant actuellement le département de Płock, au commandement du département de Bromberg et le général de b<sup>de</sup> prince Antoine Sułkowski au commandement du département de Płock.

#### 419. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 25 marca 1811.

Przedkłada plany i memorjały dotyczące Modlina. Zmiany według życzeń cesarza. Rozkazy, aby broń złożyć w Modlinie i Warszawie, są dla niego dowodem, że niedostatecznie przedstawił grozę położenia. Widocznie mniemano, że Modlin może bronić się a z Warszawy można zapasy wywieść. Lecz Modlin można zdobyć w 3 lub 4 dniach, zaś Warszawa ma już 27000 karabinów a brak jej środków przewozowych. Nie zna politycznych przesłanek zapewniających bezpieczeństwo, ale doniesienia o gotowości wojennej Rosji i Prus każą mu mieć się na baczności. Można nawet oznaczyć kierunek najazdu. Twierdze ściągają na siebie znaczne siły, a obronić się nie potrafią; wojsko Księstwa dla różnych niedostatków nie będzie mogło wyruszyć w pole jak w 20,000, a nadto brak koni dla artylerji, amunicji i taboru. — Jako minister wojny wszelkie czynił przedstawienia, aby do tego upadku nie dopuścić. Ogołocenie kas wojskowych. Potrzeba zabezpieczenia zasobów prawego brzegu Wisły. Konieczność zgromadzenia pułków. Co czynić w razie jeszcze większego posunięcia się Rosjan ku granicy?<sup>2)</sup>

Sire, le travail à la place de Modlin ordonné par V. M. venant d'être terminé, je m'empresse de Lui en soumettre le résultat dans les plans et memoirés ci-joints. En rédigeant ces projets, on s'est réglé entièrement sur les intentions de

<sup>1)</sup> Stanisław M.

<sup>2)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup>. 1654, d. 213, kopia niedatowana. Co do daty por. A. F.<sup>IV</sup> 1646, list Senffta do hr. Einsiedla z 1 kwietnia 1811, zresztą znajduje się w bruljonie w A. Gł.

S. M. l'Empereur des Français<sup>1)</sup> que V. M. a bien voulu me faire<sup>2)</sup> connaître, en donnant aux idées indiquées sur le premier plan, discuté à Paris, le développement nécessaire pour les rendre entièrement conformes aux localités. Les pièces que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., contiennent le détail<sup>3)</sup> des changements que ce motif a rendu indispensables.

En m'acquittant des ordres qu'Elle m'a fait l'honneur de me donner à cet égard, je crois ne pouvoir me dispenser de Lui présenter, en même temps<sup>4)</sup>, plusieurs considérations importantes, essentiellement liées à cet objet, et sur lesquelles la position plus que critique où, d'un moment à l'autre, le pays peut se trouver, me fait un devoir de ne point cesser d'appeler Son attention.

D'après les dispositions que vient de me transmettre de Sa part le ministre des relations extérieures, une partie des armes dont le transport<sup>5)</sup> est confié au chef de bataillon Krysiński<sup>6)</sup>, doit être, d'après les vues de S. M. l'Empereur, déposée à Modlin, et V. M. désire, que les 18 mille fusils que j'avais proposé de faire porter à Czeszochowa, soient dirigés sur Varsovie. Ces ordres me donnant lieu de craindre que, malgré tous mes efforts, je n'ai point réussi à donner, dans mes rapports, une idée juste de notre position, Elle daignera me pardonner si, faisant céder toute autre considération à celle de justifier véritablement Sa confiance, j'ose encore une fois, lui en retracer ici le tableau fidèle.

Les dispositions de faire déposer des armes à Modlin et à Varsovie n'ont pu être motivées<sup>7)</sup> que par<sup>8)</sup> l'idée que la première de ces places offre déjà une<sup>9)</sup> sûreté suffisante<sup>10)</sup>

<sup>1)</sup> *Corr. de Napoléon*, 16762, 17001.

<sup>2)</sup> communiquer (A. Gł.).

<sup>3)</sup> rendent raison (A. Gł.).

<sup>4)</sup> Opuszczono w brulj.

<sup>5)</sup> *Corr.* 16812, 16981, 17048, 17123, 17283, 17324.

<sup>6)</sup> Jan, szef bataljonu taborów od marca 1809, poprzednio kapitan artylerji. Zob. n° 350.

<sup>7)</sup> basées (A. Gł.).

<sup>8)</sup> sur (A. Gł.).

<sup>9)</sup> la (A. Gł.).

<sup>10)</sup> nécessaire (A. Gł.).

et qu'en cas de guerre, on aurait toujours le temps d'évacuer celles qui se trouveraient dans la seconde.

Pour ce qui regarde Modlin, j'aurai l'honneur d'observer à V. M. qu'ainsi que j'ai déjà été dans le cas de le Lui soumettre précédemment, cette place ne possède encore aucun bâtiment capable de recevoir des armes, et qu'elles s'y trouveraient, de même qu'une partie de la garnison et des approvisionnements, sans aucun abri. Les plans et mémoires<sup>1)</sup> relatifs à cette place qui ont été mis sous les yeux de Votre Majesté, contiennent tous les détails et renseignements nécessaires à cet égard, et démontrent en outre que ses ouvrages, bien loin d'être achevés, sont encore dans un tel état d'imperfection qu'il ne faudrait à un ennemi, déterminé à perdre quelque monde, que tout au plus 3 ou 4 jours pour s'en rendre maître. Je laisse à la sagesse de V. M. à décider si, dans cette certitude, c'est là qu'il convient, dans le moment présent, de déposer déjà<sup>2)</sup> une partie de nos ressources.

Varsovie offre à cet égard encore moins de sûreté. Il s'y trouve déjà actuellement environ 27 mille fusils. L'artillerie n'ayant qu'une partie des chevaux nécessaires pour son équipage de campagne, ses parcs étant entièrement sans attelages et<sup>3)</sup> les moyens de transport à obtenir par voie de réquisition pouvant être considérés à peu près comme nuls, autant par l'état<sup>4)</sup> des moyens du pays, que par le peu d'empressement qu'ont toujours mis les autorités civiles à concourir à toute mesure militaire, il est évident, que tout ce qui se trouve dans l'arsenal de cette ville (à défendre laquelle il est impossible de songer) tomberait infailliblement au pouvoir de l'ennemi, ainsi qu'on en a vu l'exemple dans la campagne précédente, où par les mêmes raisons, on s'est vu obligé d'abandonner un assez<sup>5)</sup> grand nombre de caissons de parc. En supposant même la possibilité d'évacuer les armes mentionnées par la Vistule, il est

<sup>1)</sup> dressés par le génie relativement à cette place contiennent...(A. Gł.).

<sup>2)</sup> Brak tego słowa w bruljonie.

<sup>3)</sup> Brak tego słowa w bruljonie.

<sup>4)</sup> le peu (A. Gł.).

<sup>5)</sup> Słowo opuszczone w bruljonie.

plus que probable que ce ne serait que retarder un peu le moment où elles se trouveraient perdues pour nous.

On pourra m'objecter à cela que l'époque de la guerre n'est peut être<sup>1)</sup> point encore si prochaine, et qu'elle ne s'ouvrira point assez inopinément pour qu'il ne reste encore le temps nécessaire pour prendre les précautions que requerront les circonstances. Je suis trop étranger au secret des négociations pour savoir les motifs de sécurité que peuvent présenter les rapports politiques des puissances; mais ayant<sup>2)</sup> depuis longtemps les notions les plus positives sur les préparatifs hostiles de la Russie et de la Prusse, il est de mon devoir, de représenter encore à V. M. que tout ce que j'ai déjà eu l'honneur de mettre à cet égard sous Ses yeux, se trouve confirmé tous les jours davantage. De nouvelles troupes filent sans discontinuer vers nos frontières. Elles ont avec elles leur artillerie, ainsi que<sup>3)</sup> tous les objets nécessaires pour entrer de suite en campagne, et d'après toutes les mesures que l'on prend, comme d'après ce qui est connu des projets de la Russie, on ne saurait douter que les 160 mille hommes qu'elle a réunis à portée du Duché de Varsovie, ne soient destinés à y faire une invasion. Il est même facile de juger des points sur lesquels elle s'opérera, quand on sait qu'il existe du côté de Kowel un corps d'environ 80 mille hommes, et qu'un autre d'égale force qui se trouve entre Wilno, Białystok et Grodno, doit être sous peu réuni entre Wysokie et Wołczyn, où l'on vient de tracer un camp<sup>4)</sup> qui n'est qu'à 3 ou 4 marches de Varsovie. La grande quantité de cavalerie qui fait partie de ce corps, ne laisse aucun doute sur la célérité que l'on se propose d'imprimer à ses mouvements.

A des moyens aussi importants, dont l'effet se trouve encore augmenté par la promptitude d'exécution que les vues du gouvernement obtiennent toujours en Russie, quelles

<sup>1)</sup> Brak w brulj.

<sup>2)</sup> Odtąd przytacza ten list *Margueron* II 158.

<sup>3)</sup> 4 słów brak w brulj.

<sup>4)</sup> dans le camp que les ingénieurs viennent de tracer entre Wysokie et Wołczyn (A. Gl.).

sont les ressources que peut<sup>1)</sup> opposer le Duché de Varsovie?

Des places qu'on peut à peine regarder comme formées; dans lesquelles il n'existe ni bâtiments militaires à l'épreuve, ni aucune espèce d'approvisionnements de bouche; qui ne pouvant, dans cet état, être de presque aucune utilité, ne serviront qu'à affaiblir l'armée, par les garnisons qu'il faudra y laisser, et attireront probablement, par le nom imposant de places fortes, des efforts vigoureux de l'ennemi, auxquels elles sont si peu en état de résister<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> pourrait (A. Gl.).

<sup>2)</sup> Bourgoing do Champagny'ego z Drezna 1 IV 1811 (A. E., Saxe 80 f. 196—200): „...M<sup>r</sup> de Senfft... a reçu avant hier la réponse du prince Poniatowski relativement à la marche des troupes polonaises qui, de Thorn et Bromberg, doivent se rendre à Dantzig. Le ministre de la guerre du Duché croit pouvoir prendre sur lui, sans inconvénient, de les embarquer sur la Vistule. Il se bornera à prévenir de leur approche le maréchal de Courbières un jour avant qu'elles passent sous le canon de la forteresse de Graudentz... M<sup>r</sup> de Senfft... indique au roi... de remettre au plutôt entre des mains beaucoup plus fermes que celles du prince Poniatowski, l'administration de la guerre qui seule suffirait pour absorber les faibles ressources du trésor ducal. Il croit avoir *presque* décidé S. M<sup>te</sup> à la détacher du ministère de la guerre, en la confiant à un ancien officier très versé dans cette partie, M<sup>r</sup> Wielhorski, et à profiter du prétexte plausible que va lui offrir l'absence du prince Joseph, pour prendre cette détermination, et du séjour qu'il fera ici avant de se rendre à Paris, pour la lui annoncer comme déjà prise. Il m'a même engagé à l'appuyer, si Sa M<sup>te</sup> m'en fournit l'occasion. J'ai été à portée, Monseigneur, de connaître le Prince Joseph Poniatowski. On ne peut avoir plus de loyauté, plus de noblesse, plus de courage, mais il est d'une facilité de caractère, d'une paresse qui le livrent en proie à ses entours; et ce ne sont pas les plus désintéressés qui exercent sur lui la principale influence. Ils caressent beaucoup trop son penchant pour tout ce qui brille, et concourent par là à rendre fort dispendieux l'entretien de l'armée du Duché. Ne croiriez vous pas que des insinuations de la part de l'Empereur sur cet objet fructifieraient beaucoup plus que ce que le Roi de Saxe ne lui dira sans doute qu'avec trop de ménagement? - A 8 heures du soir. Depuis que ceci est écrit... j'ai vu M<sup>r</sup> de Senfft. Il venait de recevoir les dernières lettres du prince Joseph. Elles présentent sur les préparatifs des Russes en Lithuanie des détails si positifs, si allarmants, que j'ai vu ce ministre prêt à proposer au Roi... de révoquer la mission si honorable qu'il a donnée à son ministre de la guerre du Duché. Je crois qu'il prendra du moins un mezzo termine en le faisant rester ici assez de temps pour pouvoir apprendre, par un

Une armée, à la vérité brave et animée du meilleur esprit; mais qui, déduction faite des garnisons, des dépôts, et de ce que le manque de moyens empêcherait d'utiliser, se réduirait à environ 20 mille hommes, dont 7 mille de cavalerie. Si à ces détails on ajoute encore le grand nombre de chevaux qui manquent pour mettre en mouvement l'équipage d'artillerie et les parcs, ainsi que le défaut presque total du train des subsistances<sup>1)</sup>, il sera facile de se faire une idée de ce que les troupes du Duché, opposées à de forces si prépondérantes, auront la possibilité d'opérer<sup>2)</sup>.

En présentant à V. M. un tableau si peu consolant, mais dans lequel je n'ai en rien dévié de l'exacte vérité, je sens trop l'apparence de culpabilité qui en résulte pour le ministre de la guerre, pour ne point espérer qu'Elle me permettra de Lui rappeler des nombreuses et pressantes représentations que, depuis la dernière campagne, je n'ai cessé de Lui faire sur le besoin d'assurer les versements nécessaires pour les divers<sup>3)</sup> services de l'armée. Il n'est aucun de ces objets sur lequel je ne Lui aie adressé des mémoires<sup>4)</sup> détaillés, et je connais trop la justice de V. M. pour ne point être persuadé qu'Elle sentira, autant que moi, que,

courrier de M<sup>r</sup> le comte Einsiedel, les intentions de Sa Majesté Impériale à cet égard. Le prince Poniatowski ne paraît cependant pas soupçonner que les nouvelles qu'il donne, puissent être un obstacle à la mission à laquelle il attache un très grand prix... Le prince Poniatowski propose au Roi des modifications aux ordres de S. M. relativement aux armes qui vont arriver dans le Duché. Il est d'avis que sur les trente mille fusils attendus, dix huit mille restent en dépôt à Kustrin et que les douze mille autres soient conduits d'abord à Thorn, sauf à les faire porter ensuite à Zamość, qu'il regarde comme la seule place fermée qu'il y ait en ce moment dans tout le Duché. Les ordres qu'il a fait passer au colonel Krisiński, sont conformes à ce plan auquel il présume que le Roi de Saxe donnera son approbation, et c'est en effet à quoi S. M. vient de se décider. D'après d'autres ordres donnés par le prince Poniatowski, le 9<sup>e</sup> régiment de cavalerie polonaise partira de Karga (première ville du Duché du côté de la Saxe) le 7 avril et arrivera le 5 mai à Dantzig, en passant par Zulichau, Crossen, Kustrin et Stettin..."

<sup>1)</sup> et des hôpitaux (A. Gł.).

<sup>2)</sup> Por. Handelsman d. 191, 192.

<sup>3)</sup> différents (A. Gł.).

<sup>4)</sup> rapports (A. Gł.).

si nos places ne sont pas plus avancées, s'il n'y existe aucun approvisionnement, si l'artillerie manque de chevaux et l'armée n'est ni payée exactement, ni pourvue des objets nécessaires pour la rendre mobile, ce n'est, ni pour avoir négligé d'appliquer<sup>1)</sup> convenablement le peu de moyens qui ont été mis<sup>2)</sup> à ma disposition, ni faute d'efforts de ma part, pour provoquer l'effectuer des ordres de V. M., ni enfin pour avoir gardé la silence sur les suites désastreuses et inévitables de leur inexécution<sup>3)</sup>.

Il me serait aisé de prouver que j'ai souvent employé la solde de l'armée pour des constructions essentielles d'artillerie. La direction des subsistances militaires ne recevant presque aucuns fonds, et se voyant privée, en vertu du décret relatif aux voitures de réquisition, des facilités que donnait précédemment ce moyen, pour le charriage des magasins, cette partie du service a dû, dès ce moment, éprouver les plus grands obstacles, et il devient par là impossible de prendre aucune mesure préparatoire pour assurer les subsistances de l'armée dans le cas d'un mouvement un peu<sup>4)</sup> considérable.

Il est inutile de se faire illusion sur ce qu'on peut espérer du trésor. Les arrérages considérables dûs à l'armée ne sont point ignorés de V. M.<sup>5)</sup> et Elle connaît également les fonds considérables qui ont été enlevés aux caisses militaires, et dont je ne puis obtenir remboursement. Elles éprouvent dans ce moment, par la réduction de la monnaie de cuivre autrichienne, une perte de plus de 200 mille florins.

Dans l'entière conviction qu'il ne reste que très peu de moments peut-être<sup>6)</sup> pour réparer encore, au moins<sup>7)</sup> en partie, s'il est possible, les fautes commises à cet égard, je

<sup>1)</sup> faire usage (A. Gł.).

<sup>2)</sup> se sont trouvés.

<sup>3)</sup> Handelsman 195, Bignon 50 i 62.

<sup>4)</sup> Opuszczone w brulj.

<sup>5)</sup> bien loin d'obtenir quelques acomptes, j'ai dû faire Lui faire connaître les fonds qui... (A. Gł.).

<sup>6)</sup> Brak w brulj.

<sup>7)</sup> Opuszczone w brulj.

supplie V. M. de daigner ordonner, que les mesures que j'ai eu depuis quelque temps l'honneur de Lui demander relativement à tous ces objets, soient effectuées, sans le moindre délai. Si, comme il est à présumer, la Prusse fait, dans la guerre qui s'apprête, cause commune avec la Russie, il est à prévoir que tout le pays situé sur la rive droite de la Vistule cessera bientôt d'être à notre disposition, et cette circonstance m'engage<sup>1)</sup> d'autant plus à proposer à V. M. de profiter au plutôt des ressources qu'il nous offre, surtout en chevaux<sup>2)</sup>, que le reste du pays ne pouvant guères fournir le nombre d'attelages nécessaires pour l'artillerie régimentaire, celle qui nous vient de Mayence, serait plutôt une charge qu'un secours.

Dans la supposition d'une prochaine ouverture des hostilités, et avec la supériorité reconnue des forces de l'ennemi, le transport d'armes dirigé sur Thorn, serait à son arrivée dans le pays<sup>3)</sup> évidemment en danger de tomber en son pouvoir, et je sou mets en conséquence à V. M., s'il ne serait point convenable de le déposer éventuellement à Custrin<sup>4)</sup>. Si nous nous trouvons au moins pendant quel-

<sup>1)</sup> me donne un motif de plus pour (A. Gł.).

<sup>2)</sup> Reszty zdania brak w bruljonie.

<sup>3)</sup> Duché (A. Gł.).

<sup>4)</sup> Bourgoing do Champagny'ego z Drezna 9 IV 1811 (A. E., Saxe 80 f. 210—5). ...Quant aux fusils et canons destinés pour le Duché de Varsovie... la présence du prince Poniatowski, arrivé ici avant hier au soir, mettra le roi en état de déterminer plus rapidement ce qu'il doit et peut faire pour se conformer aux intentions de l'Empereur... Ce matin même M<sup>r</sup> le prince Poniatowski... est venu me trouver et m'a fait un tableau bien peu tranquillisant de la situation dans laquelle il a laissé le Duché. Il expédiera dès demain des ordres pour que des fusils destinés pour l'armée une partie s'arrête à Posen et le reste soit transporté à Kustrin jusqu'à ce que l'Empereur en ait ordonné ultérieurement ou que les circonstances commandent d'autres mesures. Comme, sans en excepter Thorn ni Sierock ni Modlin, il n'y a pas dans tout le Duché une seule ville proprement fermée, il est persuadé que placer ces fusils dans l'intérieur ou près de la frontière orientale ce serait les livrer à l'ennemi en cas d'invasion. Il ne les croirait pas plus en sûreté, si, en organisant en ce moment, suivant le voeu de l'Empereur, une garde nationale dans le Duché, on les confiait aux mains d'une multitude de paysans, qui à la simple apparition de quelques cosaques russes s'enfuiraient et jetteraient leurs armes. Tout en conservant une idée très favorable du

que temps réduits à la défensive, les armes mentionnées seraient en sûreté dans cette place, et la petite distance où patriotisme de sa nation, de sa fidélité, de son dévouement pour l'Empereur, il pense que la situation géographique de son pays et le moral des habitants ne comportent nullement la formation rapide d'une garde nationale, qu'il faudrait plus de marge qu'on n'en a *peut-être*, pour l'organiser et l'exercer de manière à la rendre utile. Il va cependant profiter de son séjour à Dresde pour proposer au Roi de prendre pour cet objet, au moins toutes les mesures adaptées aux circonstances, aux localités, au caractère des habitants du Duché... Le même jour que le prince Poniatowski, sont arrivés ici le prince Constantin Czartoryski et le prince Dominique Radziwill... Le prince Czartoryski a apporté une lettre de son père... pour le Roi, qu'il prie de permettre à son fils d'aller à Paris... Ces trois princes polonais, dont la réunion à Dresde fait événement, surtout à l'époque de la semaine sainte, pendant laquelle la Cour de Saxe est à peu près inaccessible et tous les plaisirs publics sont suspendus, m'ont fait l'honneur de diner aujourd'hui avec moi, ainsi que M<sup>r</sup> le baron de Serra, arrivé hier... Le courrier que le général Canicoff a reçu dimanche matin... a été expédié de Berlin avec une dépêche de son gouvernement... A cette dépêche... était jointe la circulaire écrite au nom de l'empereur de Russie sur ses rapports avec la France... M<sup>r</sup> de Senfft suspend son jugement sur les résultats qu'elle pourra avoir; mais le prince Poniatowski est tenté d'y voir une confirmation de l'opinion qu'il a des dispositions de la Russie. Si elles ne se développent pas plus clairement d'ici à très peu de temps, c'est, dit-il, que l'Empereur usera de l'ascendant que son génie lui donne sur un prince naturellement indécis et facile à intimider; mais, si ceux qui ont pu l'égarer, au point de lui arracher la démarche qu'il vient de faire, conservent leur influence, il ne doute pas que l'invasion du Duché ne soit très prochaine. Aux notions qui le lui font croire, il ajoute que le général autrichien Meyer (qui n'est point du tout porté pour la France, comme on me l'avait dit à tort, il y a quelques jours, mais qui est à portée d'être bien informé) que le général Meyer, dis-je, a fait annoncer à des officiers du Duché que *c'était le 15 avril* que les Russes entreraient dans leur pays. Il n'ajoute pas une foi implicite à cette prédiction; mais, si elle se vérifie, il m'a avoué, avec l'expression du chagrin, que l'Empereur ne pouvait compter sur une longue résistance de la part des Polonais. „Certes, a-t-il ajouté, notre ardeur patriotique, notre dévouement pour son auguste personne, sont les mêmes; mais, quels sont nos moyens? Nous avons à peine trente mille hommes à opposer à une invasion; nos régiments son complets, bien exercés, bien armés; mais il nous manque six mille chevaux pour le service des bagages, d'artillerie etc. et où les trouver? Mais surtout nous sommes sans argent. Notre pénurie est telle que, ce matin encore, j'ai appris par une estafette de Varsovie que le service des fournisseurs de viande pour l'armée allait cesser par ce qu'ils voulaient être payés et que le

elle se trouve du Duché, donnerait la facilité de les y transporter en peu de temps, si les circonstances permettaient de le faire avec sécurité.

En terminant ce rapport je dois supplier encore V. M. de vouloir bien prendre en considération la position des troupes dans le Duché de Varsovie et la mienne<sup>1)</sup>. Jusqu'ici l'emplacement de corps a été presque entièrement motivé par<sup>2)</sup> le plus ou moins de facilité que telle ou telle contrée offrait pour les subsistances, et ils sont par conséquent, en partie, très disséminées. Dans le cas d'une invasion rapide, il est à prévoir, que plusieurs seraient entièrement coupés, même avant d'avoir pu se réunir, et l'armée déjà trop faible,

trésor n'avait rien à leur donner. En entrant en campagne nos troupes ne pourront se pourvoir de ce qu'il leur faudra, qu'à l'aide des réquisitions. Or, à la longue, les réquisitions épuisent un pays, fatiguent et même dégoûtent les habitants, et il ne serait pas sans danger de mettre les nôtres à cette épreuve "...

Le 10 avril au matin.

...En quittant M. de Senfft, j'ai été trouver le prince Joseph. Il était occupé de l'expédition d'une estafette qui va porter à Varsovie des ordres conformes aux intentions de l'Empereur relativement aux fusils et aux pièces de trois... M<sup>r</sup> le prince Poniatowski a bien voulu me dire tout ce qui s'était passé relativement à l'embarquement sur la Vistule de deux régiments polonais et d'une compagnie d'artillerie qui se rendent à Dantzig. Il m'a montré la réponse du maréchal de Courbières à la lettre qu'il lui avait envoyée par le général de brigade Grabowski, avant de faire descendre la Vistule au détachement que commandait celui-ci. Elle est extrêmement honnête et ne laissait pas pressentir la moindre difficulté. Cependant le commandant de Graudentz, à l'approche du détachement, a demandé à en faire la visite pour lui expédier un passe-port. Le général Grabowski a répondu que la navigation de la Vistule étant libre en vertu des traités, elle ne devait éprouver aucune entrave; et le commandant prussien n'a pas insisté. Le détachement polonais parti de Thorn le 4 de ce mois a dû arriver le 3<sup>e</sup> jour à Dantzig.

...Je remets cette dépêche au courrier de M<sup>r</sup> le prince d'Eckmühl que je renvoie ce soir à Hambourg, en le chargeant des dépêches du prince Joseph à ce maréchal d'Empire et de celles de M<sup>r</sup> de Senfft pour M<sup>r</sup> le comte Einsiedel; mais il est possible que d'ici à peu de jours le départ de M<sup>r</sup> Gutakowski qui doit précéder le prince Poniatowski, me fournisse une occasion plus rapide et aussi sûre d'écrire à Votre Excellence et j'en profiterai...

<sup>1)</sup> et celle où je me trouve moi-même (A. Gl.).

<sup>2)</sup> la facilité plus ou moins grande à trouver des subsistances.

perdrait encore ainsi de sa force. N'ayant jusqu'ici aucune instruction à cet égard, et n'étant point autorisé à effectuer aucun mouvement sans Ses ordres, je prie V. M. de me faire connaître Ses intentions sur les mesures que j'aurais à prendre, si les troupes russes s'approchaient davantage de nos frontières.

420. Do Fryderyka Augusta.

25 marca 1811.

Zarządzenia dotyczące przewiezienia wojska do Gdańska<sup>1)</sup>.

Sire, j'ai reçu les ordres de Votre Majesté en date du 21 mars<sup>2)</sup> et je m'empresse de porter à Sa connaissance les dispositions que j'ai faites. — Les bataillons du 10 et 11 régiment d'infanterie, ainsi que le détachement d'artillerie destiné d'après la lettre de V. M.<sup>3)</sup> à augmenter la garnison de Danzig, seront embarqués le 1<sup>er</sup> d'avril pour faire route vers Danzig par la Vistule. — J'ai chargé le général de brigade Grabowski des détails de cette embarcation et je l'ai muni de l'ordre de se rendre au moment de l'embarquement chez le maréchal Courbière<sup>4)</sup> pour l'avertir du dit passage, en réclamant ses bons offices pour lever tous les obstacles qui pourraient se présenter<sup>5)</sup>, quoique je ne suis pas dans le cas d'en prévoir, vu les stipulations précises de l'article 20 du traité de Tilsit<sup>6)</sup>. — Le régiment<sup>7)</sup> de cavalerie a été

<sup>1)</sup> A. Gl., bruljon, cały ręką Poniatowskiego, pisownię poprawiono.

<sup>2)</sup> Bourgoing do Clarke'go, z Drezna 24 III 1811: „...Dès le 21 une estafette a été expédiée au prince Poniatowski avec l'ordre du Roi de Saxe de faire porter sans le moindre retard à Dantzig un corps de 500 cheval-légers polonais et les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne (qui sont présentement à Thorn et à Bromberg) soit en les embarquant sur la Vistule et en les faisant ainsi traverser une portion des Etats prussiens, soit (s'il prévoit quelque obstacle ou quelque difficulté) en leur faisant faire un très long détour, la marche subsidiairement indiquée par M<sup>r</sup> le prince d'Eckmühl (par Karga, Jullichau, Crossen, Kustrin et Stettin)...“ Por. Handelsman d. 183.

<sup>3)</sup> du 13 d. c., która data napoły przekreślona.

<sup>4)</sup> Wilhelm C. (ur. 1733 † 23 VII 1811), gubernator Grudziądza i Prus zachodnich.

<sup>5)</sup> Zob. u Handelsmana d. 183.

<sup>6)</sup> S. M. le Roi de Prusse, S. M. le Roi de Saxe, ni la ville de Danzig ne pourront empêcher par aucune prohibition ... la navigation de la Vistule.

<sup>7)</sup> IX pułk ułanów przeznaczony do Gdańska.

arrêté dans sa marche et a l'ordre de gagner la route militaire et de se diriger de suite sur Celikau et Krossen, ainsi que le bataillon du cinquième qui reçoit la même direction. Je ne crois pas que le passage de troupes sur la Vistule puisse rencontrer des difficultés, mais dans le cas qu'elles fussent impossibles à..., il faudrait alors les faire revenir pour qu'elles prisent la route militaire par terre. Ce qui sera plus difficile à exécuter dans cette circonstance, c'est le rassemblement des barques nécessaires pour effectuer le transport, mais j'ai fait tout ce qu'il était nécessaire pour les rassembler le plutôt possible. — Quant au secret, ce moyen le rend encore plus difficile, mais il sera observé autant que la circonstance peut le permettre. J'ai mis à la disposition du général de brigade Grabowski la somme de 3000 écus pour les frais du transport sur la Vistule, et je supplie Votre Majesté d'ordonner au ministre du trésor de me les faire rembourser. — Je joins l'itinéraire du 9 de cavalerie et du troisième bat. du 5 d'infanterie.

**421. Do Davout'a.**

Warszawa, 27 marca 1811.

Poufnie podaje wyciąg z ostatniego raportu przesłanego królowi o rosnącym niedostatku w armji. Zwraca się nie do marszałka cesarstwa, lecz życzliwego człowieka. Rozdanie między ludność niezorganizowaną broni byłoby jej stratą bezcelową. Jego ostrzeżenia nie będą mu poczytane za słabość. Wojsko polskie spełni obowiązek, ale chciałby dać możność cesarzowi przygotowania środków obrony<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse, confidentiellement un extrait de mon dernier rapport au Roi. Elle y verra l'état exact de la situation de l'armée, des

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1654 d. 212, własnoręcznie. Davout przesyłając to cesarzowi pisał 11. IV 1811: J'adresse à Votre Majesté une dépêche qui me parvient à l'instant du prince Poniatowski; lui ayant écrit, conformément à vos ordres, pour qu'il fasse transporter à Modlin les armes qu'il pourrait avoir à Varsovie, mes dépêches ont dû lui parvenir deux ou trois jours après cette lettre. Je ne doute pas qu'il n'ait fait des dispositions pour évacuer ces armes sur Modlin. Vous verrez, Sire, par le contenu de sa dépêche au roi, qu'il est nécessaire que la cour de Saxe donne ordres, et qu'on n'abandonne point le pays. Les journaux de Dresde ont annoncé que le prince Poniatowski était envoyé à Paris, pour complimenter Votre Majesté sur l'heureux événement qui a comblé nos

forces disponibles, et combien les besoins infinis dont la pénurie sans cesse croissante des moyens pécuniers du pays le rend peu susceptible d'être abandonné à ses propres forces.

Ce n'est point au maréchal de l'empire français que je fais cette communication, c'est à l'homme que j'ai vu sans cesse occupé du bonheur de mon pays et de l'intérêt du service de S. M. l'Empereur. C'est sous ce double rapport, que je m'adresse avec confiance à Elle.

Quant à l'armement du pays, c'est une mesure illusoire; si la guerre devient défensive, et mettre des armes dans les mains d'une population qui n'est point organisée d'avance militairement, c'est en faire le sacrifice sans espoir d'en retirer le moindre fruit.

J'ignore, si mes inquiétudes sur la guerre se trouvent fondées; mais tout ce que je vois autour de moi, me la fait présumer, et développer à Votre Altesse mes inquiétudes sur notre position, ne Lui paraîtra certainement pas un acte de faiblesse, car nous sommes tous dévoués de cœur et d'âme à la cause et liés par la reconnaissance la plus sentie. Mais, je croirais manquer à ce que je dois à ce sentiment, si je ne m'empressais de présenter les choses telles, qu'elles sont, pour qu'à la distance, où Vous vous trouvez, l'on puisse à temps prendre les mesures que le vaste génie de S. M. l'Empereur saura comme à son ordinaire créer spontanément.

**422. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 28 marca 1811.

Wiadomość udzielona przez jenerała austriackiego Meyera o marszu trzech dywizyj rosyjskich z Mołdawji do Białegostoku. Pułki z Wilna dostały ostre ładunki, zaś rozłożone między Pińskiem, Kowlem i Słoniwoeux; le départ du prince, quoique il n'ait pas beaucoup de tête, mais qui est le meilleur des généraux polonais, serait très nuisible, s'il arrivait un événement. Par la lettre du prince au roi on voit qu'il a à sa disposition à Varsovie 27000 armes; je crois utile alors d'arrêter à Custrin les fusils que Votre Majesté a donné les ordres d'envoyer à Varsovie... La mesure d'armer des gardes nationales dans ce pays ne pourrait réussir que lorsque les armées y seraient: Il n'y a aucun homme assez fort pour pouvoir mettre à exécution cette mesure. — D. St. 2760, Maret pisał 18 IV 1811 z racji przygotowań na wypadek wkroczenia wojsk rosyjskich: „Si le prince Poniatowski vient à Paris, l'Empereur le gardera pendant quatre jours et le renverra sans aucun retard“.

mem mogą się zebrać w paru dniach. Kawalerja skupiona na Litwie. Kompanje zakładowe dla niepoznaki skierowano do Mołdawji. Dowodzie ma na Litwie Kamieński, którego na Multanach zastąpi Miloradowicz<sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que le général autrichien Meyer<sup>2)</sup> a fait savoir au g<sup>al</sup> Biegański que, d'après un avis du consul g<sup>al</sup> d'Autriche à Jassy, adressé au g<sup>al</sup> commandant en Gallicie, trois divisions russes de l'armée de Moldavie ont reçu ordre de se diriger sur Białystok sous les ordres du g<sup>al</sup> Kaminski<sup>3)</sup>.

D'après les rapports les plus récents, les troupes russes qui ont quitté Vilna pour se rapprocher de nos frontières, ont reçu leurs cartouches de guerre. On tient cette mesure très secrète. Les régiments cantonnés entre Kowel, Pińsk et Słonim sont disposés de manière à pouvoir être rassemblés en 2 ou 3 marches. La réserve de ce corps est entièrement composée de grenadiers.

Il ne se trouva que très peu de cavalerie du côté des frontières autrichiennes. Elle est en grande partie concentrée en Lithuanie.

Pour donner le change sur le nombre des régiments qu'on réunit de ce côté, leurs compagnies de dépôt ont été dirigées sur la Moldavie, tandis que les corps eux-mêmes filaient d'un autre côté.

On croit que le général Kamieński a reçu l'ordre de prendre le commandement de l'armée de Lithuanie et qu'il sera remplacé en Moldavie par le général Miloradowitch<sup>4)</sup>.

#### 423. Do Serry.

Warszawa, 29 marca 1811.

Żegna rezydenta zapewniając o uczuciach Polaków<sup>5)</sup>.

Je viens de recevoir la lettre que Vous avez bien voulu m'adresser pour me prévenir de Votre prochain départ. La conscience de la manière dont Vous avez rempli parmi nous les fonctions que Vous avait déléguées la confiance de Vo-

<sup>1)</sup> A. E., Saxe 80 f. 189, kópja; w A. G. bruljon.

<sup>2)</sup> Dopisano na marginesie: „Connu être dans les meilleurs principes à l'égard de la France et de ses alliés“.

<sup>3)</sup> Por. doniesienie Caulaincourt'a z 26 marca (Mikhaïlowitch: *Les relations diplomatiques de la Russie et de la France* V 389).

<sup>4)</sup> W bruljonie brak tego zdania. Michał Andrejewicz Miloradowicz.

<sup>5)</sup> A. Gł., bruljon.

tre Auguste Souverain, et j'ose m'en flatter, la conviction de la reconnaissance de tout Polonais Vous diront assez les regrets dont l'idée d'une séparation si pénible a dû pénétrer celui qui, partageant avec ses compatriotes les sentiments qu'ils Vous doivent à des titres si vrais, aima de plus à puiser dans les conseils éclairés du digne représentant du Protecteur de sa patrie la persévérance, si nécessaire dans les circonstances difficiles contre lesquelles nous avons jusqu'ici lutté. — Le temps et les distances n'ont jamais exercé leur influence sur des affections nées sous de tels auspices. Unis de coeur comme par notre dévouement pour le héros qui soutient et honore de ses exploits la plus belle de causes, l'exécution de ses vastes dessins aura beau Vous éloigner des régions où l'armée polonaise peut être appelée à signaler son zèle, elle n'oubliera jamais l'ami qui sut rendre justice à ses efforts. Elle se plaira à penser qu'il apprendra toujours avec plaisir ses succès et ne lui refusera point son intérêt dans les revers qu'il est possible qu'elle éprouve. Me faisant gloire d'être dans cette occasion l'organe de sentiments qui, j'en suis sûr, sont ceux de mes frères d'armes, il m'est doux de penser que etc.

#### 424. Do Bignon'a.

Warszawa, 29 marca 1811.

Załącza wyniki doniesień o ruchach wojsk rosyjskich jako wstęp do porozumiewania się urzędowego<sup>1)</sup>.

Je m'empresse de Vous<sup>2)</sup> communiquer ci-joint le résultat comparé des derniers rapports qui nous sont parvenus sur les mouvements des troupes russes. Il m'a paru d'autant plus nécessaire de Vous en faire part à la suite des notions du même genre que j'ai transmises en son temps à M<sup>r</sup> le baron de Serra<sup>3)</sup>, que les renseignements qui y sont contenus, ont non seulement été donnés par des personnes sur lesquelles on peut compter, mais qu'ils ajoutent par une entière conformité de détails un nouveau degré de certitude à tout ce qui est déjà parvenu à notre connaissance sur les intentions et les préparatifs hostiles de la Russie...

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Edward Bignon mianowany rezydentem przybył 26 marca do Warszawy i w depeszy z 29 III podał ostrzeżenia Poniatowskiego.

<sup>3)</sup> Handelsman l. c. d. 177.

425. Wykaz ogólny siły zbrojnej  
Situation générale de l'armée du Duché

Désignation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes			
			dans l'inté-			
			hommes		Chevaux	
			officiers	troupes		
État-major général	Généraux des divisions	à Varsovie, Posen, Lublin	6			
	Généraux de brigade	à Varsovie, Płock, Łomża, Posen, Kalisz, Bromberg, Lublin, Cracovie, Dantzig	14			
	Adjudants com. Adjoints	à Varsovie, Posen, Lublin et Dresde	4			
	Aides de camp	à Varsovie, Posen, Lublin	14			
		à Varsovie, Płock, Łomża, Posen, Kalisz, Bromberg, Lublin, Cracovie, et Dantzig	28			
		Total de l'état-major général	66			
	Infanterie	1 rég. Małachowski colon.	à Kalisz, Ostrów, Częstochau, Odolanów, Raszków	57	2,093	31
		2 rég. Krukowiecki	à Varsovie	64	2,235	36
		3 " Żółtowski	à Lublin, Opole, Markuszow	55	1,754	19
		5 " P <sup>o</sup> Radziwiłł	à Posen, à Custrin, Stettin	18	946	17
6 " Sierawski		à Varsovie et Prague	62	2,320	36	
8 " Stuart		à Varsovie	65	2,235	33	
10 " Wierzbicki		à Bromberg, à Danzig, Stettin	15	586	17	
11 " Chlebowski			19	575	4	
12 " Weysenhoff			56	1,899	32	
13 " Kęszycki			49	1,923	23	
14 " Siemianowski			43	1,581	29	
15 " Miaskowski			58	2,079	36	
16 " P <sup>o</sup> Czartoryski			59	2,209	36	
17 rég. Hornowski			59	2,036	36	
		Total de l'infanterie	679	24,471	385	
Cavalerie		1 rég. Przebendowski colon.	à Staszów, Szydłów, Klimontów, Oleśnica, Rytwiny	35	718	830
		2 rég. Tyszkiewicz	à Koziennice, Gniewoszów, Zwoleń, Jelnia, Radom	36	741	838
	3 " Łączyński	à Cracovie, Nowe Miasto, Pińczów	30	685	710	
	4 " Dulfus	à Fraustadt, Kościan, Szmigiel, Rakuniewice, Zduny	25	562	550	
	5 " Kurnatowski	à Sieradz, Koło, Konin, Warta, Szadek	36	611	742	
	6 " Pałowski	à Thorn, Gołub, Chełmno, Brodnica Gorsk, Nieszawka	40	601	692	
	7 " Zawadzki	à Piotrków, Olborz, Radomsk, Kamiensk	36	605	685	

Księstwa Warszawskiego<sup>1)</sup>.  
de Varsovie au 1<sup>er</sup> avril 1811.

Absents														Total	Manque au complet	Au delà du complet	Observations	
Détachés										En semes.	aux hôpit.							
rieur			hors du pays			off.	troup.	off.	troup.									
hommes	chevaux	chevaux	hommes	chevaux	chevaux					hom.	chev.	hom.	hom.					
offic.	troup.	chevaux	off.	troup.	chevaux	off.	troup.	off.	troup.	hom.	chev.	hom.	hom.					
														7				
														16				
1														7				
1														16			8	
														29			4	
2														75			12	
6	77	6												2,468	37	19		
2	1													2,481	36	6		
9	120	16												2,462	35	25		
7	51													2,368	39	119		
5	29													2,575	36			
4														2,516	33		88	
9	245	19												2,266	37	221		
12	44	4												2,117	37	370		
10	299	1												2,448	33	39		
4	27	14												2,468	37	18		
17	349	7												2,443	36	44		
4	88													2,386	36	101		
4	27													2,480	36	7		
10	13													2,431	36	56		
103	1,370	67	123	3,392	62	42	2,633	1	1,096	33,909	504	908						
5	34	30												818	860	5		
	3	1												801	839	22		
11	41	44												818	754	5		
14	135	153												764	703	59		
	53	53												740	795	83		
4	76	86												784	778	39		
5	88	91												755	776	68		

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1646. Sprostowano błędy w dodawaniu.

Désignation des corps	Noms des commandants	Emplacement	Présents sous les armes			
			dans l'inté-			
			hommes		chevaux	
			officiers	troupes		
Cavalerie	8 „ Rozwadowski	à Szczucin, Tykocin, Łomża, Kalwarya	21	571	668	
	9 „ Przyszycowski	à Gnesen, Pyzdry, Słupie, Trzemeszno, Pobiedziska, à Glogau	29	425	568	
	10 rég. Umiński	à Prasnysz, Mława, Rypin, Lipno, Raciąż, Ciechanów	24	659	691	
	11 „ Adam Potocki	à Krasnystaw, Chełm, Rubieszów, Kryłów, Wąsławice	29	665	746	
	12 „ Ryzyszczewski	à Biała, Międzyrzec, Kodeń, Terespol	32	705	739	
	13 „ Toliński	à Siedlce, Wągrów, Sokołów, Liwa	34	592	709	
	14 „ Małachowski	à Varsovie	24	334	356	
	15 „ Trzeciński	à Ostrołęka, Myszyniec, Ostrów, Wyszaków	39	633	512	
	16 „ Tarnowski	à Tomaszów, Józefów, Tyszowice, Tarnogród	32	612	676	
	Total de la cavalerie			502	9,719	10,712
	État major de l'artillerie et du génie	Directeurs	à Varsovie	3		
		Sous-directeurs	à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość	6		
		Adjoint	à Varsovie, Suchedniów, Michałow, Thorn, Cracovie	8		
		Officiers du génie et élèves	à Varsovie, Modlin, Zamość, Thorn, Cracovie	19		
		Gardes et sous-gardes	à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Częstochau	9		
		Artificiers	à Varsovie	2		
Total de l'état major de l'artil <sup>rie</sup> et du génie			47			
Artillerie	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à pied, Górski, colon., à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Cracovie, Dantzig		52	2,076	832	
	Rég <sup>mt</sup> d'artil. à cheval, Hauschild, major, à Varsovie		19	481	623	
	Bataill. de sapeurs, Kubicki, major, à Varsovie, Praga, Sierock, Modlin, Thorn, Zamość, Częstochau		7	41	15	
	Compagnie d'ouvriers, Dowbor, capitaine, à Varsovie		2	115	4	
	Total de l'artillerie			80	2,713	1,474
	Total			1,374	36,903	12,571
Le 4 <sup>e</sup> régim. d'infant., Woliński colon., en Espagne						
Le 7 <sup>e</sup> „ „ „ Tremo colon., en Espagne						
Le 9 <sup>e</sup> „ „ „ Cichoński, colonel en Espagne						
Une compagnie d'artillerie à pied et 1 de sapeurs en Espagne						
Total du corps qui se trouve en Espagne						
Total général de l'armée du Duché			1,374	36,903	12,571	
Corps des invalides et vétérans, Wiener chef de bataillon, à Varsovie, Płock, Łomża, Bromberg, Radom, Siedlce			12	200	7	

Désignation des corps	Absents										Total	Manque au complet	Au delà du complet	Observations	
	Détachés						En semes.		aux hôpit.						
	dans le pays			hors du pays											
	hommes		chevaux	hommes		chevaux	En semes.		aux hôpit.						
	offie.	troup.		off.	troup.		off.	troup.	off.	troup.					
8	17	188	206				1	7		14	819	874	4		
9	6	80	81	8	133	180		19	19		719	829	104		
10	3	64	66				3	3		16	772	757	51		
11	7	26	23				5	7	1	28	768	769	55		
12	6	59	159				5	7		7	814	798	9		
13	6	145	57				3	14		23	817	866	6		
14	1	27	26				1	4		16	407	382	12		
15	4	80	81				3	26		25	810	593	13		
16	5	79	70				3	7	1	10	749	746	74		
Total de la cavalerie			94	1,178	1,227	8	133	180	42	202	4	271	12,155	12,119	609
État major de l'artillerie et du génie											3				
	4						1				11				
	4										12				
	4										23		5		
	11										20				
	2										2				
	23							1				71		5	
Artillerie	11	357	331	8	121	5	1	5		68	2,699	1,168		14	
	4	160	290				1			25	690	913	1		
	2	660	51					3		17	749	66	7		
	2	1	1								120	5	3		
	38	1,178	673	8	121	5	2	8		110	4,258	2,152		3	
	260	3,726	1,967	143	3,646	247	90	2,843	5	1,477	50,468	14,775	1,531		
Le 4 <sup>e</sup> régim. d'infant., Woliński colon., en Espagne					47	1,741				451	2,239				
Le 7 <sup>e</sup> „ „ „ Tremo colon., en Espagne					53	1,462			2	338	1,855				
Le 9 <sup>e</sup> „ „ „ Cichoński, colonel en Espagne					47	1,640			5	298	1,990				
Une compagnie d'artillerie à pied et 1 de sapeurs en Espagne										260					
Total du corps qui se trouve en Espagne					147	4,843			7	1,087	6,344				
Total général de l'armée du Duché			260	3,726	1,967	290	8,489	247	90	2,843	12	2,564	56,812		
10	317						1	1	1	37	579	7			

Changement ordonné dans l'emplacement de la cavalerie  
 Le 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> rgmt à Radom      Le 8<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> rgmt Ostrolenka  
 Le 3<sup>e</sup> rgmt à Pinczow            Le 9<sup>e</sup> rgmt à Danzig  
 Le 4<sup>e</sup> „      à Posen              Le 11<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> à Lublin  
 Le 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rgmt à Petricau    Le 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> à Siedlce  
 Le 6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> „      à Lipno

Ce mouvement doit actuellement être déjà effectué.

Certifié véritable par moi général de division, ministre de la guerre  
*Joseph Prince Poniatowski.*

**426. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 1 kwietnia 1811.

Popiera prośbę Jana Hornowskiego o zwrot mienia<sup>1)</sup>.

Sire, le chef de bataillon Hornowski<sup>2)</sup>, adjoint à l'état-major général, ayant adressé, il y a deux jours, à V. M. une requête relative à ses propres affaires, me prie de l'appuyer auprès d'Elle par l'exposé des circonstances qui me sont connues par rapport à Sa demande. Je prends en conséquence la liberté de porter à la connaissance de V. M. que Mr. Hornowski ayant pour prix d'assez longs services rendus au feu roi de Pologne obtenu le don de la terre qu'il réclame, la spoliation qu'il a éprouvée plus tard, a réduit sa famille à des besoins auxquels il n'a guères les moyens de pourvoir. J'ose d'après cela espérer que V. M. daignera m'excuser, si je n'ai pu me refuser à recommander à Son bienveillance le succès de la prière de Mr. Hornowski et le dédommagement qu'il attend de Sa justice.

**427. Do Fryderyka Augusta.**

Warszawa, 1 kwietnia 1811.

Wyruszy za trzy dni do Drezna zdużając do Francji według zlecenia królewskiego<sup>3)</sup>.

Sire, j'ai reçu les ordres que V. M. a bien voulu me donner le 26 de ce mois au sujet de la mission<sup>4)</sup> dont Elle

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Jan.

<sup>3)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>4)</sup> W autografach Biblioteki Ossolińskich list Fryderyka Augusta do Poniatowskiego z 26 marca 1811: „Sa Majesté l'Impératrice de France étant accouchée le 20 de ce mois d'un prince, mon intention est d'envoyer

daigne me charger auprès de leurs majestés impériales de France et conformément à Son intention je me mettrai en route pour Dresde le 4 de ce mois.

Sentant tout le prix de la confiance flatteuse dont V. M. daigne m'honorer dans cette occasion, je m'estimerai doublement heureux, si en la justifiant je puis Lui donner une preuve de ma reconnaissance comme de mon entier dévouement.

à Paris une personne distinguée pour présenter à S. M. l'Em. des Français et à Son Auguste Épouse mes compliments de félicitation sur ce heureux événement. Ma confiance en vous et la connaissance que j'ai de votre aptitude à vous acquitter à ma satisfaction d'une commission si honorable, m'ont déterminé à vous en charger. Je désire par conséquent que vous vous arrangiez de façon, qu'en passant par ici vous puissiez arriver à Paris le 20 du mois prochain ou au plus tard quelques jours après. Au reste, je vous ai fait connaître déjà antérieurement mon opinion sur les mesures que vous auriez à prendre, pour la gestion ad intérim de votre ministère pendant votre absence à une grande distance“. Por. Handelsman: *Rezydenci* 203—6, oraz w związku z tą podróżą różne listy w A. N., AF<sup>IV</sup>. 1646. Senfft do Einsiedel'a z Drezna 1 IV 1811: „...Les notions alarmantes... auraient pu hésiter sur la détermination d'éloigner de Varsovie pour plusieurs semaines le ministre de la guerre du Duché qui serait apparemment destiné à commander l'armée en cas de guerre. Mais les termes dans lesquels S. M. Imp. et Royale s'est encore récemment expliqué à ce sujet, étant de nature à éloigner la crainte d'une rupture, le Roi... n'a pas cru devoir changer ses dispositions relativement au voyage du Prince Poniatowski à Paris, dont la durée dépendra toujours de la volonté de l'Empereur, et pendant lequel il sera pourvu à la gestion du ministère de la guerre par M. le général Wielhorski, conseiller d'état. Si toute fois M. le Duc de Cadore vous donnait à connaître que cette mission serait contraire aux vues de S. M. Impériale et Royale, vous ne manquerez pas.. de m'en prévenir sans le moindre délai par un courrier extraordinaire qui pourrait encore arriver à temps, vu que M. le prince Poniatowski doit quitter Dresde environ le 13 du c. pour être rendu à Paris vers l'époque des relevailles de Sa Majesté l'Impératrice et du baptême du Roi de Rome“. Batowski do Senffta de Pilsach, Paryż, 15 IV 1811: „Je crois de mon devoir de rendre compte à V. E de l'étonnement que le Duc de Bassano m'a témoigné de ce que le pr. Poniatowski n'était pas encore à Paris. J'ai répondu au ministre que le Prince était déjà en route, depuis quelque temps, mais que la grande distance et les mauvais chemins du pays d'où il vient, l'ont empêché d'accélérer son arrivée“.

## 428. Do Davout'a.

Warszawa, 3 kwietnia 1811.

Odpowiada na list z 21 marca. W r. 1809 dowiódł, że nie przecenia sił nieprzyjaciela, lecz raporty są tym razem nader wiarygodne i potwierdzają się w szczegółach; tak było z marszem gwardji. Niczego nie zaniedbano dla ich sprawdzenia. Nauczona doświadczeniem Rosja uzbraja ogromne siły, trzecie bataljony z zakładowych zmienia na bojowe. Rozciągnięto baczność na środki przewozowe na Wiśle. Do Gdańska wyprawił pułk 10 i 11-ty wraz z artylerją i uzupełnieniem reszty załogi polskiej. Zajmuje się tem generał Grabowski. Wysłał także 600 ludzi do pułku dziwiącego jazdy. Jeden szwadron jego w Głogowie. Połączenia utrzymane z tą twierdzą. Wyjeżdża do Paryża z życzeniami z powodu narodzin króla rzymskiego. Komendę zostawia Zajączkowi. Fiszer powiadamiać będzie marszałka o wszystkim. Wyszle szyfrę<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je m'empresse d'avoir l'honneur de répondre à la lettre que Votre Altesse a bien voulu m'adresser le 21 du mois dernier.

Elle aura pu se convaincre, par ma correspondance de l'époque qui a précédé la campagne de 1809, que je ne suis guère porté à m'exagérer les forces de l'ennemi. Cependant, quoiqu'il soit possible que l'on se trompe de quelque chose sur celles que la Russie réunit à portée de nos frontières, cet erreur ne peut être considérable. Les renseignements qui nous parviennent à cet égard, sont en grande partie des sources très certaines; ils sont adressés souvent par des citoyens distingués, dont les terres sont occupées par les troupes, et s'accordent si bien dans tous leurs détails avec les avis que l'on reçoit d'autres voies, et même avec les rapports circonstanciés de ceux qu'on parvient à faire entrer en Russie pour vérifier les détails qui paraissent douteux ou improbables, qu'on ne saurait s'empêcher d'ajouter foi à des détails constatés de tant de manières.

Je tâcherais d'en convaincre Votre Altesse par quelques exemples. Depuis longtemps une infinité de rapports annonça la marche des régiments de la garde. On était porté à douter de cette nouvelle, lorsqu'une lettre d'un colonel polonais (M<sup>r</sup> Krukowiecki), en semestre à Léopol, nous apprit qu'un courrier autrichien venant de Pétersbourg, les avait vu se mettre en marche le jour même de son départ, et de-

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout; kopja została załączona przy liście Davout'a do cesarza z 16 IV; Margueron II 203—4.

puis peu, le prince Dominique Radziwiłł a reçu, par ses gens d'affaires, l'avis que ses terres de Nieśwież étaient désignées pour les quartiers de la garde.

Différents avis nous avaient également instruits que quelques divisions de l'armée de Turquie avaient reçu ordre de se porter en Lithuanie. La même circonstance a été annoncée officiellement par le consul général d'Autriche à Jassy au commandant en chef en Galicie, et vient d'être transmise au général Biegański, commandant à Cracovie, par le général autrichien Meyer. D'autres avis, reçus depuis de deux côtés différents, nous apprenent que ces divisions sont les 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>.

Si, après des renseignements confirmés d'une manière si positive nous sommes trompés sur ce qui se passe en Lithuanie, Votre Altesse avouera que, vu l'extrême rigueur avec laquelle la frontière est gardée, il n'est guère possible de les constater davantage. Votre Altesse me permettra de Lui observer encore que, si la Russie commet encore la faute de se laisser entraîner à une guerre contre la France, au moins l'expérience des campagnes précédentes lui aurait-elle appris que ce n'est point avec des faibles moyens qu'on peut s'opposer aux progrès des armées françaises. Les mesures que prend cette puissance, annoncent assez qu'elle a senti cette vérité.

Treize nouveaux régiments ont été mis en formation. Les troisièmes bataillons qui n'étaient que des dépôts, ont été transformés en bataillons de guerre, et ont rejoint leurs corps.

Les régiments, dits de garnison, composés des hommes les moins apparents, s'organisent en régiments de chasseurs, et se réunissent successivement à l'armée en Lithuanie.

Deux divisions venant de la Sibérie sont également déjà à peu de distance des points de rassemblement.

Si, à ces mesures, déjà significatives par elles mêmes dans une armée considérable, on joint les recrutements qui viennent d'avoir lieu successivement: il n'est point invraisemblable que la Russie ait actuellement à sa disposition de forces plus imposantes qu'à aucune autre époque.

Les dispositions de sûreté que Votre Altesse veut bien

m'indiquer, sont déjà depuis quelque temps préparées, et l'on connaît exactement les endroits où il existe des embarcations; mais on ne pourra procéder à s'assurer des bateaux que lorsqu'une invasion ne sera plus douteuse.

Conformément aux ordres que j'ai reçus du Roi, les troisièmes bataillons du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiment avec le nombre d'hommes nécessaire pour les compléter à 2,400 chacun, ont déjà été acheminés vers leur destination, et probablement ils s'embarquent aujourd'hui à Thorn, avec les détachements d'artillerie qui porteront à 280 hommes l'artillerie polonaise à Dantzig. Le général Grabowski a été envoyé pour s'occuper spécialement de l'exécution de ces dispositions.

D'après les mêmes ordres environ 600 hommes du 9<sup>e</sup> régiment de cavalerie sont dirigés vers Dantzig par la voie militaire de Züllichau et Crössen. Un escadron du même régiment se trouve déjà à Glogau.

Les postes de correspondance entre cette place et Varsovie ont été constamment maintenus et en activité. Cette voie de communication sera plus que jamais surveillée pour en assurer l'exactitude. Je ne manquerai pas de m'en servir pour tout ce que je croirai nécessaire de transmettre à Votre Altesse.

Le Roi vient de me charger de la commission, aussi agréable que flatteuse pour moi, de me rendre à Paris pour témoigner à S. M. l'Empereur la part qu'il prend à l'heureux événement de la naissance du Roi de Rome. Je pars demain pour cette destination. Mes vœux seraient comblés, si elle me procurait le plaisir de voir Votre Altesse.

Je laisse le commandement à M<sup>r</sup> le général Zaionchek qui La tiendra au courant de ce qu'il pourrait y avoir d'intéressant<sup>1)</sup>. La présence de M<sup>r</sup> général Fiszer<sup>2)</sup>, chef de l'état-major g<sup>al</sup>, que je laisse à Varsovie, m'assure de l'activité qu'il mettra dans cette communication<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> Jego Noty z roku 1811 (Kraszewski: *Biblioteka pamiętników i podróży* VI 63—79) i jego korespondencja z Davoutem, Berthier'em i Poniatowskim (Skałkowski: *O cześć* 368—96).

<sup>2)</sup> Listy Fiszera u Skałkowskiego: *O cześć* 325—9.

<sup>3)</sup> Także Pelletier objaśniał w tym względzie Davout'a listem z Warszawy 17 V 1811 (A. h. G., don. Davout): J'ai l'honneur de faire part...

Je tâcherai de faire parvenir à Votre Altesse un chiffre pour la correspondance le plutôt qu'il me sera possible.

C'est avec un plaisir toujours nouveau que je trouve dans les lettres que Votre Altesse me fait l'honneur de m'adresser, les preuves de Son ancienne amitié, je n'en éprouve pas moins à Lui réitérer l'expression des sentiments du sincère et invariable dévouement que je Lui ai consacré pour la vie.

de quelques idées que j'ai soumise(s) à M<sup>r</sup> le général de division Zajączek, commandant par intérim, sur la distribution des troupes du Duché dans le cas d'une invasion de la part des Russes.

*Plan supposé des premières opérations des Russes et projet de répartition des troupes du Duché dans cette hypothèse.*

Je suppose démontré que, si les Russes commencent les hostilités, ils mettront dans leur invasion la plus grande célérité, qu'ils passeront la Vistule le plus promptement possible et qu'ils feront tous les efforts pour s'emparer des points fortifiés sur la Vistule... Il suffit de savoir que, sans exagérer, les Russes peuvent être à Łęczyca avec 50.000 hommes le 15<sup>e</sup> jour des hostilités, le 1<sup>er</sup> jour devant Zamość le 5<sup>e</sup> devant Praga, le 7<sup>e</sup> devant Modlin, le 14 devant Thorn... L'armée française... sur l'Elbe passant ce fleuve le sixième jour après l'invasion des Russes... le 12<sup>e</sup> sur l'Oder, le 15<sup>e</sup> à Posen, réunion avec les troupes du Duché, le 24<sup>e</sup> devant Thorn, le 28 devant Modlin, le 29<sup>e</sup> devant Praga, le 37<sup>e</sup> devant Zamość. Ainsi il faut que Zamość tienne 38 jours, Praga 25, Modlin 24, Thorn 13. Zamość peut tenir trois semaines de tranchée. Peut-être que la difficulté de transporter l'artillerie de siège pourra prolonger la tenue jusqu'au terme désiré, mais on ne peut garantir cette circonstance. Praga ne peut jamais tenir le temps nécessaire. La gorge n'est nullement fermée. Il y faudrait un bon mur flanqué des tours à l'antique. C'est la seule défense conforme aux localités dans son état actuel; dans celui où cette place sera dans deux mois, il n'y faut que du calibre de 12 en fer, et évacuer ou du moins mettre hors de service l'artillerie, lorsque l'ennemi forcera à quitter Varsovie. Modlin doit tenir vingt trois jours. Dans ce cas obligé, au lieu de forts étoilés qui ne pourront se défendre à la fin de la campagne, je préférerai des demi-lunes sur tous les fronts; elles pourraient être en état dans deux mois. Alors Modlin pourrait tenir le terme désiré. Il faut sans délai augmenter les défenses de l'île Suédoise. — Thorn pourra tenir sans doute treize jours dans son état actuel, mais surtout avec les deux demi-lunes projetées et qui peuvent être faites avant deux mois... Pour retarder les progrès de l'ennemi il faut forcer l'ennemi à marcher avec précaution sur la rive droite... il faut lui opposer le plus de troupes possible; mais il faut que ces troupes soient légères, mobiles. C'est surtout avec de la cavalerie et de l'artillerie légère bien attelée qu'on peut remplir ce but.

## 429. Pour Dresde.

(początek kwietnia 1811).

Własnoręczna zapiska ks. J. Poniatowskiego o sprawach, które chciał omówić w przejeździe przez Drezno w przewidywaniu najazdu rosyjskiego, oraz o zamierzonych mianowaniach<sup>1)</sup>.

1°. Une instruction générale du Roi pour le cas d'une invasion.

2°. La décision sur les armes où elles doivent être déposées.

3°. Si et d'où les canons régimentaires doivent être amenés avec des chevaux d'artillerie ?

4°. Places vacantes: celle de colonel du 13<sup>e</sup> d'infanterie<sup>2)</sup>, celle de major du 12<sup>e</sup><sup>3)</sup>. Le plus ancien major est Żymirski<sup>4)</sup>.

5°. Les plus anciens chefs sont: Obertyński<sup>5)</sup> du 1<sup>er</sup>, Dulfus<sup>6)</sup> du 16<sup>e</sup> et Morawski du 12<sup>e</sup>.

## 430. Do Davout'a.

Drezno, 10 kwietnia 1811.

Otrzymał w drodze depezę z 24 marca i następną. — Artylerji pułkowej niema jeszcze w armji Księstwa, ale jest w każdym pułku po 30 obeznanych z użyciem tej broni. W projekcie organizacji zastosowano się do prawideł cesarza. Uzbrojenie i skład kompanji. Z dział idących z Moguncji kazał zostawić odpowiednią ilość w Kistrzyniu. Prosi marszałka o zajęcie się ich odesłaniem do Gdańska; ludzi wziętych do obsługi z pułków tam stojących zastąpi rekrutami. Zrobi wszystko, aby do-

Mais il faut assurer la retraite des troupes. Aussi regardons nous comme indispensable l'établissement d'un pont vers Puławy et d'un autre vers Rachów. Ces ponts seront couverts par des redans armés de quelques pièces de fer et défendus de la rive gauche par des batteries et des retranchements... Il faut empêcher ou retarder les passages de la Vistule... Il me semble qu'on pourrait partager la défense de la Vistule en trois parties. Celle depuis Sandomir jusqu'à la Pilica. Celle du centre depuis la Pilica jusque vis-à-vis Utrata. Celle de gauche depuis Zakroczym jusqu'à Thorn.

<sup>1)</sup> A. Gł., pisownię poprawiono.

<sup>2)</sup> Po Jakóbie Kęszyckim zwolnionym z końcem marca 1811.

<sup>3)</sup> Majorem XII pułku piechoty był już wtedy (według Gembarzewskiego) Franciszek Morawski od 27 XII 1810 po zreformowanym Józefie Tyssonie.

<sup>4)</sup> Franciszek Ż. z majora pułku V postąpi na pułkownika w XIII 17 kwietnia 1811. Zob. A. M. Skałkowski: *O kokardę legionów* 249—50.

<sup>5)</sup> Józef O.

<sup>6)</sup> Henryk D.

starzyć tym oddziałom pieniędzy na wozy i konie. Doniósł już o rozkazach co do wysyłki wojsk do Szczecina i Gdańska, część z nich spotkał już w drodze. Nigdy nie wątpił o przewadze genjuszu cesarza nad nieprzyjaciółmi, ale donosił o ich zamiarach, aby zapobiec stratom w Księstwie. Sprawdza te doniesienia mimo utrudnień w przejściu granicy. Zresztą zaczerpnął swe wiadomości z tak pewnego źródła, że gotów jest honorem ręczyć za ich prawdziwość. Potwierdzają je szczegółowe sprawozdania o zarządzeniach rosyjskich. Może Rosja cofnie się uznawszy przewagę Francji, ale obecnie żywi jeszcze zamiary zaborne wobec Księstwa Warszawskiego. Przyjmuje rady marszałka a nawet uprzedza niekiedy. Około Modlina będzie zajętych 10,000 ludzi. Ta liczba da się jeszcze podnieść, ale trzeba czasu, aby obwarowania nabrały mocy. Teraz niema tam jeszcze bezpieczeństwa dla broni i prochów. Brak tam także zabudowań. Trudność położenia: Wojsko niepłatne, rekruci zbiegają dla niemożności ich ubrania, niema funduszków na potrzeby artylerji, na roboty przy warowniach i ich zaopatrzenie w żywność. Nie dostaje 8000 koni dla różnych gałęzi służby. Mógłby być z tego powodu oskarżony o zaniedbanie w urzędzie swoim. Jest jednak ogromnie ograniczony w zakresie swej władzy. Urzędnicy często przez prostą nieumiejętność przymnażają trudności, a także usiłowania ich często rozbijają się o brak środków. Nie radzi liczyć wiele na gwardje narodowe. Były postrachem Austriaków w r. 1809, bo stały za Wisłą i Narwią. Stara się zmienić wadliwą ich organizację. To wszystko nie odbiera mu odwagi a chce tylko usunąć złudzenia. Korespondencja z Gleyem zapewniona<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai reçu en route la dépêche que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 24 mars, et à l'instant même celles du 4 et 5 de ce mois, avec les duplicata et triplicata de celles du 25 et 31 du mois dernier<sup>2)</sup>.

L'artillerie régimentaire n'est point encore organisée dans l'armée du Duché. Le Roi en ayant témoigné, il y a quelque temps, l'intention, je me suis empressé, en attendant des ordres définitifs, de préparer cette institution, en faisant choisir dans chaque régiment d'infanterie 30 hommes qui, ayant été instruits pendant cet intervalle dans la manoeuvre des bouches à feu, sont aujourd'hui en état de servir leurs pièces.

En rédigeant le projet de cette artillerie, on a pris pour base la circulaire du ministre de la guerre de France, émise à la suite du décret de S. M. l'Empereur, en date du 9<sup>e</sup> juin 1809. D'après ces données, l'artillerie régimentaire,

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1654 d. 227.

<sup>2)</sup> Por. Kraszewski VI 65 (o wywozie broni).

dans le Duché, serait organisée pour chaque régiment, comme il suit:

- 2 pièces de canon de 3
- 3 caissons
- 1 forge de campagne
- 1 ambulance
- 1 fourgon pour les papiers du régiment
- 2 caissons par bataillon pour les cartouches et le pain.

Total 14 voitures.

Ces voitures seraient attelées, conduites et servies par une compagnie d'artillerie composée de la manière suivante:

- 1 lieutenant
- 1 s<sup>e</sup> lieutenant
- 3 sergents
- 3 caporaux
- 20 canonniers de 1<sup>re</sup> classe
- 40 canonniers de 2<sup>de</sup> classe ou soldats du train
- 2 ouvriers.

Total 70 hommes, 2 officiers compris.

L'état de chaque compagnie serait donc de

- 14 voitures
- 70 hommes, officiers compris
- 71 chevaux.

Cette organisation diffère de celle que Votre Altesse m'a fait l'honneur de me communiquer; mais le nombre des bouches à feu que l'Empereur fait délivrer au Duché, ayant été calculé d'après cette base, S. M. le Roi, à qui j'ai soumis l'état qui m'a été envoyé par Votre Altesse, a trouvé dans cette circonstance, comme dans ses communications directes avec ce souverain, une indication assez précise de la composition que je viens de détailler, et m'a témoigné ne pouvoir en dévier.

D'après cela, je donne l'ordre que, sur la totalité du parc venant de Mayence, il soit laissé à Cüstrin pour le 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie 6 canons et 9 caissons. Votre Altesse voudra bien faire pourvoir aux moyens de transport pour le nombre de ces voitures destiné pour la garnison de Danzig. Les hommes nécessaires pour le train

seront pris dans les régiments mêmes et remplacés par des recrues.

Je ferai mon possible <sup>1)</sup> pour envoyer aux corps mentionnés les fonds nécessaires, pour qu'ils puissent faire confectionner et acheter là où ils se trouvent, les voitures et chevaux qui leur manquent.

J'ai déjà eu l'honneur d'informer Votre Altesse, dans ma dernière dépêche, des ordres que j'ai reçus relativement aux troupes destinées pour Danzig et Stettin, ainsi que des mesures prises pour leur exécution.

Je reçois, dans le moment même, le rapport que ces troupes sont en chemin pour leur destination. J'ai rencontré, en venant ici par la route militaire, celles qui ont été dirigées par cette voie.

Je prie Votre Altesse d'être bien persuadée que ce que j'ai cru devoir Lui écrire, sur la position actuelle des cho-

<sup>1)</sup> Por. Handelsman d. 191; A. E., Saxe 80 f. 220—3, Bourgoing do Champagny'ego z Drezna 14 IV 1811: „Cette dépêche sera portée à Paris par M<sup>r</sup> Gutakowski, chef d'escadron, Polonais, qui précède d'une demi-journée le prince Joseph Poniatowski. Depuis le départ de ma dernière, on a reçu du Duché de nouveaux rapports qui augmentent les alarmes. Tel est surtout ce que mande le général Zayonchek à M<sup>r</sup> de Senfft dans une lettre du 8... D'un autre côté M<sup>r</sup> Matuszewicz, un des conseillers d'état du Duché, homme sage et clairvoyant, qui, parti de Varsovie le 7, est arrivé ici hier matin, donne des détails qui confirment les appréhensions du Prince Poniatowski. Ce qu'il y a de bien avéré, c'est qu'on éprouve dans le Duché une pénurie totale d'argent. Elle tient surtout au prix extrêmement bas des grains qui sont presque la seule ressource des habitants du Duché. Ils ont de la peine à obtenir cinq florins de Pologne pour la mesure qui se vendait trente six il y a quelques années. Ce dénuement de numéraire est général... Le prince Adam Czartoryski... est réduit à ne pouvoir payer le salaire de ses nombreux domestiques... Le comte Gutakowski... a eu bien de la peine à trouver trois à quatre cents ducats pour le voyage de son fils... Hier au soir, en rentrant de chez M. de Senfft où j'avais dîné avec le prince Poniatowski et M. le baron Serra, j'ai trouvé chez moi M<sup>r</sup> le comte de Lauriston qui venait d'arriver...“ Maret do Napoleona: „Paris, le 21 avril à 9 h. du soir M. Gutakowski, aide de camp du prince Poniatowski, arrive de Dresde en courrier et me remet les dépêches que je m'empresse de transmettre à Votre Majesté. Il a laissé le prince Poniatowski à Francfort, où une fluxion a dû le retenir 24 heures“ (A. N., AF<sup>IV</sup> 1646).

ses, n'a été en aucune manière motivé par un doute que, dans telle circonstance que ce soit, la prévoyance et la supériorité des combinaisons du génie qui gouverne la France, ne sache déjouer complètement les projets de ses ennemis; j'ai à cet égard une confiance fondée sur l'expérience, comme sur la conviction la plus intime. En transmettant à Votre Altesse le résultat des notions qui nous parviennent sur les vues et les préparatifs des puissances voisines, et les circonstances dans lesquelles se trouve le Duché, principalement sous ses rapports militaires, je n'ai eu d'autre intention que de La mettre à même de comparer ces données avec celles que sans doute Elle a de Son côté, et ne point occasionner, par trop de sécurité, la perte de moyens que l'Empereur peut trouver dans le dévouement des Polonais.

Je dois répéter ici à Votre Altesse que les différentes notions que je Lui ai transmises sur la Russie et la Prusse, ne sont nullement fondées sur des bruits ou des rapports isolés et sans garantie. Il nous en vient sans nombre, et je connais trop le peu de confiance que la plus part méritent, pour faire attention à autre chose, qu'à ce que la comparaison avec beaucoup d'autres avis, donnés par des personnes dignes de foi, peut faire regarder au moins comme probable<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> Bignon 51—2: „Les projets hostiles dont Poniatowski m'avait parlé dès la fin de mars, avaient acquis une sorte de notoriété publique dans le mois suivant. Vingt lettres, écrites de Pétersbourg par des Lithuaniens du parti russe, annonçaient les bonnes intentions d'Alexandre à l'égard de la Pologne...“ — Davout do Napoleona z Hamburga 14 IV 1811: „J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre de Dresde du prince Poniatowski, qui est en route pour Paris. Si les notions importantes qu'il a sur les projets de la Russie, et qu'il assure sur son honneur, occuper l'esprit de l'empereur Alexandre, ont quelque fondement, son départ dans des circonstances pareilles n'en a que plus d'inconvénient. Comme il paraît par la lettre du prince, qu'il n'a pas pris des mesures pour faire évacuer de Varsovie les armes et munitions de guerre, j'écris au général Pelletier de prendre ces mesures sans éclat, et de faire transporter ces armes sur Modlin, et dans le cas où il n'y aurait pas d'établissement, sur Thorn. J'ignore si des mesures ont été prises pour laisser provisoirement le commandement, pendant l'absence du prince, à quelque général polonais. J'écris aussi à M<sup>r</sup> Big-

Je n'ai négligé aucun moyen de vérifier les circonstances les plus intéressantes; quoique la manière dont la frontière russe est gardée par une chaîne continue de sentinelle ressemble entièrement à un blocus ennemi. Les rapports de ceux qu'il a été possible de faire passer, ont presque toujours confirmé les faits qu'un concours de plusieurs avis indiquait d'une manière plus précise. Enfin, j'ai puisé des notions importantes sur les projets de la Russie dans des sources si certaines que je ne balance pas un instant à jurer sur mon honneur qu'ils occupent effectivement l'esprit de l'empereur Alexandre.

Jusqu'ici les mesures militaires que cette puissance prend positivement dans les provinces limitrophes, sont entièrement conformes aux vues que, d'après cette dernière source, elle a sur le Duché. Il est possible que les circonstances, ou une connaissance plus exacte des moyens que la France peut lui opposer, l'empêche de les mettre à exécution; mais il n'en est pas moins certain que ces vues ont existé et existent peut-être encore à présent.

J'attache trop de prix aux conseils que Votre Altesse veut bien me donner, pour ne point me faire un devoir de les suivre. J'ai plus d'une fois éprouvé la satisfaction de voir que j'avais rencontré Ses idées et fait d'avance les dispositions qu'elles exigeaient. Tous les efforts seront cette année dirigés vers les ouvrages de Modlin. L'on y travaille déjà actuellement et d'ici au 15 de ce mois 4 régiments, composant 10 mille hommes, s'y trouveront rassemblés pour le même objet. Ce nombre pourra même être augmenté par les corps qui sont à portée, aussitôt que les travaux se trouveront suffisamment organisés pour pouvoir les y appliquer utilement. Mais, pour voir le résultat de ces mesures, il faut nécessairement du temps, et quoique je sois entièrement de l'avis de Votre Altesse, de ne point laisser à Varsovie les armes, poudres et autres objets du matériel de l'artillerie, je dois cependant Lui observer, que Modlin n'est encore nullement en état de les recevoir. Les représentations de me communiquer tous les renseignements qu'il avait, et qui pourraient intéresser le service de Votre Majesté. Cette correspondance peut se faire sans éclat“.

tions faites à cet égard au Roi, et que j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Altesse, Lui auront fait connaître suffisamment le peu de force de cette place, dans son état actuel; j'ajouterai encore qu'outre un seul magasin à l'épreuve, pouvant contenir 150 milliers de poudre, une caserne pour 1 bataillon et une manutention en bois, elle ne contient aucune espèce de bâtiment et n'offrirait par conséquent pas même un abri pour ces objets essentiels. Le rapport de M<sup>r</sup> le général Haxo<sup>1)</sup> convaincra sans doute Votre Altesse que, sous ce rapport, Modlin n'a encore aucune ressource.

Les représentations mentionnées au Roi, que j'ai mises récemment sous les yeux de Votre Altesse, auront pu Lui donner une légère idée combien dans les circonstances actuelles ma position est difficile et pénible.

L'armée n'est point payée; il n'existe aucun fonds ni pour la première mise des conscrits, levés cette année (qui par cette raison désertent en grand nombre<sup>2)</sup>) ni pour les constructions du matériel de l'artillerie, ni pour les travaux

<sup>1)</sup> Bignon 35. Także generał Allix badał postęp prac obronnych w Księżstwie, kierowanych przez Pelletier'a. — W paryskich archiwach Comité du Génie znajdują się trzy pudełka (cartons) z planami i rozkazami dotyczącymi Modlina z lat 1807—13. Trzeciego nie odszukano. W I znajduje się: Copie du mémoire sur la place de Modlin remis sur la demande du gouvernement du Grand Duché à S. A. le prince Joseph Poniatowski, ministre de la guerre, par le capitaine du génie Menissier le 17 novembre 1808. Są tam także memorjały Bertranda, Mallet'a, Pelletier'a, Tousard'a i Legrand'a. Tamże zapiski cesarza o Modlinie z 29. IX 1809, 6. X 1810, 30. III, 7. VIII i 17. IX 1811. W II pudełku raport i projekty przedstawione przez pułkownika Mallet'a w Paryżu 8 lutego 1812, oraz jego sprawozdanie o stanie warowni z 10. I 1813. — W pudełku z papierami odnoszącymi się do Torunia raport o tej twierdzy szefa batalionu inżynierji Ferandy'ego z 19. VI 1808, dalej uwagi Tousard'a, Mallet'a: Rapport sur l'état des places du Duché de Varsovie z 15. X 1810, zapiska Napoleona z 9. I 1811; Haxo, le général commandant du génie à l'armée d'Allemagne: Rapport sur la place Thorn; z sierpnia 1811 sprawozdania poddyrektora inżynierji Kobylańskiego; Mallet: Mémoire sur la place de Thorn, Dresde, 18 janvier 1812, i jego: Rapport sur les ouvrages exécutés dans la place de Thorn pendant l'an 1811 et sur les ouvrages à faire pendant l'an 1812, Paris, le 8 février 1812.

<sup>2)</sup> Handelsman d. 190.

des places. Les places ne sont point approvisionnées<sup>1)</sup>. Il manque à l'armée, dans les différents services, environ 8000 chevaux qui, malgré mes fréquentes réclamations, ne sont pas même désignés. En un mot, autant l'armée française possède de moyens, même surabondants, de servir utilement Son Souverain, autant des circonstances malheureuses ont accumulé sur celle du Duché tout ce qui peut entraver sa bonne volonté et paralyser ses efforts les plus soutenus.

D'après ce tableau, Votre Altesse pourra peut-être penser que je n'ai pas assez fait usage de pouvoir que doivent me donner les fonctions que je réunis; et cela pourra Lui paraître d'autant plus probable, quand Elle se rappellera que, pendant Son séjour dans le Duché, Elle a toujours pu compter sur l'exécution des mesures qu'Elle a jugées nécessaires. Je puis L'assurer que je n'ai aucun reproche à me faire à cet égard; Elle voudra bien considérer que comme ministre de la guerre mes moyens se trouvent tellement circonscrits, par la marche ordonnée pour les affaires, qu'il n'est absolument rien où je puisse agir directement par moi même, m'affranchir des formalités prescrites, ou forcer les autorités civiles à concourir d'une manière efficace aux dispositions qu'exigent les circonstances, et il Lui sera facile de juger des retards et difficultés de toute espèce que des opérations, souvent urgentes, doivent rencontrer de la part de fonctionnaires qui, avec la meilleure volonté, n'ont point encore l'expérience nécessaire pour les envisager autrement que sous un seul aspect, et se trouvent eux mêmes entravés par le manque de fonds<sup>2)</sup>.

En terminant cette lettre dont je prie Votre Altesse d'excuser la longueur, et d'après le contenu de laquelle je crains presque qu'Elle ne m'accuse de pusillanimité, je dois La prier de ne pas compter pour beaucoup dans la balance de nos forces les gardes nationales<sup>3)</sup>. Elles ont fait bien peur aux Autrichiens, parcequ'on a pu les placer derrière la Vistule et la Narew, dont elles défendaient soi-disant le

<sup>1)</sup> Handelsman d. 188.

<sup>2)</sup> Por. Handelsman d. 195, Bignon str. 39.

<sup>3)</sup> Handelsman d. 185, Kraszewski VI str. 65, 67.

passage, et que l'ennemi n'avait pas notre secret. Nous n'avons pas manqué de faire sonner bien haut ces promesses, parcequ'il entrerait dans notre plan de le faire; mais, entre nous, c'est bien peu de chose, et l'on se tromperait de beaucoup, si l'on s'attendait de la part de ces gardes nationales ou milices à des efforts un peu prononcés. Leur organisation actuelle est, il est vrai, défectueuse, et peut contribuer un peu à leur nullité, aussi en a-t-on proposé une nouvelle, et je ne cesse d'en provoquer l'exécution que le Roi va incessamment ordonner<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> A. E., Pologne: *Etablissement de la garde nationale dans le Duché de Varsovie.*

Elle se composera de tout habitant du Duché âgé de 20 à 50 ans. Seront exempts de servir dans la garde nationale:

Tous les ecclésiastiques catholiques, protestants et réformés; un rabin et un cantateur par synagoge.

Tout individu estropié ou infirme.

Divisions: I. garde sédentaire.

II. garde mobile.

III. garde soldée.

Service séparément ou en commun.

Maintien de la sûreté dans l'intérieur.

Coopération avec l'armée en temps de guerre.

I. La garde sédentaire.

Composition. Tous les propriétaires de maisons, fonctionnaires et employés publics, savants, artistes, villageois, propriétaires d'un demi-arpent de terre au moins, marchands, fabricants et artisans.

Réunion. En cas de défense contre l'ennemi, au premier signal donné par l'autorité constituée.

En cas de troubles dans la commune, à la convocation du président de ville, ou du maire.

Uniforme. Seulement pour une partie de la garde sédentaire dans les 23 principales villes du Duché, en raison de 160, 150, 100, 80, 60, 50, hommes pour chacune d'après leur population, et de 600 hommes pour Varsovie, ce qui formera en total 2270 hommes portant l'uniforme.

Il est libre à chacune des autres villes d'avoir également un détachement de sa garde équipée, dont les membres seront choisis par le président ou le maire à un nombre excédent, pour donner de la marge au tirage au sort.

Officiers. Ils ne jouiront d'aucun traitement. Ils seront nommés parmi les candidats proposés par les grenadiers et les voltigeurs de la garde sédentaire.

Au reste, je prie Votre Altesse d'être bien convaincue que, quoique je ne me dissimule point tout ce que ma po-

Sous officiers. Ils seront nommés sur la proposition du commandant du détachement.

Grenadiers et voltigeurs. Les détachements équipés formeront les compagnies des grenadiers et des voltigeurs.

Nombre des officiers. Les détachements équipés forts de 50 individus auront un lieutenant, un fourrier, un sergent, deux caporaux, un tambour.

Ceux de 160 individus auront un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un sergent major, un fourrier, quatre sergents, huit caporaux, deux tambours.

Les autres à proportion.

Celui de Varsovie sera divisé en 4 compagnies avec le nombre nécessaire d'officiers et de sous-officiers, et de plus il y aura un chef de bataillon.

Service au temps de paix:

Pour les jours de solennités publiques.

Pour le maintien de la tranquillité en cas de troubles.

Subordination graduelle:

Au président ou maire du lieu.

Au sous-préfet du district.

Au préfet du département.

Au ministre de l'intérieur qui dirige l'ensemble.

II. La garde mobile.

Composition. Tout domestique, serviteur, manœuvrier, villageois possesseur de moins d'un demi-arpent de terre, habitant ne faisant pas partie de la garde sédentaire.

Liste formée et renouvelée tous les ans d'après le relevé — indicatif des individus de ces classes d'habitants tiré des registres de la population communale. Elle se trouvera dans les mains des autorités surmentionnées et subordonnées les unes aux autres.

La garde mobile d'un département formera une légion, dont le préfet sera le chef.

Celle d'un district formera une enseigne, dont le sous-préfet sera le chef.

Celle de chaque commune formera des brigades de 100 hommes au plus, dont chacune aura à sa tête un centurion nommé par le président ou par le maire.

Service. Quand il s'agit d'appaiser des troubles, ou de saisir une bande de brigands, le sous-préfet convoquera une ou plusieurs brigades de l'enseigne du district, indiquera des individus pour les commander et les mettra sous les ordres de l'officier envoyé pour cet effet par le commandant du département. Ce service effectué, le détachement est renvoyé dans ses foyers. Dans le cas où la défense commune du pays

sition a de défavorable, je n'en ferai pas moins tout ce qui dépendra de moi pour justifier la confiance que l'on veut

exigerait l'augmentation de la force armée, un décret royal, sur la proposition du ministre de la guerre, statuera tant sur le montant de la garde mobile à appeler au service, que sur les départements dont la garde aura à être appelée. Les dispositions relatives à l'exécution du décret seront prises graduellement par les autorités supérieures jusqu'aux maires, qui seront tenus d'appeler les membres de la garde de leurs communes pour les faire tirer au sort, jusqu'à la concurrence du nombre d'individus à envoyer par la commune, lesquels se rendront ensuite au lieu fixé par le sous-préfet.

L'arrivée des officiers envoyés par le ministre de la guerre aux lieux indiqués devra précéder la réunion de la garde nationale qu'ils auront à organiser.

Les individus appelés seront répartis en compagnies et en bataillons, dont les officiers seront choisis par le ministre de la guerre parmi les officiers réformés ou autres.

Chaque individu appelé se rendra à ses propres frais au lieu destiné pour la formation des compagnies et bataillons. Dès son arrivée il percevra les rations de vivres, et s'il fait le service hors les frontières de son département, il percevra du trésor public la solde équivalente à celle des troupes de ligne.

Dès sa réunion, la garde mobile est subordonnée au ministère de la guerre, et elle est considérée et traitée comme les troupes régulières.

La guerre finie, la garde rentre dans ses foyers.

III. Compagnies soldées de la garde nationale.

But. Elles sont formées pour que les autres membres de la garde nationale ne soient pas détournés trop souvent de leurs occupations domestiques.

Service. Maintien de la police et du bon ordre dans l'intérieur du pays.

Formation de 17 compagnies de 6 classes:

I.	2	compagnies	de	201	hommes	=	402	hommes
II.	1	"		155	"	=	155	"
III.	1	"		118	"	=	118	"
IV.	2	"		98	"	=	196	"
V.	3	"		60	"	=	180	"
VI.	8	"		36	"	=	288	"

17 compagnies faisant en tout 1339 hommes.

Le ministre de la guerre répartira ces compagnies suivant le besoin du service.

On choisira de préférence des individus ayant servi militairement et munis de certificats de bonne conduite.

bien m'accorder; et pour ne point me faire illusion sur toutes ces circonstances, j'espère Lui prouver encore qu'elles ne sont point faites pour m'intimider.

Je profite d'une estafette que j'expédie aujourd'hui pour Varsovie, pour y faire passer la dépêche de Votre Altesse à M<sup>r</sup> Gley. Elle peut compter que Sa correspondance avec lui sera bien exactement soignée.

Agréez, Monseigneur, l'expression bien sentie du dévouement bien vrai qu'il m'est si doux de Vous consacrer.

*Joseph Prince Poniatowski.*

431. Do Napoleona.

Paryż, 30 kwietnia 1811.

Przedstawia dwa sposoby pomnożenia wojsk Księstwa kosztem cesarza. Jeden polega na utworzeniu bataljonów zakładowych w 14 pułkach piechoty, drugi na dodaniu do każdej kompanji 40 żołnierzy. Pierwszy ułatwia podział oddziałów i zaopatrzenie w załogi, ale może zwrócić uwagę i odkryć zbrojenia. Drugi z kosztem mniejszym powiększa ilość bagnatów nie czyniąc kompanij zbyt silnemi, gdyż obecnie liczą po 117 ludzi, z których trzeba jeszcze potrącić zakłady pułkowe i artylerzystów, których dotąd nie zastąpiono, aby nie przekroczyć etatu 60.000. Korzyść i w tem, że można wojsko sprowadzić na stopę pokojową nie naruszając kadrów. Jeden i drugi sposób da się zastosować w 6 tygodniach, ale w tym celu potrzeba: 1. uzyskać nadzwyczajne pełnomocnictwa od króla, aby przeprowadzić pobór bez trudności, 2. dać ministerstwu wojny na to fundusze. Dla utworzenia pułku ułanów przy Legji Nadwiślańskiej wypadnie albo wybrać 728 rekrutów albo zaciągnąć ich dobrowolnie. Jest dość w Księstwie rzemieślników wywieszonych, aby oporzędzić tych żołnierzy. Konie przeprowadzić z zaboru ro-

Les officiers seront nommés par le ministre de la guerre, et les sous-officiers par le sous-préfet.

Ces compagnies seront soumises aux ordres immédiats des préfets et ressortiront du ministère de la guerre.

Elles feront le service de police locale. Elles seront postées en sentinelle devant les maisons de préfecture etc. etc.

En temps de guerre le ministre de la guerre pourra les employer contre l'ennemi, au quel cas la garde mobile fera leur service.

Elles pourront prêter main-forte, sur la réquisition des autorités judiciaires, et par ordre du préfet.

Tous les ordres seront donnés par écrit aux commandants des détachements.

Les sommes nécessaires pour la première mise et pour l'entretien fixe, ainsi que pour les armes de ces compagnies, seront fournies du fonds extraordinaire du trésor public.

syjskiego coraz trudniej, ale można je zawsze jeszcze nabyć po 310 fr. Gdańsk byłby miejscem nader sposobnem do formowania drugiego pułku ułanów Legji Nadwiślańskiej<sup>1)</sup>.

Conformément aux ordres que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me donner, je m'empresse de Lui soumettre

<sup>1)</sup> A. N., A. F.<sup>IV</sup>. 1646. Co do okoliczności przyjazdu Poniatowskiego do Paryża por. D. St. 2757, Senfft do Einsiedel'a z Drezna 14 IV 1811: „Le prince Poniatowski étant sur le point de partir pour Paris, veut bien se charger de la présente. Comme, immédiatement après son arrivée, il aura à se présenter chez S. E. m<sup>r</sup> le duc de Cadore, pour lui faire part de l'objet de sa mission et le prier de vouloir bien lui obtenir une audience... pour la remise de la lettre, dont il est muni... de la part du Roi..., il conviendra que vous l'accompagniez dans cette visite.... Ce prince n'a proprement d'autre suite que le souschef de son état-major et un aide de camp. Mais S. M. a permis aussi à m<sup>r</sup> le p<sup>o</sup> Czartoryski, colonel, et à m<sup>r</sup> le c<sup>o</sup> Gutakowski, lieutenant colonel, ...de se rendre à Paris. Ce sera à Vous... de présenter ces quatre personnes à S. M. I. et R. à la première occasion“. Einsiedel do Senffta z Paryża 25. IV. 1811: „M. le prince Poniatowski est arrivé dans la nuit du 22 au 23, ayant été arrêté par indisposition pendant 24 heures à Francfort, et après avoir cassé sa voiture à 3 lieues de Paris. Il m'a demandé rendez - vous le lendemain, et l'ayant prévenu pour le mener chez M. le duc de Bassano, je l'ai trouvé tout habillé qui en revenait, s'y étant présenté tout seul. Il s'en est expliqué avec moi, en me comblant de politesse, sur l'étroite liaison qui avait régné entr'eux depuis longtemps... Il a été mandé dès lendemain à S<sup>t</sup> Cloud, ce qui est un extraordinaire, les autres personnes venues ici pour complimenter, ne devant s'y rendre qu'aujourd'hui: elles y dîneront chez le grand maréchal du palais, ainsi que M. le prince Joseph et Madame de Tyszkiewicz, sa soeur; le corps diplomatique y est invité pour le spectacle... On continue de regarder la question de la guerre avec la Russie comme ajournée. L'Empereur a dit, en substance, à M. le prince Poniatowski, en parlant de la guerre avec la Russie, qu'il ne la désirait pas, qu'il avait un fond d'amitié pour l'empereur Alexandre; mais que les affaires d'Espagne, qui étaient tristes et même fâcheuses, ne l'empêcheraient pas de faire la guerre d'une manière à la quelle personne ne s'attendait; que depuis que la guerre était devenue nationale en Espagne, il avait regardé l'armée qu'il y fallait, comme ne faisant plus partie du reste de ses forces; que s'il fallait faire une nouvelle guerre, il augmenterait le budget et déployerait des forces nouvelles; que c'était la politique du comte de Romanzow et non celle de l'empereur qui causait tout cela; que l'ineptie des Russes était telle, qu'ils ne concevaient pas qu'une véritable Pologne, autre que celle qui ne le serait que de nom, deviendrait pour eux un rivale qui les ferait trembler; que s'ils le voulaient, il donnerait la Pologne au Grand duc

un aperçu de deux manières différentes d'ajouter à l'armée du Duché de Varsovie les hommes d'augmentation qu'Elle a l'intention de solder.

L'une consiste à former dans 14 régiments d'infanterie des bataillons de dépôt.

L'autre, à ajouter à chaque compagnie d'infanterie 40 soldats.

La première de ces hypothèses donne la possibilité d'une subdivision plus facile des corps et le moyen de pourvoir aux garnisons, en temps de guerre, sans les morceler; mais elle demande une organisation nouvelle qui, dans les circonstances présentes, pourrait avoir l'inconvénient d'attirer l'attention et prendre l'apparence d'un armement hostile.

La seconde, avec une moindre dépense d'entretien, donne un plus grand nombre de baïonnettes, sans rendre trop fortes les compagnies, qui ne sont aujourd'hui que de 117 soldats, sur lesquels il faut encore déduire les dépôts et la totalité des hommes désignés et exercés pour l'artillerie régimentaire, lesquels, d'après la volonté de S. M. le Roi de Saxe, n'ont point été remplacés dans les corps, pour ne point outrepasser le complet de 60 mille hommes déterminé pour l'armée.

A tous les avantages qui paraissent rendre préférable cette dernière manière, on peut ajouter encore qu'elle donne la facilité de réformer, après une campagne, un certain nombre d'hommes, sans toucher aux cadres, et qu'enfin, l'augmentation qu'on obtiendrait en ajoutant simplement des hommes aux compagnies, n'exigeant point de formation nouvelle, elle aurait lieu sans faire aucune sensation.

Constantin, et que 15 jours après il serait obligé de lui demander des secours contre la Russie. Mais nous croyons tous deux que l'Empereur ne veut pas restituer la Pologne, et que tout ce qu'on dit du roi de Naples, ne sont que des contes ridicules. Je sais d'ailleurs qu'il a plus de confiance et d'amitié que jamais pour le roi, notre maître. Il l'a dit au prince Joseph.... L'Empereur ayant ajouté qu'il ferait avoir 12 millions par l'emprunt, le prince a répondu que cela suffirait du moins pour faire vivre, mais qu'il ne fallait pas croire que cela tirerait d'affaire“. Por. Askenazy 198—202, 306—7; Skałkowski 409—410; *Ot. wojna* V 322—5 (rzekoma treść rozmowy z Napoleonem).

L'un et l'autre mode d'augmentation peut être complètement effectué dans l'espace de 6 semaines; mais pour obtenir ce résultat il serait indispensable:

1°. D'obtenir de S. M. le Roi de Saxe des ordres très précis, tendant à prévenir les retards que la marche encore imparfaite des opérations de l'autorité civile dans le Duché de Varsovie doit faire craindre, dans la levée de conscrits qui serait ordonnée en conséquence<sup>1)</sup>.

2°. De mettre dès à présent à la disposition du ministre de la guerre la somme jugée nécessaire pour la première mise des hommes d'augmentation, ainsi qu'un à-compte sur la solde.

Ces versements sont nécessaires tant pour faire confectionner les effets d'habillement et d'équipement des hommes mentionnés, dans l'intervalle de leur levée, que pour fournir à leur entretien, à mesure qu'ils rejoindraient leurs corps.

Le régiment de lanciers que Votre Majesté a l'intention de faire former pour la Légion de la Vistule, pourrait, avec la plus grande facilité, s'organiser, soit en levant dans le Duché de Varsovie, par la voie de la conscription, les 728 hommes qui manquent encore au complet de ce corps, soit par des volontaires, en établissant pour cet effet, en plusieurs endroits du pays, des dépôts de recrutement, auxquels il serait alors nécessaire d'assigner quelques frais, qui en tout cas ne pourraient être considérables.

La grande quantité d'effets militaires qui depuis quelque temps a été confectionnée dans le Duché, soit pour son armée, soit pour les détachements du régiment des chevau-légers polonais de la garde de Votre Majesté, a rendu ce genre d'ouvrage familier aux ouvriers, et il n'y aurait aucune difficulté à compléter en peu de temps l'habillement et l'équipement du corps mentionné.

L'extrême sévérité que l'on met à empêcher la sortie des chevaux de la Russie, a beaucoup influé sur la promptitude et le prix des remontes; cependant cet obstacle n'est point impossible à vaincre avec de l'argent comptant.

<sup>1)</sup> Kraszewski VI 67.

Je ne doute point qu'au prix de 310 francs, ou peu au delà, on ne puisse encore se procurer, en assez peu de temps, le nombre nécessaire<sup>1)</sup>.

Sans me permettre de préjuger sur les intentions de Votre Majesté, j'ose Lui soumettre que Danzig serait très favorable pour l'organisation du second régiment de lanciers de la Légion de la Vistule. Outre les ressources que cette ville offre par elle-même, sa position rapprochée du Duché de Varsovie, et la facilité des communications par la Vistule, rend cette voie aussi prompte que commode et peu dispendieuse pour le transport de toute espèce d'effets, et même pour celui des hommes qui doivent faire partie du corps mentionnée<sup>2)</sup>. La route militaire par terre, que Votre Majesté se propose d'obtenir, acheverait de faciliter la formation projetée, en permettant de diriger en droiture sur Danzig les remontes qui seraient successivement fournies par les entrepreneurs.

Le ministre de la guerre du Duché de Varsovie

*Joseph Prince Poniatowski.*

432. Do Clarke'go.

(Paryż, koniec kwietnia 1811).

Ośmielony jego życzliwością dla Polaków przedkłada listę legionistów z ich żądaniami. Przypomina także prośbę o krzyże Legji. — Załącza list Pelletier'a na dowód, jak pragnie wrócić do wojsk francuskich. Nadto podaje trzy noty<sup>3)</sup>.

Monsieur le Duc, la manière bienveillante dont Votre

<sup>1)</sup> Por. *Otieczestw. wojna 1812 goda X 21—2* raport Tuyll'a z 17 marca 1812: „La cavalerie polonaise a trouvé le moyen de se remonter l'année dernière avec des chevaux que le gouvernement de Varsovie a fait acheter chez nous, principalement à Bordisheff. J'ai de fortes raisons de penser que des employés de la Douane Impériale étaient les entrepreneurs de cette branche de commerce“.

<sup>2)</sup> Kraszewski VI 65.

<sup>3)</sup> A. E., Pologne 327 f. 164, wśród papierów z tego czasu. D. St. 2757 dalsze sprawozdania posła saskiego Einsiedel'a, 6 maja: „Le prince Poniatowski continue à faire sa tournée de devoir et d'avoir des présentations aux différentes cours. Il est reçu partout avec beaucoup de distinction et paraît avoir réuni tous les suffrages. Il n'est pas question ici de répéter tous les bruits publics à cette occasion, mais le langage qu'on tient officiellement, est de nature à faire le plus grand plaisir à ceux qui sont attachés aux intérêts de Sa Majesté“.

Excellence a accueilli ce que j'ai eu l'honneur de lui dire, relativement à la demande des officiers de l'armée du Duché qui ont servi autrefois dans les légions polonaises en Italie, m'encourage à mettre de suite sous Ses yeux la liste de ces militaires et la lettre qu'ils m'adressent à ce sujet. J'ai trop été à même d'apercevoir la part que Votre Excellence prend à leur position, comme à celle de tous les militaires polonais, pour ne point être certain qu'Elle se plaira à en faire l'usage que lui dictera l'intérêt qu'Elle veut bien leur conserver. C'est avec la confiance qu'il me donne, que j'ose rappeler encore à Votre souvenir, Monseigneur, la démarche que j'ai pris la liberté de faire auprès de Vous, relativement aux décorations de la légion d'honneur que je désirerais obtenir pour plusieurs officiers de l'armée du Duché, animés, comme nous le sommes, du plus entier dévouement pour Sa Majesté l'Empereur; cette marque si honorable de la satisfaction nous paraît préférable à toutes les distinctions qui peuvent flatter le plus l'ambition d'un militaire, et fait supporter avec courage et résignation les privations dont elle peut devenir la récompense.

A la suite de ce que j'ai eu l'honneur de témoigner à Votre Excellence au sujet de Monsieur le général Pelletier, je crois ne pouvoir mieux faire que de Lui communiquer la lettre <sup>1)</sup> qu'(il) m'a adressé(e) à l'époque de mon départ

<sup>1)</sup> Pelletier, général de brigade, inspecteur général de l'artillerie et du génie, baron de l'empire, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre militaire de Pologne, Varsovie, le 3 avril 1811 (A. E., Pol., corr., 327, f. 132): „Puisque vous allez... à Paris, vous y trouverez facilement, au cas que vous le jugiez convenable, un officier supérieur ou général qui acceptera l'emploi que j'occupe dans le Duché de Varsovie... Le matériel de l'artillerie et celui du génie exigent tant de choses, le personnel de ces armes a été tellement agrandi, depuis que j'en suis inspecteur, son organisation et sa composition a exigé tant de placements et de déplacements, que d'une part on a pu trouver trop de chaleur et d'exigence dans mes demandes, et de l'autre plusieurs personnes et même plusieurs familles ont pu se prévenir contre moi. Celui qui me succédera, trouvera la route tracée.... Mes vœux me portent à rentrer au service de ma patrie.... J'ose espérer que V. A. mettra sous les yeux de S. E. le ministre de la guerre de France la prière que j'ai l'honneur de lui faire...“.

de Varsovie. Elle Lui fera connaître les idées de cet officier relativement à son service dans le Duché et son désir de rentrer dans l'armée française.

Veillez bien permettre, Monseigneur, qu'à tous les objets dont je me permets d'importuner Votre Excellence, j'ajoute les trois notes que je joins à ma lettre, et l'assurance des sentiments de la reconnaissance la plus sentie pour tous les témoignages d'amitié et de bonne volonté dont Elle ne cesse de me combler, accompagnés de ceux de la considération la plus distinguée avec la quelle j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

*Joseph Prince Poniatowski.*

433. 303. Uwagi z powodu noty ministra spraw zagranicznych.

Paryż, 11 maja 1811.

Cesarz bierze na swój żołd prócz trzech pułków w Hiszpanji trzy piechotne w Gdańsku, jeden kawaleryjski, 3 kompanje artylerji i jedną robotniczą. Reszta wojska Księstwa ma liczyć w trzech dywizjach 40.000. Kompanje są po 136 zamiast 140, stąd braknie 792 żołnierzy. Podaje plan pomnożenia siły kompanji, dodając po 40 ludzi. Nie obawia się, że bataliony będą przepełnione, bo w niedostatku zakładów pułkowych, skądby można uzupełniać szeregi, po paru potyczkach upodobnią się do formacyj francuskich. Załącza różne obliczenia i wyjaśnienia. Podnosi pułk jazdy na żoldzie cesarza do tysiąca szabel, a chciałby tożsamo uczynić z innymi. Kadry są dość silne. Uzupełnia pułk IX ludźmi z XIV, aby liczba koni odpowiadała ilości żołnierza. Przedkłada stan wojska z 1 kwietnia. Brakujących dostawiają władze cywilne za powoli. Skład dywizji gdańskiej; potrzeba dla niej artylerji. Dwie inne dywizje można uformować z łatwością około Modlina i Warszawy. Z trzecią jest trudniej; pułki są porozrzucane i nie można pozbawiać załogi ważnych miejscowości, jak Pragi, Sierocka, Częstochowy, Zamościa i Torunia, zwłaszcza dwu ostatnich. Chybaby złożyć dywizję każdą z trzech tylko pułków na razie. Brakuje dwóch kompanij artylerji lekkiej, starczy natomiast pieszej dla wszystkich dywizyj i rezerw. Wozów jest wszystkich 371, brakuje zatem jeszcze wiele. Roboty około nich zatrzymane dla niedostatku pieniędzy. Konie są w Księstwie małe, tak że nie po 4 ale po 6 i 8 trzeba zaprzęgać przy artylerji. Trzeba nadto 980 ludzi do zaprzęgów, których zaciąg nakazany, koni zaś pociągowych 3.200. W artylerji nie dostaje ich 1700. Wobec zamknięcia granicy ros. koniecznem jest wyznaczyć je z kraju, ale za wynagrodzeniem. Budowa wozów wojennych też doznała przerwy dla braku funduszu. Przy robotach Modlina możnaby zatrudnić więcej niż 8.000 ludzi. Z pieniędzy wyznaczo-

nych przez Sejm na ten cel nie wpłynęła ani połowa. Także budowle w Zamościu znacznie okrojone. Nieodzowność wydatku na drzewo dla Modlina i wynagrodzenie żołnierzy pracujących. Dotychczasowa pomoc cesarza niewystarczająca; żąda rozstrzygnięcia celem natychmiastowego formowania dywizyj<sup>1)</sup>.

*Observations relatives à la note<sup>2)</sup> communiquée au prince Poniatowski sur l'armée du Duché de Varsovie.*

D'après la note remise par Son Excellence le Ministre des relations extérieures au Ministre de la guerre du Du-

<sup>1)</sup> A. N. AF<sup>IV</sup>, 1646.

<sup>2)</sup> Note sur l'armée du G<sup>d</sup> Duché de Varsovie, (envoyée au prince Poniatowski le 6 mai) (A. E., Pologne, corr., 327 f. 204—6).

Le prince Poniatowski a remis à S. M. deux projets.

Le 1<sup>er</sup> auroit pour objet de créer des 4<sup>es</sup> bataillons qui seraient entretenus aux frais de S. M. Le Grand Duché ayant 14 régiments, cela ferait 14 nouveaux bataillons ou bataillons de dépôt que l'on ne porte qu'à 4 compagnies.

Le 2<sup>e</sup> projet consiste à ce que S. M. prenne à Ses frais 40 hommes par compagnie, ce qui porterait les compagnies à 140 hommes et ferait une augmentation de 10 mille hommes. Ce moyen paraîtrait moins coûteux que le 1<sup>er</sup> et susceptible de faire moins de bruit.

Les compagnies ne sont donc pas dans l'organisation actuelle portées à 140 hommes; cependant, chaque régiment est de 3 bataillons, chaque bataillon est de 6 compagnies. 6 compagnies à 140 hommes donnent pour la force du bataillon 840 hommes — et les 3 bataillons donnent un total pour le régiment de 2.520 hommes. L'augmentation de 40 hommes par compagnie aurait donc pour objet de porter les régiments à 2.500 hommes. Cependant, selon les états de l'armée du G<sup>d</sup> Duché, tous les régiments sont déjà portés à 2.500 hommes.

Ce ne serait donc pas à 140 hommes, mais à 180 que l'on voudrait élever les compagnies; mais on aurait alors des bataillons de 1.080 hommes qui paraîtraient trop forts.

Il est nécessaire d'éclaircir ce point.

Si S. M. adoptait le 2<sup>d</sup> projet, elle prendrait les hommes excédant le nombre de 140 dans chaque compagnie, c'est à dire depuis le n<sup>o</sup> 141 jusqu'au n<sup>o</sup> 180.

S. M. a actuellement à la solde le 5<sup>me</sup>, le 10<sup>me</sup> et le 11<sup>me</sup> rég<sup>t</sup> de ligne, ainsi qu'un régiment de troupes à cheval. Elle désire savoir, quelle est la situation actuelle de ces corps. Elle pourrait donner un nouveau bataillon à chacun des 3 rég<sup>ts</sup> d'infanterie, ce qui ferait 12 bataillons.

Il est parvenu à S. M. que le rég<sup>t</sup> de cavalerie a 200 chevaux sans cavaliers, tandis qu'elle avait supposé qu'il avait 200 hommes non montés.

ché de Varsovie, Sa Majesté l'Empereur prend à sa solde, outre les 3 régiments employés en Espagne, les 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>

Ces incertitudes n'existeront pas, lorsque S. M. aura sous les yeux un état de situation de tous les corps, régiment par régiment, bataillon par bataillon, escadron par escadron.

Les fortifications de Modlin sont un objet fort important. Les plus fortes considérations rendent indispensable de pousser les travaux avec beaucoup d'activité.

Le plan au quel S. M. a donné Son approbation, sera remis par le g<sup>al</sup> Bertrand. Il est indispensable que dans l'année Modlin devienne une place considérable et qui répond au rôle très important qu'elle est appelée à jouer. Il faudrait que d'ici au mois de 9<sup>bre</sup> les travaux fussent poussés de manière qu'on peut à la fin de l'année lui confier son armement et avoir réellement une place.

Selon toutes les apparences, la Russie est dans l'intention de rester dans la situation où elle est, pour attendre les événements. Si elle se maintient dans cette attitude, il faut en faire autant et être aussi sur le qui vive.

L'armée du Grand Duché étant déchargée de la dépense des 4 régiments, et avec le secours d'un million par mois, fourni au moyen de l'emprunt qu'on va établir, pourra suffire à ses besoins et se trouver, en 1811, au grand complet et en bon état sous le rapport de l'armement, de l'équipement, des remotes, de l'artillerie et des approvisionnements.

Les 14 rég<sup>t</sup> formeront 4 divisions.

La 1<sup>re</sup> d<sup>oa</sup> serait composée des 5<sup>me</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>me</sup> rég<sup>t</sup> d'infanterie, à 4 bataillons, chaque rég<sup>t</sup> formant un complet de 3,200 hommes. Ce qui fait pour les 3 rég<sup>t</sup> d'infanterie . . . . . 9,600 h.

à quoi il faut ajouter

le régiment de cavalerie . . . . . 1,000

une comp<sup>te</sup> d'artillerie légère, deux compagnies d'artillerie à pied

et une comp<sup>ie</sup> de sapeurs . . . . . 500

Total de la d<sup>oa</sup> 11,100 h.

S. M. donnerait Ses pièces, les attelages etc. et serait en tout chargée de cette division, ce qui soulagerait les finances du Grand Duché. On formerait en même temps des 5<sup>mes</sup> bataillons organisés selon le mode de l'armée française. Ces 5<sup>mes</sup> bataillons fourniraient des dépôts pour alimenter des bataillons de guerre et ils tiendraient garnison à Dantzick, chaque 5<sup>me</sup> bataillon étant de 520 hommes, cela feroit 1560 h. pour la garnison de Dantzick. En cas d'événement, la d<sup>oa</sup> entretenue aux frais de S. M. seroit réunie à Dantzick, et si elle entroit en campagne, elle seroit employée selon le besoin ou avec l'armée polonoise, ou d'une autre manière.

Les 11 rég<sup>t</sup> à la charge du Grand Duché, formés à 3 bataillons, feroient trois divisions, savoir

régiments d'infanterie, le 9<sup>e</sup> de cavalerie, 3 compagnies d'artillerie, et 1 compagnie de sapeurs.

1 <sup>o</sup> une de 4 rég <sup>a</sup> ou 12 b <sup>ona</sup> . . . . .	9,600 hommes
2 <sup>o</sup> une de 4 rég <sup>a</sup> ou 12 b <sup>ona</sup> . . . . .	9,600
3 <sup>o</sup> une de 3 rég <sup>a</sup> ou 9 b <sup>ona</sup> . . . . .	7,200
Ce qui, avec un rég <sup>t</sup> de 800 ch <sup>x</sup> et des compagnies- d'artillerie et de sapeurs montant à 400 h. et fai- sant ensemble pour les 3 d <sup>ona</sup> . . . . .	3,600
<b>Total</b>	<b>30,000 hommes</b>

Ce qui porteroit la force de chaque division comme il suit:

1 <sup>o</sup> division	10,800 hommes
2 <sup>o</sup> division	10,800
3 <sup>o</sup> division	8,400
<b>Total</b>	<b>30,000 hommes.</b>

On joindroit à ces divisions 4 brigades de cavalerie légère, chacune de 3 régiments, ou de 2,400 chevaux, ce qui, avec l'artillerie de réserve, porteroit l'armée du Grand Duché à 40,000 h<sup>es</sup>, indépendamment des 11,000 h. qui seroient aux frais de la France.

L'artillerie seroit composée comme il suit:

1 <sup>o</sup> Artillerie des rég <sup>a</sup>	
1 <sup>re</sup> d <sup>ona</sup> 2 p <sup>ces</sup> par rég <sup>t</sup> . . . . .	8 pièces
2 <sup>e</sup> d <sup>ona</sup> . . . . .	8
3 <sup>e</sup> d <sup>ona</sup> . . . . .	6
2 <sup>o</sup> Compagnies d'artillerie:	
Chaque d <sup>ona</sup> auroit une compagnie d'artillerie à pied, de 2 obusiers et 6 pièces de 6. Ce qui feroit pour les 3 d <sup>ona</sup>	24
et une compagnie d'artillerie légère de 2 obusiers et 4 piè- ces; ce qui feroit pour les 3 d <sup>ona</sup> . . . . .	18
<b>Total</b>	<b>64</b>

Ainsi chaque division auroit:

1 <sup>re</sup> division	22 pièces
2 <sup>o</sup> division	22
3 <sup>o</sup> division	20
<b>Total</b>	<b>64 pièces.</b>

Il y auroit une réserve: 1<sup>o</sup> de 2 compagnies d'artillerie légère, ayant chacune 2 obusiers et 4 pièces. 2<sup>o</sup> de 12 pièces de 12.

Ce qui porteroit le total de l'artillerie du g<sup>d</sup> Duché, comme il suit:

Pièces de rég <sup>a</sup> . . . . .	22
5 batteries d'artillerie légère	30
5 batteries d'artillerie à pied	40
<b>Total</b>	<b>92.</b>

Sa Majesté désire, en outre, que le reste de l'armée du Duché de Varsovie, porté au complet prescrit par l'état,

Indépendamment de la d<sup>ona</sup> de Dantzick qui auroit:

6 p. de rég <sup>a</sup>	
6 p. d'artillerie légère	
8 p. d'artillerie à pied	
<b>20</b>	<b>20</b>
	<b>Total 112</b>

L'artillerie du G<sup>d</sup> Duché seroit donc composée de  
artillerie de régiments 28 pièces  
compagnies d'artillerie 84

**Total pareil 112 pièces**

Il faudroit donc.

1<sup>o</sup> 6 compagnies d'artillerie à cheval.

Le grand Duché les-a-t-il?

2<sup>o</sup> 6 compagnies d'artillerie à pied

4 " pour le parc

2 " pour Thorn

4 " pour Modlin

2 " pour Zamosé

En tout 18 compagnies d'artillerie à pied.

Si le Grand Duché n'a pas les 6 compagnies d'artillerie à cheval, on pourroit se borner à 4.

S. M. fourniroit à l'artillerie de la d<sup>ona</sup> qui seroit à Ses frais, les chevaux, les harnois, des pièces, les équipages et tout le matériel; le Grand Duché ne fourniroit que les hommes.

Il est nécessaire que le prince Poniatowski fasse un plan dans ce sens.

Les brigades de cavalerie légère seroient portées à 3 rég<sup>a</sup>, parce que les besoins de l'armée pourroient exiger que 4 rég<sup>a</sup> fussent mêlés avec les b<sup>es</sup> de cavalerie légère française, ce qui réduiroit chaque b<sup>es</sup> à 2 rég<sup>a</sup> ou 1500 hommes.

Tous les corps de l'armée du G<sup>d</sup> Duché devroient avoir un caisson d'infanterie et un caisson d'équipages par rég<sup>t</sup>. Il seroit de plus nécessaire que le G<sup>d</sup> Duché eût un bataillon d'équipages militaires.

Le nombre des caissons pour servir 84 bouches à feu, les caissons d'infanterie et les pièces feront 500 voitures qui exigeront 2,100 ch<sup>x</sup> pour le service du G<sup>d</sup> Duché et 500 chevaux pour la division à la charge de la France, ce qui fera 2,600 chevaux ou 2 bataillons du train d'artillerie de 700 hommes et de 1,300 chevaux chacun.

Le p<sup>ce</sup> Poniatowski est invité à établir l'organisation d'après les principes et les détails portés dans cette note.

S. M. désire aussi qu'il fasse le calcul de ce que coûteront:

1<sup>o</sup> Les trois 4<sup>es</sup> bataillons pour les 3 rég<sup>a</sup> à la charge de la France.

2<sup>o</sup> Ce que coûteroient les 5<sup>es</sup> b<sup>ona</sup> des mêmes rég<sup>a</sup>.

soit formé en 3 divisions qui, tout compris, présenteraient une force de 40,000 hommes.

Cette mesure sera mise à exécution conformément aux intentions de Sa Majesté l'Empereur. Cependant le complet des compagnies d'infanterie n'étant, d'après l'organisation décrétée par S. M. le Roi de Saxe et détaillée en marge <sup>1)</sup>, que de 136 hommes, au lieu de 140, cette différence produira une diminution qui, pour les 11 régiments qui demeurent à la charge du Duché, s'élèvera à 792 hommes.

En soumettant à Sa Majesté l'Empereur un projet d'augmentation de 40 hommes par compagnie, qui seraient entretenus à Ses frais, le Ministre de la guerre du Duché de Varsovie a eu pour but d'ajouter assez considérablement à la force de l'armée, avec la moindre dépense possible, et sans causer aucune sensation. Les compagnies se trouveraient, il est vrai, portées par là à 176 hommes et les bataillons à 1056, mais si l'on considère que, dans leur orga-

<sup>1)</sup> Composition d'un régiment d'infanterie de 3 bataillons à 6 compagnies: État-major

État-major	Petit état-major
1 colonel commandant	6 adjudants sous-officiers
1 major	2 porte-aigles
3 chefs de bataillon	1 tambour major
1 payeur	1 tambour maître
3 adjudants majors	8 musiciens
1 premier porte-aigle	1 armurier
1 officier de santé de 1 <sup>e</sup> classe	2 tailleurs
2 idem " de 2 <sup>e</sup> "	1 cordonnier
3 idem " de 3 <sup>e</sup> "	22
1 aumonier	

17

Composition d'une compagnie

1 capitaine
1 lieutenant
1 sous-lieutenant
1 sergent major
4 sergents
1 fourrier
8 caporaux
2 tambours
117 soldats

136 hommes — 2 enfants de troupe.

1 bataillon de 6 compagnies 816 hommes.

Récapitulation

État-major	17
Petit état-major	22
3 bataillons à 816	2448
Total du rég. d'inf.	2487 hommes
	36 enf. de troupe.

nisation restreinte par le peu de moyens du trésor, les corps n'ont point de dépôts proprement dits, et par conséquent aucun moyen de remplacer les hommes qui viennent à manquer, que d'ailleurs quelques semaines de campagne suffisent souvent pour fondre sensiblement les corps, il paraîtra très probable que, malgré leur force primitive, les bataillons se trouveraient bientôt à peu près au niveau de l'organisation française qui est de 840 hommes. Ce mode d'augmentation donne de plus la facilité de tirer des hommes des anciens corps pour servir de base à de nouvelles organisations, qu'on pourrait juger convenable d'ordonner en temps de guerre, et il permet de même de faire, à la paix, les réformes nécessaires, sans toucher en rien aux cadres.

Les annexes n° 1 et 2 présentent le calcul de frais de formation et d'entretien des 4<sup>es</sup> et 5<sup>es</sup> bataillons, que Sa Majesté l'Empereur se propose d'ajouter au 5<sup>e</sup>, 10 et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie.

Le 9<sup>e</sup> de cavalerie qu'Elle prend également à Sa solde, ayant été compté pour 1000 hommes, tandis que d'après l'organisation des troupes à cheval du Duché <sup>1)</sup> son complet n'est

<sup>1)</sup> Composition d'un rég. de cavalerie de 4 escadrons à 2 comp.

État-major	Composition d'une compagnie
1 colonel commandant	1 capitaine
1 major	1 lieutenant
2 chefs d'escadron	2 sous-lieutenants
1 payeur	1 maréchal des logis chef
2 adjudants majors	4 maréchaux des logis
1 officier de santé de 1 <sup>e</sup> classe	1 fourrier
2 idem de santé 2 <sup>de</sup>	8 brigadiers
2 idem de santé de 3 <sup>e</sup>	2 trompettes
1 aumonier	79 cavaliers
1 porte-étendart	100 hommes — 2 enfants de troupe
2 adjudants sous-officiers	

Récapitulation

1 trompette major	État-major d'un rég. <sup>t</sup>	23
1 artiste vétérinaire	4 escadrons à 200 hommes	800
1 armurier	Total d'un rgmt de caval.	823 hom. <sup>es</sup>
1 sellier		16 enfants de troupe.
1 tailleur		
1 culottier		
1 cordonnier		
<u>23</u>		

que de 823, il serait nécessaire de le compléter à la hauteur des régiments de cavalerie légère française. Cette mesure pourrait avoir lieu, en ajoutant 26 hommes à chaque compagnie, ce qui aurait d'autant moins d'inconvénients, que les compagnies de cavalerie du Duché ont 2 souslieutenants, de même que celles de France.

Il serait à désirer que Sa Majesté l'Empereur daignât donner au Duché les moyens de porter, au moins en temps de guerre, tous les régiments de cavalerie du Duché à la même force.

Le 9<sup>e</sup> régiment dont 1 escadron se trouve actuellement à Glogau, a effectivement dans ce moment un certain nombre de chevaux sans cavaliers. Cette circonstance vient de ce qu'ayant été dans la campagne de 1809 entièrement formé de levées que différents particuliers avaient fournies de leur propre mouvement, on s'est vu dans le cas d'y réformer beaucoup d'hommes qui n'étaient point propres au service. Les conscrits destinés à les remplacer n'avaient point encore rejoint le corps, lorsqu'il a reçu l'ordre de se mettre en marche; mais pour accélérer son complètement, il a été enjoint au 14<sup>e</sup> 1) régiment de lui fournir le nombre d'hommes nécessaire. Cette disposition est ou déjà exécutée ou prête à l'être.

La situation annexée rend compte de tous les détails relatifs à l'armée, au 1<sup>er</sup> avril, époque du départ du Ministre de la guerre du Duché de Varsovie. Les changements qui ont eu lieu depuis dans l'emplacement des corps, sont marqués au revers. Le manque au complet que l'on y remarque, se remplit actuellement et le serait déjà, si les opérations des autorités civiles dans le Duché avaient des résultats aussi certains que cela est à désirer.

Il se trouve dans ce moment à Danzig 2 compagnies d'artillerie polonaise à pied, de 140 hommes chacune. Les 3 régiments destinés à former la division que Sa Majesté

1) Czy VII pułkowi ułanów? por. Kraszewski VI 64: „Wyprawiono rozkaz do generała Dąbrowskiego, aby dokompletował 9-ty pułk kawalerji biorąc konie i ludzi z pułku siódmego“. Ten ostatni, źle wyćwiczony, najlepiej mógł dostarczyć materiału, zaś XIV miał konie ciężkie jako kirasjerskie.

l'Empereur prend à la solde, ont de plus chacun 30 hommes exercés pour le service des pièces de l'artillerie régimentaire. De manière que, prenant pour base l'organisation en marge 1) projetée pour l'artillerie régimentaire, la division que Sa Majesté prend à Sa solde pourrait être composée de la manière suivante:

3 régiments d'infanterie de 4 bataillons	9600 hommes
1 régiment de cavalerie de 4 escadrons	1000 „
1 compagnie d'artillerie légère	150 „
2 idem d'artillerie à pied	280 „
3 idem d'art. régimentaire	210 „
1 idem de sapeurs	120 „

Total 11,360 hommes

Le matériel de l'artillerie régimentaire est entièrement à faire, mais les régiments d'infanterie ont dans ce moment chacun 4 fourgons attelés qui, d'après le projet, seront compris dans le nombre des voitures de cette artillerie.

L'organisation de deux autres divisions, d'après les

1) Composition d'une compagnie d'artillerie régimentaire

Personnel	Matériel
1 lieutenant	2 pièces de 3
1 sous-lieutenant	3 caissons
3 sergents	1 forge de campagne
3 caporaux	1 caisson d'ambulance
20 canonniers	1 caisson pour le transport des papiers
40 soldats du train	2 caissons par bataillon pour les cartouches et le pain
2 ouvriers	16 voitures pour un rég. de 4 bat. de guerre
70 hommes	

Elles exigent:

5 attelages à 4 chevaux pour les pièces et leurs caissons	20 chev.
11 idem à 6 chevaux, pour les autres voitures	66 „
3 sous-officiers montés	3 „
6 chevaux haut le pied	6 „
	95 chev.

Récapitulation

70 hommes, 16 voitures, 95 chevaux.

Note. Vu l'espèce de chevaux qui existe dans le Duché on ne saurait rendre les attelages plus faibles. Cette mesure pourrait avoir lieu, si les voitures étaient attelées de chevaux plus forts.

données contenues dans la note communiquée au Ministre de la Guerre du Duché de Varsovie, peut être effectuée avec la plus grande facilité. Quatre régiments d'infanterie travaillent dans ce moment aux ouvrages de Modlin et 4 autres sont réunis à Varsovie et à Sierock. Les 2 régiments de cavalerie qui devront être attachés à ces divisions, sont également à portée. Mais la formation d'une troisième division présente quelques considérations qu'il paraît indispensable de soumettre à Sa Majesté l'Empereur.

Un des régiments qui restent pour la composer, est à Cracovie: celui-là n'y est point nécessaire, et devient par conséquent disponible. Il resterait encore à pourvoir aux garnisons de Praga, Sierock et Czeszochau. Quant aux deux autres, l'un forme la garnison de Zamość et l'autre celle de Thorn. Les en retirer serait laisser sans défense deux places dont la première est déjà susceptible d'une assez bonne résistance, offre un bon dépôt très rapproché de la frontière russe, et par sa position couvre une partie du pays nouvellement acquis; et l'autre donne un point tenable sur la frontière même de la Prusse, et assure, de ce côté, la communication entre les deux rives de la Vistule.

Les détails que contient la note remise au Ministre de la guerre du Duché, faisant connaître, que la volonté de Sa Majesté l'Empereur et de faire défendre Thorn et Zamość, la formation d'une 4<sup>e</sup> division devient impossible; à moins que, laissant un régiment dans chacune de ces places, on ne se contente, d'en mettre 3 dans chaque division, sauf à les renforcer par la suite, si les événements de la guerre permettent d'en retirer les garnisons.

Il n'y a aucun obstacle à ce que la répartition du personnel de l'artillerie soit faite conformément à l'intention de Sa Majesté l'Empereur. Seulement, d'après les indications données, Elle désire qu'à chacune des 4 divisions soit attachée 1 compagnie d'artillerie légère, et qu'il y en ait 2 à la réserve. Or, le Duché n'a que 4 compagnies d'artillerie légère, et il ne pourra par conséquent y en avoir en réserve.

Du reste, quoique la répartition mentionnée exige 18 compagnies d'artillerie à pied, et que le Duché n'en ait que 16, y compris les 2 qui sont à Danzig, cependant, comme

dans cette répartition on a supposé les 22 pièces des régiments servies par 2 compagnies d'artillerie, et qu'il se trouve déjà dans chaque régiment d'infanterie 30 hommes exercés à la manoeuvre des pièces et destinés à faire partie des compagnies d'artillerie régimentaire, il ne faut en effet de plus que 16 compagnies.

La composition du matériel présente plus de difficultés; non pour le nombre de pièces, mais pour celui des voitures et des attelages <sup>1)</sup>.

Il n'existe en tout dans le Duché outre les bouches à feu, que:

113 caissons neufs construits en 1810 et 1811.

180 caissons vieux prussiens, en état de rouler; mais propres seulement à servir sur les derrières et à la suite d'un parc.

34 caissons reçus à Mayence avec les pièces des régiments

32 chariots à munition

12 forges de campagne.

Total 371 voitures.

Il en faut par conséquent 45 <sup>2)</sup> pour compléter les 500 voitures déterminées par Sa Majesté l'Empereur pour former l'équipages de campagne.

Il faudrait en outre:

33 caissons d'infanterie pour 11 régiments.

30 pour les sapeurs et pontonniers.

63

ce qui fait monter à 108 le nombre de voitures qui manquent encore à l'armée.

La construction en est ordonnée depuis longtemps, et il y en a 103 de commencées; mais le manque de fonds arrête cette confection, ainsi que celle des harnais.

Pour rendre aussi peu dispendieuse que possible l'organisation de l'artillerie, on a attaché, à la fin de la dernière guerre, à chaque compagnie un certain nombre d'hommes du train. De manière qu'il y aurait encore à ajouter 980 hommes pour compléter les 2 bataillons du train de l'artillerie

<sup>1)</sup> Na marginesie kilka liczb skreślonych ręką Napoleona.

<sup>2)</sup> Widoczny błąd w obliczeniach.

rie. La levée de ces hommes a déjà été depuis quelque temps demandée par le Ministre de la Guerre.

L'espèce des chevaux qui se trouve dans le Duché, ne permet point d'atteler en campagne à 4 chevaux seulement les pièces de 6 et la plus grande partie des voitures d'artillerie. Les pièces de 12 exigent absolument 8 chevaux. Il serait par conséquent indispensable de porter au moins à 3200 le nombre des chevaux de trait de l'artillerie qui demeure à la charge du Duché, en y comprenant les haut le pied et les chevaux des sous-officiers montés.

L'artillerie ayant dans ce moment environ 1500 chevaux harnachés, il en manquerait par conséquent encore 1700. Le Duché de Varsovie n'ayant pas la possibilité de les tirer de la Russie qui en empêche l'exportation, le Ministre de la Guerre a proposé depuis longtemps de les faire désigner dans le pays <sup>1)</sup>: de manière à pouvoir les rassembler dès que les circonstances le requerraient. Cette mesure s'effectue dans ce moment; mais elle exigera de sommes considérables pour payer le prix de ces chevaux aux propriétaires, à qui on ne saurait les enlever sans dédommagement. On n'a pu encore leur payer les chevaux levés de la même manière avant la campagne de 1809.

Le manque d'équipages militaires a souvent produit de grands inconvénients dans le cours de la dernière campagne: aussi n'a-t-on pas manqué, dès l'année dernière, de s'occuper de cette partie du service.

On avait en conséquence entrepris la construction de:

80 caissons de vivres

120 chariots couverts en toile

40 ambulances

240 attelages à 6 colliers.

Toutes les mesures avaient été prises pour qu'elle fût terminée jusqu'à cette époque. Il n'a été fait que:

36 caissons de vivres

16 chariots

52 attelages.

<sup>1)</sup> Kraszewski VI 70: „Rozkaz uczynienia poboru koni przybył. Z tych 2500 przeznaczono do kawalerji, 1300 do artylerji regimentów, 200 pod ambulansę“.

Le défaut de fonds a empêché la confection ultérieure. On avait projeté d'organiser, pour conduire ces équipages, un bataillon du train de 6 compagnies; mais les mêmes motifs s'opposent à ce qu'il puisse être formé à temps.

En comptant 30 sous-officiers montés, ce service exige 1500 chevaux, dont le rassemblement ne pourrait être fait que de la manière proposée pour les chevaux de trait de l'artillerie.

Les travaux de Modlin s'exécutent avec beaucoup d'activité et l'on va leur donner une direction conforme aux vues de Sa Majesté l'Empereur. Ils occupent dans ce moment 8000 hommes et ce nombre pourrait facilement être augmenté, si Sa Majesté le jugeait nécessaire. On ne négligera rien pour que, dans le temps prescrit, la place puisse remplir la destination qui lui est donnée. Cependant, il est à craindre que le manque d'argent ne mette encore obstacle à l'entière exécution de Ses ordres.

Les fonds assignés par la diète pour les travaux des places en général peuvent être évalués à 2,000,000 de florins ou 1,200,000 francs, assis sur le produit d'un impôt personnel. Une partie seulement de cette somme est rentrée. De manière que, depuis l'origine des travaux de Modlin, il n'a pu y être appliqué que 850,000 florins ou 518,000 francs.

Actuellement tous les fonds affectés à cette partie seront employés à Modlin (on n'achevera à Zamość que quelques dehors commencés). Mais, si l'on considère que la seule construction des 3 tours dans les couronnes A. B. C. évaluée à 600,000 francs, celle d'un magasin et des autres ouvrages en maçonnerie et en blindages à l'épreuve, reconnus indispensables et dont l'achèvement est recommandé dans le cours de la campagne, absorbe déjà au moins 1,300,000 florins; qu'il est impossible, ou au moins impolitique dans les circonstances présentes, d'occuper 10,000 hommes à un travail pénible sans quelque rétribution (plus nécessaire encore dans le Duché où le soldat, jamais exactement payé, supporte tant de privations); qu'enfin les forêts à portée de Modlin appartiennent toutes ou au Roi ou à des particuliers et qu'il faut payer les bois nécessai-

res pour les revêtements, on s'apercevra facilement que l'exécution des travaux déterminés pour cette année exige plus de 2.000,000 de florins ou environ 1.200,000 francs. Or, les rentrées en général devenant tous les jours plus difficiles, par la rareté de l'argent, les efforts les plus suivis de l'autorité militaire ne pourront vaincre cet obstacle qui peut paralyser toute leur bonne volonté.

La décharge de l'entretien de 11,000 hommes et le paiement d'un million par mois <sup>1)</sup>, à prendre sur l'emprunt,

<sup>1)</sup> D. St. 3045, druk: Emprunt de douze millions de francs, pour S. M. le roi de Saxe, duc de Varsovie, ouvert à Paris, par M. M. Perregaux, Lafitte et Comp., avec l'autorisation de S. M. l'empereur de Français. — Handelsman 215. — D. St. 2757 doniesienia Einsiedel'a z Paryża, 24 maja 1811: „L'incertitude où j'étais resté jusqu'au retour de la réponse, pour l'article de mes instructions qui renvoyait la signature de l'emprunt au moment où je me serais assuré de le voir rempli pour le tiers ou le quart, m'a forcé de faire attendre cette signature pendant plus de huit jours. L'impatience était cependant assez grande; l'Empereur ne manquait point de s'informer des progrès de l'affaire; les ministres, fidèles interprètes de sa volonté, y revenaient sans cesse, et la maison Perregaux-Lafitte faisait paraître autant d'empressement à la terminer, qu'elle y avait mis auparavant de lenteur. J'ai su tenir ferme cependant jusqu'à la veille de l'arrivée des ordres qui devaient lever mes doutes, ou pour mieux dire jusqu'au moment où il devenait évident que je ne devais plus en avoir. M. le duc de Bassano venait de me faire confidence des avis très alarmants dont il disait le gouvernement possesseur. Il ne s'agissait de rien moins que de voir le Duché de Varsovie menacé d'une invasion russe. Il me dit que le roi devait être incessamment attaqué dans ses états. Que le cabinet de Pétersbourg venait de réchauffer l'ancien projet de créer un royaume de Pologne sous sa dictée comme sous sa garantie, que l'empereur Napoléon ne consentirait jamais à abandonner le Duché dont il était le fondateur, ni le souverain qui lui inspirait le plus de confiance, sans en excepter même ceux de sa famille, et qui par conséquent ne devait jamais perdre de sa puissance, mais au contraire la voir augmentée. Qu'à cet effet toutes les précautions étaient prises, et qu'on avait l'expédié vers le 16 du mois passé un courrier pour communiquer à Sa Majesté des propositions pour combiner éventuellement un plan de défense tendant à concentrer l'armée du Duché entre les deux forteresses de Zamość et de Modlin, au moyen duquel, en y ajoutant le secours de Danzig, on espérait empêcher les Russes de se soutenir dans le pays. Que ce projet avait été antérieur à l'arrivée du prince Poniatowski, comme aux notions par lui suggérées. Que l'Empereur, en rendant justice aux qualités des Polonais, n'ignorait pas leur exagération ni leur effervescence; mais qu'on tâche-

est sans doute un grand secours pour le trésor du Duché de Varsovie et ne peut qu'opérer beaucoup de bien, sous tous les rapports. Mais il ne faut point perdre de vue que les besoins de l'armée sont aussi nombreux que pressants, qu'elle a des arriérés très considérables de solde; que toutes les masses sont épuisées et qu'il convient d'habiller le soldat; qu'il faut former et entretenir un bataillon du train d'artillerie et un bataillon d'équipages militaires qui n'existent point actuellement, et qui avec les compagnies d'artillerie régimentaire (qu'il conviendrait de ne point porter en déduction du complet prescrit des corps) feraient environ 2,300 hommes au delà du nombre déterminé de 60,000; qu'il est indispensable de compléter l'équipage de campagne, en voitures et en harnais, et en confectionner près de 200 et autant d'attelages à 6 colliers pour le service des vivres et des hôpitaux; qu'enfin dans le cas d'une guerre il serait d'autant plus juste d'accorder aux officiers une gratification d'entrée en campagne, que malgré qu'elle ait été promise par Sa Majesté l'Empereur dans la campagne de

rait de ne point donner trop de vogue au bruit d'un changement dans le gouvernement du Duché, généralement accrédité dans Paris, et que lui même (duc de Bassano), d'après quelques observations de ce genre que je venais de lui faire, comme par exemple sur l'audience particulière de deux heures qu'avait obtenue le prince Poniatowski le lendemain de son arrivée et la veille des audiences données aux autres personnes venues ici pour féliciter, ne ferait insérer dans le Moniteur sa première entrevue qu'avec celle des autres. Il me dit ensuite que l'Empereur avait demandé à M. le prince Joseph un rapport sur la forteresse de Modlin dont le plan avait dû lui être remis par le général Bertrand d'après ses ordres. Que le mémoire du prince lui avait été rendu avec quelques observations de la part de l'Empereur, et qu'il était occupé à le retoucher. Qu'il avait été question aussi de Zamość pour réparer ses fortifications, et que l'Empereur consentait à voir conserver cette place sous des conditions adressées avant-hier à M. de Bourgoing“.

Por. *Sbornik russ. istor. obszczestwa* XXI 172, doniesienie Czerniszewa z 10 maja 1811: „...Le prince Poniatowski a chassé hier avec l'empereur Napoléon. Ce prince est traité avec beaucoup de distinction; il paraît être acharné contre la Russie, néanmoins il est sûr qu'on ne manque pas de profiter de son séjour pour lui donner toutes les instructions nécessaires sur la manière d'agir contre nous, si la rupture avait lieu“.

1806 et 1807, ils ne l'ont point reçue, et qu'elle n'a pu également leur être payée en 1809.

En appréciant tous ces objets divers, on ne pourra manquer de convenir que, même avec les secours mentionnés que la générosité de Sa Majesté l'Empereur daigne faire espérer à l'armée du Duché de Varsovie, elle ne serait point entièrement au niveau de l'exigence de tant d'objets divers.

En terminant cet exposé, le Ministre de la Guerre du Duché de Varsovie doit supplier Sa Majesté l'Empereur, lorsqu'Elle aura décidé définitivement sur la formation des divisions, de Lui faire connaître, si Son intention est, qu'elles soient organisées de suite? afin qu'il puisse sans retard demander les ordres de S. M. le Roi de Saxe.

*Joseph Prince Poniatowski.*

#### 434. Obliczenie kosztów bataljonu zakładowego.

*Aperçu des frais de formation et d'entretien d'un bataillon de dépôt de 4 compagnies dans 14 régiments d'infanterie du Duché de Varsovie.*

Composition d'un bataillon de dépôt de 4 compagnies.

1 capitaine de 1<sup>re</sup> classe commandant le bataillon.

Compagnies:

1 capitaine

1 lieutenant

1 souslieutenant

1 sergent major

4 sergents

1 fourrier

8 caporaux

2 tambours

140 fusiliers

Cette organisation exigerait pour la 1<sup>re</sup> année les dépenses suivantes:

Première mise de 8736 hommes	1,098,726 fr. 72 c.
Solde	1,473,377 „ 36 „
Masse d'entretien	52,406 „ — „
Vivres	1,434,888 „ — „
<b>Total pour la 1<sup>re</sup> année</b>	<b>4,059,398<sup>1)</sup> fr. 8 c.</b>

<sup>1)</sup> W oryginalne 4,059.408 fr. 8 c.

La première mise augmentant considérablement la dépense de la 1<sup>re</sup> année, les frais d'entretien des 14 bataillons de dépôt ne se monteraient pour les années suivantes qu'à 3,342,489 fr. 44 c.

Sur la somme marquée pour la 1<sup>re</sup> année il serait nécessaire de faire verser de suite 1,098,726 fr. 72 c. comme frais de première mise, le reste devrait être payé mensuellement à raison de 246,731 fr. 78 c.

Le ministre de la guerre du Duché de Varsovie

*Joseph Prince Poniatowski.*

#### 435. Koszt pomnożenia kompanij pieszych o 40 ludzi.

*Aperçu des fonds nécessaires pour augmenter de 40 hommes les compagnies d'infanterie de l'armée du Duché de Varsovie.*

En ajoutant 40 hommes à chaque compagnie dans 14 régiments d'infanterie du Duché, on obtient une augmentation de 10,080 hommes.

L'armée serait par conséquent forte de 70,080 hommes dont 8000 employés en Espagne.

Cette augmentation exigerait les dépenses suivantes:

Première mise de 10,080 hommes	1,266,981 fr. 60 c.
Solde	1,149,750 „ 62 „
Haute paie de 3360 hommes d'augmentation dans les compagnies de grenadiers et voltigeurs	25,051 „ 21 „
Masse d'entretien	60,480 „ — „
Subsistances	1,653,624 „ — „

**Total pour la 1<sup>re</sup> année 4,155,887 fr. 43 c.**

Sur cette somme 1,266,981 fr. 60 c., comme frais de première mise, demanderaient à être payés de suite.

Le reste, s'élevant à 2,888,905 fr. 83 c., pourrait être versé tous les mois, à raison d'un douzième qui serait de 240,742 fr. 20 c.

La déduction de la première mise dans les années suivantes réduirait les frais d'entretien des 10,080 hommes d'augmentation à 3,332,232 fr. 74 c.

## Observation.

Dans les calculs ci-dessus, on a suivi les principes adoptés pour la liquidation des frais d'entretien des hommes d'augmentation entretenus à la suite de la convention du 18 mars 1809, à la réserve de l'évaluation de la ration de vivres du soldat, qui de 40 centimes  $\frac{3}{4}$ , a été portée à 45. Cette augmentation est indispensable à raison du prix actuel de la viande.

Le florin de Pologne a été évalué à 61 cent.  $\frac{2}{3}$ .

Le ministre de la guerre du Duché de Varsovie  
*Joseph Prince Poniatowski.*

## 436. Sprawozdanie o zarządzeniach wojskowych w Warszawie.

(Paryż, połowa maja 1811).

Rozkazy wydane 28 kwietnia celem zabezpieczenia broni i amunicji. Ściągnięto urlopowanych. Rozmieszczenie wojska tak, aby żaden oddział nie był odcięty. Granicy strzeże kawalerją Roźniecki. Składy żywności. Porozumienie co do opróżnienia szpitali<sup>1)</sup>.

*Rapport sur les mesures militaires prises à Varsovie.*

## Artillerie.

Le 28 avril, l'ordre a été donné à Varsovie d'y faire venir de Zamość les deux canons de 24 en bronze qui s'y trouvent, ainsi que 6 pièces du même calibre qui sont à Modlin, ce qui complétera le nombre de 8 pièces de 24 qui doivent être envoyées à Varsovie.

D'envoyer de suite l'ordre à Thorn pour que la moitié des bouches à feu en fer et des projectiles venant de Stettin soit employée à compléter l'armement de Thorn, et que l'autre moitié des dits canons, et notamment ceux sans affûts, ainsi que l'autre moitié des projectiles restent à bord des bateaux sur lesquels ils sont venus de Stettin, afin d'être prêts à partir au premier ordre pour Danzig.

De faire évacuer incessamment tout le matériel de l'artillerie, les munitions y comprises, de Sierock sur Modlin ou Varsovie.

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1646. Por. A. E., Saxe 80 f. 248: „Détail des dispositions prises le 28 avril par le ministre de la guerre du Duché de Varsovie“ (t. j. przez Wielhorskiego, radcę stanu, który go zastępował). Por. raport Zajączka z 29 kwietnia (Skalkowski: *O cześć* 374—7).

De donner les caissons nécessaires à l'artillerie régimentaire, tant pour les bouches à feu que pour les cartouches d'infanterie.

De garder à Varsovie 72 bouches à feu et autant de caissons qu'il en faut pour que ces bouches à feu soient approvisionnées de 200 coups chacune, et en calculant des cartouches d'infanterie pour 20,000 hommes à 60 coups par homme.

## Armes.

Quant aux armes à feu, comme le besoin pourrait exiger d'armer les gardes nationales, voici les dispositions qu'on a fait prendre:

Garder à Varsovie 4,000 fusils.

Envoyer à Thorn 1,000 id.

„ à Cracovie 600 id.

„ à Radom 600 id.

„ à Danzig 6,000 fusils de ceux qui

sont hors d'état de servir et qu'on n'aurait pas le temps de faire racommoder.

Le reste des armes sera réparti entre Łęczyca, Kalisz et Posen.

## Munitions.

Pour les munitions: de garder à Varsovie l'approvisionnement nécessaire pour 72 bouches à feu de l'équipage de campagne, ainsi que des 8 pièces de 24 qui doivent y arriver, à raison de 200 coups par pièce.

Soixante coups par homme pour 2000 hommes dans les magasins, pour être distribués au premier ordre.

Un pareil nombre dans les caissons pour suivre l'armée. Le reste des munitions qui se trouvent à Varsovie, seront réparties incessamment par échelons entre Varsovie, Glogau et Custrin. Les points choisis pour ces magasins de munition sont: Łęczyca, Uniejów, Kalisz, Konin et Posen. D'après cette répartition on enverra le tiers de ces munitions à Łęczyca et les deux autres tiers, par parties égales, dans les endroits désignés ci-dessus. L'évacuation de tous ces objets sera faite avant le 1<sup>er</sup> mai, si les moyens de transport suffisent.

Dans tous les endroits désignés il y a des bâtiments

suffisants, savoir: à Łęczyca un magasin à poudre et des bâtiments suffisants pour déposer des armes; à Uniejów un château sur la rive gauche de la Warta; à Kalisz un magasin à poudre; à Konin un vieux château; à Posen un magasin à poudre.

Comme il ne reste pas de poudre au-dessus du besoin, on a pris le parti de faire tenir prêts à être expédiés pour Danzig, au premier ordre, environ 89,000 l. de salpêtre, et 15,000 l. de soufre, qu'on ne pourroit sur-le-champ employer à confectionner de la poudre.

#### Armée.

Quoique presque tous les semestriers soient rentrés aux corps dans le courant du mars, on a, d'après les ordres de Sa Majesté, renouvelé celui qui avait déjà anciennement été donné à cet égard.

Pour remplir les intentions de Sa Majesté relativement au rassemblement des troupes, en évitant autant que possible de donner de l'ombrage, voici l'emplacement des troupes qui a paru la plus convenable.

#### Infanterie.

Les 1, 2, 3 et 6 régiments restent à Modlin, le 8<sup>me</sup> laisse un bataillon à Sierock et deux bataillons à Varsovie, le 5<sup>me</sup> reste à Custrin, le 10<sup>me</sup> et 11<sup>me</sup> à Danzig, le 12<sup>me</sup> vient de Cracovie à Varsovie, ainsi que les deux compagnies qu'il avait à Częstochowa, le 13<sup>me</sup> à Zamość, le 14<sup>me</sup> reste à Thorn, le 15<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> restent à Varsovie, le 17<sup>me</sup> va à Thorn en laissant à Varsovie ses trois compagnies de voltigeurs.

#### Cavalerie.

Le 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> à Radom, le 3<sup>me</sup> vient de Cracovie, le 16<sup>e</sup> de Lublin à Maciejowice, le 4<sup>me</sup> va de Posen à Łowicz, le 5<sup>me</sup> va de Petrikau à Skierniewice, le 6<sup>me</sup> venant de Thorn, le 10<sup>me</sup> de Lipno, vont à Plock,

le 7<sup>me</sup> va de Petrikau à Rawa, le 8<sup>me</sup> va de Łomża à Ostrołęka, et se réunit au 15<sup>me</sup> qui y est déjà, le 9<sup>me</sup> à Danzig, le 11<sup>me</sup> va de Lublin à Janowiec, le 12<sup>me</sup> et 13<sup>me</sup> restent à Siedlce, le 14<sup>me</sup> à Varsovie.

L'emplacement ci-dessous des dépôts, en considérant que leur entassement au milieu des corps actifs pourrait gêner les opérations de l'armée, a paru convenir le plus aux circonstances, savoir:

Dépôts d'infanterie	Dépôts de cavalerie
du 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>me</sup> et 16 <sup>me</sup> à Kalisz,	du 1 <sup>er</sup> régiment à Staszow,
„ 4, 7, 9 et 17 <sup>me</sup> à Łęczyca,	„ 2 <sup>me</sup> „ à Konin,
„ 5 et 14 <sup>me</sup> à Posen,	„ 3 <sup>me</sup> „ à Cracovie,
„ 10 et 11 <sup>me</sup> à Bromberg,	„ 4 <sup>me</sup> et 6 <sup>me</sup> à Posen,
„ 12 <sup>me</sup> à Cracovie,	„ 5, 7, 8 et 15 <sup>me</sup> à Sieradz,
„ 13 <sup>me</sup> à Zamość,	„ 9 <sup>me</sup> à Gnesen,
„ 15 <sup>me</sup> à Konskie,	„ 10, 12 et 13 <sup>me</sup> à Petrikau,
„ 3, 6 et 8 <sup>me</sup> à Częstochowa.	„ 14 <sup>me</sup> à Konskie,
	„ 16 <sup>me</sup> à Sandomir.

Le dépôt de l'artillerie à Łęczyca.

Les ordres nécessaires pour l'exécution de ce mouvement ont été expédiés le 28 avril dans les 24 (h.) qui ont suivi la réception des ordres de Sa Majesté.

L'artillerie reste, comme elle est, à l'exception d'une compagnie qui est allée à Łęczyca.

Il semble que l'emplacement des troupes ci-dessus désigné peut rassurer Sa Majesté sur la crainte d'avoir quelque corps coupé en cas d'invasion.

Pour assurer le service et la surveillance des frontières le général Roźniecki prend le commandement des régiments de cavalerie à la rive droite de la Vistule.

On a donné à la direction de vivres les ordres nécessaires afin qu'il soit établi sur les routes de l'Oder des magasins de vivres, biscuit et fourrages, dans les endroits ci-dessous: Łowicz, Łęczyca, Uniejów, Kalisz, Rawicz, Konin, Września, Posen et Karge.

L'ordonnateur en chef a reçu des instructions pour faire évacuer les hôpitaux dans l'ordre ci-après :

Les hôpitaux de Lublin, Siedlce, Ostrołęka, Wąsocz, Płock, Radom, Varsovie, seront évacués sur Kalisz. Celui de Thorn a été porté à Posen, où il y a un local très convenable; on y a été déterminé en outre par la considération de l'éloignement où Thorn se trouve de Kalisz, et par la localité même, ayant à peine dans cette dernière ville de quoi établir un hôpital pour 1,200 malades.

**437. Do Clarke'go.**

Paryż, 20 maja 1811.

Prosi o podanie mu treści dekretu cesarza w sprawie wojsk polskich<sup>1)</sup>.

Monseigneur, m'étant présenté chez Votre Excellence, sans avoir été assez heureux pour La trouver, j'ose La

<sup>1)</sup> A. h. G. — Clarke do Poniatowskiego 22 maja 1811 (bruljon): „Comme je suis forcé de partir pour la campagne, je prie V. E. de vouloir bien permettre que je lui adresse les deux lettres ci-jointes, que je me proposais de lui remettre moi-même, et qui lui donneront sur l'objet dont il s'agit dans la séance du 20 de ce mois, tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin...” 22 maja: „...L'Empereur se propose de réunir aussitôt que faire se pourra, à Dantzick une division polonaise active qui fera partie du corps d'observation de l'Elbe sous les ordres immédiats de M. le m<sup>al</sup> prince d'Eckmühl.

Cette division composée des 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rég. d'infanterie de ligne, polonais, du 9<sup>e</sup> rég. de cavalerie, polonais, d'une compagnie d'artillerie à cheval, polonaise (l'une de deux qui sont à Dantzick, complétée à 420 hommes), d'une compagnie d'artillerie à pied, polonaise (l'une des quatre qui sont dans le Grand Duché de Varsovie, complétée à 84 h. montés), d'une compagnie de sapeurs, polonaise (prise à Dantzick), et d'une compagnie du train du Grand Duché de Varsovie, sera commandée par un général de division Français, un général de brigade Français, un général de brigade Polonais, un adjudant commandant Polonais, un chef de bataillon d'artillerie Français, et un capitaine du génie Français. Il y aura un commissaire des guerres Français et les administrations seront polonaises. — Chacun des 3 régiments d'infanterie sera porté à quatre bataillons. — J'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence, par ma lettre du 18 de ce mois, la composition qui doit être donnée au 4<sup>e</sup> bataillon dont les officiers et soldats seront fournis par vos soins, conformément à ce qui a été convenu par l'Empereur avec S. M. le Roi de Saxe; tout ce qui sera nécessaire pour leur première mise, sera fourni par le ministre directeur de l'admini-

prier de vouloir bien m'accorder quelques moments d'entretien. S. E. le Ministre des Relations extérieures m'a pré-  
stration de la guerre. — Quant à la solde, elle sera payée intégralement à ces 4<sup>e</sup> bataillons sur le pied polonais, comme aux trois premiers, et je suis chargé d'y pourvoir. — Chaque régiment aura une compagnie régimentaire d'artillerie servant deux pièces de trois. — La compagnie d'artillerie à cheval aura deux obusiers et 4 pièces de 6. — La compagnie d'artillerie à pied aura deux obusiers et 6 pièces de 6, ce qui avec l'artillerie des trois régiments fera 20 pièces pour la division. — Les pièces, harnais et chevaux seront fournis par l'armée d'Allemagne, et les attelages seront servis par la compagnie du train du Grand Duché. — L'Empereur me charge, toutefois, de faire connaître à Votre Excellence, qu'il désire que si l'équipage de campagne du Grand Duché de Varsovie peut fournir le matériel d'artillerie nécessaire pour les trois régiments d'infanterie polonais, cet équipage le fournisse; et que, dans le cas contraire, il lui en sera prêté de Dantzick, à charge de le rendre. — J'invite de nouveau Votre Excellence à prendre sur tous ces objets les ordres préalables de S. M. le Roi de Saxe à qui l'Empereur en a écrit, et à me faire connaître les dispositions que vous aurez faites en conséquence....“

Troupes polonaises. Formation d'un bataillon de 6 compagnies.

État-major:	Compagnie:
1 chef de b <sup>on</sup>	1 capitaine
1 adjudant major	1 lieutenant
2 adjudants sousofficiers	1 souslieutenant
1 porte-aigle	1 sergent major
1 officier de santé de 3 <sup>e</sup> classe	4 sergents
<u>Total 6.</u>	1 fourrier
	8 caporaux
	2 tambours
	<u>121 soldats</u>
	<u>Total 140 hommes.</u>

Total du b<sup>on</sup>, compris son état-major, 846 hommes.

Formation d'un 4<sup>e</sup> b<sup>on</sup> de dépôt de 4 compagnies.

État-major:	Compagnie:
1 capitaine commandant	1 capitaine
1 adjudant major	1 lieutenant
1 adjudant sousofficier	1 souslieutenant
1 officier de santé de 3 <sup>e</sup> classe	1 sergent major
<u>Total 4.</u>	4 sergents
	1 fourrier
	8 caporaux
	2 tambours
	<u>121 soldats</u>
	<u>Total 140 hommes</u>

Total du bat<sup>on</sup>, y compris l'état-major, 564 hommes.

venu qu'à la suite du travail que j'avais soumis à l'Empereur relativement à l'armée du Duché de Varsovie, Sa Majesté avait fait un décret, qui se trouvait entre les mains de Votre Excellence et dont le contenu ne tarderait point à être communiqué à S. M. le Roi de Saxe. Il me serait bien agréable de connaître les intentions de Sa Majesté l'Empereur, afin de prendre des mesures préparatoires qui en accéléreraient l'effet; et c'est là le but de l'entretien que j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence.

Elle me permettra de profiter de cette occasion pour Lui renouveler l'expression de ma haute considération

*Joseph Prince Poniatowski.*

**438. Do Józefa Wielhorskiego.**

Paryż, 10 czerwca 1811.

Uznanie dla zarządzeń ministerstwa wojny za jego nieobecności. Zabiegi o pomoc. Nadzieja rychłej wypłaty pożyczki. Starania podejmowane w tym celu<sup>1)</sup>.

Monsieur le Comte, j'ai reçu la dépêche que Vous avez bien voulu m'adresser le 16 mai, en me rendant compte des opérations du ministère de la guerre depuis mon départ. Je ne puis qu'applaudir aux mesures que Vous avez jugé convenable d'ordonner sous différents rapports. Elles sont entièrement conformes à ce qu'exige notre position actuelle, et ce qui a déjà été fait pour leur exécution, est d'autant plus satisfaisant que je n'ignore ni les difficultés contre lesquelles Vous avez à lutter, ni l'extrême embarras dans lequel Vous vous trouvez sous le rapport des fonds. Il est à présumer que, (en) peu de jours, le versement des premières sommes produit(es) de l'emprunt, levera une partie des obstacles que Vous (présente) la grande pénurie du numéraire: j'espère que l'époque d'un second paiement n'est pas éloignée, et je fais tout ce qui est en mon pouvoir, pour nous concilier les secours que les circonstances rendent si indispensables. (J'ai) la satisfaction de voir que mes démarches ont déjà été suivies de quelque succès, et je ne négligerai certainement rien pour amener encore des résultats favorables. Veuillez bien, Monsieur le Comte, agréer

<sup>1)</sup> B. K. 4694. Tekst w kilku miejscach uszkodzony uzupełniono.

l'expression des sentiments de mon amitié et de ma haute considération.

*Joseph Prince Poniatowski.*

**439. Do (Maret'a).**

Paryż, 13 czerwca 1811.

Załącza doniesienia o poruszeniach wojsk w prowincjach granicznych z Księstwem Warszawskim. Wywieziono broń z Warszawy; nadchodzącą wstrzymano w drodze. Gdy zniknęło bezpośrednio niebezpieczeństwo, potrzebne rozkazy do komendantów odnośnych twierdz, aby wydali złożone u nich zapasy. — Nędza wojskowych niepłatnych dochodzi do ostatecznych granic. Zewsząd żądania pieniędzy, także z Gdańska i Głogowa, a żadnych niema dochodów i cała nadzieja w pożyczce. Z takimi trudnościami trzeba walczyć ciągle<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je m'empresse d'avoir l'honneur de faire parvenir ci-joints à Votre Excellence les renseignements qui viennent de m'être adressés sur la Russie et les mouvements de troupes dans les provinces limitrophes du Duché de Varsovie<sup>2)</sup>.

A l'époque où ces mouvements avaient paru prendre un caractère plus décidé, on avait, d'après les vues de S. Majesté l'Empereur, jugé nécessaire de faire évacuer le dépôt d'armes de Varsovie. Les places du Duché n'offrant point encore le degré de force nécessaire pour leur sûreté, ces armes avaient été envoyées à Danzig et Glogau et l'on avait fait diriger sur Custring le transport des armes que S. Majesté a fait délivrer dernièrement au Duché. A la même époque S. E. le maréchal prince d'Eckmühl a fait arrêter provisoirement à Glogau les pièces et caissons délivrés à Mayence pour l'artillerie régimentaire<sup>3)</sup>.

Il résulte de ces mesures de précaution que les commandants français des places mentionnées ne se croyant point autorisés à se dessaisir de ces armes, l'autorité militaire du Duché se voit dans les cas de demander le consentement de S. E. le maréchal prince d'Eckmühl, chaque fois qu'il devient nécessaire de puiser dans ces dépôts, pour compléter l'armement des corps ou des gardes nationales:

<sup>1)</sup> A. Cz. 5463.

<sup>2)</sup> Tamże: Extrait d'un rapport du général Roźniecki du 31 mai 1811 de Siedlce, extrait d'un rapport de Łomża du 22 mai 1811, extrait d'un rapport de Terespol du 29 mai 1811.

<sup>3)</sup> Kraszewski VI 72.

ce qui vu les distances, ne peut qu'entraîner des délais préjudiciables au service. Désirant prévenir les inconvénients qui peuvent en résulter, je crois de mon devoir d'en prévenir V. Excellence, en La priant de soumettre ces détails à S. Majesté l'Empereur et de provoquer ses ordres pour que les armes évacuées du Duché sur Danzig et Glogau, ainsi que celles reçues à Mayence et déposées momentanément à Custrin, de même que le matériel régimentaire d'artillerie arrêté éventuellement à Glogau, soient tenus à la disposition de l'autorité militaire polonaise, comme appartenant au Duché, et les commandants des places mentionnées autorisés à le faire délivrer sur ses réquisitions directes.

Conformément à la demande qui m'en a été faite par S. E. M. le duc de Feltre, je vais lui donner connaissance des mesures qui ont été prises dans le Duché pour remplir les intentions de Sa Majesté l'Empereur. En attendant, je crois bien essentiel de ne point cacher à V. E. que les derniers rapports que je viens de recevoir du Duché, contiennent ces mots: „La misère est ici parvenue à son comble et la désertion a déjà commencé à faire des ravages considérables dans plusieurs corps. Tous les chefs demandent au moins quelques fonds pour subvenir aux besoins les plus urgents des corps qu'ils commandent; les officiers sont aux abois; les officiers supérieurs ne recevant pas même les vivres et n'étant pas payés, sont vraiment dans l'indigence. M<sup>r</sup> le général Rapp et M<sup>r</sup> le général Beaupré demandent, chacun de leur côté, des fonds pour les corps polonais qui sont sous leurs ordres; les troupes qui partent dans ce moment pour Danzig, demandent à être payées au moins en partie de ce qui leur est dû. A tout cela il n'y a qu'une réponse à donner, c'est que les caisses militaires sont à sec et que presque rien n'y entre. Ce n'est donc que l'emprunt ou des mesures extraordinaires qui pourront nous tirer de ce pas“.

Ces détails pourront convaincre Votre Excellence des difficultés contre lesquelles on a sans cesse à lutter dans le Duché de Varsovie, et de suites fâcheuses qu'entraîne le dénuement dans lequel on s'y trouve encore<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> Por. *Ot. wojna* II 262, 280, 282.

J'ai l'honneur de Lui renouveler l'expression de ma plus haute considération.

*Joseph Prince Poniatowski.*

440. Do Clarke'go.

Paryż, 14 czerwca 1811.

Zawiadania o zarządzeniach wojskowych w Księstwie: o formowaniu czwartych bataljonów w piątym, dziesiątym i jedenastym pułku, o wysłaniu kompanji artylerji lekkiej do Gdańska i robotników ziemnych Wisłą. Ma być otwarta droga wojskowa z Bydgoszczy do Gdańska. Artylerja pułkowa w stanie tworzenia się z ludzi w tym celu już przysposobionych a według wzorów francuskich. Dostarczył materiału do zaopatrzenia kompanji armatniej w Gdańsku, braknie tylko ambulansu i kuźni<sup>1)</sup>.

Monseigneur, conformément à la demande contenue dans les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 et 22 du mois dernier, je m'empresse de Lui donner connaissance des mesures ordonnées dans le Duché de Varsovie, d'après la volonté de S. M. le Roi de Saxe, pour l'exécution des intentions de Sa Majesté l'Empereur dont Elle a bien voulu me faire part<sup>2)</sup>.

Pour former les 4<sup>es</sup> bataillons du 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie, il a été pris dans chacun des régiments de la même arme 1 officier et 4 s<sup>es</sup> officiers, dont une partie, avec 500 conscrits rassemblés à Lenczyca, a été sur-le-champ dirigée sur Bromberg, où se trouvaient déjà les dépôts des 3 régiments mentionnés. Le reste des hommes nécessaires pour compléter les 3 bataillons à former, sera pris sur une levée de 4000 conscrits, qui s'effectue dans ce moment. Ils seront incessamment dirigés sur Danzig.

Une compagnie d'artillerie légère, avec ses hommes du train, forte de 168 hommes et 94 chevaux, destinée pour la division de Dantzig, est partie de Varsovie le 4 de ce mois, pour se rendre à Bromberg.

Le même jour a été mise en marche, pour la même destination, 1 compagnie de sapeurs, forte de 123 hommes, officiers compris; et 63 hommes qui sont encore nécessaires pour mettre la 6<sup>e</sup> compagnie d'artillerie à pied, à Danzig,

<sup>1)</sup> A. h. G.

<sup>2)</sup> Por. sprawozdania Zajączka przesyłane Davout'owi (Skałkowski: *O cześć* 368—382).

en état d'atteler et de servir 8 bouches à feu. Cette force des compagnies d'artillerie polonaise, tant à pied qu'à cheval, vient de ce que, d'après l'organisation de cette arme dans le Duché de Varsovie, elles comptent, chacune dans ses cadres, le nombre d'hommes nécessaire pour le train. Celui de l'artillerie régimentaire étant également compris dans la compagnie attachée à chaque régiment, la division de Danzig se trouve pourvue de son train, et l'envoi d'une compagnie séparée devient entièrement inutile.

Pour acheminer à Danzig les troupes destinées pour cette place, on profitera, comme on l'a fait jusqu'ici, de la facilité qu'on a éprouvée de la part du gouvernement prussien pour en effectuer le transport par la Vistule; ce qui ne demande que 2 ou 3 jours de temps.

D'après ce que S. E. le maréchal prince d'Eckmühl a annoncé aux autorités militaires dans le Duché de Varsovie, il devait être ouvert incessamment une route militaire directe entre Bromberg et Danzig. Si cette mesure n'était point encore convenue avec le gouvernement prussien, à l'époque du départ de la compagnie d'artillerie à cheval, celle-ci devra être dirigée sur Cüstrin, par Züllichau et Crossen, pour se rendre de là à Danzig.

S. M. le Roi de Saxe vient d'ordonner la formation d'une compagnie d'artillerie régimentaire, pour chaque régiment d'infanterie. L'exécution de cette disposition sera d'autant plus facile et plus prompte que, depuis le mois d'octobre 1810, 2 officiers, 4 s<sup>s</sup> officiers et 30 hommes avaient été désignés pour cet objet dans chaque corps et exercés aux manœuvres de l'artillerie: de manière qu'ils sont aujourd'hui en état de servir leurs pièces. Cette mesure a eu également lieu dans le 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie.

L'organisation des compagnies d'artillerie régimentaire est la même qui a été prescrite pour l'armée française le 11 juin 1809.

Pour former le matériel de celles de la division de Danzig, j'ai fait, il y a déjà quelque temps, diriger sur Cüstrin 6 pièces de 3 et 18 caissons. Chacun des 3 régiments d'infanterie qui font partie de cette division, a 4 fourgons attelés. Il ne restera par conséquent à fournir pour le ma-

tériel régimentaire que les ambulances et forges de campagne.

En transmettant à Votre Excellence les détails ci-dessus, il m'est bien agréable de pouvoir profiter de cette occasion pour Lui renouveler l'expression de ma haute considération.

*Joseph Prince Poniatowski.*

#### 441. Do Maret'a

Paryż, 14 czerwca 1811.

Przedkłada raporty nadesłane mu z Warszawy. Obawia się, że tętno przygotowań słabnie, a z doświadczenia wie, jak niezmiernie trudną jest akcja bez poprzedniego przysposobienia<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je m'empresse d'avoir l'honneur de faire parvenir à Votre Excellence les rapports que je viens de recevoir de Varsovie; ils contiennent quelques détails sur l'état des choses en Russie, qui me paraissent assez intéressants.

<sup>1)</sup> A. E., Pologne, corr. 327 f. 392. O zachowaniu się księcia w czasie, gdy się wazyły postanowienia o wojnie z Rosją, por. doniesienia Einsiedela (D. St. 2757) z 24 maja 1811: „...Les nombreux voyageurs Polonais qui se trouvent à Paris dans un moment de crise nouvelle, ont excité l'attention générale... L'apparition subite du roi de Naples, sous prétexte de féliciter pour la naissance de roi de Rome, a donné plus d'importance à toutes leurs démarches, et il s'est formé deux partis, dont l'un tient pour les Polonais et l'autre, quoique beaucoup moins nombreux, est favorable aux Russes. Les personnes de la famille impériale, le prince de Neuchâtel, le prince de Bénévent, M<sup>rs</sup> les ducs de Frioul et de Bassano, et les gens de la cour en général distinguent beaucoup les Polonais. M<sup>r</sup> le p<sup>re</sup> Poniatowski s'est fait recevoir en particulier, et sans croire avoir besoin pour lors de présentation, chez le ministre des relations extérieures, chez l'imperatrice Joséphine, chez le roi de Naples, chez le prince de Bénévent et surtout chez la princesse Pauline qui se trouve dans cette saison-ci à Neuilli. Quelques-uns de ses compatriotes ont suivi de loin son exemple, et auraient peut-être aussi voulu essayer de leur côté de voler quelque fois de leurs propres ailes. Quoiqu'il en soit de ceux-ci, l'esprit qui les anime en commun, et qui en quelque sorte excite l'animadversion publique, j'en excepte cependant le langage modéré du p. Poniatowski qui s'est contenté de montrer qu'il est plein d'ardeur pour la guerre, cet esprit, dis-je, consiste à prêcher partout une croisade contre les Russes, d'exagérer leur projet d'attaque et leurs forces...” Por. *Ot. wojna* II 255—6, doniesienie Prendela, który wyjechał z Paryża 27 kwietnia 1812: „Poniatowski war in Paris angekommen und sein Betragen ist eingezogen, hingegen jenes des Grafen Krasiński... um so lärmender...”

J'ai lieu de craindre que le manque de fonds, et peut-être un peu trop de sécurité, n'aient ralenti l'effet des mesures qui avaient paru essentielles dans les circonstances présentes. Cependant, dans un pays dont les ressources ne sont pas très grandes, il est indispensable de s'assurer d'avance de celles qui sont les plus nécessaires, et l'expérience que j'ai déjà été plus d'une fois dans le cas de faire, ne me rassure pas sur les résultats qu'on obtient, lorsque le moment d'agir est arrivé, et qu'on n'y est point entièrement préparé.

Agrééz, Monseigneur, l'expression renouvelée de ma plus haute considération. *Joseph Prince Poniatowski.*

## 442. Do Berthier'a.

Paryż, 16 czerwca 1811.

Prosi o pozwolenie udania się do kraju dla Bronikowskiego w myśl życzeń jego żony dla uporządkowania różnych spraw majątkowych<sup>1)</sup>.

Monseigneur, M<sup>me</sup> Bronikowska, épouse du général de brigade de ce nom au service de France, employé actuellement en Espagne<sup>2)</sup>, vient de me faire connaître que ses affaires que son départ précipité de Galicie, pendant la campagne de 1809, l'a forcé d'abandonner au hasard, se trouvent tellement dérangées par sa longue absence qu'il n'a pu prévoir à cette époque, que malgré une fortune assez considérable il est sur le point de se voir totalement ruiné, s'il tarde plus longtemps à les remettre en ordre. — M<sup>me</sup> Bronikowska me prie en conséquence de solliciter auprès de Votre Altesse Sérénissime pour son mari une permission de revenir pour quelque temps dans le Duché de Varsovie. Persuadé que les devoirs du service doivent l'emporter sur toute autre considération, j'hésiterais à intervenir auprès d'Elle pour qu'un officier en activité puisse s'éloigner de son poste pendant la guerre, si la connaissance que j'ai moi même de l'état des affaires de M<sup>r</sup> le général Bronikowski, ne me faisait, pour ainsi dire, un devoir de chercher à prévenir sa ruine, en lui rendant ce témoignage au-

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1628.

<sup>2)</sup> Por. *En marge de la corr. de Nap.* 39—40, *Żychliński Złota Księga* II 32—3.

près de Votre Altesse Sérénissime, et si j'étais moins convaincu qu'Elle se plaira également à épargner une aussi fâcheuse extrémité à un militaire de mes compatriotes, qui ne s'y trouve exposé que par son zèle pour le service de Sa Majesté l'Empereur.

Il me sera, Monseigneur, bien doux de penser que la démarche que je prends la liberté de faire auprès de Votre Altesse Sérénissime, aura contribué au succès<sup>1)</sup> des vœux de M<sup>me</sup> Bronikowska<sup>2)</sup>, et je La prie de ne point douter de ma reconnaissance, comme des sentiments de la très haute et respectueuse considération et du dévouement dont je La supplie d'agréeer l'hommage.

## 443. Do Brezy.

Paryż, 18 czerwca 1811.

Przesyła do rozstrzygnięcia królewskiego żądanie Sokolnickiego, aby zaliczyć mu kilkanaście tysięcy franków z nowej pożyczki tytułem zaległości żoldowych<sup>3)</sup>.

M. le général de div<sup>on</sup> Sokolnicki se trouvant sur son départ de Paris<sup>4)</sup>, gêné pour les moyens de faire face à ce qu'il a à acquitter ici, me demande, par la lettre ci-jointe, d'intervenir auprès de S. E. M. le comte d'Einsiedel pour qu'il puisse toucher, sur les fonds provenant de l'emprunt, une somme de 12 à 15 mille francs, en déduction de l'arriéré de ses appointements, qui ne saurait lui être payé, dans l'état actuel des caisses du Duché. M. le général Sokolnicki a en effet à réclamer des arrérages assez considérables; mais n'étant point autorisé à disposer du fonds sur lequel il désirerait être remboursé, je ne puis me permettre de souscrire à la demande qu'il m'adresse. En la faisant parvenir en conséquence à Votre Excellence, je La prie de vouloir bien en soumettre le contenu à Sa Majesté le Roi qui, si Elle daigne condescendre à accorder cette faveur

<sup>1)</sup> 19 czerwca 1811 Berthier przedłożył cesarzowi list Poniatowskiego, ale rzecz poszła w odwłokę.

<sup>2)</sup> Anna z hr. Krasińskich.

<sup>3)</sup> D. St. 2758.

<sup>4)</sup> M. Sokolnicki: *General Michał Sokolnicki* 204—7 i 387—9, *Kwartalnik hist.* r. 1912 str. 394.

à M. le général Sokolnicki, fera sans doute instruire de Sa volonté son ministre à Paris.

**444. Do Maret'a.**

Paryż, 8 lipca 1811.

Wiadomości odebrane o przygotowaniach wojennych w Księstwie. Konieczność pomocy dla kraju wycieńczonego. Król część pożyczki zaliczonej ze skarbu cesarskiego obrócił na ratę od długów przejętych w Bajonnie i na zabezpieczenie pieniędzy papierowych. Tymczasem nędma powoduje zbiegostwo wśród rekrutów i grozi zupełnem rozprzężeniem. Dlatego domaga się zaliczenia dalszych dwu milionów dla ocalenia armji gotowej zawsze do największych poświęceń dla cesarza<sup>1)</sup>.

Monseigneur, les rapports qui me parviennent sur l'exécution des mesures ordonnées dans le Duché de Varsovie pour le complètement de l'armée en hommes et chevaux, l'organisation des différents services, nécessaires pour la rendre mobile, et la mise en état de défense des places, me mettent à même d'annoncer à Votre Excellence que les intentions de Sa Majesté l'Empereur, relativement à ces objets, pourront être remplies<sup>2)</sup>.

Dix mille conscrits et environ 8000 chevaux, levés dans l'espace de 2 mois; 2 bataillons du train, dont l'organisation ne tardera point à être achevée; quelques centaines de voitures d'artillerie, construites ou en construction, attestent également l'empressement de Sa Majesté le Roi de Saxe à concourir aux vues de Sa Majesté l'Empereur, par des dispositions analogues à l'urgence des circonstances; l'activité et le zèle de tous ceux à qui l'exécution en a été confiée, et la volonté bien prononcée des habitants du Duché, de ne se refuser à aucun sacrifice qui pourra constater, aux yeux de leur Auguste Protecteur, leur reconnaissance et leur dévouement.

Mais, plus ces résultats présentent un ensemble satisfaisant, moins il est possible de ne pas admettre la conviction qu'ils doivent non seulement occasionner momentanément une dépense très considérable qui est au-dessus des moyens du trésor, mais aussi, qu'avec l'extrême dénuement que les circonstances amènent et augmentent tous les jours

<sup>1)</sup> A. E., Pologne, 327, f. 453—4.

<sup>2)</sup> Kraszewski VI 70, 72; Niemcewicz I 252—3; Kołaczkowski I 73—4.

davantage dans le pays, il ne saurait pourvoir à l'entretien de son armée, ainsi complétée et mise sur le pied de guerre, sans des secours extraordinaires, pour obtenir lesquels il n'existe d'autre ressource, que la bienveillance et la générosité de Sa Majesté l'Empereur.

Déjà ce Souverain a daigné en donner une preuve, en ordonnant une avance du trésor impérial sur les rentrées de l'emprunt. Mais la délicatesse de S. M. le Roi de Saxe, et Sa scrupuleuse exactitude à remplir Ses engagements, Lui ayant fait envisager dans cette mesure un moyen et une obligation de plus de s'acquitter de ceux qu'il a pris par la convention de Bayonne; et l'établissement d'une caisse d'escompte, indispensable pour entretenir le crédit des billets émis dans le Duché<sup>1)</sup>, ayant également absorbé une partie du premier versement, l'armée n'a reçu encore que des fonds très insuffisants pour ses dépenses momentanées, et qui ne peuvent, à plus forte raison, couvrir celle de son entretien, jusqu'à l'époque d'une nouvelle rentrée.

Dans une position aussi critique, dont les suites s'annoncent déjà par une nombreuse désertion des conscrits<sup>2)</sup> nouvellement levés, aux besoins desquels on ne saurait fournir, à la veille peut-être de voir le plus extrême dénuement amener la dissolution de l'armée et l'anéantissement des résultats obtenus au prix des derniers efforts des habitants du Duché, mon devoir et le vœu de Sa Majesté le Roi, mon maître, m'engagent également à ne rien négliger pour prévenir une aussi fâcheuse extrémité. C'est dans cette vue, et avec la conviction la plus entière qu'il n'existe point d'autre moyen de parvenir à ce but, que je prends la liberté de solliciter auprès de Sa Majesté l'Empereur, par l'entretien de Votre Excellence, une nouvelle avance de 2 millions, à reprendre sur les prochaine rentrées de l'emprunt. J'aime, comme Polonais, à espérer qu'en soumettant à Son Auguste Souverain la demande que Lui fait pour le même objet l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Roi, Elle ne fera point difficulté de contribuer à

<sup>1)</sup> Niemcewicz I 259—60.

<sup>2)</sup> Por. Handelsman 228, Skalkowski: *O cześć* 334.

en assurer le succès, par l'observation que cette marque de bienveillance est indispensable pour l'existence d'une armée qui mettra toujours son bonheur à Lui donner des preuves de son entier dévouement<sup>1)</sup>.

## 445. Do Maret'a.

Paryż, 8 lipca 1811.

Zażądał od króla rozkazów, aby dostarczyć 800 ludzi do drugiego pułku ułanów. Chciano jednak wpiery porozumieć się co do sposobu ich wydostania. Cesarz uważał, że należy wziąć z pułków po 50 ludzi, dla których nie dostawało koni. To przypuszczenie okazało się mylnem. Wszystkie pułki mają potrzebną ilość koni. Dlatego zmiany w ich składzie byłyby teraz niekorzystne. Co więcej, nie wszystkie pułki mogłyby dostarczyć po 50 ludzi rodem z Księstwa, którzy służą od roku, bo dzie sięć z nich utworzono dopiero w ostatniej wojnie a XV i XVI złożone są z ochotników zakordonowych. Wreszcie zamiłowanie narodowe do konia sprawia, że piesi są gotowi pójść kilka set mil, aby wstąpić do jazdy, a przeciwnie kawalerzyści spieszeni zbiegaliby podczas drogi. Radziłby więc potrzebnych 800 ludzi wybrać z całego wojska, głównie z piechurów, którzy chcą służyć konno. W każdym razie niedobór stąd powstały wypadnie uzupełnić nowym zaciągiem<sup>2)</sup>.

Monseigneur, conformément à la demande qui m'en avait été adressée, en son temps, par S. E. le Duc de Feltré, je me suis empressé de prendre les ordres du Roi relativement aux 800 hommes que Sa Majesté l'Empereur désire voir fournis par le Duché de Varsovie, pour compléter le 2<sup>e</sup> régiment de lanciers de la Vistule.

Aimant à se prêter en tout aux vues de Son Allié, S. M. mettra certainement un égal empressement à les remplir dans cette occasion; mais avant l'ordonner les mesures

<sup>1)</sup> K(osińskich zbiory w Koszutach) zachowały list szefa sztabu gen. Fiszera do Amilkara Kosińskiego z 27 czerwca 1811 tak określający położenie: „W nowiny bardzo my tu ubodzy; Moskale, którzy nie dawno zjeść nas chcieli na jedno śniadanie i otwarcie z tem powszechnie odgrazali się, dziś zupełnie ucichli o wojnie, do której jednak szczerze i mocno się gotują i o której dziś może więcej w rzeczy samej, jak dawniej myśla. My skromniejsi nieco od nich, staramy się ile możności, aby im śniadanie zrobić jak najmniej strawnym. — Przyszedł nam 23-go z Drezna milion złotych polskich, lecz do tego momentu grosza z tych pieniędzy nie widzieliśmy, bo już je 4-ty dzień ważą. Ale ten milion, jeżeli wkrótce więcej ich nie nadejdzie, nie wiele nam pomoże“.

<sup>2)</sup> A. E., Pol., corr. 327 f. 455—6.

demandées, Elle a cru indispensable d'appeler l'attention de Sa Majesté l'Empereur sur le mode de leur exécution.

D'après la communication faite directement à Sa Majesté le Roi de Saxe, Sa Majesté l'Empereur n'a désiré qu'il fût pris 50 hommes dans chaque régiment de cavalerie, que dans la persuasion que ces corps avaient un grand nombre d'hommes sans chevaux. Cette circonstance n'existant plus, puisque tous les régiments en ont été, depuis peu, complètement pourvus, Sa Majesté pense que la mesure d'en distraire actuellement 800 pris entre ceux qui ont déjà un an de service, pourrait donner lieu à des inconvénients assez graves<sup>1)</sup>, pour nécessiter un changement dans cette disposition; et Elle m'ordonne en conséquence de faire à cet égard les représentations nécessaires.

En remplissant les ordres du Roi, je crois devoir observer à Votre Excellence que, même en mettant de côté ce que la mesure proposée entraîne nécessairement de préjudice sous le rapport du service, la plus grande partie de nos régiments de cavalerie n'est point en état de fournir chacun 50 hommes qui remplissent les conditions exigées, d'être nés dans le Duché et d'avoir au moins un an de service. Il sera facile à Votre Excellence de s'en convaincre, lorsque j'aurai eu l'honneur de Lui dire que 10 de ces régiments ayant été formés en Galicie, pendant la campagne de 1809, sont presque entièrement composés d'hommes levés ou engagés volontairement dans la partie de la Galicie qui est demeurée à l'Autriche. Il est même plusieurs de ces régiments, entr'autres le 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>, qui ayant été formés par des particuliers domiciliés dans les provinces polonaises de la domination russe, ne se composent presque que d'hommes qui en ont émigré volontairement, avec leurs chevaux.

A ces circonstances qui doivent nécessairement rendre impossible la stricte exécution des intentions de Sa Majesté l'Empereur, il s'en joint une qui peut-être paraîtra extraordinaire, mais qui cependant est entièrement dans le génie de la nation polonaise, c'est que, si on peut assez facilement engager un fantassin à faire quelques centaines de

<sup>1)</sup> Niemcewicz I 261, 263.

lieues dans l'espérance de passer dans un corps de cavalerie, un cavalier à qui l'on ôte son cheval, pour l'envoyer à pied à la même distance, est toujours mécontent et tenté de désertier. Je suis persuadé par conséquent qu'en prenant dans la cavalerie les 800 hommes demandés pour le 2<sup>e</sup> régiment de lanciers, on peut s'attendre à perdre, de cette manière, beaucoup de gens d'élite.

Pour concilier toutes ces circonstances, et obvier aux inconvénients exposés, je crois que le meilleur parti à prendre serait de répartir les 800 hommes mentionnés sur toute l'armée du Duché, de borner, tout au plus, à 200 ceux qu'on tirerait de la cavalerie et de prendre le reste parmi ceux qui témoigneraient le désir d'entrer dans les troupes à cheval, sans s'arrêter à la durée de leur service. — En priant en conséquence Votre Excellence de soumettre à Sa Majesté l'Empereur ces observations dont j'ai l'honneur de Lui faire part, d'après les ordres du Roi, j'attends la décision dont Elle voudra bien me donner communication, pour en provoquer l'exécution, sans le moindre délai. En tout cas, il serait nécessaire que Sa Majesté l'Empereur voulût bien engager S. M. le Roi de Saxe, à faire remplacer, au moyen d'une nouvelle conscription, les hommes qui seraient pris dans l'armée pour le 2<sup>e</sup> régiment de lanciers.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'expression réitérée de ma plus haute considération.

*Joseph Prince Poniatowski.*

**446. Do Maret'a.**

Paryż, 19 lipca 1811.

Przedkłada raporty z Warszawy z wyliczeniem potrzeb gwałtownych wojska i twierdz Księstwa. Brak pomocy może pociągnąć stratę wszystkich dotychczasowych wysiłków <sup>1)</sup>.

Monseigneur, je m'empresse de faire parvenir à Votre Excellence les rapports que j'ai reçus de Varsovie par le dernier courrier. Elle y trouvera l'exposé des nombreux et urgents besoins de l'armée et des places du Duché de Varsovie, ainsi que du peu de secours que ces objets ont trouvé dans le premier versement de l'emprunt.

<sup>1)</sup> A. E. Pologne, corr. 327 f. 511.

En priant Votre Excellence de mettre ces circonstances sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur, je ne saurais rien ajouter aux représentations que j'ai eu l'honneur de Lui adresser par ma lettre du 8 de ce mois; mais convaincu, combien chaque jour aggrave la position critique, sur laquelle j'ai cherché à appeler Son attention, je ne puis me dispenser de répéter que, si Son Auguste Souverain ne daigne donner au Duché une nouvelle marque de Sa bienveillance, on doit s'attendre inmanquablement à des résultats fâcheux, qui entraîneront la perte de toutes les ressources que le dévouement sans bornes des habitants du Duché envers leur Protecteur a seul pu rendre possibles, au milieu de la détresse générale.

Agréer, Monseigneur, l'expression de ma plus haute considération.

*Joseph Prince Poniatowski.*

**447. Do Zajączka.**

Paryż, 19 lipca 1811.

Otrzymał różne doniesienia, które przedkładał cesarzowi. Uznanie dla jego zarządzeń powszechnie. Dołącza zapewnienia osobistego szacunku <sup>1)</sup>.

J'ai reçu les différentes dépêches <sup>2)</sup> que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser successivement. Elles ont toutes été mises sous les yeux de l'Empereur, et il m'est bien agréable, Monsieur le Général, de Vous témoigner qu'on rend pleinement justice, tant aux mesures que Vous avez jugé nécessaire de prendre dans les circonstances pressantes où se trouve le Duché, qu'à l'activité avec laquelle Vous en avez fait suivre et surveillé l'exécution. Je Vous prie, Monsieur le Général, de ne point douter que je n'avoue avec plaisir l'obligation que je Vous ai particulièrement, d'avoir si bien coopéré à la tâche difficile qui nous est imposée <sup>3)</sup>;

<sup>1)</sup> B. B. Zajączka tytułował: „commandant en chef par intérim dans le Duché“.

<sup>2)</sup> Z 22 kwietnia i 29 maja, a może i 10 lipca (Skałkowski: *O cześć* 372, 382—5). U Kraszewskiego VI 66—7, 69, 72—3, 75, 78—9 wzmianki o listach do księcia Poniatowskiego pod dniem 13, 17 i 20 kwietnia, 1, 4 i 11 maja, 1, 8 i 12 czerwca.

<sup>3)</sup> Listy Zajączka do Davout'a u Skałkowskiego: *O cześć* 368—83, 385—92.

et qu'en joignant mon suffrage à ceux que Vous avez obtenus, je n'y trouve de nouveaux motifs à la considération aussi vraie que très distinguée dont je consigne ici avec empressement l'expression.

**448. Do Senfft'a.**

Paryż, 29 lipca 1811.

Miał 28 lipca posłuchanie pożegnalne u cesarza. Zaliczka dalszych dwu miljonów. Wyjedzie w ciągu jakich 8 lub 10 dni. Zatrzymują go sprawy siostry. Spodziewa się zdążyć do Dreżna na 16-go lub 17-go sierpnia. Grzeczności <sup>1)</sup>.

Monsieur le Baron, je m'empresse de vous rendre compte que j'ai obtenu hier dimanche mon audience de congé <sup>2)</sup> de Sa Majesté l'Empereur. Elle a daigné s'entretenir assez longtemps avec moi, de la manière la plus intéressante, sur les sentiments qu'elle porte au Roi, notre maître, et sur celui qu'elle met à ce que ses intentions puisse(nt) obtenir un plein succès dans le Duché. Elle a daigné m'assurer qu'elle avait donné ses ordres pour l'avance des 2 millions, et qu'elle était satisfaite du zèle et de l'empressement qu'on marquait à exécuter les ordres du roi, qui ne pouvait que donner encore plus de force à son désir pour la paix, quand toutes les précautions étaient prise(s) pour rendre la guerre, si tant il y a qu'elle dût avoir lieu, plus avantageuse. — Je compte partir le huit ou dix du mois prochain. Je me serais mis en route plutôt, mais l'arrangement des affaires de ma soeur <sup>3)</sup> exige impérieusement ma présence. J'espère que

<sup>1)</sup> D. St. 2758, własnoręcznie; poprawione błędy.

<sup>2)</sup> Niemcewicz I 262.

<sup>3)</sup> D. St. 2758 kopja listu Maret'a, zwróconego prawdopodobnie do Lajard'a, z Paryża 30 VIII 1811: „J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une circulaire que j'ai cru devoir écrire aux ministres de S. M. au sujet de la conversation que l'Empereur a eu avec le prince Kourakin, le 15 de ce mois, en présence du corps diplomatique. M. le c<sup>te</sup> d'Ein-siedel ne l'a point entendue, il était trop éloigné, mais je sais qu'il a pris des renseignements auprès d'un témoin bien informé. Le prince Joseph Poniatowski est parti, il y a peu de jours. J'ai lieu de croire que mon courrier arrivera cependant avant lui. La prolongation de son séjour à Paris a été utile pour les divers renseignements qui lui étaient journellement demandés. Ce ministre a tenu une conduite parfaite pendant son séjour dont la prolongation a paru convenable et utile. Il n'a rien

Votre Excellence voudra bien faire que Sa Majesté excuse ce délai de quelques jours. J'espère être rendu à Dresde au plus tard le 16 ou le 17, ainsi rendu à mes devoirs les derniers jours du mois prochain je me fais un(e) vrai fête de vous revoir, de causer avec vous et de vous renouveler, Monsieur le Baron, combien je sçais vous estimer et vous apprécier, et combien les sentiments d'amitié que vous voulez bien me témoigner en toute occasion, flatte(nt) mon amour propre et intéressent mon coeur...

P. S. Permettez que Madame de Senfft trouve ici l'hommage de mon respect.

**449. Do Maret'a.**

Paryż, 31 lipca 1811.

Przedkłada doniesienia o niedostatku wojska. Wszystkie dochody obrócono na warownie. Konieczność pomocy cesarza <sup>1)</sup>.

Le Prince Poniatowski a l'honneur de communiquer à Monsieur le Duc de Bassano les lettres et les rapports

négligé pour le service de son maître et ses soins n'ont point été infructueux. Vous entendrez dire sans doute que S. M. lui a fait donner une somme considérable. Ce bruit très inexact s'est repandu ici. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la comtesse Tyszkiewicz, sa soeur, ayant contracté des dettes que son frère n'était point en état de payer, et qui compromettaient même sa personne, l'Empereur a fait prêter au prince la somme nécessaire pour les acquitter. Cette somme est remboursable dans six années, à commencer du mois de juillet 1813<sup>4)</sup>. Por. Askenazy 306—7, Skalkowski 414. Rk. A. 1800 listy p. Vauban do Szumlańskiego, 6 IX 1811: Le prince ne passera que 24 ou 48 heures à Dresde ajournant à Varsovie à traiter les affaires de l'armée, car il aura là bien d'autres choses à traiter... Le prince me mande: „j'ai trouvé quelqu'un qui m'a prêté trois cent mille francs sans intérêts, sans hypothèque, payables en 6 termes égaux à commencer dans 2 ans, vous m'avouerez que j'ai fait là une bonne affaire dont j'aurai une obligation éternelle“. D'après cela les affaires de M. de T(yszkiewicz) sont arrangées, mais elle reste et sur ça blâme le prince, comme si elle était un enfant. — M<sup>r</sup> Bleszyński m'écrit que le prince est très impatient de partir. Je viens d'apprendre par le général Fiszer qu'on parlait en ville des dettes de M. de T. (payées) par l'Empereur ce qui me fâche fort, car ils diront que le prince n'a travaillé que pour lui. Si l'affaire du paiement vient à vous... veuillez répondre que vous savez que le prince a fait un emprunt sur les papiers autrichiens dont vous avez vu envoyer copie à Paris“.

<sup>1)</sup> A. E., Pologne corr. 327 f. 547, własnoręcznie.

qu'il vient de recevoir de Varsovie<sup>1)</sup>. Monsieur le Duc de Bassano y verra combien les besoins sont urgents et multipliés, et que ce n'est que par le secours de Sa Majesté l'Empereur que le Duché et son armée peuvent espérer la vie, tous les fonds employés selon la volonté du Roi pour les fortifications ne remplacent ni le déficit ni l'arriéré, et je crains qu'à la mauvaise saison les troupes se trouvent nues et hors d'état d'entrer en campagne, si le cas l'exig(e)ait.

<sup>1)</sup> W tym czasie może odebrał raport Fiszera wysłany z Warszawy 18 VII 1811 (A. N., AF<sup>IV</sup> 1646, kopja): „Monseigneur, tout en craignant, mon Prince, de vous importuner trop, et toujours de la même chose, je ne saurais me dispenser de répéter encore une fois à V. A. que nous approchons à grands pas du triste moment, où nous verrons toutes nos peines et nos espérances anéanties. Oui, Monseigneur, je dois vous le dire, le moment n'est plus éloigné, où tous les secours ne seront plus applicables. Votre Altesse, depuis trois à quatre mois qu'Elle a quitté le pays, ne le reconnaîtra pas à son retour, tellement la misère a augmentée. Une longue suite de calamités a détruit jusqu'à l'espérance d'un meilleur sort, l'on ne s'y attend presque plus, aussi est-on devenu indifférent à tout. L'indigence est parvenue à son dernier terme, les banqueroutes deviennent de plus en plus fréquentes, et deviendront bientôt universelles, et si des événements imprévus et singulièrement favorables ne viennent à nous aider et bien promptement, je suis intimement persuadé que nous allons écrouler. Les impôts ne s'acquittent presque plus, les fabriquant abandonnent leurs métiers, les agriculteurs les campagnes qui restent en grande partie en friche. — Votre Altesse connaît trop bien quels en doivent être les résultats pour l'armée, pour que j'ai besoin de lui en ajouter le tableau. Si d'après cela vous vous en serez formé une idée aussi juste qu'affligeante, et que j'y ajouterai, que les faibles sommes qu'on nous annonce de l'emprunt, seront englouties par la direction du génie, sans qu'elles soient même suffisantes pour en obtenir le résultat qu'on demande, elle sentira la nécessité absolue et indispensable de déclarer à S. M. le Roi que l'armée ne saurait plus exister, et bien moins encore être en état d'agir, si l'on ne vient pas à son secours d'une manière aussi efficace que prompte. — De tout l'emprunt l'armée n'a reçue jusqu'ici pour les masses et la solde arriérée que 5 à 6 cents mille florins, le reste de douze cent cinquante mille florins que nous avons touché a été donné à la direction du génie et à celle d'artillerie“. Fiszer do Rautenstraucha, Warszawa 18 VII 1811 (AF<sup>IV</sup> 1646, kopia): „...L'avis que vous me donnez par rapport à l'emprunt, est tellement effrayant, que je n'en reviens pas, et, vu la misère du pays, dont vous même vous ne pouvez plus vous faire une idée, je suis aussi sûr, que j'existe, que tout va écrouler incessamment, qu'on y fasse attention, si l'on veut y remédier, car je vous assure que bientôt il sera trop tard...“.

Le prince Poniatowski supplie Monsieur le Duc de Bassano de soumettre ces circonstances à Sa Majesté l'Empereur. C'est le zèle pour son service, le dévouement à sa personne qui lui font mettre autant d'insistance dans ces représentations, car le tableau qu'il Lui en présente, n'a rien d'exagéré et menace des résultats les plus fâcheux.

Le Prince Poniatowski a l'honneur d'assurer Monsieur le Duc de Bassano des sentiments de la plus haute considération.

450. Do Senfft'a.

Paryż, 2 sierpnia 1811.

Miał wyjechać piątego sierpnia, ale jeszcze na kilka dni zatrzymał go Maret, który też zobowiązał się wytłómaczyć to opóźnienie wobec dworu drezdeńskiego. Podróż króla do Warszawy skłaniała go szczególnie do pośpiechu. Nie wyruszy jednak aż w połowie miesiąca. Grzechności<sup>1)</sup>.

Monsieur le Baron, c'est encore de Paris que j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre. J'avais fixé mon départ au cinq et j'avais pris tous mes arrangements pour cela, quand le duc de Bassano me fit entendre hier que je ferais bien de rester encore quelques jours, qu'il se<sup>2)</sup> charg(e)ait d'excuser ce retard près de Sa Majesté. Je lui représentais que, surtout vu le départ prochain du Roi, j'avais le plus grand désir de m'en aller. Il insistat toujours de manière que d'après ce qu'il m'a dit, je ne pouvai(s) que ne quitter Paris que le 12 ou 15 du courant<sup>3)</sup>. Que Votre Excellence veu-

<sup>1)</sup> D. St. 2758, własnoręcznie.

<sup>2)</sup> „ce“ w oryginale.

<sup>3)</sup> Vandal III § 6: L'audience du 15 août 1811. Rozmowa z Kurakinem: „Je ne suis pas assez bête pour croire que ce soit l'Oldenbourg qui vous occupe: je vois clairement qu'il s'agit de la Pologne... Ne vous flattez pas, que je dédommage jamais le duc du côté de Varsovie. Non, quand même vos armées camperaient sur les hauteurs de Montmartre, je ne céderai pas un pouce du territoire varsovien: j'en ai garanti l'intégrité... Je ne pense pas à reconstituer la Pologne; l'intérêt de mes peuples n'est pas lié à ce pays. Mais si vous me forcez à la guerre, je me servirai de la Pologne comme d'un moyen contre vous...“ Nazajutrz 16 sierpnia roztrząsał Napoleon historją swego stosunku do Rosji i ustalił termin zaczęcia wojny na czerwiec 1812. Niemcewicz I 269.

ille bien faire agréer ce retard à Sa Majesté, qui n'est ni de ma volonté ni de ma faute, et que mon désir de me rendre le plutôt possible à mon devoir égalera toujours mon respectueux attachement à sa personne. J'ose supplier Votre Excellence de vouloir bien faire parvenir à Varsovie l(ettre) pour monsieur le général Fiszer et de croire aux sentiments bien réels que je lui ai voués, ainsi qu'à ceux de la plus haute considération...

P. S. Permettez que Madame de Senfft trouve ici mon hommage respectueux.

**451. Do Maret'a.**

Paryż, 5 sierpnia 1811.

Załącza sprawozdania otrzymane z Warszawy, list Davout'a do Zajączka i jego odpowiedź, z czego okaże się nieodzowna potrzeba dalszego nakładu na warownie<sup>1)</sup>.

Le Prince Poniatowski a l'honneur de communiquer à Son Excellence Monsieur le Duc de Bassano les rapports qu'il vient de recevoir de Varsovie<sup>2)</sup>, ainsi qu'une copie d'une lettre du Prince d'Eckmühl au général Zajączek et la réponse de ce dernier qui mettront Son Excellence le Duc de Bassano au courant des progrès des places, et combien il est urgent de ne pas être obligé de les interrompre faute des moyens de les continuer<sup>3)</sup>. Le Prince Poniatowski prie Monsieur le Duc de Bassano de vouloir recevoir l'assurance de la plus haute considération.

**452. Do Maret'a.**

Paryż, 8 sierpnia 1811.

Przesyła listy z Warszawy. Nic nie ma do dodania. Drży na myśl powrotu bez upewnienia się o pomocy cesarza, dla którego wojsko Księstwa w imię wspólnej sprawy gotowe przelać wszystką krew swoją. Obok zasiłku przypomina żądania odznak zaszczytnych. Czeką oznaczenia dnia wyjazdu<sup>4)</sup>.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence les lettres que j'ai reçues aujourd'hui de Varsovie. Elle y verra d'une

<sup>1)</sup> A. E., Pologne, corr. 328 f. 8.

<sup>2)</sup> Skalkowski: *O cześć* 329—35.

<sup>3)</sup> Handelsman d. 215, 220, 232 i 235.

<sup>4)</sup> A. E., Pologne, corr. 328 f. 9, własnoręcznie.

part la répétition de tous les besoins de l'armée, la position critique dans laquelle nous nous trouverions, si Sa Majesté l'Empereur ne daignait pas venir à notre secours, et combien ses secours sont urgents, puisque même un retard peut être cause de pertes immenses et de conséquences fâcheuses. Je n'ajoute rien à ce tableau. Mon zèle pour le service de l'Empereur, mon dévouement à mon pays rendent ma situation bien pénible, et j'ose Vous assurer, Monsieur le Duc, que je tremble de mon retour, si je n'obtiens pas quelque chose de consolant et d'efficace pour notre position. J'attends donc de Votre Excellence qu'Elle voudrât bien faire près de Sa Majesté l'Empereur un dernier effort, pour nous mettre à même de Le servir, et pour comme nos âmes le désirent que les sacrifices journaliers et les efforts presque surnaturels de la nation et surtout de l'armée ne deviennent point infructueux, soit pour son service, soit pour la cause commune que nous avons fait vœux de défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang, et qu'Elle nous obtiendrât prompt et efficace secours et quelques témoignages de bonté<sup>2)</sup> et de bonne volonté pour des individus qui le méritent, et pour lesquels je me suis permis de solliciter. Veuillez Vous convaincre, Monsieur le Duc, que personne ne Vous est plus sincèrement attaché, et recevoir l'hommage réitéré de ma plus haute considération.

P. S. J'attends toujours de Vous, Monsieur le Duc, à fixer le moment de mon départ.

**453. Do Maret'a.**

Paryż, 23 sierpnia 1811.

Posyła objaśnienia otrzymane z Warszawy przez Drezno. Dołącza wykaz potrzeb w broni artyleryjskiej i amunicji, wobec powiększenia warowni, i prosi o pokazanie go cesarzowi. Przytacza ustęp z listu Senffta na dowód, że król nie może żadnej już użyczyć pomocy. Cała nadzieja w Napoleonie<sup>1)</sup>.

Monsieur le Duc, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence les renseignements qui me sont parvenus de Varsovie par un courrier arrivé de Dresde. J'ai celui d'y ajou-

<sup>1)</sup> Niemcewicz I 269: „Książę jednego krzyżyka wojennego wyjednać nie mógł“.

<sup>2)</sup> A. E., Pologne 323, f. 52, własnoręcznie.

ter l'aperçu de ce qui existe et nous manque en artillerie et munition d'après l'augmentation des places fortes du Duché et des ouvrages nouvellement ordonnés d'après les ordres de Sa Majesté l'Empereur. Cet objet me paraît d'une telle importance que je ne saurais trop supplier Votre Excellence de vouloir bien mettre cet aperçu sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et de la supplier de vouloir bien solliciter ses secours pour cet objet.

Permettez, Monsieur le Duc, que j'arrête votre attention sur une phrase que contient la lettre que le baron de Senfft m'a adressée, et dont je vais faire ici une copie exacte. „*Le Roi vient de nouveau d'envoyer quelques fonds d'ici à Varsovie; mais ce sont là nos dernières ressources et voila ce qui motive l'expédition d'aujourd'hui* (la lettre est du 17 août) *par laquelle je charge le comte d'Einsiedel de représenter l'impossibilité où nous sommes, d'éloigner encore au delà de trois semaines une crise qui ameneroit l'interruption des travaux et une stagnation générale, à moins qu'on ne vienne promptement à notre secours*“. Vous voyez par là, Monsieur le Duc, que nous n'avons plus rien à espérer du côté de Dresde et que notre seule espérance est que Sa Majesté l'Empereur daigne ne pas nous abandonner et nous faire perdre le fruit de tant d'efforts et des sacrifices, en rendant nul tout ce qui s'est fait jusqu'à présent. Outre les malheurs réels que cela attirerait sur mon malheureux pays, combien le service de Sa Majesté l'Empereur n'en souffrirait-il pas et quel effect terrible n'en résulterait-il pas sur l'esprit public. Votre Excellence sent aussi bien que moi la vérité de ce que j'avance, son dévouement pour Son maître et notre auguste Protecteur me sont garants qu'Elle voudra bien mettre en usage tout ce que son zèle lui dictera pour empêcher un tel malheur. Qu'il me serait doux d'être porteur de quelques paroles de consolation et de nouvelles preuves que Sa Majesté l'Empereur daigne jeter un regard d'intérêt sur un pays dont la gloire et le bonheur sont et seront à jamais de Lui donner des preuves de dévouement et de reconnaissance.

Recevez, Monsieur le Duc, l'assurance de ma plus haute considération et des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur

d'être de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

*Joseph Prince Poniatowski.*

454. Do Berthier'a.

Paryż, 25 sierpnia 1811.

Prypomina prośbę Bronikowskiej o urlop dla męża <sup>1)</sup>.

Votre Altesse Sérénissime m'ayant permis de lui rappeler la demande du général Bronikowski *pour demande de congé* après la prise de Tarragone, j'en la lui rappeler, ayant encore reçu de la part de Madame la Comtesse Bronikowska les plus vives instances pour l'obtenir, vue que ses affaires sont dans le plus triste état et demande impérieusement sa présence <sup>2)</sup>. Je saisis avec empressement cet occasion de vous renouveler, Monseigneur, l'hommage des sentimens de la considération la plus distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Altesse Sérénissime le très obéissant serviteur <sup>3)</sup>.

*Joseph Prince Poniatowski.*

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1628, własnoręcznie, akcenty uzupełnione.

<sup>2)</sup> Berthier zdał o tem cesarzowi następujący raport (ibidem f. 377—8): Sire, j'ai mis dans le mois de juin dernier sous les yeux de Votre Majesté une demande de congé pour le g<sup>al</sup> Bronikowski (employé à l'armée d'Arragon). Votre Majesté ne m'a point fait connaître ses intentions. — Le prince Joseph m'ayant écrit depuis pour ce congé, j'ai cru devoir alors attendre la prise de Tarragone, avant d'en reparler à Votre Majesté. — Aujourd'hui le prince Poniatowski me fait connaître de nouveau que les affaires du g<sup>al</sup> Bronikowski sont dans le plus grand désordre et que sa présence serait absolument nécessaire dans son pays pour les arranger. — Je demande les ordres de Votre Majesté“.

<sup>3)</sup> Wkrótce potem książę Józef opuścił Paryż; w aktach policji (A. N., AF<sup>IV</sup> 1517) zanotowano pod 28 sierpnia: „Départ: Le p<sup>ce</sup> Poniatowski à Dresde“. O tamtejszym jego pobycie sprawozdanie F. Lajard'a przesłane Maret'owi 8 IX 1811 z Drezna (A. E., Saxe, corr. 81 f. 210—1): „...Le prince Joseph Poniatowski... a été mandé à Pilnitz à cinq heures du soir (6 septembre). Le roi lui a fait l'accueil le plus gracieux, l'a félicité d'avoir su obtenir des marques de l'approbation de Sa Majesté Impériale, et a prêté une attention particulière à tous les détails que le prince lui a donnés sur la mission dont il avait été chargé, sur les preuves précieuses de bonté dont Sa Majesté l'Empereur a daigné l'honorer, et sur les circonstances les plus remarquables de son séjour à Paris. S. M. a rappelé à ce ministre que dans un de ses rapports il avait annoncé que l'Empereur lui avait fait espérer le versement de deux millions dans l'emprunt. Elle lui a dit que le premier avait déjà été remis

455. Do Maret'a. Warszawa, 18 września 1811.

Wezorał powrócił do stolicy. Po drodze zboczył do Torunia i Modlina. Przekonał się, że pracowano tam oszczędnie i umiejętnie, i że te warownie, jak i Zamość, przy końcu roku będą mogły stawić pewien opór. Braknie jednak zwłaszcza w Modlinie, gdzie niema miasta, budynków dla celów wojskowych. Na załogi potrzeba będzie 10—11 pułków. Odbył przegląd dziewięciu pieszych, przekonał się o ich wyćwiczeniu i dobrej postawie mimo robót, ale ubrania są zniszczone, a zima już blisko. Zwłaszcza ucierpiały płaszcze, służąc do przykrycia w nocie chłodne. Duch poświęcenia w wojsku. Zbiegostwo tylko wśród rekrutów z powodu nędzy, pomnaża się z powodu bezkarności. Ta nędza żołnierzy jest odbiciem powszechnej kraju. Trudności monetarne. Rozkład sił rosyjskich przedłożył sztab; zdaje się nie grozić najazd natychmiastowy, ale wojna gotuje się według wszelkiego prawdopodobieństwa zaczepna. Mnogość kozactwa. Gotowość Prus, zwięźanie koryta Wisły pod Grudziądem. Pomoc cesarza jedyną nadzieją, bez niej niechybny grozi upadek<sup>1)</sup>.

Monseigneur, en annonçant à Votre Excellence mon

à Magdebourg, et elle lui a demandé, s'il apportait la nouvelle que Sa Majesté Impériale eût bien voulu donner des ordres pour faire compter le second million. Le prince a répondu qu'il était parti de Paris sans en avoir la certitude, mais qu'on devait se reposer avec pleine confiance sur les promesses de Sa Majesté Impériale, et qu'il aurait l'honneur d'écrire à Votre Excellence pour lui rappeler cet objet. S. M. a terminé cet entretien par divers détails sur besoins du Duché et sur l'attente qu'elle y donnera pendant le séjour qu'elle se propose d'y faire. A cette occasion, elle a témoigné, combien il lui était agréable que Sa Majesté l'Empereur eût permis au prince de partir pour se trouver dans le duché à la même époque. Le prince Joseph, de qui je tiens ces détails, ... aurait désiré que le roi, au lieu de se rendre directement de Posen à Varsovie, eût passé par Thorn et Modlin, afin que S. M. profitât de la belle saison pour inspecter les fortifications de ces places et pût donner par sa présence une nouvelle activité aux travaux. Mais S. M. a fait observer que son départ étant fixé au 16 de ce mois, il ne restait plus le temps de faire sur une seconde route les dispositions nécessaires pour son passage. M<sup>r</sup> de Senfft à qui j'en avais parlé, m'avait répondu par la même observation. Le prince fera seul cette tournée et passera, en même temps, la revue de plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie placés à portée de sa route. Il part demain matin et compte être rendu à Varsovie le 15 de ce mois. Tout ce qu'il m'a fait l'honneur de me dire sur son séjour à Paris, et tout ce qui me revient de ses conversations, porte l'empreinte d'un dévouement sans bornes pour Sa Majesté l'Empereur et d'une profonde reconnaissance<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> A. E., Pologne 328 f. 159—62, bruljon w A. Gł.

retour à Varsovie, où je suis arrivé dans la journée d'hier, je me fais un devoir de saisir d'abord cette occasion, pour mettre sous Ses yeux l'état des choses dans le Duché de Varsovie.

M'étant détourné de ma route pour voir les places de Thorn et Modlin, c'est avec plaisir que je me vois dans le cas d'assurer Votre Excellence, qu'on y a non seulement employé avec économie, mais même avec intelligence, les moyens qu'on a eus à sa disposition, de manière qu'avec l'activité suivie que l'on met à pousser les travaux, ces deux places, ainsi que Zamość, pourront à la fin de la campagne se trouver, si non entièrement achevées, au moins à l'abri d'une insulte. Cependant, comme des places ne se laissent point créer dans l'espace d'une année, celles dont je viens de parler, et surtout Modlin<sup>1)</sup>, où il n'existe point de ville, manqueront encore de la presque totalité des bâtiments militaires, nécessaires pour mettre à l'abri les approvisionnements ainsi que les garnisons. Celles-ci ne pouvant, avec le degré de force qu'auront alors ces places, être de moins que de 10 à 11 régiments d'infanterie, il n'en resterait alors, la division de Dantzig déduite, plus aucun de disponible, pour organiser les divisions, relativement auxquelles Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer les intentions de S. M. l'Empereur, pendant mon séjour à Paris.

Ayant eu occasion de voir, et ayant même fait manoeuvrer, les 9 régiments d'infanterie rassemblés à Thorn et à Modlin, je me suis convaincu que, malgré que ces corps aient reçu beaucoup d'hommes nouveaux, qu'ils aient été constamment employés aux travaux de ces places, ils n'ont souffert, ni sous le rapport de l'instruction ni sous celui de leur tenue. Il n'en est point de même de leur habillement que le manque de fonds n'a point permis de renouveler aux époques, depuis longtemps passées, de leur durée. Il est des régiments qui n'ont point de pantalons de drap pour l'hiver, et ce dénuement auquel on n'a point le moyen de remédier, est d'autant plus fâcheux à l'approche déjà assez marquée de l'hiver, que les manteaux de presque

<sup>1)</sup> Niemcewicz I 255.

tous les corps, que, faute de fournitures, on ne peut de défendre au soldat d'employer à se couvrir, sont dans le plus mauvais état.

Le même esprit qui a jusqu'ici distingué si avantageusement l'armée polonaise, s'y est conservé, malgré toutes les privations qui n'ont cessé d'être son partage. Je me suis assuré que la grande désertion qu'on y remarque, n'existe que parmi les nouveaux conscrits, qu'on ne peut ni habiller ni payer, et qui par conséquent éprouvent un degré de misère de plus que le reste de l'armée. Il est d'autant plus difficile d'obvier à cette désertion, que le manque d'une gendarmerie permet à ceux qui s'en rendent coupables, de voyager sans crainte d'être arrêtés, et qu'au défaut d'une police active, les déserteurs qui reviennent dans leurs foyers, y demeurant sans être inquiétés, l'exemple de leur impunité multiplie nécessairement les délits de ce genre.

Cet état de choses est si intimement lié à celui dans lequel se trouve en général le pays, que je ne puis me dispenser de faire mention à Votre Excellence de la misère qui y règne. Elle est parvenue à un degré, à la possibilité duquel on se refuserait à croire, si on n'en était témoin. Privés de leur revenu, faute de débouchés pour les produits de leurs terres, les propriétaires les plus riches se trouvent dans le cas de faire des affaires ruineuses pour se procurer un peu d'argent comptant; et les individus qui n'ont pour ressource que leur industrie, sont dans un état voisin de la mendicité. Il résulte nécessairement de ce dénuement général que peu de particuliers sont en état d'acquiescer leurs impôts, et que le trésor, privé aussi de ses recettes ne fournit presque rien pour l'entretien de l'armée. Si les caisses ont pu dans le courant de septembre faire encore quelques versements, cela ne vient que de ce que la monnaie de billon devant être soumise à une nouvelle dépréciation, à l'époque du 1<sup>er</sup> du mois prochain, le désir de s'en défaire a occasionné des rever(s)ements d'argent, qui ont ravivé momentanément la circulation. Cette ressource cessant, sous peu de jours, avec la cause qui l'a occasionnée, le manque de fonds dans les caisses publiques deviendra sans faute d'autant plus grand, que la très petite masse

de numéraire que le besoin des productions de l'étranger et l'agiotage, impossible à prévenir, a laissé encore dans le pays, est bien loin d'être suffisant pour alimenter la circulation dans les anciens départements du Duché, et à plus forte raison dans les nouveaux où il n'existait que du papier qui n'a actuellement aucune valeur.

A ce tableau si fâcheux de la pénurie générale il faut ajouter celui des suites désastreuses qu'une récolte entièrement manquée, comme l'a été celle de cette année, doit immanquablement entraîner, dans un pays agricole, déjà exténué au point où se trouve le Duché. Déjà la disette s'y fait sentir dans plusieurs endroits; presque partout il sera impossible de suffire à la nourriture des bestiaux, et il est presque impossible de ne pas croire qu'une famine, au moins partielle, augmentera encore l'horreur d'un pareil avenir.

Ces circonstances exercent déjà sur l'armée une partie de leur triste influence. Déjà on s'est vu, faute d'une quantité suffisante de fourrages, forcé de substituer le seigle et la paille à la moitié de l'avoine et du foin que reçoivent les chevaux, et ces ressources même ne sont point suffisamment assurées partout, vu le rassemblement de la presque totalité de notre cavalerie sur les points les plus rapprochés de la frontière de la Russie. Il serait peut être possible de pourvoir plus abondamment aux subsistances de cette arme, et de procurer en même temps beaucoup de soulagement au pays, en répartissant l'armée dans les contrées moins menacées de disette. Mais la possibilité de cette mesure dépendant naturellement de la position politique des choses, le besoin où je me trouve, de faire à temps les dispositions nécessaires, pour ne point laisser au dépourvu un objet aussi essentiel, m'engage à prier instamment Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître, le plutôt qu'il sera possible, quelques données sur les intentions de S. M. l'Empereur, relativement à l'emplacement qu'il conviendra de donner aux troupes, pendant l'hiver.

L'état-major général ayant communiqué le 14 de ce mois à M<sup>r</sup> le baron Bignon le tableau détaillé de la force et de la répartition des troupes russes, dans les provinces voisines du Duché, d'après le résultat comparé de différents

rapports qui nous parviennent, et des renseignements pris sur les lieux par des émissaires intelligents et sûrs, je crois superflu de répéter ici ces notions qu'il Vous aura sans doute transmises, et dans lesquelles il n'est arrivé, depuis, aucun changement. Toutes les mesures qui sont ordonnées dans ces contrées, ne présagent point une invasion tout-à-fait prochaine; mais dénotent l'intention bien positive de faire la guerre. Si les discours qui se tiennent généralement dans l'armée russe et parmi les employés du gouvernement, pouvaient être regardés comme un indice de projets de l'empereur Alexandre, cette guerre en serait une d'invasion, et cette supposition se trouverait encore appuyée par la grande quantité de cosaques qui font partie des troupes stationnées à portée du Duché et qui doivent encore être considérablement renforcés.

S. A. le maréchal prince d'Eckmühl nous ayant fait connaître qu'il était parfaitement instruit de l'état des choses en Prusse, je me dispense également de transmettre à Votre Excellence les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'ici; si ce n'est qu'on travaille, près de Graudenz, à resserrer le lit de la Vistule, de manière à ce que tous les bateaux soient forcés à passer sous le canon de la place.

En général, il existe en Prusse des préparatifs à la guerre. On y rassemble les conscrits exercés pendant les années de paix, et même soldats licenciés lors de la réduction de l'armée prussienne. Les derniers rapports font mention de réunions de troupes et de trains en Silésie et notamment à Breslau.

En résumant les circonstances que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence, dans la présente dépêche, il résulte que non seulement l'armée, mais même le pays, ont actuellement plus que jamais besoin d'une protection efficace et d'une généreuse assistance de la part de S. M. l'Empereur; elle est d'autant plus la *seule* ressource sur laquelle il soit possible de compter, que j'ai eu lieu de me convaincre par moi même, qu'avec la meilleure volonté possible et le désir le plus sincère de S. M. le Roi de Saxe de remplir l'attente et de répondre aux vues de Son augu-

ste Allié, il est hors d'état de faire la moindre chose pour venir au secours du Duché.

Dans cette certitude, je regarde comme un devoir essentiel de ne point laisser ignorer à Votre Excellence, combien la situation de ce pays est précaire, et combien il devient urgent de prévenir le moment d'une dissolution générale et prochaine de tout ce que le zèle le plus suivi et les soins les plus infatigables ont pu à peine parvenir à maintenir jusqu'ici dans son ensemble. Je ne puis que rendre justice à l'esprit qui anime les habitants du Duché de Varsovie, à leur dévouement envers S. M. l'Empereur, et à la patiente résignation, avec laquelle ils supportent les privations sans nombre que leur impose l'intérêt commun de la cause à laquelle ils font gloire d'appartenir. Mais n'oublions point que des calculs basés sur des efforts au-dessus de la nature humaine ne peuvent présenter que des données fautives, et que les habitants du Duché, épuisés par une longue et pénible persévérance, sont à la veille de cette crise humiliante, où la plus entière conviction cesse d'être suffisante pour préserver du désespoir qu'on éprouve en voyant s'anéantir les ressources rassemblés au prix des derniers sacrifices qu'on a pu faire à sa patrie.

En priant Votre Excellence de soumettre à S. M. l'Empereur ces représentations, dictées par le dévouement qui m'anime pour la cause dont la destinée est entre Ses mains, j'ose me flatter que celui dont je fais profession envers Son Auguste Personne, Lui est assez connu, pour ne voir dans la franchise et la liberté qui les accompagnent, que mon désir de Le servir utilement, en faisant connaître au juste les ressources sur lesquelles Il peut compter. J'attends la réponse que Votre Excellence voudra bien me faire, pour savoir si je puis me permettre de continuer à L'entretenir d'objets que je crois utiles au service de S. M. l'Empereur.

Elle me permettra de consigner ici l'expression des sentiments de la haute considération dont j'aime à lui renouveler l'expression.

Le général de division commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie. *Joseph Prince Poniatowski.*

**456. Do Davout'a.**

Warszawa, 21 września 1811.

Przesyła wiadomości o Rosji. Co do Prus wstrzymuje się z objaśnieniami, skoro marszałek ma je w dostatecznej mierze. Na Śląsku powszechnie mniemają, że wojska pruskie mają poprzez Księstwo złączyć się z rosyjskimi<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je m'empresse d'avoir l'honneur de communiquer à Votre Excellence<sup>2)</sup> les renseignements qui depuis ma dernière dépêche nous sont parvenues sur la Russie.

Comme Elle a témoigné être suffisamment instruite de ce qui se passe en Prusse, je crois superflu de lui transmettre les notions que nous recevons sur cet objet. Elles s'accordent toutes sur les grands préparatifs qu'on y fait de tous côtés pour la guerre; la levée des chevaux pour le train d'artillerie etc. On croit assez généralement en Silésie que les rassemblements de troupes qui y ont lieu, ont pour but de se joindre aux Russes, en se faisant jour à travers le Duché.

Sa Majesté le roi de Saxe est attendu sous peu d'heures à Varsovie<sup>3)</sup>.

**457. Do Davout'a.**

Warszawa, 25 września 1811.

Zajączek udzielił mi listu marszałka z 16 września. Przedkłada wykaz broni i amunicji wysłanej do Gdańska i Głogowa w ciągu maja i czerwca b. r. O Modlinie, Toruniu i Zamościu Pelletier nie wygotował jeszcze objaśnień. Mimo smutnych doświadczeń nieprzyjaciela Francji niewątpliwie zerwą się do nowej walki. Dla obsadzenia twierdz potrzeba 22 bataljonów. Pozostanie 10 do 11, z których jeden trzeba odliczyć na załogę Pragi, aż do obejścia przez nieprzyjaciela powyżej Warszawy. Dlatego zalecił zebrać gwardje narodowe w ważniejszych miejscowościach. Załącza plan robót modlińskich opracowany przez Mallet'a, a także sprawozdanie o poruszeniach Rosjan<sup>4)</sup>.

Monseigneur, M<sup>r</sup> le général de division Zayoncheck m'a communiqué la lettre que Votre Altesse lui a adressée le

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1656, kopia. W odpisach wychodzących z biura marszałka Davouta zdarzają się liczne odmiany w porównaniu z tekstem oryginalnym.

<sup>2)</sup> Niewątpliwie w liście było: Altesse.

<sup>3)</sup> Przybył 21 września o 7-ej wieczorem; Handelsman 266, Niemcewicz I 272—3.

<sup>4)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1656, kopia.

16 de ce mois. Je m'empresse de lui faire parvenir l'état des armes et munitions envoyées à Dantzig et Glogau, dans le courant de mai et juin 1811; j'aurais désiré y joindre les renseignements qu'Elle m'a demandés sur Modlin, Thorn et Zamość, mais le général Pelletier qui devait me les faire tenir aujourd'hui, n'a point achevé ce travail.

Si les ennemis de la France, après tant de désastres, accumulés par leur propre faute, ont enfin acquis assez de tact pour juger sainement leur position et les moyens de l'Empereur, il est certain qu'ils devraient se garder de provoquer encore des événements qui, vraisemblablement, ne leur seraient pas plus favorables que par le passé. Cependant, il est si difficile de calculer où peut s'arrêter l'esprit de vertige qui depuis quelque temps semble présider aux délibérations de la plupart des cabinets, que malgré tout ce que l'expérience et la raison leur offrent de motifs de rester tranquilles, je serais bien étonné si, cette fois-ci, ils évitaient de commettre la bévue de courir encore les chances de la guerre; et les démonstrations auxquelles on se laisse déjà aller, sont bien faites pour confirmer cette opinion. Dans cette hypothèse l'époque des hostilités ne paraît être bien éloignée, et j'ai cru, en conséquence, qu'il était prudent et conforme aux circonstances, de donner aux travaux de Modlin la direction nécessaire pour mettre cette place en état d'être défendue, avec de moins de troupes qu'il serait possible. La copie ci jointe des ordres donnés à cet égard au colonel Mallet mettra Votre Altesse au fait des idées que j'ai adoptées relativement à cette place. En les mettant à exécution, elle devient susceptible d'être défendue par 4 régiments d'infanterie, ce qui permet de diminuer de 4 à 6 bataillons environ l'état de la garnison, dont le général Zayoncheck a fait mention à Votre Altesse par sa lettre du 24 du mois dernier.

En ajoutant à ces 12 bataillons 6 qu'il faudrait nécessairement pour défendre Thorn, et 4 qui composeraient la garnison de Zamość, il ne resterait de disponibles que 10 à 11 bataillons, dont il faudrait encore en déduire du moins 1 pour occuper Praga, tant que l'ennemi n'aurait point tourné cette tête de pont, en passant la Vistule au dessus

de Varsovie pour occuper cette ville. Les travaux qu'on a faits aux places, surtout dans le cours de cette campagne, ne permettent plus d'y laisser de faibles garnisons.

Pour utiliser autant que possible nos moyens de défense, j'ai cru devoir proposer au Roi de réunir les gardes nationales dans les chefs lieux de leurs départements.

Le colonel Mallet venant de m'envoyer le croquis de la place de Modlin, avec un rapport sur l'avancement des travaux, je m'empresse de le faire parvenir à Votre Altesse. Je pourrai probablement lui expédier par le premier courrier les mêmes détails sur Zamość et Thorn.

Je joins à cette lettre les renseignements que nous avons reçus sur les mouvements des armées russes.

458. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 25 września 1811.

Dostawy w zbożu i paszy, których wymaga zwiększenie wojska i konieczność zaopatrzenia twierdz. Wykaz potrzebnych innych artykułów. Nakład, którego wymagają roboty forteczne. Niedostatki w uzbrojeniu artyleryjskiem i w zaprzęgach. Potrzeba nadzwyczajnych nakładów. O użycie gwardyj narodowych<sup>1)</sup>.

Sire, depuis plusieurs mois le Duché de Varsovie, sans cesse menacé par les dispositions des puissances voisines et les préparatifs hostiles qu'on fait d'une manière si prononcée à la portée de ses frontières, s'est vu dans une position critique qui a déjà nécessité beaucoup de mesures extraordinaires et qui aujourd'hui où la guerre (si elle doit avoir lieu) est probablement sur le point d'éclater, exige des efforts suivis pour compléter les moyens de défense qu'il est en notre pouvoir d'opposer à l'ennemi, et pour fournir aux divers besoins de l'armée et des places, dont la nature des circonstances augmente tous les jours d'avantage le nombre et l'urgence.

D'après ces considérations, je crois indispensable de mettre sous les yeux de V. M. l'état des fonds qu'il devient indispensable d'allouer de suite pour éviter que la marche des parties les plus essentielles du service ne se trouve ar-

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

rêté au moment même où leurs résultats deviennent plus nécessaires.

Approvisionnements courants, l'augmentation du complet par plusieurs milliers de conscrits et la levée d'environ 8000 chevaux ayant considérablement ajouté à la consommation des vivres et fourrages, a non seulement rendu insuffisante la répartition établie par la diète, mais même le supplément qu'on a obtenu en ordonnant des livraisons de produits en nature pour l'acquittement des impôts arriérés.

Le ministère de la guerre ayant instruit le conseil des ministres du déficit qui existait dans les magasins de l'armée, celui-ci a été d'avis que les approvisionnements les plus considérables étant nécessaires à Varsovie et à Modlin, et la mauvaise récolte de cette année ne permettant pas de les rassembler au moyen d'une répartition en nature, il devenait indispensable de pourvoir à cet objet en contractant avec un fournisseur par la voie du ministre de finances et sauf à soumettre cette mesure à la décision de V. M. à Son arrivée ici.

Les articles dont il convient d'approvisionner sans délai ces deux places, consistent en:

16,620 Korzec de seigle pour farine.

1,006 Korzec de froment pour le pain des hôpitaux.

20,440 Korzec de seigle pour fourrage.

11,506 Korzec d'avoine.

32,316 Quintaux de foin.

41,575 Quintaux de paille.

Le montant de cette fourniture a été évalué à environ 1.200,000.

Le ministère des finances a déclaré qu'il n'avait aucun fonds pour subvenir à cette dépense. Il est également impossible de songer à y pourvoir par des livraisons en nature, prises en compensation dans le paiement des impôts courants, car cette mesure exige beaucoup de temps et peut néanmoins manquer.

Cependant l'état des magasins de subsistances est tel qu'il devient indispensable de les approvisionner sans le moindre délai: Le pain manquera d'ici à 10 jours à Varsovie et à Modlin. Il n'existe point de fourrages et la distri-

bution courante n'est alimentée que par des versements journaliers que font les fournisseurs, en vertu des contrats qu'on passe successivement avec eux. Mais ces mesures, prises seulement pour subvenir aux besoins du moment, étant trop précaires, pour pouvoir s'y arrêter, je ne doute point que V. M. ne voit, comme moi, la nécessité absolue de faire mettre de suite à la disposition de la direction de subsistances les fonds exigés pour cet objet.

Approvisionnement de réserve. Les approvisionnements de réserve des places ayant déjà, ainsi que le fait voir le tableau A., reçu des versements, les articles nécessaires pour les compléter se réduisent, d'après les détails contenus dans l'état B., à

951	Korzec de froment.
7789	„ de seigle.
412	„ de légumes.
2423	„ d'avoine.
250	Quintaux de sel.
4729	„ de foin.
7426	„ de paille.

Le trésor n'ayant point les moyens de faire les fonds que demandent ces objets, il ne reste d'autre voie pour se les procurer, que celle des livraisons en nature, à déduire sur les impôts courants.

Pour compléter les approvisionnements de réserve des places il faudrait de plus les sommes suivantes:

Pour salaisons	f.	336,679
„ eau de vie	„	72,501
„ bois . . .	„	88,200
„ chandelles	„	13,750
Total f.		521,333.

Médicaments. Le dépôt de la pharmacie générale se trouvant entièrement épuisé par les approvisionnements des divers hôpitaux militaires, ainsi que pour ceux des ambulances, il est urgent pour ne point laisser les malades sans secours, de faire un achat de médicaments qui a été évalué à f. 58,000.

Fournitures d'hôpitaux. La pénurie du trésor n'ayant permis de confectionner l'année dernière que 1000 lits complets, et les travaux des places ayant comme de raison augmenté actuellement le nombre des malades, on ne peut se dispenser d'avoir au plutôt encore 1000 lits complets dont la dépense se monte à f. 66,000.

Le complètement des matériaux et objets nécessaires pour les ambulances exige une somme de f. 2000.

Il faut pareillement pour organiser les hôpitaux, en raison de l'emplacement actuel des troupes, celle de 30,000 f.

Bataillon des équipages militaires. Pour compléter les voitures et attirails de ce service il est indispensable d'avoir une somme de 140,560 f.

Le bataillon du train attaché à ces équipages n'ayant été que très imparfaitement habillé, avec des effets qui se trouvaient en magasin depuis la guerre, on ne peut tarder plus longtemps à fournir à ce bataillon les articles les plus nécessaires, comme chemises, pantalons, bottes etc. qui demandent une somme d'au moins 40,000 f.

Fournitures de casernement. Les fournitures des casernement deviennent un objet moins essentiel pendant la guerre. Cependant, comme le soldat ne peut s'en passer dans les casernes, et que par cette raison on a contracté avec des fournisseurs pour la quantité nécessaire, il serait indispensable, si la guerre n'avait point lieu avant cet hiver, de pourvoir à cet article de dépense par une somme de 171,000 f.

Travaux des places. Afin d'avancer les travaux de Modlin, Thorn et Zamość conformément aux ordres de V. M., on a jugé nécessaire d'employer, à dater du 10 août, 10,000 paysans dans la première, 5,400 dans la seconde et 1500 dans la troisième de ces places, et c'est en conséquence de ce calcul qu'on en fait la répartition sur les départements. Cependant, malgré les ordres donnés à cet effet, non seulement le nombre mentionné de travailleurs n'était point rendu dans ces places, mais même le 19 août il ne s'en trouvait à Modlin que 7290

à Thorn	„	3570
à Zamość	„	1100.

Pour remplacer les journées de travail perdues par la nonexécution des mesures prises, le Conseil des ministres ordonna, par un arrêté en date du 24 août, que depuis le 8 septembre les départements fourniraient non le nombre primitivement déterminé de travailleurs, mais

17,302 pour Modlin  
8,101 pour Thorn  
3,500 pour Zamość.

Ces ordres ne furent pas mieux exécutés, car le 20 septembre il ne se trouvait

à Modlin que 10,251 travailleurs.

et le 14 du même mois: à Thorn 5092  
à Zamość 2654.

D'après cela il manquait:

pour Modlin jusqu'au 20 septembre	58,565	journ. de travaux
pour Thorn	14	24,300 " "
pour Zamość	14	8,531 " "
<b>Total</b>	<b>91,396</b>	<b>journ. de travaux</b>

Cette circonstance ayant très considérablement retardé les travaux des places, je crois de mon devoir de la porter à la connaissance de V. M. en La priant de vouloir bien, si Elle juge nécessaire de porter les travaux des places au point où cela avait été jugé praticable, d'assurer par des ordres précis l'exécution des mesures qui seraient prises pour opérer la compensation des journées de travail perdues.

Fonds de la d'action du génie. Jusqu'ici les fonds provenant de l'emprunt, joints aux rentrées de l'impôt des fortifications, ont donné le moyen de pourvoir aux frais qu'elles occasionnent. Cette ressource tire à sa fin et il ne se trouve actuellement en caisse qu'une somme insuffisante pour solder la dépense de la semaine courante. L'interruption des paiements devant nécessairement entraîner celle des travaux, je supplie V. M. de prendre en considération les besoins de cette partie du service que les circonstances

et les vues de S. M. l'Empereur rendent dans ce moment si intéressante et si essentielle.

Artillerie de siège. Si le matériel de l'artillerie de siège n'est point encore en état, on doit attribuer ce retard au manque des fers de toute espèce que les forges nationales étaient chargées de fournir pour cet effet. D'après les engagements contractés ces forges devaient depuis le 1<sup>er</sup> août jusqu'au 30 octobre délivrer la quantité de fers nécessaire pour 100 affûts: cependant à l'époque du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à laquelle la direction d'artillerie devait recevoir le tiers de la quantité totale des fers mentionnés, les forges n'en avaient confectionné que pour 6 affûts.

De manière que, pour continuer les travaux de ce matériel, il est indispensable que les forges nationales reçoivent l'ordre de fournir sans délai la quantité de fers jugée nécessaire, et qu'il soit alloué pour les frais de confection une somme de 64,800 f.

Matériel de l'artillerie régimentaire. On a travaillé sans interruption au matériel de l'artillerie régimentaire.

Pour le mettre en état et acquitter les marchés passés pour cet effet, il faut:

pour compléter les voitures	120,500 f.
pour les attelages	127,000 "
<b>Total</b>	<b>247,500 f.</b>

Moulin à poudre. Quoique les travaux du moulin à poudre soient déjà en activité, cependant pour achever les constructions nécessaires pour cet objet, et assurer la continuité de la fabrication, il est nécessaire d'allouer une somme de 15,000 f.

Bataillon supplémentaire du train d'artillerie. Faute de fonds, le bataillon supplémentaire du train d'artillerie n'est point encore habillé et n'a encore reçu que des vestes à manches et des pantalons. Le dénuement dans lequel il se trouve, quoique continuellement en activité pour les transports de son arme, y occasionne une très grande désertion: il serait indispensable de lui fournir au moins des manteaux. D'après les calculs faits pour cet objet, il coûterait une somme de 34,860 f.

Solde. Il est connu à V. M. par les situations qui sont mises sous ses yeux, que les soldats ne sont payés que jusqu'au 1<sup>er</sup> d'avril et les officiers jusqu'au mois de mars. Je n'ai pas besoin de lui retracer encore la misère à laquelle les uns et les autres sont exposés: Elle ne la connaît que trop par le tableau que je me suis vu contraint de Lui en faire à différentes époques.

J'ose assurer à V. M. qu'elle est maintenant plus grande que jamais et que beaucoup d'officiers quittent le service contre leur gré, uniquement parce qu'ils n'ont pas même de quoi subvenir à leurs plus indispensables besoins.

L'approche présumée d'une guerre, le déplacement de tous les corps, les assujettisse encore à des dépenses qu'ils n'auraient point eues sans cela: ce serait un vrai bienfait pour l'armée que de lui faire toucher à la fois un mois de solde. La dépense en monterait à environ 1.200,000 f. Ne serait-il point possible de trouver les fonds nécessaires pour un objet si juste et si urgent?

Moyens de transport. Par son décret du 22 mai 1810 V. M. a borné les cas où le pays doit fournir à l'armée des moyens de transport, aux objets les plus indispensables, en temps de paix. Mais, quoique la guerre n'ait point encore éclaté, les circonstances dans lesquelles se trouve le Duché, exigent si souvent des mesures extraordinaires et promptes, qu'avec l'extrême dénuement du trésor on doit s'attendre à tout moment à en voir manquer d'essentielles.

Un des obstacles qui se font le plus souvent sentir sous toute sorte de rapports, est le manque de moyens de transport. Quoiqu'on emploie constamment ceux de l'armée, leur nombre est encore tellement insuffisant pour les besoins du moment, qu'il est réellement à craindre qu'ils ne soient entièrement ruinés à l'époque où ils deviendront plus que jamais nécessaires.

C'est d'après ces considérations que je crois de mon devoir de prier V. M. de vouloir bien permettre que l'autorité militaire puisse se servir des moyens de transport du pays, pour des objets qui, moins pressants dans des temps plus tranquilles, sont aujourd'hui de la plus grande urgence. Je dois même ne point dissimuler à V. M. qu'il est plusieurs

mesures essentielles, et entr'autres les approvisionnements de toute espèce des places, qui ne pourront guère être effectués que de cette manière.

J'ose en conséquence ne point douter que, déférant à ces motifs, Elle ne veuille ordonner qu'à dater de ce moment, l'autorité militaire est autorisée à cette mesure que j'ai déjà eu l'honneur de Lui proposer à mon passage à Dresde pour me rendre à Paris.

Gardes nationales. D'après les renseignements assez positifs qu'on n'est procurés sur l'armée russe, il est prouvé que cette puissance a rassemblé à portée du Duché des forces considérables qui, prêtes à l'envahir au premier ordre, ne pourraient trouver un obstacle suffisant dans l'armée polonaise, réduite en tiers de sa force par ses détachements en pays étranger et les garnisons qu'elle aurait à laisser.

Dans cette hypothèse, il n'est point indifférent de tirer parti de la réorganisation des gardes nationales pour les employer, soit dans les places, soit de toute autre manière qu'on jugerait convenable.

En conséquence, je ne puis me dispenser de proposer à V. M. de réunir de suite ces gardes dans les chefs lieux de leurs départements. Cette mesure qu'il serait possible de colorer du prétexte d'une inspection, ne demande, dans le premier moment, d'autres préparatifs que des approvisionnements de vivres, et ce n'est que quand les gardes nationales quitteraient leurs départements, qu'on serait dans le cas de les solder. Les avantages qu'on peut retirer de cette mesure, ne fût ce que pour suppléer une partie des troupes de lignes dans des services moins essentiels, compenserait suffisamment les frais qu'il en coûterait pour la mettre à exécution.

459. Do Davout'a.

Warszawa, 27 września 1811.

Stosownie do otrzymanych rozkazów pod pozorem przeglądu gromadzi cztery pułki jazdy dowództwa Turny. Zakłady pułkowe gromadzi w Poznaniu. Nie może użyć większych sił przeciw Prusakom, bo ruchy Rosjan przybrały cechy tak najezdnicze, że w tamtą stronę musi obrócić wojsko, aby choć przez kilka dni opóźnić postępy nieprzyjacielskie. Dziękuje za udzielenie mu wskazówek danych armji saskiej celem jednolitości w działaniu. Według szczupłych sił Polacy spełnią obo-

wiązek i uczynią wszystko, aby stać się godnymi towarzyszami Francuzów. Otrzymuje właśnie list z 20-go. Załącza odpis dodatku do szyfry i doniesienia Roźnieckiego o ruchach Rosjan<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Altesse par ma lettre du 25 de ce mois que je prenais sur-le-champ des mesures pour effectuer ce qu'Elle m'avait demandé par Sa dépêche du 18<sup>2)</sup>. En Lui accusant aujourd'hui la réception de celle qu'Elle a bien voulu m'adresser le 19, je m'empresse de porter à Sa connaissance que les 4 régiments de cavalerie dont j'ai fait mention, seront réunis autour de Thorn<sup>3)</sup>, du 5 au 7 du mois prochain, sous prétexte d'une revue. J'en ai donné le commandement au général de b<sup>de</sup> Turno, qui ignore encore sa vraie destination et ne recevra que plus tard des ordres conformes aux circonstances.

Par suite de ces mesures, j'ai cru devoir réunir à Posen tous les dépôts de la cavalerie. J'y ai fait diriger de même ceux de l'infanterie, à l'exception de 4 qui restent à Częstochowa, de 2 qui sont à Bromberg et se jetteront dans Thorn, et d'un qui demeure à Łęczyca. Les plus éloignés de ces dépôts ne pourront être rendus à leur destination que vers le 20 du mois prochain.

J'aurais bien désiré coopérer avec plus de forces aux dispositions prises contre les Prussiens, et je ferai certainement à cet égard tout ce qui sera en mon pouvoir; mais les mouvements des Russes vers nos frontières, surtout du côté de Brześć, prennent un caractère si décidé et paraissent tellement indiquer un projet d'invasion, qu'avec l'extrême faiblesse où mon corps se trouve déjà réduit par les garnisons des places, il m'est impossible d'en détacher quelque chose de plus, sans renoncer entièrement à toute possibilité de retarder, ne fût ce que de quelques jours, les progrès des Russes.

Je remercie Votre Altesse d'avoir bien voulu me communiquer les instructions qu'Elle a jugé nécessaire de don-

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. Na marginesie uwaga: „Envoyé copie de toutes les pièces à S. M. le 2 octobre“.

<sup>2)</sup> Co do stosunku do Prus por. Davout: *Corresp.* d. 980, 982—5; Niemcewicz I 281.

<sup>3)</sup> Handelsman d. 266.

ner au chef de l'état-major général de l'armée saxonne, et je ne manquerai pas de me concerter avec celui qui la commandera, pour agir d'une manière conforme à Ses intentions.

Je ne doute point que dans les événements qui se présentent, l'armée sous les ordres de Votre Altesse ne soutienne son ancienne réputation et n'ajoute sous un tel chef aux trophées qu'elle a déjà remportés. Si j'en juge par l'esprit qui anime les troupes polonaises, j'ose me flatter que, quoique réduites à une poignée de monde, elles pourront acquérir quelques titres à la bienveillance de S. M. l'Empereur et à l'estime de leurs braves frères d'armes. J'aime à croire que Votre Altesse ne doute point que, dans l'attente de ce que peu de jours décideront peut-être, je n'envisage avec plaisir l'idée de trouver l'occasion de justifier, au moins par des efforts, l'amitié et la confiance qu'Elle veut bien me témoigner, et que je m'estimerai toujours heureux de mériter.

Veillez bien, Monseigneur, en agréer l'expression sincère, avec celle de mon inviolable dévouement.

Le général de division commandant dans le Duché de Varsovie.  
*Joseph Prince Poniatowski.*

P. S. Je reçois, au moment de fermer ma dépêche, celle que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 20 de ce mois.

Je m'empresse de Lui faire parvenir une copie du 1<sup>er</sup> supplément du chiffre qu'Elle m'a envoyé. Je ne manquerai pas d'en faire usage, ainsi que du 2<sup>d</sup> supplément, pour correspondre avec les personnes qu'Elle m'indique.

Je joins également quelques renseignements et un rapport récent du g<sup>l</sup> Roźniecki sur les mouvements des Russes.

460. Do Bignon'a.

Warszawa, 1 października (1811).

Daje do przeczytania list Davout'a<sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre que je viens de recevoir de monsieur le maréchal. Je vous prierai

<sup>1)</sup> D. St. 3597, własnoręcznie.

après en avoir fait lecture d'avoir la complaisance de me la renvoyer, pour que je puisse m'occuper de suite des dispositions qu'elle enferme....

## 461. Do Davout'a.

Warszawa, 2 października 1811.

Otrzymał doniesienie z 24 września o oświadczeniu rządu pruskiego złożonem wobec posła francuskiego w Berlinie w sprawie zbrojeń. Przekona się wkrótce o szczerości tych zapewnień pokojowych. Sprawdziły się jego przewidywania skutków nieszczęśliwych wysłania popisowych do Gdańska bez mundurów. Z 400 idących do X pułku na trzech postojach 1/3 zbiegła, a strata będzie jeszcze większa, nie z innego powodu, gdyż rekruci odziani z V i XI pułku nie uciekali w drodze tak licznie. Załączone wiadomości z Rosji zdają się dowodzić zwolnienia ruchu zaczepnego przeciw Księżtwu<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de la dépêche qu'Elle a bien voulu m'adresser le 24 septembre, pour me donner connaissance de la déclaration faite par le gouvernement prussien à M<sup>r</sup> le comte de S<sup>t</sup> Marsan, relativement aux armemens qui ont eu lieu dans ses états. Conformément aux intentions de Votre Altesse, j'ai pris de suite des mesures pour être instruit avec certitude de la suite qu'on aura donnée à cette promesse, et j'espère être sous peu à même de Lui donner à cet égard des renseignements positifs.

Les craintes que j'avais sur le mauvais effet que pourrait produire l'envoi à Danzig de conscrits non habillés, ne se sont malheureusement que trop réalisées. Je viens de recevoir un rapport d'après lequel un transport d'environ 400 recrues, envoyé dernièrement au 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a perdu à 3 gîtes seulement 99 hommes par la désertion. Ce détachement en perdra probablement encore davantage avant d'arriver à sa destination. On ne saurait attribuer ce fâcheux résultat à aucune autre circonstance, puisque d'autres transports du 5<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiment dont les hommes avaient été habillés avant de quitter le Duché, n'ont éprouvé que peu de perte.

Je m'empresse de mettre sous les yeux de Votre Altesse les derniers renseignements que j'ai reçus sur la Rus-

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

sie. Il paraît, d'après leur contenu, que le mouvement des troupes vers notre frontière s'est un peu ralenti.

Veillez bien, Monseigneur, agréer l'expression renouvelée des sentiments du plus sincère dévouement.

Le général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie.  
*Joseph Prince Poniatowski.*

## 462. Do Davout'a.

Warszawa, 5 października 1811.

Odebrał listy z 26 i 28-go września. Powiadomił Pelletier'a o wyniku obrad Komitetu dla warowni nad obroną Modlina i przedłożył jego wyjaśnienia co do możliwości zastosowania tych pomysłów. Czekają na doniesienia osób wysłanych dla sprawdzenia, czy ustały przygotowania wojenne Prus i czy dla nich szły konie z Wołoszczyzny. Wystrzegać się będzie okazywać im nieufność. Cztery pułki zgromadzone dookoła Torunia pozostawi tam aż do zużycia paszy. Czekają też na wskazówki co do leż zimowych. Z oddziału popisowych pułku X zbiegło ogółem 113, do czego przyczyniły się namowy Prusaków. Załącza wiadomości o Rosji<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des dépêches qu'Elle a bien voulu m'adresser le 26 septembre, ainsi que de celle du 28 du même mois.

J'ai communiqué de suite à Monsieur le général Pelletier, ainsi qu'à la direction du génie, le plan et l'extrait des délibérations du Comité des fortifications relatifs à la place de Modlin, et je ne manquerai pas de faire parvenir, en son temps, à Votre Altesse le travail que j'ai ordonné de faire pour constater jusqu'à quel point les idées, énoncées dans ces pièces, pourraient encore être mises à exécution, dans l'état où se trouvent déjà les travaux de la place mentionnée.

Je n'ai point manqué, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur d'en instruire Votre Altesse, de prendre des mesures pour

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. Na marginesie uwaga Davout'a: „Lui faire connaître que j'ai transmis son rapport à l'Empereur. Lui donner une idée de notre position actuelle. D'après cela je ne puis pas lui donner d'idée sur la dislocation; qu'elle doit dépendre des mouvements que feront les Russes; que ce sera à lui à juger de la dislocation; qu'il me semble que la plus grande partie de la troupe devait être placée sur la rive gauche, surtout l'infanterie, au reste c'est à lui etc“. *Otcze-stwennaja wojna 1812 goda*, dział II, tom I, dok. 8.

être instruit positivement des dispositions qui auront été faites en Prusse, pour faire cesser les préparatifs militaires, et j'en attends incessamment le résultat, que je m'empresserai de Lui transmettre aussitôt. Je fais également constater, si les transports de chevaux venant de la Valachie, qu'on a vu passer par la Galicie, étaient effectivement destinés pour la cavalerie prussienne.

D'après ce que Votre Altesse me témoigne, j'éviterai de faire paraître de la méfiance à l'égard des Prussiens. Les 4 régiments de cavalerie, dirigés depuis peu vers Thorn, resteront cependant encore provisoirement dans les emplacements qui viennent de leur être assignés, pour consommer les fourrages qui se trouvent de ce côté. Ayant prié, il y a quelque temps, Votre Altesse de me faire connaître Ses idées sur la dislocation qu'il conviendrait de donner pour l'hiver aux troupes, dans les circonstances actuelles, cette mesure pourra peut-être épargner aux 4 régiments mentionnés un mouvement inutile.

La totalité des déserteurs qu'a eus le détachement de conscrits envoyé dernièrement au 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie, se monte en tout à 113. D'après le rapport du major Kozarski, la désertion de ce détachement a été singulièrement augmentée par les efforts des militaires et des habitants Prussiens, qui n'ont cessé d'y engager nos conscrits en leur promettant 10 écus d'engagement<sup>1)</sup>.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse le peu de renseignements qui me sont parvenus sur la Russie.

Elle voudra bien agréer l'expression réitérée de mon bien sincère dévouement.

Le général de division commandant en chef dans le Duché de Varsovie.

*Joseph Prince Poniatowski.*

<sup>1)</sup> Por. Davout: *Corr.* 990. – W następstwie ogłoszono przebaczenie dla tych żołnierzy, o czem książę Józef z biura policji wojska powiadamiał Matuszewicza 16 XI 1811: „Mam honor przesłać JWWMCPanu 200 egzemplarzy dekretu N. Pana, którym Jego Król. Mość raczył zbiegom wojskowym przez pardon g-lny darować ich przewinienie, upraszając, abyś go komorom celnym pogranicznym do ogłoszenia przesłać zalecił“ (M. N. R.).

463. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 6 października 1811.

Konieczność pokrycia niedoboru przy robotach około twierdz, jaki powstał w ostatnim tygodniu. Minister finansów odmówił środków<sup>1)</sup>.

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de V. M. que d'après la plus stricte évaluation la somme nécessaire pour les travaux des places pendant la semaine dernière s'élève à 394,600. Le trésor n'ayant versé pour cet objet dans la caisse du payeur général<sup>2)</sup> que 318,000 fl., il en résulte un déficit de f. 76.600.

Pour le couvrir j'ai demandé au ministère des finances<sup>3)</sup>:

1. De mettre à ma disposition la somme de 5.800 écus faisant 34,800 fl., comme montant d'une traite qu'il a reçue à compte de l'emprunt.

2. De déposer à la caisse d'escompte, ainsi que l'y autorise un décret de V. M., une quantité suffisante du billon qu'il a en caisse, pour obtenir en billets d'état 41,800 fl., comme restant de la somme nécessaire pour remplir de déficit.

Il m'a été répondu par le ministère du trésor:

ad 1<sup>m</sup>: Que les 5800 écus assignés au trésor sur la maison de commerce Brusckhe et C<sup>o</sup> ayant été acquittés par celle-ci en coupons d'obligations provenant des sommes de Bayonne, ce fonds avait cessé d'être disponible.

ad 2<sup>m</sup>: Que ne connaissant aucune ordre de V. M. qui l'autorise à déposer à la caisse d'escompte du billon en échange de billets d'état, il ne croyait point pouvoir se permettre cette opération.

Le déficit mentionné de 76.600 fl. se trouvant de cette manière entièrement à découvert, je supplie V. M. de vouloir bien prendre en considération l'urgence de cet objet, afin d'y pourvoir, soit en ordonnant à sa caisse des domaines d'en faire l'avance qui lui serait remboursée par le trésor, soit par telle autre mesure qu'elle jugerait convenable.

<sup>1)</sup> A. Gł., bruljon.

<sup>2)</sup> Był nim od 31 marca 1809 Józef Węgierski.

<sup>3)</sup> Objął je od 1 października 1811 Tadeusz Matuszewicz.

## 464. Do Davout'a.

Warszawa, 12 października 1811.

Kraj nie może dłużej żyć w tej nędzy. Żołd wojska zalega od 11 miesięcy. Spadek wartości bilonu. Ministerstwo skarbu zapowiada zawieszenie wszelkich wydatków. Co czynić? Kredyty u dostawców wyczerpane. Bliski rozpacz wobec nieuniknionego upadku. Ulgi nie przyniosło wzięcie jednej dywizji na koszt cesarza, bo w tym samym czasie wypadło uformować oddziały pomocnicze i uzupełnić pułki przez kompanje zakładowe. Zaliczki z pożyczki pochłaniają roboty przy warowniach, przy których pracuje 30,000. Ten stan przedstawić na nowo uważa za swój obowiązek. — Przygotowania wojenne Prus, zdaje się, zwolniły, ale nie ustały zupełnie. Chcą pod Grudziądzem zamknąć Wisłę. Będzie mieć wkrótce sprawozdania z różnych stron od oficerów wysłanych w tym celu. Przedkłada wiadomości o Rosji, które nie brzmią wrogo<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je vais bien tristement commencer ma dépêche à Votre Altesse, et ce sera en Lui disant que je crains bien que nous ne soyons enfin arrivés au moment où la dissolution de l'armée polonaise paraît presque inévitable. Je prie Votre Altesse de ne point regarder ce que je viens d'avoir l'honneur de Lui dire, comme une vaine phrase; mais comme l'expression de la conviction entière et motivée que j'ai à cet égard. Depuis plusieurs années le numéraire sort continuellement du pays sans y rentrer pour aucun objet, et cette circonstance l'a rendu tellement rare dans le pays, que les plus riches particuliers n'étant point en état d'acquitter leurs charges, à peine le trésor perçoit-il le tiers du montant des revenus publics, et les recettes deviennent chaque jour moins considérables encore<sup>2)</sup>. L'armée étant le principal article de la dépense de l'état, il s'ensuit qu'elle ne saurait être ni payée ni habillée ni nourrie, et c'est ce qui ne se réalise que trop, puisque la solde seule, sans compter les arrérages des masses, est due au soldat

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout; Margneron III 233—5. Ks. Eckmühl przesłał ten list cesarzowi a Poniatowskiemu odpowiedział 20 października (*Ot. wojna 1812 goda*, dz. II, t. I, d 29 i 38), wyrażając nadzieję, że pomoc obmyślą Fryderyk August i Napoleon, ale zawsze skłonny był biędę tłómaczyć przedewszystkiem nieporządkiem administracji (Tamże d. 33). Nie wierzono całkownie także Matuszewiczowi w Paryżu (Niemcewicz I 277). Z kolei król przesłał przedstawienia podobne, lecz i po nich było głucho (Niemcewicz I 278).

<sup>2)</sup> Bignon 62.

pour 11 mois, dont 5 de l'année dernière et 6 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1811.

Jusqu'ici le trésor fournissait au moins de temps en temps quelques légers à-comptes qui donnaient la possibilité de pourvoir en partie aux objets les plus pressants; la réduction définitive de la monnaie de billon, la seule qui exista dans le pays, nous prive même de cette ressource, et le ministre des finances vient de me déclarer que d'ici à quelque temps il lui était impossible de fournir la moindre somme, tels pressants que puissent être les besoins de l'armée.

Maintenant j'ose demander à Votre Altesse quel parti y-a-t-il à prendre dans une semblable circonstance, quand non seulement il n'existe aucun fonds dans les caisses militaires, mais qu'on s'est même vu forcé d'employer en entier la masse de linge et chaussure; quand le soldat n'a ni souliers ni pantalons d'hiver, et que les fournisseurs n'ayant depuis longtemps reçu aucun à-compte sur les sommes considérables qui leur sont dues, refusent de continuer à livrer des vivres. J'avoue à Votre Altesse que je suis dans un état voisin du désespoir, quand je songe à l'impossibilité absolue où je me trouve, de faire la moindre chose pour prévenir une catastrophe qui, un peu plutôt ou plus tard, ne manquera pas d'arriver, et dans quel temps encore!

Il paraîtra peut-être extraordinaire à Votre Altesse qu'elle puisse être si prochaine et que le Duché ne puisse suffire à l'entretien de son armée, lorsque Sa Majesté l'Empereur vient de prendre récemment à sa solde 4 régiments et 4 compagnies d'artillerie. J'aurai l'honneur de Lui dire à cet égard qu'à la même époque qui présageait une prochaine entrée en campagne, on a formé 2 bataillons du train, qu'on a ajouté une compagnie de dépôt à chaque régiment, et qu'on a levé, tant pour l'artillerie, le service des subsistances et celui des ambulances, que pour la remonte complète de la cavalerie, 8,000 chevaux. De manière que tous ces objets réunis ont demandé une première mise et exigent une plus grande dépense d'entretien que la division qui vient de passer à la solde de France, et vu la pénurie toujours croissante des ressources, l'état se trouve plus que jamais embarrassé de pourvoir à l'entretien des troupes.

Sous ce rapport, il n'a même éprouvé aucun soulagement des avances que S. M. l'Empereur a daigné faire à compte de l'emprunt. Ces sommes étant spécialement et exclusivement destinées aux travaux des places qui occupent plus de 30 mille hommes, suffisent à peine à la dépense qu'ils exigent.

Ces détails convaincront sans doute Votre Altesse, combien notre position est critique. Je L'ai tant de fois entretenue de cet objet que je répugnerais à y revenir, si les circonstances actuelles où l'armée polonaise peut encore donner à S. M. l'Empereur des preuves de son dévouement, ne m'en faisaient, pour ainsi dire, un devoir.

D'après les renseignements qui nous parviennent sur la Prusse, il paraîtrait que les préparatifs de guerre n'y ont pas encore entièrement cessé. Si quelques rapports annoncent moins d'activité dans les mesures militaires dans quelques contrées, il en est d'autres qui, ainsi que Votre Altesse pourra le voir par les annexes, indiquent, ailleurs, leur continuation; seulement avec plus de circonspection. Celui du général Mielzynski, commandant le département de Bromberg, que d'après l'intention de Votre Altesse j'avais chargé de recueillir là-dessus des renseignements certains, fait connaître que les travaux de Graudenz n'ont point été interrompus et que les Prussiens veulent se rendre maîtres de la navigation sur la Vistule. J'attends sous peu le retour de plusieurs officiers qui rapporteront, j'espère, des notions entièrement certaines.

Le rapport ci-joint de l'officier qui avait donné l'avis du passage des chevaux par la Galicie, ne laisse guère de doute qu'ils n'aient été effectivement prussiens. J'ai tâché, par une autre voie, de me procurer des notions sur le nombre de ceux qui composaient les transports qu'on a vus.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse le peu de renseignements qui nous sont parvenus sur la Russie, ils n'annoncent, pour le moment, rien d'hostile. Je prie Votre Altesse d'agréer l'expression de mon inviolable dévouement.

Le général commandant en chef l'armée du Duché.

*Joseph Prince Poniatowski.*

## 465. Do Davout'a.

Warszawa, 16 października 1811.

Przesyła doniesienia o Rosji i Prusiech. Te ostatnie są sprzeczne. Skłonny byłby wierzyć, że przy ograniczeniu zbrojeń na Śląsku prowadzi je nadal od strony Grudziądza z obawy przed kawalerją polską<sup>1)</sup>.

Monseigneur, n'ayant rien de particulier à mander à Votre Altesse aujourd'hui, je me borne à Lui transmettre les renseignements qui nous sont parvenus sur la Russie et la Prusse. Ceux qui concernent cette dernière puissance, s'accordent tous sur la continuation de la levée des recrues et le rassemblement des troupes du côté de Graudentz, comme aussi sur les travaux de cette place. D'un autre côté, les deux rapports, cotés N° 1 et 2, qui sont ceux d'un homme que le ministère de la police regarde comme très sûr, que j'ai envoyé à Breslau et à Francfort, et qui est d'autant plus à même de juger des mesures militaires qu'il a été lui-même officier dans l'armée prussienne, nient absolument l'existence de tout préparatif hostile, et cette circonstance est confirmée par une lettre que Mr le général Jacquinet a adressée au général de division Dąbrowski.

Ne pouvant tirer une induction certaine des ces contradictions, j'ai voulu mettre Votre Altesse à même de comparer ces renseignements avec ceux qu'Elle a de son côté. Quant à moi, je suis porté à croire que les préparatifs ont effectivement cessé en Silésie, où il paraît qu'on se borne, pour le moment, à exercer le plus qu'on peut de recrues, en les tenant dans les places où ils sont moins en vue<sup>2)</sup>.

Quant aux rassemblements des troupes qui, selon tous les rapports, existent entre Graudentz et Dantzig, il est possible qu'ils soient la suite de la crainte qu'a peut-être occasionné le mouvement de notre cavalerie vers Thorn; mouvement qu'on peut d'autant moins se flatter d'avoir entièrement échappé à leur connaissance, que leur long séjour dans notre pays ne les y a pas laissés sans intelligence<sup>3)</sup>.

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> Niemcewicz I 281.

<sup>3)</sup> Por. odpowiedź Davout'a z Hanoweru 27 paźdz. (Ot. wojna 1812 goda, dz. II, t. I, d. 77).

Agréez, Monseigneur, l'expression de mon sincère dévouement.

Le général de division commandant en chef l'armée du Duché.

*Joseph Prince Poniatowski.*

466. Do Davout'a.

Warszawa, 19 października 1811.

Odebrał list z 11 października. Zebrał 500 ludzi dla nowego pułku lekkokonnego przy Legji Nadwiślańskiej. Zdaje ich Falkowskiemu do Sedanu. Także podjęto starania, aby pułk X uzupełnić do 1000 szabel; nie wie czy ma zeń wydzielić zakład. — Jeden z oficerów donosi, że przedstawienia posła francuskiego w Berlinie miały ten tylko skutek, że zachowują większą ostrożność w zbrojeniach. Aby usunąć obawy z powodu zebrania wojsk pod Toruniem rozszerzył pogłoskę o przybyciu króla na ćwiczenia. — Załącza ostatnie wiadomości<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de la dépêche du 11 de ce mois.

A mon arrivée à Varsovie, il n'avait point encore été donné d'ordres pour le rassemblement des hommes destinés pour le nouveau régiment de cheveu-légers de la Légion de la Vistule. Le dépôt de ce corps peut aujourd'hui en faire partir environ 500, et j'ai fait connaître au major Falkowski qui le commande, que, d'après la volonté de S. M. l'Empereur, il devait les acheminer de suite pour Sedan. Cette disposition sera incessamment mise à exécution. J'ai invité également cet officier à accélérer cette mesure pour le reste, et je ne négligerai rien pour qu'elle puisse avoir lieu au plutôt.

J'ai soumis de suite au Roi la demande de S. M. l'Empereur de faire compléter à 1000 chevaux le 9<sup>me</sup> régiment de cavalerie, et S. M. s'étant empressé de souscrire à cette intention, il a été pris des mesures pour qu'elle puisse être mise le plutôt à exécution. Je pourrai en attendant envoyer du dépôt de ce régiment 150 hommes et autant de chevaux qu'il faut pour que tous les cavaliers soient montés. Votre Altesse sait qu'il se trouve à Dantzic plus de chevaux que d'hommes. J'attends pour les faire partir la décision de Votre Altesse sur la demande que je Lui ai adressée en général à cet égard<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> Davout odpowiedział (*Oł. wojna 1812 goda*, dz. II, t. I, d. 76).

Je prie également Votre Altesse de me faire connaître si le 9<sup>me</sup> régiment de cavalerie, ayant été complété d'après l'intention de S. M. l'Empereur, doit être joint par son major et ne laisser aucun dépôt; ou bien s'il convient de prélever sur les 1000 chevaux de quoi en former un.

Un<sup>1)</sup> officier très intelligent envoyé en Prusse rapporte que la demande faite par le ministre de France à Berlin n'a produit d'autre effet qu'une plus grande circonspection dans les témoignages de malveillance contre la France et ses alliés. Tout reste sur le même pied qu'avant la déclaration. On s'est assuré que les chevaux qui devaient être levés pour le train, sont d'après des ordres secrets tenus tout prêts par les propriétaires. Les régiments sont au grand complet; on n'a point renvoyé de recrues sans les remplacer. On les exerce sans interruption. Les troupes sont payées très exactement. Les troupes réparties entre Koenigsberg, Pillau, Memel et Tilsit, peuvent se monter à 20,000 hommes. On cherche à ajouter à la force de l'armée sous toute sorte de prétextes, en formant des compagnies de vétérans, de pionniers. On aide travailler à fortifier Pillau. Un nommé Brahl, envoyé à Riga pour y faire des achats de grains pour le compte (du) gouvernement prussien, y a acheté beaucoup de salpêtre.

D'après ce que Votre Altesse m'a recommandé pour éviter<sup>2)</sup> de donner de l'inquiétude sur notre mouvement vers Thorn, j'ai fait répandre le bruit de l'arrivée prochaine du Roi de Saxe dans cette contrée pour assister à des manœuvres, et j'ai fait quelques dispositions qui confirmeront cette nouvelle.

28 października: „S'il n'y a rien de nouveau, vous pouvez envoyer à Dantzic, par la route d'étapes, les détachements d'infanterie et de cavalerie destinés pour cette place, et dont le départ avait été suspendu d'après mes dernières lettres. — Je vous prie de remettre le commandement de ce détachement à un officier intelligent, à qui vous donnerez des instructions, pour qu'en cas d'événements, chose peu vraisemblable, mais par précaution, il pût sauver son détachement, soit en le faisant rétrograder, soit en hâtant sa marche sur Dantzic, et en prenant autant que possible des chemins détournés“.

<sup>1)</sup> Szyfrą.

<sup>2)</sup> Szyfrą.

J'ai l'honneur de communiquer ci-joint à Votre Altesse les renseignements qui nous sont parvenus depuis mon dernier rapport, en La priant de vouloir bien agréer l'expression sincère de mon inviolable dévouement.

Le général de division commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie. *Joseph Prince Poniatowski.*

## 467. Do Davout'a

Warszawa, 23 października 1811.

Otrzymał list z 14-go października. Z załączonych doniesień przekonano się, że na Śląsku stosunki układają się zgodnie z urzędowym oświadczeniem, ale nie w innych okolicach. W Grudziądzu jeszcze 17-go roboty obronne były w pełnym toku. Prusacy zapanowali nad żegluga wiślaną. Według raportu Falkowskiego 26-go paźdz. 450 ludzi dla pułku 8-go lekkokonnego ruszy w drogę<sup>1)</sup>.

J'ai reçu la dépêche que Votre Altesse m'a adressée le 14 de ce mois<sup>2)</sup>.

D'après les renseignements qu'Elle trouvera ci-joints, il paraît qu'en Silésie les choses semblent enfin devoir prendre une tournure conforme aux déclarations de la cour de Prusse; mais qu'il n'en est pas de même dans d'autres contrées, nommément à Graudentz où les travaux étaient encore en pleine activité le 17 courant. Moyennant ceux exécutés dans la Vistule, les Prussiens sont maintenant entièrement maîtres de la navigation de cette rivière.

Le major Falkowski me fait connaître dans ce moment qu'un détachement de 450 hommes destiné pour le 8<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> de cheveu-légers de la légion de la Vistule sera prêt à partir le 26 de ce mois. J'ordonne de suite qu'il soit préparé les vivres et fourrages nécessaires entre Varsovie et Glogau.

<sup>1)</sup> A. N. AF<sup>IV</sup> 1656, kopja.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna 1812 goda*, dz. II, t. I, d. 8. Davout pisał pod tą datą: „J'ai reçu .. une dépêche ... de St. Marsan, datée du 10 octobre, par laquelle il me mandait, qu'ayant dû porter à la connaissance du gouvernement prussien les avis ... sur la continuation des travaux et des préparatifs militaires, le premier mouvement du roi à cette nouvelle avait été de faire arrêter le gén. Blücher, comme coupable de désobéissance, mais que S. M. s'était borné à le rappeler .... St. Marsan attribuait à des brouillons l'inexécution des ordres du roi de Prusse pour la cassation des travaux ... je prie V. A. de prendre des renseignements et de

## 468. Do Davout'a.

Warszawa, 26 października (1811).

Potwierdza odbiór listu z 18-go października. Czy w razie działań wojennych pułk V przechodzi pod jego dowództwo? Jeśliby miał pozostać w Toruniu, usunie stamtąd XIV i XVII niepłatne, które ciążyą miastu. Oddział przeznaczony dla ósmego pułku ułanów odjechał. Ludzie dobrani starannie, ale byli rozżaleni, że im nie wypłacono zaległości żołdowych. Trzeba było odwołać się do ich poświęcenia. Wypadło rozpuścić przeważną część chłopów pracujących przy obwarowaniach Modlina, ale nie było możliwości ich utrzymać. Przez następnego posłańca nadeszły plany Modlina, Torunia i Zamościa. Do uzbrojenia będzie brakowało jeszcze dwustu armat, w czem  $\frac{1}{2}$  moździerzy, i po 750 strzałów. Dla posiadanej ilości dział niema ich jak po 500. Uzbrojenia Prus ustają, ale tylko od strony Śląska<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 18 de ce mois<sup>2)</sup>.

Ne sachant, si dans la destination que Votre Altesse a donnée au 5<sup>me</sup> régiment d'infanterie, Elle n'a point des vues particulières, je crois, pour éviter de prendre quelque

s'assurer si cette fois les ordres du roi de Prusse vont recevoir leur exécution. — Par ces détails, vous jugerez .. que je ne puis vous exprimer aucune idée sur la dislocation de vos troupes, cela doit dépendre de la conduite des Prussiens et .... des troupes russes ...; elles doivent être placées de manière à être réunies et à ce qu'une attaque inopinée ne puisse vous empêcher de les rallier...“

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout; wyciąg w A. N. AF<sup>IV</sup> 1656, przesłany wi docznie cesarzowi.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 27, z Hamburga 18 października: „J'envoie par ce courrier l'ordre au gén. Liebert de faire partir de Stettin un régiment pour Custring, .. à son arrivée le gouverneur de Custring reçoit l'ordre de faire partir de cette place le régiment polonais...; il sera dirigé sur Posen et de là sur Thorn; il emportera avec lui sa solde pour les mois d'octobre et de novembre; le payeur de Dantzig reçoit des ordres, pour la faire exactement à ce régiment, à compter du mois de décembre. Je prie V. A. de vouloir bien donner des ordres pour que les 4 bataillons de ce régiment soient complétés le plutôt possible, et pour qu'il reçoive les subsistances de vos magasins, lorsqu'il sera sur le territoire du Duché.... Je prie V. A., lorsque ce régiment sera arrivé à Thorn, de l'employer aux travaux.. Je La prie aussi de me faire connaître l'époque présumée où la place de Modlin sera en état de recevoir son artillerie, afin que je demande des ordres à S. M., pour vous envoyer les bouches à feu que vous pourriez avoir à Custring et Dantzig“. Por. Handelsman d. 281, *Corr. de Nap.* 18175.

mesure qui y serait contraire, devoir demander si, dans le cas où un mouvement deviendrait nécessaire, je puis regarder ce régiment comme étant à ma disposition, ou si Son intention est qu'il ne quitte point Thorn. Je prie d'autant plus Votre Altesse de me faire connaître ce qu'Elle désire à cet égard, que cette ville, déjà surchargée à l'excès, ne pouvant contenir trois régiments, qui d'ailleurs sont de trop pour sa garnison, j'en placerais deux dans les villes voisines. Je ne sais pas trop l'effet que produira sur le 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> qui, ainsi que tous les autres corps du Duché, ne reçoivent point leur solde, l'arrivée du 5<sup>me</sup> à qui elle sera payée.

Le premier détachement destiné pour le 8<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> de lanciers polonais, fort de 2 officiers, 3 sous-officiers et 450 hommes, est parti d'ici aujourd'hui, et arrivera à Glogau le 12 du mois prochain. Il est composé d'hommes bien choisis, et j'ai lieu de croire qu'on en sera content. En en passant la revue, j'ai remarqué beaucoup de chagrin de partir sans être payé de ses arrérages. Mais tel est le vide de toutes les caisses que, malgré mon vif désir de faire acquitter cet arriéré, il m'a été de toute impossibilité de le faire et je n'ai pu qu'invoquer leur dévouement envers Sa Majesté l'Empereur<sup>1)</sup>. Cette circonstance pourra donner à Votre Altesse une idée des obstacles que le manque total de fonds oppose à telle chose qu'on soit dans le cas d'exécuter. Cette raison vient de nous forcer d'en venir à une mesure très fâcheuse, savoir de licencier la plus grande partie des payans employés aux travaux de Modlin; mais il était impossible de les retenir plus longtemps n'ayant aucun moyen de les payer.

Je ne manquerai pas de faire parvenir à Votre Altesse par le prochain courrier des croquis de Modlin, Thorn et Zamość, où Elle trouvera marqués les ouvrages terminés et ceux qui pourront l'être à la fin de la campagne, avec

<sup>1)</sup> Bignon 116: „Le p<sup>ce</sup> Poniatowski va voir ces braves gens à leur caserne, il leur déclare qu'il n'a point d'argent à leur donner, il leur parle de leur patrie, de l'Empereur, et des cris d'enthousiasme lui annoncent qu'ils s'en rapportent à sa mémoire pour leur faire tenir compte de ce qui leur est dû, quand le trésor sera plus riche, quand la patrie sera libre“.

la désignation des bouches à feu nécessaires pour leur armement. On peut approximativement porter à 200 ce qu'il faudra encore au delà de ce que nous possédons, dont un tiers de mortiers. Il ne s'en trouve point dans le Duché.

En nous envoyant cette artillerie, je prie Votre Altesse de vouloir bien pouvoir en même temps la faire approvisionner de 750 coups. Cet approvisionnement est indispensable, puisque celui de l'artillerie que nous avons, déjà ne va pas au delà de 500 coups par pièce, et que les établissements qu'à cause du manque de fonds on vient seulement de former pour la fabrication de la poudre et des projectiles, n'en fournissent pas encore assez pour suffire à cet approvisionnement.

Tous les renseignements que nous recevons sur la Prusse, confirment ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire à Votre Altesse, savoir que les préparatifs cessent peu à peu en Silésie, mais non pas du côté de Graudentz où l'on continue à travailler avec activité.

C'est toujours avec plaisir que je profite de chaque occasion pour renouveler à Votre Altesse l'expression sincère de mon inviolable dévouement.

#### 469. Do Davout'a

Warszawa, 30 października 1811.

Odebrał listy z 22 października. Do dywizji Grandjean'a wyznaczony na szefa sztabu Pac zachorował, w jego miejsce odjeżdża nazajutrz do Gdańska Nowicki. Plany warowni nie gotowe, posyła zatem tylko przybliżone obliczenie potrzebnej artylerji. Roboty około Grudziądza nie ustały jeszcze<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des dépêches qu'Elle a bien voulu m'adresser le 22 de ce mois<sup>2)</sup>.

Le retard de l'arrivée d'un adjudant commandant pour remplir les fonctions de chef d'état-major de la division aux ordres de Mr le général Grandjean, vient de ce que le colonel Pac<sup>3)</sup>, désigné pour cet effet, n'a pu jusqu'ici, pour

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 46 i 47: o sprawdzenie wiadomości urzędowych pruskich o zaniechaniu robót przy warowniach i o przystanie oficera Polaka na szefa sztabu dywizji gdańskiej.

<sup>3)</sup> Jego stany służbowe por. w Skalkowskiego: *O cześć imienia*.

cause de maladie, se rendre à sa destination. Pour remplir les intentions de Votre Altesse, j'ai nommé pour le remplacer l'adjutant commandant Nowicki <sup>1)</sup>, qui part demain pour Dantzig.

J'espérais, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Altesse, Lui faire parvenir aujourd'hui les croquis des places de Modlin, Thorn et Zamość. M<sup>r</sup> le général Pelletier ne m'ayant encore, ainsi qu'il m'en prévient par la lettre ci-jointe en copie, envoyé qu'un état approximatif des bouches à feu et munitions nécessaires pour compléter l'armement de ces places <sup>2)</sup>, je m'empresse de le faire parvenir à Votre Altesse, en me réservant de Lui faire passer les croquis mentionnés dès qu'ils seront achevés.

D'après tous les avis que nous recevons de la Prusse, on n'a point encore fait rentrer les hommes de nouvelle levée et les travaux de Graudenz n'ont point encore été interrompus. Pour acquérir une nouvelle certitude à cet égard, je fais partir encore un officier intelligent pour recueillir de nouveaux renseignements.

C'est avec empressement que je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Altesse l'expression de mon inviolable dévouement.

Le général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie.  
*Joseph Prince Poniatowski.*

#### 470. Do Davout'a.

Warszawa, 2 listopada 1811.

Przegląd sześciu pułków kawalerji pod Warszawą. Piękny czas dobiegł końca. Silny mróz ostatniej nocy wstrzymał roboty przy warowniach. Brak odzienia i schronienia dla robotników. Wypadnie ich rozpuścić po paru dniach, jeśli zimna nie ustana. Żołnierze także mają tylko płócienne spodnie. Rozmieści ich w pobliżu, aby wrócić do robót, jeśli czas złagodnieje. — Prusacy, zdaje się, nie wyrzekają się zbrojeń, tylko zachowują więcej ostrożności <sup>3)</sup>.

Monseigneur, M<sup>r</sup> le général de d<sup>em</sup> d'Hastrel m'a prévenu de la tournée que Votre Altesse s'est proposé de faire, pour passer la revue de la division du général comte de Gudin.

<sup>1)</sup> Józef N.

<sup>2)</sup> Por. *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 66 i 123.

<sup>3)</sup> A. h. G., don. Davout.

J'ai profité également des beaux jours de la saison pour rassembler sous Varsovie le 2<sup>me</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>me</sup> et 15<sup>me</sup> régiments de cavalerie que j'ai fait manœuvrer séparément et réunis. J'ai été, on ne saurait plus, satisfait de la manière dont ces corps s'en sont acquittés, et j'ai lieu à croire que Votre Altesse n'en eût pas été mécontente <sup>1)</sup>.

Ces beaux jours ont été suivis tout d'un coup d'une très forte gelée qui, la nuit dernière, a été jusqu'à 10 degrés; circonstance très défavorable pour les travaux des places. Les paysans qui y sont employés, n'étant que légèrement vetus, et n'ayant presque pas d'abris, ce n'est que par force qu'on les retient encore, et si le froid duré encore un couple de jour, il faudra bon gré mal gré les laisser aller.

Il en est à peu près de même des soldats qui n'ont que des pantalons de toile <sup>2)</sup>. Je compte dans ce cas les mettre autant que cela se pourra, dans des cantonnements très rapprochés, afin de pouvoir faire reprendre les travaux, si la température s'adoucissait un peu.

A en juger par les différents renseignements qui nous parviennent, et que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Altesse, il paraît que les Prussiens, sans avoir pour le mo-

<sup>1)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 155. W odpowiedzi, 9 listopada, marszałek takich rad udzielał: „...Je ne vois pas d'inconvénient que V. A. étende les cantonnements pour la facilité des subsistances; c'est à sa prudence à les disposer de manière à pouvoir les rassembler au premier événement. — Suivant vos rapports .. les Russes paraissent avoir des forces assez conséquentes sur vos frontières; la prudence veut qu'on n'y laisse que quelques troupes légères disposées en échelon, et que vous teniez vos cantonnements à une grande distance, la plus grande partie sur la rive gauche de la Vistule, et ce que vous laisserez sur la rive droite, à portée de se jeter dans Thorn et Modlin. — Le 5<sup>e</sup> polonais, quoiqu'employé à Thorn, fait partie de la division polonaise qui est à Dantzig.. Je suis informé ... que le commandement de l'artillerie régimentaire change assez fréquemment; j'invite V. A. à donner des ordres pour que cela ne soit pas...“

<sup>2)</sup> Por. Weyssenhoff 133—4; Niemcewicz I 284: „Dnia 13 paźdz. król wyjeżdżał na oglądanie robót około twierdzy Modlina. Żdziwiły go ogromne i raptowne posunięcia onych, ale zmartwić musiało 20000 ludzi robiących we dnie około nich, w nocy pod gołym niebem lub jamach ziemnych po trudach nędznych biorących spoczynek“.

ment de projet hostile déterminé, ne songent à discontinuer que ceux de leurs préparatifs qui pouvaient être nécessaires dans le cas d'une ouverture prochaine de la guerre, mais qu'ils sont bien décidés à poursuivre sans bruit, mais avec persévérance, toutes les mesures tendant à augmenter leurs moyens militaires, et à réparer les pertes qu'ils ont éprouvées sous ce rapport dans les campagnes de 1806 et 1807.

Agréez, Monseigneur, l'expression sincère de mon inviolable dévouement.

## 471. Do Davout'a.

Warszawa, 6 listopada 1811.

Załączone doniesienia oznajmują nie zaniechanie, tylko zwolnienie przygotowań wojskowych Prus. Pogłoska o ruchu Prusaków ku Wiśle. Zapasy gromadzone dla Rosji w Ragnit. Mrozy kazały rozpuścić chłopów i wojsko rozmieścić na leżach zimowych; tylko trzy pułki zostały dla dokończenia nieodzownych robót około Modlina<sup>1)</sup>.

Les renseignements que je donne aujourd'hui à Votre E., n'indiquent point encore la cessation entière des préparatifs militaires de la Prusse, quoiqu'ils paraissent ralentis dans quelques contrées.

On prétend que les troupes prussiennes rassemblées du côté de Königsberg, au lieu de retourner dans leurs cantonnements, ont reçu ordre de se rapprocher de la Vistule. Plusieurs rapports disent que des magasins considérables qu'on suppose acheter pour le compte de la Russie, se forment à Ragnit<sup>2)</sup>. Ces deux avis, s'ils sont vrais, méritent une sérieuse attention; j'ai envoyé un officier pour avoir du positif<sup>3)</sup>.

La rigueur de la saison a forcé de congédier les paysans et de faire cantonner les troupes employées aux travaux de Modlin. Il n'y est resté que 3 régiments qui acheveront ce qui est indispensable.

## 472. Do Fryderyka Augusta.

Warszawa, 6 listopada 1811.

Cesarz polecił przedstawić sobie różne plany twierdz Księstwa. Co do robót około Modlina, jest wiele projektów. Dla udzielenia wyja-

<sup>1)</sup> A. N., AF<sup>IV</sup> 1656, kopja.

<sup>2)</sup> Nad Niemnem koło Tylży.

<sup>3)</sup> Por. *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 184.

śnień o warunkach miejscowych, co będzie rozstrzygającym przy wyborze, najlepiej, aby do Paryża pojechał z nimi Mallet, pracujący w tym dziale robót od czasu powstania Księstwa. Trzeba jednak uzyskać dla niego upoważnienie przejazdu do Francji<sup>1)</sup>.

Il est connu de Votre Majesté que S. M. l'Empereur a désiré qu'il fût envoyé à Paris, dans le courant du mois de novembre de cette année, des plans détaillés des places du Duché, pour en arrêter définitivement les projets, dans le travail général qu'elle fait à cette époque sur les fortifications. Ces matériaux ne tarderont point à être achevés; mais, comme les travaux des places, et surtout ceux de Modlin, ont été l'objet de plusieurs projets différents entr'eux, il paraît indispensable de prévenir, lors de la discussion qui aura lieu à cet égard, toute incertitude sur les circonstances locales qui peuvent influer sur ce qui sera adopté. Il paraît que ce but ne saurait être mieux atteint qu'en chargeant le colonel Mallet, directeur du génie, de porter lui même à Paris les projets des travaux à exécuter dans les différentes places du Duché. Cet officier employé depuis 5 ans dans ce pays, étant parfaitement en état de donner tous les renseignements qu'on peut désirer, il n'est pas à douter que sa mission ne mette fin à toute incertitude qui pourrait naître à cet égard, et n'obvier à tout surcroît de dépense qui pourrait résulter des changements qu'on croirait nécessaires, faute de données suffisantes. D'après ces considérations j'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien consentir que le colonel Mallet se rende pour cet effet à Paris. Mais le décret de S. M. l'Empereur, daté du 26 août de cette année, ne permettant à aucun Français au service d'une puissance étrangère d'entrer en France, sans une autorisation spéciale de l'Empereur, il devient indispensable que Votre Majesté veuille bien ordonner les démarches nécessaires pour qu'elle soit accordée à cet officier, par les motifs ci-dessus déduits.

## 473. Do Davout'a.

Warszawa, 9 listopada 1811.

Otrzymał listy z 27 i 30 paźdz. i wzory wykazów. Przystąpi do tworzenia dywizji ostrożnie, aby nie wzniecić zaniepokojenia. Załącza stan wojska z końca października. Wysze do Gdańska ludzi z zakła-

<sup>1)</sup> D. St. 2758.

dów pułków X i XI piechoty i IX jazdy, ale Bignon winien uprzedzić o tem dwór pruski. Komendę powierzy oficerowi, który sprostą okolicznościom. Podejmuje starania o zaopatrzenie wojska w obuwie. Załącza raporty<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des dépêches N<sup>os</sup> 1625, 1691 et 1692 qu'Elle a bien voulu m'écrire le 27<sup>2)</sup> et 30 octobre<sup>3)</sup>. J'ai reçu également les modèles de situations que M<sup>r</sup> le général de division d'Hastrel m'a adressés d'après Ses ordres.

L'armée polonaise, répartie jusqu'ici en divisions territoriales, n'ayant point encore reçu d'organisation mobile, j'ai fait de suite les dispositions nécessaires pour cet objet; mais pour ne point donner lieu à des inquiétudes, ce n'est que successivement que seront donnés les ordres qui prépareront la formation des divisions de campagne, dont je ne manquerai pas de faire parvenir à Votre Altesse par le prochain courrier la situation dressée d'après les modèles envoyés. En attendant, je joins à cette dépêche une situation générale de l'armée qui Lui fera connaître sa force et ses emplois actuels, ainsi que les mutations des derniers 15 jours d'octobre<sup>4)</sup>.

Je ferai partir pour Dantzig tous les hommes et chevaux qui seront en état dans les dépôts des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie, ainsi que du 9<sup>e</sup> de cavalerie. Mais d'après les conventions existantes avec la cour de Prusse, M<sup>r</sup> le Résident de France à Varsovie doit préalablement prévenir les autorités administratives de ce pays de la force des détachements et de l'époque de leur départ. J'aurai soin

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. — Pismo to doszło do Hamburga 16-go listopada (*Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 183).

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, 67, 68, 77.

<sup>3)</sup> Tego listu brak.

<sup>4)</sup> Davout odpowiedział 18 listopada: „...En faisant adresser des modèles de situation à V. A., il n'a pas été question de faire une organisation mobile. J'ai toujours cru que les troupes étaient disposées de manière à pouvoir se rallier au 1-er moment. Quant à l'organisation, elle dépend entièrement de S. M. le Roi de Saxe, je n'ai pas été chargé de faire la plus petite invitation à cet égard, mais je supplie V. A. d'éviter de donner des inquiétudes“. (*Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 206).

d'en confier le commandement à un officier qui saura agir d'après les circonstances.

Je sens parfaitement la nécessité de fournir au moins trois paires de souliers à chaque soldat, et j'aurais déjà pourvu depuis quelque temps à cet objet essentiel<sup>1)</sup>, si, comme en tant d'autres choses, je n'avais été arrêté par le manque total de fonds qui, dans les derniers temps surtout, a été tel qu'il nous a forcé d'employer même la masse de linge et chaussure pour que le soldat, ne recevant de solde, ait au moins ses deniers d'ordinaire. J'ai représenté aujourd'hui de la manière la plus pressante au conseil des ministres l'indispensable nécessité de faire confectionner le nombre indiqué de souliers, soit par voie d'entreprise, soit en répartissant cette fourniture sur le pays, en compensation des arrérages d'impôts. Je m'empresserai d'informer Votre Altesse de ce que j'aurai pu obtenir.

J'ai l'honneur de faire passer ci-joint à Votre Altesse les renseignements qui me sont parvenus.

Je La prie d'agréer l'expression de mon dévouement et de ma haute considération.

474. Do Davout'a.

13 listopada 1811.

Załącza wiadomość o Rosji i Prusiech. Nędza co raz to wzrasta<sup>2)</sup>.

Votre Excellence trouvera ci-joints les renseignements qui me sont parvenus sur l'état des choses en Prusse et en Russie.

Je n'ai d'ailleurs rien de nouveau à lui mander; la misère et le dénuement de l'armée augmentent tous les jours, à mesure que les rentrées du trésor décroissent, et Votre Excellence ne connaît déjà que trop ces malheureuses circonstances.

<sup>1)</sup> Na skutek uwag Davout'a z 27 paźdz., którego żołnierze mieli po dwie pary butów w tornistrach, a po trzy zapasowych wieszono za nimi. Por. w tym względzie rozporządzenie Napoleona w odniesieniu do pułków włoskich *Corr.* 18339.

<sup>2)</sup> A. N. AF<sup>IV</sup> 1656, kopja a raczej wyciąg. List ten doszedł Davout'a 20 listopada (*Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 225). Udzielił wtedy rady, jak przez oficerów straży przedniej zbierać wiadomości o ruchach nieprzyjacielskich, a przestrzegał przed ufnością do sprawozdań ministra policji.

## 475. Do Davout'a.

Warszawa, 16 listopada 1811.

Otrzymuje list z 9 listopada. Mógł się przekonać marszałek, że na prawym brzegu Wisły znajduje się tylko dywizja kawalerji i wydane są zarządzenia chroniące przed zaskoczeniem. Zastosuje się jednak do wskazówek, którychby mu udzielono. Toruń ma dosyć wojska, tak, że niema potrzeby wprowadzać tam nowego po wyjściu pułku V. W artylerji pułkowej zmian nie było; za mały jest wybór obeznanych z tą bronią oficerów. Załącza nowe raporty<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je reçois dans ce moment la dépêche que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois<sup>2)</sup>.

Elle aura vu par les situations que je Lui ai envoyées par le dernier courrier, qu'il n'y a dans ce moment sur la rive droite de la Vistule, à portée de la frontière russe, qu'une division de la cavalerie, et les dispositions sont faites de manière à ce qu'elle n'ait pas lieu de craindre une surprise. Si cependant Votre Altesse jugeait convenable qu'il lui fût assigné un autre emplacement, je La prie de me faire connaître Ses intentions à cet égard que je m'empresserai de remplir. Il faudrait alors faire un changement total dans les mesures prises pour les approvisionnements en fourrages.

Il se trouve à Thorn, outre le 5<sup>e</sup> régiment, le 14<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui sont suffisants pour la garnison de cette place, de manière que, si c'est sous ce rapport que Votre Altesse juge nécessaire d'y faire venir un régiment de plus, pour remplacer le 5<sup>e</sup>, au cas où il recevrait une autre destination, ce mouvement devient superflu. Si Elle l'a désiré dans d'autres vues, je La prie de vouloir bien m'en instruire.

Quant à l'artillerie régimentaire, je puis assurer Votre Altesse que, depuis qu'elle existe chez nous, on n'a fait aucun changement dans les officiers qui la commandent. Il y a eu tant de difficulté à compléter le nombre nécessaire d'officiers qui eussent des connaissances dans cette partie, qu'on

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. List ten doszedł do Hamburga 24 listopada (*Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 269).

<sup>2)</sup> Ibidem d. 155.

ne pense aucunement à déplacer ceux qu'on a d'abord désignés.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse les renseignements qui me sont parvenus depuis le dernier courrier.

Il m'est bien agréable de Lui réitérer l'expression de ma plus haute considération et de mon entier dévouement. Le général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie.  
*Joseph Prince Poniatowski.*

Warszawa, 20 listopada 1811.

## 476. Do Fryderyka Augusta.

Przedkłada memorjał doktora Lafontaine'a o potrzebie zmian w organizacji cywilnej Rady zdrowia<sup>1)</sup>.

Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté, j'ai l'honneur de mettre sous Ses yeux le mémoire dressé par le docteur Lafontaine<sup>2)</sup>, inspecteur général du service de santé de l'armée, sur les changements nécessaires dans l'organisation du Conseil civil de santé.

Warszawa, 20 listopada 1811.

## 477. Do Davout'a.

Doniósł w swoim czasie o silnem zbiegostwie w oddziałku pułku X. Przy dalszej wysyłce ludzi z tego zakładu grozi ta sama strata, gdyż nie usunięto przyczyn, które tkwią w nędzy tam panującej. Chciałby pułkownika Wierzbickiego przesunąć z Gdańska gdzieindziej. Czy marszałek zgodzi się, aby go zastąpić w dowództwie pułku X? Załącza wiadomości z Prus i Rosji, które nie brzmią pokojowo<sup>3)</sup>.

Monseigneur, je n'ai point reçu de nouvelles de Votre Altesse depuis le dernier courrier.

Je n'ai point manqué, en son temps, d'informer Votre Altesse de la nombreuse désertion qu'avait éprouvée le dernier détachement du 10<sup>e</sup> rég<sup>t</sup>, envoyé à Dantzig, faute d'avoir été habillé avant son départ. La lettre ci-jointe du préfet du département de Bromberg La convaincra que le dépôt de ce régiment éprouve encore le même dénuement, et comme il est sur le point d'envoyer un certain nombre

<sup>1)</sup> D. St. 3665 (Polizeiangelegenheiten im F. Warschau).

<sup>2)</sup> Leopold L., protochirurg.

<sup>3)</sup> A. h. G., don. Davout.

d'hommes à Dantzig, il est à prévoir que ce dénuement produira encore les mêmes résultats, tandis qu'ils n'ont point lieu pour les détachements envoyés au 11<sup>me</sup> régiment<sup>1)</sup>.

Le nombre insuffisant des généraux de brigade dans l'armée du Duché m'ayant mis dans le cas d'en proposer au Roi deux nouveaux, je désirerais profiter de cette circonstance pour donner au colonel Wierzbicki du 10<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> d'infanterie qui est à Dantzig, le commandement d'un de ceux qui vont vaquer. Ne voulant cependant pas faire ce changement sans savoir si Votre Altesse ne désire point conserver cet officier dans sa destination actuelle, je La prie de vouloir bien me faire connaître Son intention à cet égard. Si mon projet au sujet de M<sup>r</sup> Wierzbicki n'était point contraire à Ses vues, je remplacerais cet officier par un autre dont Elle aurait lieu d'être contente.

J'ai l'honneur de faire part à Votre Altesse des renseignements que j'ai reçus sur la Russie et la Prusse<sup>2)</sup>. Ils

<sup>1)</sup> Davout répondit le 28 listopada, że każe z Gdańska wysłać mundury, a Wierzbickiego pozwala zastąpić. Radził nie nagromadzać w Warszawie nabojów, ale rozsyłać je do miejsc przeznaczenia (*Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 296 i 298).

<sup>2)</sup> Już przed otrzymaniem tych doniesień w głowie Davout'a zarysował się plan zniszczenia tego państwa (*Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 271 z 25 listopada). Wojskom polskim taką wyznaczał rolę: „...Je proposerais que le prince Poniatowski ne partît de Thorn avec tous les régiments qui seraient dans les environs, en se faisant suivre par quelques autres, que le 1-er ou le 2-e jour de notre marche en Prusse. — Il aurait surtout l'instruction d'arrêter tous les courriers expédiés de Berlin. — Le général Grandjean partirait le même jour de Dantzig, avec sa division, et irait faire sa jonction avec les troupes du prince, entre Mariembourg et Graudenz; il aurait les mêmes instructions pour les courriers. — Ces troupes réunies seraient sous les ordres du prince Poniatowski, qui agirait suivant les circonstances contre les troupes qui seraient sur l'une et l'autre rive de la Vistule. Le reste des troupes polonaises serait concentré entre Thorn et Varsovie, ayant des troupes légères sur les frontières de Russie; les garnisons de Zamość et Modlin seraient désignées. Pour faire prendre le change, sur ce point, on ferait courir différents bruits, qu'il y a des négociations, des arrangements, etc. — J'ai pensé que c'était surtout à la hauteur de Graudenz qu'on devait avoir beaucoup de troupes sous la main, parce que ce serait là vraisemblablement, que les troupes prussiennes qui sont entre l'Oder et la Vistule, chercheraient à se retirer; tous les rapports annoncent qu'il y a deux équipages de pont à Graudenz... Par ce projet... j'é-

paraissent beaucoup moins pacifiques que ceux qui nous sont parvenus depuis quelque temps.

Veillez bien, Monseigneur, agréer l'expression renouvelée de mon inviolable dévouement.

478. Do członków rady administracyjnej zakładu ogólnego pułków IV, VII i IX Księstwa Warszawskiego w Bordeaux.  
Warszawa, 22 listopada 1811.  
(N. 121)

Przesyła żądany wzór mundurów piechoty<sup>1)</sup>.

Messieurs, j'ai reçu votre lettre du 6 octobre dernier, par laquelle vous demandez qu'il vous soit envoyé un modèle d'habit, d'après lequel seront confectionnés ceux destinés à compléter l'habillement des trois régiments dont l'administration vous est confiée. Je m'empresse de satisfaire à votre demande, et vous adresse en conséquence le modèle que vous désirez, qui est celui adopté pour toute l'infanterie<sup>2)</sup>.

Warszawa, 23 listopada 1811.

479. Do Davout'a.

Wszystkie doniesienia zgadzają się w tem, że Prusy nie zaprzestają przygotowań wojennych. Także wojska rosyjskie przybierają na nowo postawę wroga. Ich ruch ku Żmudzi i granicy pruskiej odślania porozumienie między obu państwami. Rozwiązanie zdaje się być bliskim, a jednak оголошение ze wszystkich zasobów nie pozwala mu w takiej chwili rozwinąć wszystkich sił. Nie może zaradzić nawet niedostatkom obuwia. Nędza doszła do ostatecznych granic. Niema przesady w tych jego twierdzeniach<sup>3)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur de communiquer à Votre vite de mettre qui que ce soit dans la confidence, ainsi le prince Poniatowski lui même n'y serait qu'en recevant des ordres; ce n'est pas que je me méfie de lui, je le regarde comme un homme d'honneur et dévoué à V. M., mais une lettre peut trahir, et il y a dans ce pays là des femmes bien adroites. — On peut espérer que le résultat sera une désorganisation parfaite et que personne en Prusse ne saura ce qu'il a à faire...“ Por. Vandal III § 8 „*Les tribulations de la Prusse*“.— *Corr. de Nap.* 18259.

<sup>1)</sup> Czart., pisma własnoręczne P—S.

<sup>2)</sup> Przepis ubioru dla pułków piechoty z d. 3 września 1810 u Gembarzewskiego l. c. 108—9.

<sup>3)</sup> A. h. G., don. Davout; odpis sporządzony dla cesarza 30 listopada w A. N. AF<sup>IV</sup> 1656; por. Margueron III 357.

Altesse les renseignements qui me sont parvenus depuis ma dernière dépêche.

Tous les rapports dignes de foi, qui concernent la Prusse, ne laissent pas douter que, malgré toutes les protestations, on y songe moins que jamais à discontinuer les préparatifs militaires. D'un autre côté, les troupes russes qui s'étaient pendant un certain temps tenues tranquilles, reprennent peu à peu une attitude hostile, et le mouvement qu'elles viennent de faire vers la Samogitie et les frontières de la Prusse, décèle encore plus les intentions de la Russie et sa bonne intelligence avec cette puissance<sup>1)</sup>.

Dans cette position des choses, il paraît naturel de s'attendre à un dénouement prochain, et je ne néglige aucune des mesures que les circonstances rendent nécessaires. Cependant tel est notre dénuement général, sous tous les rapports, que, malgré tous mes efforts, je désespère de vaincre tous les obstacles multipliés que je rencontre à tout moment, pour tirer le meilleur parti possible de nos ressources militaires. Je ne cesse de renouveler mes demandes et mes représentations au sujet des souliers; j'ai lieu de croire qu'on est convaincu de la nécessité de mettre tout en œuvre pour les procurer à l'armée; mais en tout cas l'exécution de cette mesure ne peut être aussi prompte que le commande peut-être l'exigence du moment.

En un mot, Monseigneur, notre misère est tellement à son comble, que si S. M. l'Empereur ne daigne venir à notre secours, nous devons nous attendre à périr, sans

<sup>1)</sup> Formalny układ między Prusami a Rosją stanął 17 października 1811. Moskale w razie zagrożenia Prusaków mieli posunąć się do Wisły, względnie ku Śląskowi. — Por. Handelsman d. 284. — Davout nie bardzo się skłaniał dać temu wiarę. Do Rappa pisał 30 listopada (*Ol. wojna*, dz. II, t. I, d. 321): „Je vous envoie.. un extrait des rapports que je viens de recevoir du prince Poniatowski, quoique je sois accoutumé à ne pas voir ceux de cette espèce de vérifier. Je crois cependant devoir vous les communiquer, tant pour attirer votre attention de ce côté, que parceque la prudence exige que nous nous tenions continuellement sur nos gardes. — Je ne crois pas que dans la saison actuelle, les chemins soient très beaux en Russie; il faudrait donc un puissant intérêt pour engager dans ce moment les Russes à faire un mouvement et à fatiguer leurs hommes et leurs chevaux, surtout ceux de l'artillerie“.

avoir eu la consolation d'être d'une utilité réelle pour son service<sup>1)</sup>.

Veillez bien croire, Monseigneur, qu'il n'y a à ce-ci aucune exagération; elle serait aussi incompatible avec mon entier dévouement pour S. M. l'Empereur, qu'avec les sentiments que je désire toujours inspirer à Votre Altesse.

Elle voudra bien agréer l'expression de ma plus haute considération.

<sup>1)</sup> *Ol. wojna*, dz. II, t. I, d. 313. Davout do Napoleona, 30 listop. 1811. „.....Je ne puis trop attirer l'attention de V. M. sur la situation où se trouve cette armée, elle mérite toute sa sollicitude et si elle ne prend de prompt remède, j'ai la certitude qu'une partie des craintes du prince se réaliserait. Je prie V. M. de ne point voir dans les représentations réitérées que je lui fais sur la situation de l'armée polonaise et la nécessité que V. M. vienne à son secours, des affections particulières. Je suis et ne serai jamais qu'un bon Français et un fidèle sujet de V. M., et ces représentations ne me sont dictées que par l'intérêt de son service“.— Ibidem d. 352, marszałek 5-go grudnia przedłożył cesarzowi dokument na potwierdzenie powyższych uwag, osobiście dotyczący księcia Józefa, który może raczej siostrę jego od szalonych długów miał powstrzymać, niżli Francję skłonić do ulżenia nędzy przygniatającej jej sprzymierzeńców. Tak go objaśniał: „Dans les derniers paquets venus de Varsovie, il se trouvait une lettre à l'adresse de la comtesse Tyszkiewicz, sœur du prince Poniatowski, et qui est à Paris... Je crois la lettre de Madame de Vauban, non seulement par le style, mais encore par les détails que m'a donnés le directeur de la poste sur l'espèce d'écriture. Il est possible que cette lettre ait été envoyée de cette manière dans l'espoir que les autorités françaises en prisent connaissance. Ce qui pourrait donner du poids à ce soupçon, c'est que c'est la première fois que l'on envoie une lettre particulière par la correspondance militaire. — Quoiqu'il en soit, le tableau que l'on fait de l'embarras du prince et de la situation de l'armée polonaise, n'est malheureusement que trop vrai et je répète que le bien du service de Votre Majesté exige qu'elle prenne promptement cet état en considération“.

Sam zaś list do hr. Tyszkiewiczowej (A. N. AF<sup>IV</sup> 1657, bez daty) brzmiał: „...On dit que l'armée sera payée pour le mois de janvier; il y a 8 mois d'arriéré tant pour les officiers que pour les soldats. Les premiers sont la plupart sans faire le service faute de bottes, et avec toutes les probabilités de la guerre, d'après ce qu'on dit, l'armée est sans souliers, sans approvisionnements, sans fourrage. Je vous assure qu'il y a de moments où M. votre frère est dans un tel état de désespoir que j'en ai le cœur déchiré, et sa position est pour le premier choc cent fois pire, que dans la première campagne. Pauvre Prince, quelle position!... Monsieur votre frère a pris deux jours par semaine où il reçoit tout le monde de 8 à 10 heures; du reste sa

480. Do Senfft'a. Warszawa, 26 listopada 1811.

Kasa wojskowa wykazała, że nic się nie należy Sokolnickiemu, a przeciwnie on jest winien 4919 złotych i nadto 5918 za adjutanta kapitana Jordana, którego zatrzymał z sobą w Paryżu bez upoważnienia. Kasa wojskowa nie pokryje zatem jego długu zaciągniętego w Dreźnie. Nie policzono sumy danej mu z rozkazu króla<sup>1)</sup>.

Je me suis empressé, à la réception de la note que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois, de faire extraire le compte de M. le général de division Sokolnicki avec la caisse militaire. Il résulte des renseignements qui m'ont été présentés à cet égard, que cet officier g<sup>al</sup>, loin d'avoir à prétendre des arrérages de paye, se trouve au contraire, d'après les principes reçus, débiteur envers le trésor d'une somme de 4919 fl., à laquelle il faudra ajouter encore celle de 5918 fl., si le général Sokolnicki aura à prendre pour son compte le montant des appointements du capitaine Jordan, son aide de camp, qu'il a emmené à Paris sans y être autorisé; de manière que la caisse militaire du Duché ne saurait acquitter la traite de 6060 francs que présente à Dresde M. Van der Breling, et qui ne peut par conséquent être regardée que comme réclamation personnelle et particulière à faire valoir contre l'officier g<sup>al</sup> mentionné. En communiquant à Votre Excellence, pour Son information particulière, le détail de ces renseignements, dans le compte ci-joint avec ses annexes, j'ai l'honneur de La prévenir qu'il n'a rien de commun avec la somme qu'Elle a fait avancer au général Sokolnicki, par ordre de Sa Majesté, pendant mon séjour à Paris, et qu'il a également à rembourser. Je ne manquerai pas, au reste, de soumettre ces circonstances à Sa Majesté le Roi, dans mon travail de demain, et je m'empresserai de faire part à Votre Excellence des ordres qu'il aura jugé convenable de me donner.

481. Do Fryderyka Augusta. Warszawa, 27 listopada 1811.

Przedstawia rozrachunek kasy wojskowej z Sokolnickim. Wyjaśnia sprawę jego urlopu. General ten bawił zagranicą bez pozwolenia, a dłużny<sup>1)</sup> porte est fermée; car l'argent manque absolument. Il vend tous ses chevaux, les 4 de carosse et 8 de selle. Puis les harras; enfin tout, absolument tout. Pauvre prince<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> D. St. 3521.

jest około 25 tysięcy złotych. Zatem jedynie w drodze łaski można mu przyjść z pomocą, bez obowiązku jednak płacenia pożyczonych przezeń świeżo 6000 zł.<sup>1)</sup>

Sire, conformément aux ordres de Votre Majesté, qui m'ont été transmis par le ministre des relations extérieures, je m'empresse de mettre sous Ses yeux le décompte du général de division Sokolnicki, avec la caisse militaire, pour déterminer s'il y a lieu à faire payer pour le compte du trésor la somme de 6,000 francs, touchés dernièrement à Paris par cet officier général, et que réclame le banquier Vander-Breling à Dresde, par ordre de M<sup>rs</sup> Lafitte et C<sup>ie</sup>. Le général Sokolnicki s'étant permis dans la jouissance du congé que Votre Majesté avait daigné lui accorder, des irrégularités qui influent sur le montant de ce qui lui revient de ses appointements, je crois de mon devoir d'exposer à cet égard à Votre Majesté les circonstances suivantes. M. le général Sokolnicki a obtenu de Votre Majesté le 15 septembre 1810, pour le rétablissement de sa santé, un congé de trois mois, en conservant sa solde entière. A l'expiration de ce congé, le général Sokolnicki demanda et obtint une prolongation de 4 mois qui ont été révolus le 5 avril 1811. Depuis cette époque il a continué de rester sans autorisation à Paris où il se trouve encore. En faisant à ces différents cas l'application des principes établis, il résulte que le général Sokolnicki aurait à prétendre la paye entière pour les 3 mois portés par le décret de Votre Majesté, en date du 15 septembre 1810. Conformément au décret de Votre Majesté du 18 juillet 1810, la moitié de sa paye pour les 4 mois de prolongation, jusqu'au 5 avril 1811. Et que, d'après l'ordre publié par le ministère de la guerre le 2 février 1810, il n'a aucun droit à ses appointements depuis cette dernière époque, à la quelle il est resté à Paris sans aucune autorisation<sup>2)</sup>. En adoptant ces bases fondées sur l'ordre prescrit, le général Sokolnicki, loin d'avoir à prétendre aucun arrérage, se trouverait encore débiteur envers la caisse militaire

<sup>1)</sup> D. St. 3521.

<sup>2)</sup> W załączniku podano odnośny przepis prawa wojskowego: „Quiconque dépassera spontanément son congé au delà du terme fixé, perd le droit de toucher la moindre partie de sa solde“.

d'une somme de 4,919 fl. Le général Sokolnicki ayant de plus emmené avec lui à Paris le capitaine Jordan, son aide de camp, cet officier absent sans autorisation, a perdu également pendant ce temps ses appointements; mais, comme il a commis cette irrégularité par ordre de son général, il s'en suit que celui-ci doit être tenu de les lui payer en somme de 5,918 fl. qui, jointe à la première, ferait monter sa dette à 10,838 florins, à la quelle il faut ajouter encore la somme d'environ 14,000 florins qui lui a été avancée précédemment à Paris, par ordre de Votre Majesté, sur les rentrées de l'emprunt. — Il dépend de Votre Majesté d'accorder au général Sokolnicki la grâce de lui faire compter la moitié de sa solde pour le temps qu'il a été absent sans autorisation; mais en aucun cas il n'aura d'arrérages à prétendre de la caisse militaire, et celle-ci ne peut par conséquent se charger d'acquitter sa nouvelle traite de 6,000 francs avec les intérêts courants.

## 482. Do Davout'a.

Warszawa, 27 listopada 1811.

Potwierdza odbiór listów z 16 i 18 listopada. Przeszle jak najprędzej rozkład wojsk polskich, rosyjskich i pruskich zaznaczony na mapie. Ma się na baczności wobec dziedzicznych wrogów. Także przeważną część jazdy wycofa na lewy brzeg Wisły, skoro tylko zgromadzi potrzebną ilość paszy. Mógłby wzmocnić jazdę o półtora tysiąca, ale w zakładach brak zapasowej odzieży. Organizacja wojenna dywizji nie była możliwa, zanim ustały roboty około Modlina; dokona jej z ostrożnościami. Wyprawił nowy oddział dla pułku lekkokonnego drogą na Głogów. Pozostaje do odebrania jeszcze dwustu ludzi, ale dla nich nie ma już całkiem odzieży ani płaszczów. Warownie zaopatrują się w żywność zwolna dla braku pieniędzy na zakupy. Dla tych samych powodów powoli postępuje naprzód sprawa zamówień obuwia. — Od strony rosyjskiej niema nowych wiadomości. Prusacy przerwali w Grudziądzu roboty tylko na trzy dni pobytu wysłannika francuskiego<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des dépêches qu'Elle a bien voulu m'adresser le 16 et 18 de ce mois<sup>2)</sup>.

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout, wyciąg z pewnymi zmianami sporządzony zapewne dla cesarza w A. N. AF<sup>IV</sup> 1657; Margueron III 372—3.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 183 i 207. Wówczas, 18 listopada, ostrzegł Davout: „Vous connaissez les succès décisifs que les Russes ont eu sur les Turcs vers le milieu du mois dernier... Cette circonstance doit

Je m'empresserai de Lui faire passer le plutôt possible l'emplacement des troupes polonaises, russes et prussiennes, indiqué sur une carte.

Je prie Votre Altesse être persuadée que telle que puisse être Sa défiance sur le compte des Prussiens et des Russes, elle ne saurait être plus grande que celle que j'en ai moi même, et que je suis sur mes gardes, autant qu'il est possible de l'être. Né dans un pays qui n'a cessé d'être en butte aux projets de ces puissances voisines, je n'ai que trop appris à connaître leur mauvaise foi, et le contact plus prochain où nous nous trouvons avec elles, ne nous laisse pas la possibilité de douter, combien leurs dispositions sont défavorables à la France et à ses alliés. Sous ce rapport, je m'attends à tout, et notre position momentanée n'est point assez avantageuse pour permettre de se relâcher de la plus grande vigilance. Plût au ciel qu'elle fût suffisante pour nous préserver de tout autre malheur, dont nous menace peut-être la misère et le manque de toute ressource.

Au reste, quoiqu'il puisse arriver, je crois être à l'abri d'une surprise. Il ne se trouve actuellement, comme j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Altesse, sur la rive droite de la Vistule, vers les frontières de la Russie, qu'une division de cavalerie sous les ordres du général Roźniecki qui sait son métier. Je compte en faire passer la plus grande partie sur la rive gauche, dès que les approvisionnements qu'on s'occupe à rassembler, auront rendu cette mesure possible. Il ne restera alors sur la rive droite que 3 régiments à cheval, dont l'un sera disposé entre Płock et Gołub, le second à Pułtusk ayant une compagnie à Ostrolenka et

dans la position où vous vous trouvez, redoubler votre surveillance sur les mouvements des troupes russes et tout ce qui se passe sur vos frontières, et vous tenir toujours en mesure contre la plus insigne perfidie, c'est à dire contre l'invasion du duché ou une attaque sans déclaration de guerre. — La prudence veut que vous mettiez vos places en état, particulièrement Modlin et Zamość, et qu'elles soient bien approvisionnées et armées, et que les précautions soient prises de manière à ce que ni magasins, ni hommes, ni dépôts, ne puissent tomber entre les mains de l'ennemi. ...St. Marsan ne paraît pas douter de la bonne foi du gouvernement prussien... Je vois dans ce cabinet mauvaise foi et incertitude... Je désire connaître la dislocation des troupes prussiennes...“

une autre à Rożan, et le troisième à Siedlce et dans les environs. Il faudrait bien du malheur ou de négligence pour en perdre quelque chose, si ce n'est, tout au plus, quelques postes sur la frontière même.

Je ne manquerai d'envoyer incessamment à Votre Altesse, ainsi qu'Elle le désire, l'emplacement des corps par bataillon et escadron.

Notre cavalerie pourrait en très peu de temps se renforcer d'environ 1,500 cavaliers, si le manque absolu de fonds permettait d'équiper à peu près autant d'hommes et de chevaux qui se trouvent absolument dénués de tout, dans les dépôts de la cavalerie à Posen et dans les environs, et qui, dans cet état, ne sauraient non seulement être de la moindre utilité, mais ne peuvent même manquer de causer beaucoup d'embarras en cas d'hostilité.

Quant à l'organisation des divisions de guerre, elle n'a pu être faite avant la cessation des travaux de Modlin où ils se trouvaient rassemblés 7 rég<sup>t</sup> d'inf<sup>ie</sup>, et d'après les circonstances du moment j'ai cru devoir ne point la retarder. Au reste, cette mesure prévue et disposée d'avance, ne s'effectuant que successivement et n'occasionnant presque aucun mouvement, ne saurait faire naître des inquiétudes. Je m'ai gardé d'oublier les intentions de S. M. l'Empereur à cet égard. — Il est parti hier un nouveau détachement pour le 8<sup>e</sup> régiment de cheveau-légers français, composé d'un officier, 2 sous-officiers et 166 hommes qui seront rendus à Glogau le 13 décembre. — J'ai cru, dans la position actuelle des choses, devoir leur donner de préférence cette direction. Il n'en reste par conséquent à envoyer qu'environ 200, qui seront bientôt prêts. Je crois devoir prévenir Votre Altesse que le major Falkowski, chargé de la réception de ces hommes, n'a plus aucun fonds à sa disposition pour leur fournir des effets d'habillement et des capotes, indispensables dans cette saison. Je ne demanderais pas mieux que d'y pourvoir; mais Votre Altesse ne sait que trop où nous en sommes sous ce rapport.

Les approvisionnements de nos places se complètent successivement, autant que le permet l'extrême pénurie des moyens. Je ne néglige rien pour me procurer ce qui nous

manque encore. A force de peines, de soins et de démarches, j'ai enfin obtenu quelque fonds pour des souliers; mais il s'en faut qu'il y en ait assez pour la quantité dont nous avons besoin. En un mot, Monseigneur, de l'argent! de l'argent! c'est le cri général dès qu'il s'agit de la moindre mesure, et si nous ne sommes pas, pour la cause commune, aussi utiles que nous pourrions et désirerions l'être, ce ne sera jamais que par le seul et unique motif que nous en manquons.

Je n'ai rien reçu, depuis ma dernière dépêche, qui confirme les mouvements des Russes vers la frontière prussienne. Je fais mon possible pour m'en assurer. Les Prussiens vont leur train accoutumé et se plaignent naïvement que l'arrivée de M. Lefèbvre à Graudentz leur ait fait perdre trois jours pour les travaux.

Agréer, Monseigneur, l'expression de ma haute considération et de mon inviolable dévouement.

Le général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie.

*Joseph Prince Poniatowski.*

483. Do Davout'a.

Warszawa, 30 listopada 1811.

Otrzymał list z 20-go listopada. Przesłany wzór stawiania pytań zbiegom jest prawie równobrzmiący z tym, który dawniej zalecony był przez III korpus komorom pogranicznym. Lecz zbiegłych przybywa bardzo niewielu, może z powodu czujności kozaków, a może z obawy przed wydaniem władzom rosyjskim, jak nakazuje układ zawarty przez króla. Żądał zaliczenia Falkowskiemu kilkunastu tysięcy na ubranie reszty ludzi przeznaczonych dla pułku 8-go. Zdaje się, że wojska rosyjskie postępują ku granicom, a w Prusiech wre robota przygotowawcza<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai reçu la dépêche que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 20 de ce mois<sup>2)</sup>.

Le modèle de tableau que Votre Altesse a bien voulu me communiquer, pour régler les déclarations à faire par les déserteurs étrangers, est à peu près le même qui se trouve prescrit aux commandants des places frontières du Duché, d'après les modèles envoyés en son temps par l'état-major général du 3<sup>me</sup> corps. Mais il ne nous vient main-

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 225.

tenant que très peu de déserteurs, surtout des provinces russes, soit à cause de la surveillance exacte des postes de cosaques, soit parce qu'en vertu du cartel conclu entre S. M. le Roi de Saxe et la cour de Russie, nous sommes obligés de les extradier.

Pour remédier, autant que possible, au manque de fonds qu'éprouve le major Falkowski pour l'habillement du restant des hommes destinés pour le 8<sup>me</sup> régiment de chevau-légers, j'ai demandé au Roi de faire avancer pour cet effet 15 à 20 mille florins. J'attends encore sa décision sur cet objet.

D'après les renseignements que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Altesse, il paraît que les troupes russes se rapprochent peu à peu de nos frontières, et que les préparatifs en Prusse ont plutôt augmenté que diminué. Cette dernière circonstance achevera d'être constatée, si les rapports que reçoit Votre Altesse, sont conformes à ceux qui me parviennent.

Je réitère à Votre Altesse avec un plaisir bien sensible l'expression de tout mon dévouement.

484. Do Davout'a.

Warszawa, 4 grudnia 1811.

Otrzymał list z 24 listopada. Równocześnie odebrał zawiadomienie, że dawna droga wojskowa między Szczecinem a Gdańskiem zostaje zniesiona przez władze pruskie. Map używają tych, które marszałek wymienił. Rozmieszczenie wojsk zaznaczy w następnej przesyłce; do tego czasu przesunie część jazdy na brzeg lewy. Formalne istnienie pokoju utrudnia wszelkie działania przedwojenne. Moskale postępują ku granicom, Prusacy nie ukrywają się z przygotowaniami <sup>1)</sup>).

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de Sa dépêche du 24 novembre <sup>2)</sup>). J'ai reçu en même temps la lettre par laquelle M<sup>r</sup> le général de division Liebert me fait part de la déclaration du feldmaréchal Kalckreuth au sujet des postes de correspondance sur l'ancienne route militaire <sup>3)</sup>, et m'avertit, d'après Ses ordres, à être sur mes gardes.

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 269.

<sup>3)</sup> *Ibidem* d. 242.

Je ne néglige rien de ce qui peut nous mettre à l'abri d'une surprise; mais Votre Altesse sentira certainement mieux que personne, que placé comme l'est le Duché, notre position, dans le cas très vraisemblable que les Prussiens et les Russes agiront ensemble et d'après le même plan, deviendrait, pendant un certain temps, aussi embarrassante que difficile.

Les cartes dont Votre Altesse fait mention dans sa dépêche, sont celles dont nous faisons usage habituellement, excepté celle de Textor qu'il est facile de se procurer. Je Lui aurais fait parvenir dès aujourd'hui la dislocation de nos troupes, ainsi que l'emplacement sommaire de celles de la Prusse, marqué sur une carte; mais attendant encore des renseignements positifs, j'ai mieux aimé en différer l'envoi jusqu'au prochain courrier; d'autant plus que le rassemblement des approvisionnements aura peut être déjà permis de porter de ce côté de la Vistule une partie de la cavalerie qui se trouve sur la rive droite.

Je ne saurais cacher à Votre Altesse que cet état mi-toyen entre la paix et la guerre, dans lequel nous nous trouvons, est, on ne saurait plus, contraire à ce que les circonstances exigent. Tant qu'il est enjoint de se croire en paix, toutes les mesures ne s'exécutent qu'après avoir satisfait aux formalités prescrites, et il est aisé de voir que celles-ci sont bien loin de leur imprimer une marche analogue à l'exigence du moment.

Votre Altesse trouvera joint à la présente dépêche les renseignements qui nous sont parvenus. Les Russes n'ont fait aucun mouvement marquant, mais continuent à rapprocher de nos frontières leur artillerie, et à prendre des dispositions qui doivent faire croire à la guerre. Quant aux Prussiens, ils commencent à ne se gêner guère dans leurs préparatifs qui, à ce qu'il paraît, ne sont pas destinés à servir de mesures à l'appui de leurs pacifiques déclarations.

485. Do Davout'a.

Warszawa, 7 grudnia 1811.

Otrzymał 3 listy z 28 i 30 listopada. Dziękuje za przedstawienie potrzeb wojska Księstwa cesarzowi. Załącza obraz rozmieszczenia wojsk

rosyjskich. Nie może na razie podać wykazu stanowisk pruskich. Dla braku paszy nie zostały pułki jazdy przesunięte z prawego brzegu. Zły urodzaj. Do Gdańska dla pułku X posłał oddział 136 ludzi nie wiedząc o zarządzeniach marszałka celem ich odziania, lecz może zbiegostwo będzie mniejsze, bo dostarczono im niektórych części ubioru. Załącza wiadomości z Prus i Rosji. Uwagi co do rozkładu armji rosyjskiej<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception des 3 dépêches qu'Elle a bien voulu m'adresser le 28 et 30 novembre<sup>2)</sup>. Je m'empresse de Lui témoigner toute ma reconnaissance d'avoir bien voulu porter à la connaissance de Sa Majesté l'Empereur les besoins de l'armée du Duché.

Elle trouvera joint à la présente dépêche un tableau de l'emplacement des troupes russes, tel qu'il a été rédigé et suivi successivement, d'après les rapports et notions qui nous parviennent: j'y ai fait ajouter les renseignements qu'Elle désire sur les époques des derniers mouvements, afin de La mettre à même de vérifier, si Elle n'a point de renseignements plus récents<sup>3)</sup>.

Les personnes envoyées en Prusse n'étant point encore de retour, je ne saurais encore faire passer aujourd'hui à Votre Altesse, comme je l'aurais désiré, l'emplacement de nos troupes et de celles de la Russie et de la Prusse, marquées sur une carte.

La très grande difficulté que l'on éprouve dans la formation des magasins, vu le manque presque total de fourrages, m'a empêché jusqu'ici de porter, ainsi que je l'ai annoncé à Votre Altesse, la plus grande partie de la cavalerie sur la rive gauche de la Vistule. Les transports ordonnés venant de très loin, je ne puis encore fixer l'époque où ce mouvement pourra s'effectuer. Cette disette de fourrage, causée par la mauvaise récolte de cette année, sera, je le prévois, dans toutes les hypothèses, un embarras d'autant plus grand, qu'il nous est impossible d'y suppléer par des fournitures, qui ne s'obtiennent qu'avec de l'argent comptant.

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout. Na marginesie zapisano: Le 15 décembre envoyée copie de la lettre et des pièces à l'Empereur.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 296, 315 i 316.

<sup>3)</sup> *Ibidem* d. 422.

Un détachement composé de 3 officiers et de 133 hommes est parti, il y a quelques jours, pour rejoindre à Danzig le 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Je suis bien fâché de n'avoir pas su à cette époque les mesures que Votre Altesse a bien voulu ordonner pour l'habillement des hommes qui quittent le dépôt. Le détachement mentionné éprouvera cependant, j'espère, moins de perte que les derniers, car il a été possible de lui fournir au moins une partie de ses effets d'habillement<sup>1)</sup>.

Je transmets à Votre Altesse les renseignements qui nous sont parvenus sur la Prusse et la Russie.

P. S. Dans le tableau de l'emplacement des troupes russes, que je fais passer aujourd'hui à Votre Altesse, la composition de la 26<sup>e</sup> division est tout à fait différente de celle qu'elle a dans le tableau qu'Elle m'a envoyé. Mais, comme nous ignorons de quels corps se compose la 24<sup>e</sup>, à l'exception du régiment de mousquetaires de Jefimski lequel, d'après les rapports les plus récents, fait partie de la 25<sup>e</sup>, il se pourrait que l'une de ces deux 26<sup>es</sup> divisions fut en effet la 24<sup>e</sup> dont la composition se trouverait de cette manière connue.

Les notions que nous avons sur la force de l'artillerie russe, sont les mêmes que celles que nous communiquons à Votre Altesse. J'aurai l'honneur de Lui envoyer par le prochain courrier tous les détails que nous avons sur cette arme.

486. Do Davout'a.

Warszawa, 11 grudnia 1811.

Nie może jeszcze przesłać mapy z rozkładem sił nieprzyjacielskich, gdyż nie wrócili jego wysłańcy. Załącza natomiast różne inne zapiski, jak o artylerji rosyjskiej. Prosi o wyprawienie dwu listów do ministra spraw zagranicznych<sup>2)</sup>.

Monseigneur, je ne suis point encore à même d'envoyer aujourd'hui à Votre Altesse la carte qu'Elle attend, les personnes sur lesquelles je compte pour avoir des renseigne-

<sup>1)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 353; Davout 4 grudnia wydał gen. Jacquinot polecenia zaopiekowania się tym oddziałem.

<sup>2)</sup> A. h. G., don. Davout.

ments plus détaillés, n'étant pas encore de retour. Je Lui fais parvenir, en attendant, les notices qui me sont parvenues dans l'intervalle, aussi que la note relative à l'artillerie russe, dont j'ai eu l'honneur de Lui faire mention dans ma dernière dépêche.

Je prends la liberté de prier Votre Altesse de vouloir bien faire parvenir au plutôt à Son Excellence le ministre des relations extérieures les 2 lettres ci-jointes.

487. Do Maret'a, księcia Bassano, ministra spraw zagranicznych.  
Warszawa, 11 grudnia 1811.

Wie z pewnego źródła, że ks. Adam Czartoryski, syn, wezwany został na Litwę, której wielkim księciem zamierza się ogłosić car Aleksander, ale odmówił swego udziału, składając to na późny wiek ojca, potrzebującego starań i opieki. Car oświadczył, że jego zamiar nie ma znaczenia nieprzyjacielskiego, lecz w razie wojny rozszerzyłby tytuł i swoje plany. Prosi, aby o tem donieść cesarzowi Napoleonowi. Do poprzednio skreślonych obrazów nędzy nic nie ma do dodania. Spełnił swój obowiązek ostrzegawczy<sup>1)</sup>.

Monseigneur, je viens d'être informé de source certaine que le prince Adam Czartoryski, fils, a reçu de l'empereur de Russie l'invitation de se rendre en Lithuanie; ce souverain ayant l'intention de s'en déclarer Grand Duc. — Le prince Czartoryski s'est refusé à cette demande, en donnant pour motif l'âge avancé et la faible santé de son père, au quel il se croyait, de préférence à tout, obligé de donner ses soins.

Dans cette communication, l'empereur Alexandre témoigne que cette résolution qu'il a prise, n'a aucun but hostile; mais que dans le cas où elle l'entraînerait dans une guerre, il se croirait obligé d'ajouter à son titre et d'étendre ses vues.

Ayant la conviction la plus positive sur l'existence des faits<sup>2)</sup> que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, je La prie de vouloir bien les porter à la connaissance de

<sup>1)</sup> A. E., Pologne, 328 f. 387—8, bruljon A. Gł.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, VII str. 1—8 plan Ogińskiego, aby Aleksander ogłosił się królem Polski, str. 16 i nast. projekt Kazimierza Lubomirskiego utworzenia wojska polskiego z ośmiu gubernij złączonych z carstwem.

l'Empereur. — Je ne doute nullement que Sa Majesté ne soit parfaitement instruite des vues de la Russie. Mais le dévouement dont je fais profession envers Elle, me faisant regarder comme devoir essentiel dans ma position, de ne point Lui laisser ignorer ce qui peut mériter Son attention, dans les circonstances présentes, j'ai cru d'autant moins pouvoir me dispenser d'en agir ainsi, à l'égard des détails ci-dessus, que j'en ai la certitude la plus fondée.

Je saisis cette occasion pour parler encore à Votre Excellence du dénuement et de la misère qui, chaque jour davantage, viennent assaillir l'armée polonaise, s'il m'était possible d'ajouter quelque chose au tableau que je Lui en ai précédemment tracé. Ayant fait à cet égard tout ce qui dépendait de moi, j'aurai au moins, dans les désastres que le temps seul suffira pour amener, la consolation de penser que je n'ai rien déguisé sur notre position, ni rien négligé pour en prévenir les suites.

Veillez bien, Monseigneur, agréer l'expression des sentiments de ma plus haute considération.

Le ministre de la guerre *Joseph Prince Poniatowski*.

488. Do Maret'a.

Warszawa, 14 grudnia 1811.

Wiadomo, że cesarz, aby ulżyć skarbowi Księstwa, w całości wziął na swoje utrzymanie dywizję gdańską. O tem był upewniony za pobytu w Paryżu. Tymczasem kasy francuskie płacą żółd jedynie a inspektor przeglądów wzbrania się odliczyć na oporządzanie tej dywizji należny z górą miljon złotych. Nie odwoływałyby się do cesarza, gdyby nie pewnością, że skarb Księstwa nie może pokryć tego wydatku<sup>1)</sup>.

Monseigneur, il est connu à Votre Excellence que l'Empereur convaincu de la nécessité urgente de soulager le trésor du Duché sous le rapport de l'entretien des troupes, avait l'intention de se charger *en tout* des frais de celles qui font partie de la division de Danzig. Cette intention généreuse de Sa Majesté, témoignée dans son temps par Elle même, se trouve de plus énoncée de la manière la plus expresse dans le mémoire que Votre Excellence m'a fait

<sup>1)</sup> A. E., Pologne 328 f. 396—7, bruljon w A. Gł.

l'honneur de me remettre sur cet objet pendant mon séjour à Paris.

Cependant, par un concours de circonstances que je ne puis m'expliquer, les caisses militaires françaises ne payent jusqu'ici que la solde des corps mentionnés, et l'inspecteur aux revues, chargé de la police de la division, se refuse à faire le décompte de leurs masses. Ces dernières se montent à 1.075,939 florins. Il en résulte que les vues bien-faisantes de Sa Majesté l'Empereur ne sont rien moins que remplies, et que le trésor du Duché, dénué par les circonstances de la plus grande partie de ses ressources, conserve à sa charge cette somme dont Elle avait daigné le soulager.

J'hésiterais de faire à cet égard des réclamations, s'il existait la moindre probabilité qu'il puisse y suffire. Mais l'impossibilité de pourvoir, sous ce rapport, aux besoins des troupes qui font partie de la division de Danzig, étant plus que démontrée, je crois, autant parce que m'inspire le bien du service de Sa Majesté l'Empereur, que par suite des devoirs de mon ministère, ne pouvoir me dispenser de prier Votre Excellence de vouloir bien porter ces faits à la connaissance de Son Auguste Souverain, et en appelant Son attention paternelle sur le dénuement dans lequel se trouve en général l'armée polonaise, provoquer Sa décision sur une circonstance tendant ici fort à l'accroître.

Persuadé d'après toutes les marques d'intérêt que Votre Excellence a bien voulu donner à une nation entièrement dévouée à Sa Majesté l'Empereur, qu'Elle se plaira à accélérer le succès de ma démarche, il ne me reste qu'à profiter de l'occasion qu'elle m'offre, pour Lui renouveler l'expression de ma plus haute considération.

Le ministre de la guerre du Duché de Varsovie.

*Joseph Prince Poniatowski.*

489. Do Davout'a.

Warszawa, 14 grudnia 1811.

Odebrał list z 4-go. Dziękuje za przedłożenie potrzeb wojska polskiego cesarzowi. Wyrachowanie co do siły gospodarczej Księstwa i możliwości utrzymania wojska jest błędne, bo nie uwzględnia klęsk wojen ostatnich i nakładu pierwiastkowych urządzeń państwowych. Upadek

wartości obcego pieniądza, krążącego w Księstwie, jest także jednym z głównych powodów jego osłabienia. Na dobitkę przyszedł nieurodzaj. Równocześnie zaś musiano pokryć nakład nowych formacji wojskowych i robót około 4 warowni. Część Polski oswoobodzona jest z natury niezamożną. Wola cesarza przejęcia na swój koszt dywizji gdańskiej nie została dopełniona, cięży ona przeważnie jeszcze na ubogim skarbie Księstwa. Wyjaśnia, ile nie dostaje żołnierzy do pełnej siły pułków tej dywizji, co się tłómaczy zbiegostwem. Zażądał poboru ludzi, których służba przypada na r. 1812, celem wyrównania tych braków. Wziąść tych żołnierzy z zakładów innych pułków znaczyłoby narazić je na rozprzężenie. Ostatnimi czasy dostarczono 800 ludzi do ósmego pułku lekkokonnego. Ruchy Rosjan są małożnacze, ale przygotowania Prusaków nie ustają i znacznie się wzmościły <sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de Sa dépêche du 4 de ce mois <sup>2)</sup>. Je La prie

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout; odpis z drobnemi zmianami w A. N. AF<sup>IV</sup> 1657.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 347: „...J'ai toujours transmis directement à l'Empereur toutes vos lettres et vos renseignements sur l'embarras où vous vous trouvez sous le rapport des fonds. J'espère avoir de bonnes nouvelles à vous annoncer incessamment sous ce rapport. — Je suppose que l'Empereur qui, comme vous le savez, calcule tout, fait ces raisonnements-ci. Le duché a 4 millions d'habitants, ce gouvernement a environ 40,000 hommes, ainsi c'est 10,000 par million d'habitant; il doit en conclure qu'il doit y avoir bien du désordre pour qu'on ne puisse pas entretenir et payer si peu de troupes... L'empereur a vu sur la situation de l'armée polonaise au 1-er novembre que les 5-e, 10-e et 11-e régiments qui devaient être de 3500 à quatre bataillons, ne sont que de 2,500 hommes... L'Empereur a remarqué aussi que le 9-e de cavalerie polonaise... qui devait être à 1000 chevaux et 1000 hommes, n'en a que la moitié, l'Empereur désire également que ce régiment soit promptement complété; il me semble que V. A. pourrait le faire par le moyen des dépôts des autres régiments d'infanterie et de cavalerie...“ *Nap. Corresp.* 18289. — Na urobienie sądu Davout'a, obok innych sprawozdań, wpłynął i następujący list kapitana siódmego pułku lekkokonnego na żołdzie francuskim Strowskiego, pisany z Warszawy 15 listopada do swego pułkownika, a przez tego przedłożony marszałkowi (A. h. G., don. Davout.): „...Malgré agrandissement du pays et des ressources, l'armée est arriérée pour la solde... les régiments ne touchant presque rien pour leurs masses resteront bientôt avec des très mauvais habits, quoique d'un autre côté la liste civile se trouve payée exactement; mais le mal est selon moi qu'en voulant introduire le mode d'administration française dans le Duché, on l'a suivi pour le nombre des employés, au lieu de la prendre dans ses principes et l'adapter statistiquement au pays... Ces

d'agréer mes remerciements d'avoir bien voulu transmettre à S. M. l'Empereur ce que je Lui marque sur les embarras multipliés que nous fait éprouver, à tout moment, le manque presque absolu de fonds. Les secours qu'Elle me fait espérer, sont d'autant plus nécessaires, que le pays est bien réellement à bout de moyens.

Le raisonnement que Votre Altesse suppose devoir être fait par S. M. l'Empereur, sur la force de l'armée que le Duché devrait être en état d'entretenir en proportion de sa population, m'a été effectivement objecté par ce souverain dans l'audience qu'il m'a accordée. J'eus alors l'honneur de répondre à S. M. que, si le désordre inévitable dans un état naissant, et dont toutes les parties, organisées à la fois, doivent nécessairement se ressentir de l'incertitude de leur marche, pouvait en effet contribuer pour quelque chose à la difficulté qu'éprouve le Duché d'entretenir ses troupes, on devait y faire entrer pour beaucoup les efforts que le pays a faits pour leur levée et dans d'autres occasions, la stagnation totale de son commerce depuis plusieurs années, la sortie continuelle du numéraire, sous toute sorte de rapports, sans aucune compensation; la mauvaise volonté des puissances voisines <sup>1)</sup> qui s'étudient à trouver les mesures les plus désavantageuses pour le Duché, et qui viennent encore récemment de le priver d'une branche considérable de revenu, en détournant entièrement son commerce de transit; enfin la dépréciation successive, et la mise hors du cours des billets de banques et du billon étrangers, qui seuls entretenaient la circulation, et qu'on n'a pu encore remplacer <sup>2)</sup>.

Si Votre Altesse veut bien considérer que depuis l'époque où j'ai eu occasion de faire cet exposé, une mauvaise récolte a ajouté à la pénurie générale <sup>3)</sup> d'un pays qui n'a

réflexions me ramènent au temps de la présence de S. A. le prince d'Eckmühl parmi nous... sa main ferine, sa justice impartielle, sa sagesse et sa volonté à nous voir renaître dans l'ordre sont les causes du bien qu'on voyait..."

<sup>1)</sup> Handelsman d. 245, Niemcewicz I 286.

<sup>2)</sup> Handelsman 268, 270, 273, 282.

<sup>3)</sup> Handelsman 248, 260.

ni manufactures ni aucune des ressources qui ailleurs entretiennent la prospérité générale, et qui d'ailleurs est bien moins abondant et favorisé de la nature que la France; que c'est au milieu de ces calamités, que dans le cours seul de cette année, le Duché a organisé, et par conséquent fourni la première mise de 11 compagnies de dépôt, de deux bataillons du train, et qu'il a fait pour mobiliser ses équipages d'artillerie et de vivres, ainsi que pour compléter sa cavalerie, une levée de 8,000 chevaux qui, compensés dans la perception des impôts, faute d'autres moyens, ont diminué de 4 millions les recettes du trésor, lesquelles, depuis que le Duché forme un état, n'ont jamais été aux  $\frac{2}{3}$  de leur taux calculé, et diminuent tous les jours par les motifs que je viens de déduire. Si Votre Altesse ajoute encore à ces circonstances la dépense de 4 places à construire, et celles du matériel de l'artillerie, ainsi que de tous les établissements militaires qui sont à créer, je suis persuadé qu'Elle trouvera Elle même que, loin d'avoir fourni moins que ses ressources ne le lui permettaient, un pays aussi pauvre que l'est la partie de la Pologne qui forme aujourd'hui le Duché, supporte une charge que l'esprit seul de ses habitants peut leur faire endurer sans murmure. Citoyen Vous même de notre pays, Vous êtes à même, Monseigneur, de calculer d'après la réduction de Vos propres revenus, celle qu'a dû éprouver l'aisance générale <sup>1)</sup>. En tout cas, les moyens du Duché eussent été moins insuffisants pour entretenir son armée, et le soldat aurait moins éprouvé de misère, si on n'avait eu à pourvoir qu'à ses seuls besoins, et s'il n'avait pas fallu préférer souvent son bien être futur à celui du moment.

D'après ce que l'Empereur avait daigné me témoigner lui même, et ce qui m'avait été communiqué par écrit, l'intention de S. M. était: *pour soulager le trésor du Duché, de se charger en tout des troupes polonaises qui font partie de la division de Dantzic.* Cependant, malgré ces vues bienfaisantes <sup>2)</sup>, la solde seule est payée par les caisses fran-

<sup>1)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 464.

<sup>2)</sup> Dopiero od stycznia 1812 Napoleon przejął na swój skarb resztkę

çaises, et les masses continuent à courir pour le compte du Duché. Il en résulte que la plus grande partie des frais d'entretien est encore à la charge du notre trésor, et que les intentions généreuses de S. M. l'Empereur ne sont rien moins que remplies. Je me fais un devoir de ne point laisser cette circonstance sans réclamation; mais je serai bien plus assuré du succès si Votre Altesse veut bien ne point me refuser d'y contribuer.

Quant à l'état incomplet des corps mentionnés, j'aurai l'honneur d'observer à Votre Altesse que d'après les dernières situations

- le 5<sup>me</sup> rég<sup>t</sup> d'inf<sup>ie</sup> a dans ses bataillons de guerre 3,079 hommes — au dépôt 99 hommes,
- le 10<sup>me</sup> rég<sup>t</sup> d'inf<sup>ie</sup> a dans ses bataillons de guerre 2,812 hommes — au dépôt 177 hommes.
- le 11<sup>me</sup> rég<sup>t</sup> d'inf<sup>ie</sup> a dans ses bataillons de guerre 3,018 hommes — au dépôt 127 hommes,
- le 9<sup>me</sup> rég<sup>t</sup> de cavalerie à Dantzig a dans ses bat. de gu. 651 hommes, 735 chevaux — au dépôt 107 hommes, 81 chevaux.

Il manque par conséquent réellement

au 5 <sup>me</sup> régiment d'infanterie	200	hommes
au 10 <sup>me</sup> " " "	389	" "
au 11 <sup>me</sup> " " "	233	" "
au 9 <sup>me</sup> de cavalerie . . .	242	" et 184 chevaux.

Ce manque au complet a été, ainsi qu'il est connu à Votre Altesse, produit en grande partie par la désertion occasionnée, tant au dépôt qu'en route, par la détermination de n'habiller qu'à Dantzig les hommes destinés pour les corps qui s'y trouvent.

Quant au 9<sup>me</sup> régiment de cavalerie, Votre Altesse sait que sa force avait été primitivement fixée à 600 hommes, de manière que son augmentation en hommes et chevaux n'avait point été compris dans les levées de cette année.

Quoiqu'il en soit, j'ai déjà depuis quelque temps demandé au Roi d'ordonner une nouvelle levée de la conscrip-

wydatków utrzymania dywizji gdańskiej (*En marge* 43). Por. *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 484.

tion de 1812 et j'ai donné ordre de faire rentrer pour le 9<sup>me</sup> régiment tous les chevaux qui restent encore à lever dans le département de Posen. La dernière de ces mesures est maintenant en exécution, et quant à la première, S. M. a cru devoir la remettre à la fin de la diète qui aura lieu dans 8 jours.

Il serait certainement facile de compléter les corps polonais qui font partie de la division de Dantzig, au moyen des dépôts. Mais ceux-ci étant presque le seul moyen de tenir toujours remplis les cadres des bataillons et escadrons qui sont employés activement, le petit avantage d'accélérer cette mesure de peu de semaines, ne saurait entrer en comparaison avec le risque de désorganiser une armée dont l'état n'est déjà que trop précaire. Je prie au reste Votre Altesse d'être persuadée que je ne négligerai rien pour compléter au plutôt possible les corps à la solde de France. Cette mesure aurait même déjà pu avoir lieu, si nous n'avions pas eu à fournir 800 hommes pour le 8<sup>e</sup> régiment de cheveu-légers, qui ont tous été pris dans les corps.

Les renseignements que nous recevons sur la Russie, paraissent indiquer peu de mouvements. Ceux qui concernent la Prusse, s'accordent plus que jamais sur les préparatifs militaires qu'on y remarque. On est vraiment étonné de cette tendance constante à courir à sa perte. Cependant, comme en dirigeant sans cesse tous ses efforts vers un seul but, on y est en effet parvenu à ajouter beaucoup à ses forces, il est certain que dans le cas où la Prusse agirait simultanément, et d'après un même plan avec la Russie, notre position serait, dans les premiers temps qui suivraient l'ouverture des hostilités, on ne saurait plus critique<sup>1)</sup>. Je ne crains rien de deshonorant pour nos troupes; mais il serait fâcheux de les voir souffrir sans apparence probable de succès.

<sup>1)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 475. Davout w liście z 23 grudnia starał się te obawy rozprószyć: „...Je ne puis concevoir que votre position serait un instant critique, à moins qu'on suppose que nous resterions les bras croisés...”

Agréez, Monseigneur, l'expression des sentiments de mon inviolable dévouement.

Le général commandant en chef l'armée du Duché de Varsovie.  
*Joseph Prince Poniatowski.*

## 490. Do Davout'a.

Warszawa, 18 grudnia 1811.

Potwierdza odbiór listu z 9-go grudnia z rozkazami cesarza dotyczącymi Modlina. Roboty będą podjęte, ale ziemia jest zmrożona i śniegiem pokryta. W Prusiech przygotowania wojenne nie ustają. Liczą tam na możliwość uzbrojenia ogółu ludności<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois, en me communiquant les ordres de S. M. l'Empereur à l'égard de Modlin<sup>2)</sup>.

Il suffit que Sa volonté à cet égard soit connue pour que les travaux soient dirigés en conséquence. Mais, pour donner à Votre Altesse la juste mesure de ce qu'on pourra encore faire cette année, je dois Lui dire que la terre est gelée et couverte de neige, et que cette époque de l'année étant celle où l'on peut compter sur un hiver constant, il pourra difficilement être ajouté à la force de la place, tant que la saison sera contraire aux travaux<sup>3)</sup>.

Je transmets ci-joint à Votre Altesse les renseignements qui me sont parvenus. Les préparatifs continuent en Prusse avec la même activité. Il paraît même constant depuis quelque temps qu'on a fondé sur les dispositions que les habitants ont montrées dans la guerre précédente, l'espérance d'ajouter aux moyens de défense du pays, en armant sa population. On cherche à organiser cette mesure, en répandant des armes dans les campagnes sous toute sorte de prétexte et principalement à titre de rechanges pour les troupes répandues dans les cantonnements.

Agréez, Monseigneur, l'expression de tout mon dévouement.

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 374; *Corr. de Nap.* 18308.

<sup>3)</sup> Por. Weyssenhoff 133--4, Kołaczkowski I 78.

## 491. Do Davout'a.

Warszawa, 21 grudnia 1811.

Zapomniał donieść, że ks. Radziwiłła przedstawił królowi w miejsce Woyczyńskiego, ustępującego z Gdańska do Torunia. Na dowódcę piątego pułku zaleca majora Oskierkę. Pułk V w kłopotcie z powodu zaległości żołdowych, gdy od Nowego Roku żołnierz nie będzie pobierać żywności jak podczas wojny<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai oublié d'annoncer à Votre Altesse dans ma dernière dépêche que le p<sup>ce</sup> Radziwill, colonel du 5<sup>me</sup> régiment d'infanterie, ayant été nommé par le Roi au grade de général de brigade, je l'ai, d'après le désir que m'en a témoigné M<sup>r</sup> le comte de Rapp, proposé à S. M. pour remplacer à Danzig le général de b<sup>de</sup> Woyczynski, nommé général de division et commandant de Thorn.

Pour remplacer de suite le p<sup>ce</sup> Radziwill dans le commandement du 5<sup>e</sup> régiment, lorsqu'il serait dans le cas de le quitter, j'ai fait partir le major Oskierko, que j'ai proposé au Roi pour en être colonel. Je ne doute point que Votre Altesse ne soit contente de cet officier qui jouit d'une réputation méritée.

Je dois faire part à Votre Altesse de l'embarras momentané où je me trouve à l'égard du 5<sup>e</sup> régiment. Faute de pouvoir payer exactement la solde, on s'était vu obligé dans le Duché de conserver jusqu'ici au soldat les vivres sur le pied de guerre. Le nouveau ministre des finances croyant pouvoir fournir régulièrement les fonds de la solde, le soldat ne recevra à dater du 1<sup>r</sup> janvier que la masse de pain de soupe. Ne sachant par conséquent quel parti prendre à l'égard du régiment mentionné, je prie Votre Altesse de me faire connaître à cet égard Son intention. Je me suis empressé au reste de demander les ordres du Roi.

Veillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de tout mon dévouement.

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout, kopja w A. N. AF<sup>IV</sup> 1657. Por. *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 497, 501 i 503. Marszałek podzielał obawy, że reforma ministra skarbu może pociągnąć złe skutki: „Votre ministre des finances prend sur lui une grande responsabilité, en adoptant une mesure dont les conséquences peuvent être extrêmement dangereuses. Une troupe nourrie et un peu vêtue, peut être conservée et aller sans solde, mais celle qu'on ne nourrit pas, peut se désorganiser au bout de 2 fois 24 heures, si on la laisse sans solde...”

## 492. Do Davout'a.

Warszawa, 25 grudnia 1811.

Odebrał list z 17-go. Trudności zebrania wiadomości o dywizji XIV rosyjskiej. Trzy pułki strzelców, którzy dotąd nie istnieli w Rosji, miały być utworzone z żołnierzy innej broni na koniach lichych. Wyjaśnienia i domniemanie co do innych oddziałów. Próba zebrania gwardyj narodowych wydała najsmutniejsze wyniki z powodu ubóstwa powołanych do służby. Pozostawił pod bronią tylko kilka kompanij. Zamknięcie sejmu po uchwaleniu podatków, z których dochody są przecież wątpliwe wobec powszechnego wyczerpania. Jeśli cesarz nie przyjdzie z pomocą, upadek wszystkich przedsięwzięć jest niechybny. Załącza doniesienia o Rosji i Prusiech<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse la réception de la lettre qu'Elle a bien voulu m'adresser le 17 de ce mois<sup>2)</sup>.

Je désirerai être à même de Lui faire parvenir au plutôt les renseignements qui nous manquent sur la 14<sup>me</sup> division russe, et je fais tous mes efforts pour y parvenir; mais, depuis quelque temps, les obstacles de toute espèce que l'on oppose à nos communications dans les provinces voisines, se sont tellement multipliées que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté, et non sans danger pour les personnes qui se chargent de ces commissions, que l'on parvient à recueillir quelques notions.

D'après les données que nous avons, les 3 régiments de chasseurs à cheval, qui dans les derniers temps n'existaient point en Russie, ont dû être formés d'hommes tirés des autres corps, et qu'on a dû monter avec d'assez mauvais chevaux.

J'ai lieu de croire que les grenadiers du corps et ceux d'Araktcheiew appartiennent à la division Baggawouth et s'ils ont été omis dans l'état, ce n'est que parce qu'ils se trouvent encore à Pétersbourg. N'ayant eu depuis aucun renseignement sur les mouvements du régiment de chasseurs qui s'est trouvé, il y a quelque temps, à Troki, je suppose qu'il doit y avoir eu erreur dans le numéro, car le

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout; wyciąg w A. N. AF<sup>IV</sup> 1657. Na marginesie: Le 2 janvier 1812, co oznacza widocznie datę odbioru. Por. Margueron III 482-3.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 422.

7<sup>me</sup> de chasseurs à pied a toujours appartenu à la 9<sup>me</sup> division. Il est probable que ce régiment sera un des deux qui sont à Swira, et dans les environs, également à portée de Vilno, mais du côté opposé à Troki.

Les renseignements que j'ai communiqués à Votre Altesse sur la 26<sup>e</sup> division, viennent d'une personne sûre, et je n'ai pas remarqué de contradictions entre son rapport et ceux que j'ai reçus postérieurement. Cependant, si Votre Altesse a des données qu'Elle a lieu de croire positives, je n'hésite pas à adopter la manière dont Elle compose cette division, jusqu'à ce que nous en ayons une notion entièrement incontestable. En adoptant alors la probabilité dont j'ai fait mention à Votre Altesse, en Lui faisant passer le tableau de l'armée russe, ce serait la division que j'ai cru être la 26<sup>e</sup>, qui aurait le numéro 24. Je ne négligerai cependant rien pour en avoir l'entière conviction.

Le régiment de dragons de Charkow se trouve, dans mon tableau, attaché à la division de cavalerie du général Czaplitz qui est effectivement à Zytomierz. L'incertitude de Votre Altesse à cet égard n'a pu venir que de la manière différente d'orthographier, qui est comme je l'écris, et non Karkow.

Quant à l'artillerie russe, j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Altesse dans ma dernière dépêche les derniers renseignements que j'ai reçus à ce sujet. Ils m'ont été apportés par un officier supérieur, intelligent, qui arrive, il y a peu de jours, de la Russie.

Pour me convaincre de ce qu'on pouvait attendre des gardes nationales, avant que de leur confier des armes, autant que pour les rendre disponibles dans les circonstances actuelles, j'avais, il y a quelque temps, donné l'ordre de les réunir dans les chefs-lieux des départements. Cette mesure n'a servi malheureusement qu'à constater ce que je soupçonnais depuis longtemps, c'est à dire, la nullité absolue de ce moyen de défense dans le Duché. Presque partout, les habitants de nos petites villes dont les familles ne subsistent que du travail de leurs mains, ont montré la plus grande répugnance à s'astreindre à un service qui pouvait les éloigner de leurs domiciles pendant un espace de temps

indéterminé. Sur environ 7,000 hommes qu'on avait cru pouvoir rassembler, une partie n'a pu être réunie, et d'entre ceux qui se sont trouvés à l'appel, la plus grande partie, composée d'individus ou trop âgés ou trop jeunes, ne pouvait être d'aucun service. Si l'on ajoute à ce tableau que peu ont le moyen de s'équiper, et que leur absence, tant soit peu prolongée, laisserait leurs familles sans moyens d'existence, il est facile de se convaincre que dans le calcul des moyens militaires de notre pays les gardes nationales doivent être entièrement mises de côté; et j'ai acquis la conviction la plus positive qu'on n'en saurait tirer aucun parti pour la défense du pays. D'après ces données, je me suis vu contraint de les faire retourner dans leurs domiciles, en laissant seulement sur pied quelques compagnies qui ne rendront pas de grands services.

La clôture de la diète a eu lieu avant hier, après qu'elle eut décrété les taxes nécessaires pour subvenir aux dépenses publiques. On a pu voir à cette occasion la lutte occasionnée par le désir de faire pour sa patrie toute espèce de sacrifices, et la conviction des obstacles qu'y apporte le dénuement général. Les tableaux qui, dans le cours des discussions, ont été mis sous les yeux du Conseil d'état, ne sont rien moins que rassurants. Dans aucune des années précédentes les rentrées des revenus de l'état n'ont été aussi loin de leur taux calculé qu'en 1811, et si, comme il est à prévoir, ils décroissent dans la même proportion, l'année prochaine, j'ignore, comment il sera possible de maintenir sur pied l'armée<sup>1)</sup>.

En un mot, je ne puis que répéter à Votre Altesse ce que malheureusement je n'ai eu que trop souvent occasion de Lui dire, que les moyens du pays sont tellement épuisés que, si de manière ou d'autre S. M. l'Empereur ne vient à notre secours, tout doit nécessairement et inmanquablement crouler.

Votre Altesse trouvera ci-joint les renseignements qui me sont parvenus sur la Prusse et la Russie.

Je La prie de vouloir bien agréer l'expression de mon inviolable dévouement.

<sup>1)</sup> Por. Handelsman d. 291, 296, 301, 302; Niemcewicz I 288-90.

## 493. Do Davout'a.

Warszawa, 28 grudnia 1811.

Otrzymał list z 19-go. Jeździe na brzegu prawym Wisły nic nie grozi, zdoła się cofnąć przed nieprzyjacielem. Załącza doniesienia otrzymane i rysunek obwarowań pruskich na wyspie pod Grudziądem, oraz wykaz wojsk pruskich; mapę z oznaczeniem ich stanowisk wyszle potem. Król odjechał tego ranka do Drezna. Kamiński mianowany pułkownikiem w miejsce Wierzbickiego. Inne zmiany w komendzie. Reformy w sposobie utrzymania wojska nie zapowiadają się pomyślnie<sup>1)</sup>.

Monseigneur, j'ai reçu la dépêche que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'adresser le 19 de ce mois<sup>2)</sup>.

Je La prie d'être sans inquiétude sur la cavalerie qui se trouve sur la rive droite de la Vistule, et que la difficulté des approvisionnements ne me permet point encore de déplacer. Quelque célérité que l'ennemi puisse mettre dans ses mouvements, il est impossible qu'on n'en soit averti assez à temps pour qu'elle puisse faire sa retraite sans perte, et les mesures de précaution sont tellement prises d'avance qu'avec ces dispositions, toutes tracées, il m'est impossible de croire qu'il lui arrive malheur.

Votre Altesse trouvera ci-joints les renseignements qui me sont parvenus, ainsi qu'un croquis de l'ouvrage que les Prussiens ont établi sur l'île en face de Graudentz. Cette notion nous vient d'un sergent d'artillerie prussienne déserté récemment de cette place et dont je joins la déposition.

Je fais parvenir également à Votre Altesse un état des troupes prussiennes et de leur emplacement, dressé d'après les rapports que nous avons successivement reçus à cet

<sup>1)</sup> A. h. G., don. Davout; wyciąg w A. N. AF<sup>IV</sup> 1657. Na marginesie data przesłania wyjątków cesarzowi: Le 6 janvier à S. M.

<sup>2)</sup> *Ot. wojna*, dz. II, t. I, d. 439: „...En portant la supposition que les Prussiens et les Russes agissent de concert, V. A. remarquera que sa position deviendrait aussi embarrassante que difficile. Ce temps ne pourrait pas être de longue durée, puisque vous ne devez pas douter que cette belle avant-garde dont vous connaissez la force, serait, à la première nouvelle des hostilités, sur l'Oder, et l'ensemble serait mis de suite dans tous nos mouvements. — L'essentiel est donc que vous évitiez de laisser enlever quelques parties de vos troupes par les Russes, aussi je ne vois pas sans inquiétude que vous ayez encore quelque partie de votre cavalerie sur la rive droite de la Vistule...”

égard. Mais ces renseignements ne sont encore rien moins que complets, et je ne serai en état de Lui envoyer, ainsi qu'Elle le désire, leur dislocation sur une carte, qu'après le retour des émissaires que j'ai fait envoyer, et qui ne sont pas encore de retour.

Le Roi est parti d'ici ce matin pour Dresde<sup>1)</sup>; S. M. a nommé au commandement du 10 rég<sup>t</sup> d'infanterie, en remplacement du colonel Wierzbicki qui reçoit une autre destination, M. Kamiński ci-devant colonel dans la légion de la Vistule, et que des affaires de famille pressantes dans la Galicie autrichienne avaient forcé de quitter le service. Je ne doute point que Votre Altesse ne soit contente de cet officier, ainsi que du colonel Oskierko, nommé au commandement du 5<sup>e</sup>.

Le général de brigade, prince Radziwill qui remplacera à Dantzig le général Woyczyński, pourra se rendre à sa destination aussitôt qu'il aura remis le corps et la comptabilité à son successeur.

Les nouveaux arrangements qui viennent d'être pris, n'ont guère amélioré le sort de l'armée. En réduisant le soldat à la masse de pain de soupe, le ministre des finances croit pouvoir payer exactement la solde et les masses, mais pour pouvoir en venir à cette mesure, dont l'effet, subordonné aux rentrées du trésor, n'est par conséquent rien moins que certain, il a fallu en venir à une nouvelle coupure dans le compte de la solde et des masses. C'est la troisième depuis le mois de juillet 1810, et elle porte à plus de 12 mois le total des arrérages de l'armée. Malgré cela, le ministre du trésor croit ne pouvoir payer dorénavant la solde entière que jusqu'aux capitaines inclusivement; et les officiers supérieures ne seront payés à compte de la leur, que dans la proportion du dividende qui restera après avoir prélevé toutes les dépenses qu'on a jugé devoir placer avant. Un tel résultat, après toutes les privations que le militaire endure dans le Duché, depuis le premier moment de son existence, est tellement peu rassurant pour la suite, qu'il faut en vérité toute la persévérance qu'inspire le dévouement envers

<sup>1)</sup> Niemcewicz I 292.

S. M. l'Empereur, pour ne point se laisser aller au découragement que de telles circonstances tendent si fort à faire naître<sup>1)</sup>.

Au reste, dans ces nouveaux arrangements il n'a, malgré mes réclamations réitérées, été rien alloué pour les dépenses des directions de l'artillerie et du génie, de manière que forcément tous les travaux doivent dès ce moment cesser.

Veillez bien, Monseigneur, agréer l'expression de mon dévouement.

<sup>1)</sup> Handelsman d. 276, 283 i 288; Bignon: *Souvenirs* 115, 179-80.

## SPIS NAZWISK OSÓB

- Albrecht, por., 42-4, 82.  
 Aleksander I, 2-4, 125, 156-8, 171-2, 180-1, 183, 197, 218-9, 226, 280, 330.  
 Allix, gen., 220.  
 Andrejow, 162-3.  
 Anochin, 80-2, 87-8.  
 Arakcejew, 340.  
 Aubicki, 118.  
 Augereau, 17, 20.  
 Auvray, 95.  
 Axamitowski Józef, 28, 41.  
 Axamitowski Wincenty, 41.
- B**aggavouth, 340.  
 Balicki, 187-8.  
 Bardzki, 28.  
 Batchaloff, 86.  
 Batowski, 209.  
 Baum, 2, 4, 8-9, 18, 22-3, 47.  
 Beaupré, 59, 69, 73, 256.  
 Bennigsen, 17, 20.  
 Bernadotte, ks. Ponte Corvo, 95.  
 Berthier, 212, 259-61, 275.  
 Bertrand, 220, 233, 245.  
 Bicking, 6-7.  
 Biegański, 29, 56, 166, 169-70, 202, 211.  
 Bignon, 167, 203, 218-20, 279, 293-4, 298, 312, 345.  
 Blassmann, 41.  
 Błęszyński, 269.  
 Blücher, 304.  
 Borghèse Paulina, 259.  
 Borkowski, 162-3.  
 Bourgoing, 3, 21, 23-4, 132, 185, 193, 196-9, 217, 245.  
 Brahl, 303.  
 Breza, 162, 166-7, 261.  
 Bronikowska, 64.  
 Bronikowska Anna, 260-1, 275.  
 Bronikowski hr., 133.  
 Bronikowski Karol, 64.  
 Bronikowski Mikołaj, 21, 260-1, 275.  
 Brusckke, 297.  
 Brzostowski, 1.
- C**anicof, 41, 44, 80, 162, 197.  
 Caulaincourt, 202.  
 Cedro(w)ski, 28.  
 Chambon, 187-8.  
 Champagny, 3, 63, 111, 113, 132, 176, 193, 196-8, 209, 217, 226.  
 Chlebowski, 74, 104, 116, 204.  
 Chłopiczki, 68.  
 Chobrzyński, 81.  
 Cichocki, 56, 76, 106, 118, 206.  
 Clarke, 17, 20-1, 25, 69, 110-5, 123, 147-9, 160-2, 176, 185, 199, 229-31, 252-4, 256-9, 264.  
 Courbière, 89-90, 193, 198-9.  
 Czaplic, 341.  
 Czartoryscy, 133.  
 Czartoryski Adam Jerzy, 133, 157, 219, 330.  
 Czartoryski Adam Kazimierz, 197, 217, 330.  
 Czartoryski Konstanty, 74, 104, 116, 197, 204, 226.  
 Czerkasow, 182.  
 Czerniszew, 245.  
 Czosnowski, 80-1, 87.
- D**ąbrowski J. H., 14, 21, 28, 30, 49, 59, 61, 67, 89-90, 238, 301.  
 Dąbrowski Michał, 90.  
 Davout, ks. Eckmühl, 1-4, 7-11, 16-30, 46-8, 56-8, 67-70, 72-3, 78-9, 95-6, 115, 133, 138-9, 142, 164, 170-2, 178-9, 182, 184-5, 198-201, 210-25, 252, 255, 257-8, 267, 272, 280, 282-4, 291-6, 298-319, 321-30, 332-45.

- Davout, marszałkowa, 18, 46, 48, 172, 211.  
 Davout (syn), 142.  
 Désirat, 188.  
 Dowbor, 206.  
 Dulfus Henryk, 214.  
 Dulfus Stanisław, 74, 104, 116, 204.  
 Duroc, duc de Frioul, 226, 259.  
 Dziewanowski, 28.
- E**insiedel, 111, 147, 149, 194, 198, 209, 226-7, 229, 244-5, 259, 261-3, 268, 274.
- F**alkowski, 302, 304, 324-6.  
 Ferandy, 220.  
 Fiszer, 21, 28, 30, 57, 96, 210, 212, 264, 269-70, 272.  
 Foeder, 169.  
 Franciszek I austr., 6, 8, 12, 3, 15.  
 Friant, 154.  
 Fryderyk August, 1-5, 7-8, 10-11, 13, 6, 18-9, 21, 23-38, 40-56, 58-62, 64-7, 69, 71-3, 79-103, 109-113, 115, 121-32, 134-8, 140-7, 149-56, 162-70, 173-8, 182-202, 208-9, 212, 214-6, 220, 225-9, 236, 243-4, 246, 252-4, 257-8, 261-6, 269-72, 274-6, 280-2, 284-91, 297-8, 302, 309-12, 315, 320-2, 325-6, 337, 339, 344.  
 Fryderyk Wilhelm III, 89, 122, 145, 157, 171-2, 180-1, 183, 304-5.  
 Fukowski zob. Jukowski.
- G**ajewicz, 87-8.  
 Gley, 170, 172, 215, 225.  
 Godebski, 14, 113.  
 Golicyn, 3, 44.  
 Golowka, 146.  
 Górska zob. Kamińska.  
 Górski, 76, 106, 118, 206.  
 Grabowska, 78.  
 Grabowski M., 53, 56, 69, 78-9, 111, 163, 165, 198-200, 210, 212.  
 Grandjean, 307, 316.  
 Grawert, 89-90.  
 Gudin, 308.  
 Gutakowski Ludwik, 217.  
 Gutakowski Wacław, 198, 217, 227.  
 Gutkowski, 50 1.  
 Gużkowski, 29.
- H**astrel, 308, 312.  
 Hauke, 7, 29, 59-60.  
 Hauschild, 118, 206.  
 Haxo, 220.
- Hebdowski, 11, 21, 56.  
 Hoffman, 76, 106, 118.  
 Hornowski Jan, 208.  
 Hornowski Józef, 74, 104, 116, 204.  
 Horodyski, 6-7, 15-6.  
 Horodyski Andrzej, 3, 13.  
 Hunkaloff, 83, 85-7.
- I**waszkievicz, 85.
- J**abłonowski, 133.  
 Jacquinot, 301, 329.  
 Jakubowski, 76, 92.  
 Janicki, 79, 80, 87.  
 Jannasch, 20-1.  
 Jefimski, 329.  
 Jordan, 320-1.  
 Józef (Bonaparte), król hiszp., 5.  
 Józefina, ces., 259.  
 Jukowski, 84.  
 Just, 25.
- K**alkkreuth, 326.  
 Kamenski (Kamiński), 202.  
 Kamieniecki, 28, 60.  
 Kamińska, 15.  
 Kamiński, 161-2.  
 Kamiński Henryk, 61.  
 Kami(e)ński Ignacy, 29.  
 Kamiński Jan, 14-5.  
 Kamiński Józef, 91-2, 160-2, 343-4.  
 Kamiński, 145-6.  
 Karenga, 86-7.  
 Katarzyna, w. ks. ros., 4.  
 Kęszycki, 74, 104, 116, 204, 214.  
 Khanikoff zob. Canicof.  
 Kisiel, 81.  
 Kobylański, 220.  
 Kochanowski M., 187-8.  
 Kołaczkowski, 51, 262, 338.  
 Konopacki, 82.  
 Konopka Jan, pułkownik VII lek-kokonnego, 333.  
 Konstanty, w. ks., 226-7.  
 Konstantynowicz, 80, 84.  
 Kościuszko, 49, 91 2.  
 Kosińscy, 264.  
 Kosiński Amilkar, 14, 56, 264.  
 Kossecki, 28.  
 Koszarski, 296.  
 Koziętułski, 30-1.  
 Kozłowski, 42, 85.  
 Krasieńska Anna zob. Bronikowska.  
 Krasieński Hilary, 28.  
 Krasieński Izidor, 28, 48, 56.  
 Krasieński Wincenty, 259.  
 Krukowiecki, 74, 104, 116, 204, 210.

Krysiński, 96—7, 153, 190.  
 Krzyżanowska M., 58.  
 Krzyżanowski Seweryn, 58.  
 Krzyżanowski Tadeusz, 58.  
 Kubicki, 76, 92, 106, 206.  
 Kurakin, 268, 271.  
 Kurnatowski, 74, 104, 116, 204.  
 Kwaśniewski, 28, 90—1.

Łączyński, 66—7, 74, 90—1, 104, 116, 204.  
 Lafitte, 244, 321.  
 Lafontaine, 315.  
 Lajard, 268—9, 275—6.  
 Lamarre, 18, 23—4.  
 Lanusse, 68.  
 Lanzinska hr., 133.  
 Łaszewski, 28.  
 Lauriston, 217.  
 Ławrow, 81.  
 Lefèbvre, 322, 325.  
 Legrand, 220.  
 Lemarois, 68.  
 Lewicki, 56.  
 Liebert, 305, 326.  
 Lion, 175.  
 Lipczyński, 6—7, 15—6.  
 Liłyński, 84.  
 Łubiński F., 16.  
 Lubomirska Michałowa, 133.  
 Lubomirski Henryk, 8.  
 Lubomirski Kazimierz, 330.  
 Ludwika, arc., zob. Marja Ludwika, ces.  
 Łuszczewski J. P., 177—8.

Małachowski Kazimierz, 56, 74, 104, 116, 204.  
 Małachowski Stanisław, 14, 76, 106, 118, 206.  
 Mallet, 69—70, 98, 220, 282, 284, 311.  
 Manteuffel, 112—3.  
 Maret, duc de Bassano, 28, 30—1, 201, 209, 226, 231—5, 244—5, 255—7, 259—60, 262—81, 329—32.  
 Marja Ludwika, ces., 4, 23, 208—9.  
 Matuszewicz, 217, 296—9, 339, 344.  
 Menissier, 220.  
 Meyer, 197, 201, 211.  
 Miaskowski, 74, 104, 116, 204.  
 Mielżyński, 188—9, 300.  
 Mierosławscy, 67.  
 Mierosławski Adam, 68.  
 Mierosławski Adam Kasper, 67—9, 71.  
 Miłoradowicz, 202.  
 Mojaczewski, 28.  
 Möller, 28.  
 Molski, 48.

Monfrenelle, 26.  
 Monnay, 109, 187—8.  
 Morawski Franciszek, 214.  
 Morawski Józef, 187—8.  
 Moromski pułk, 3.  
 Murat, król Neapolu, 54—5, 68, 129—30, 227, 259.

Napoleon I, 1—5, 17—8, 21, 23—5, 27, 29, 31, 49—50, 63, 69, 71, 78—9, 95—9, 101—2, 109—12, 115, 124, 132, 136, 138—9, 148—50, 156—60, 162, 167, 171—2, 182—5, 189—90, 193—4, 196—8, 200—1, 203, 209—10, 212, 214—7, 220—1, 225—33, 235—41, 243—6, 250—7, 261—8, 271—7, 279—82, 289, 292—3, 298—300, 302—3, 305, 310—1, 317, 319, 322, 324, 327—8, 330—6, 338, 342—3, 345.  
 Napoleon II, 208—10, 212, 259—60.  
 Neidhart (Neuchardt), 144—5, 147, 155—6.  
 Niegolewski, 31.  
 Niemcewicz, 35, 78—9, 262—3, 265, 268, 271, 273, 276, 282, 292, 298, 301, 309, 334, 342, 344.  
 Niemojewski, 28.  
 Nowicki, 28, 308.

Obertyński, 214.  
 Ogiński, 330.  
 Oskierko, 339, 344.  
 Ostrowski T., 13.  
 Otfinowski, 42.

Pac, 307.  
 Pagowski, 74, 104, 118, 164, 204.  
 Pakosz, 46.  
 Pali — Rasz, 46.  
 Parys, 153.  
 Paszkowski, 46.  
 Pelletier, 1, 17, 26—7, 49, 94, 100, 212—4, 218, 220, 229—31, 282—3, 295, 308.  
 Pernety, 124, 143.  
 Perregaux, 244.  
 Piller, 42, 82.  
 Piotrowski, 29.  
 Potocki Adam, 76, 106, 118, 206.  
 Potocki Aleksander, 144, 147.  
 Potocki Stanisław, gen., 28.  
 Potocki Stanisław-Kostka, min., 1.  
 Potocki Włodzimierz, 62, 76.  
 Prendel, 259.  
 Przebendowski, 74, 104, 116, 204.  
 Przyszychowski, 76, 106, 118, 206.  
 Puszkin (Pouschkin), 79—80.

Racquiller, 144.  
 Raczyński, 133.  
 Raczyński (Kazimierz), 132—3.  
 Radziwiński, 38.  
 Radziwiłł Dominik, 125—6, 186—7, 197, 211.  
 Radziwiłł Michał, 74, 104, 116, 123, 185, 204, 339, 344.  
 Radziwiłł pułk, 14.  
 Rapp, 69—70, 110—1, 147—8, 150, 182, 256, 318, 339.  
 Raquellier, 144.  
 Rautenstrauch, 270.  
 Rogowski, 28.  
 Rohr, 54, 129.  
 Romanzow, 223.  
 Rossołowski, 83.  
 Rostworowski, 46—7.  
 Rozwadowski, 76, 106, 118, 125—6, 186—7, 206.  
 Roźniecki, 2, 9, 248, 251, 255, 292—3, 323.  
 Ryszczewski, 76, 106, 118, 206.

Saint Marsan, 294, 303—4, 323.  
 Saunier, 15.  
 Senfft, 25—6, 65, 132—3, 167, 190, 193, 197—8, 209, 217, 226—7, 268—9, 271—2, 274, 276, 320.  
 Senfft (żona), 269—70, 272.  
 Serra, 2, 39—40, 58—9, 62—6, 69, 71, 108, 124—5, 136, 139—40, 170, 172, 197, 202, 217.  
 Siemianowski, 74, 104, 116, 204.  
 Sierawski, 74, 104, 116, 204.  
 Siewers, 44.  
 Sobolewski M., 4—5.  
 Sokolnicki, 4, 29, 261—2, 320—2.  
 Soldenhoff, 144.  
 Sołtyk R., 93.  
 Sosnowski, 80—2.  
 Stanisław August, 48, 208.  
 Stokowski, 165.  
 Strowski, 333—4.  
 Strzembosch, 43.  
 Stuart, 74, 104, 116, 204.  
 Sułkowski Ant., 5, 29, 78—9, 188—9.  
 Suski, 146.  
 Suworow, 44.  
 Swiniarski, 48.  
 Szczerbinin, 144, 147.  
 Szernelówna zob. Krzyżanowska.  
 Szumlański, 29, 269.  
 Szwejkowscy, 170.  
 Szwykowski, 170.  
 Szymanowski ma być Balicki, 187.  
 Szymanowski (Józef), 92, 133.

Tabaris, 20.  
 Talleyrand, 259.  
 Tański, 186—7.  
 Target, 15.  
 Tarnowski, 76, 106, 118, 206.  
 Telatycki, 187.  
 Textor, 327.  
 Toliński, 76, 88, 106, 118, 206.  
 Timofiejow, 84.  
 Tousard, 220.  
 Tremo, 92, 105, 118, 206.  
 Trzeciecki, 76, 106, 118, 206.  
 Turno K., 28, 291—2.  
 Tuyll, 229.  
 Tysson, 214.  
 Tyszkiewicz, 42, 82.  
 Tyszkiewicz Tadeusz, 16, 74, 104, 116, 204.  
 Tyszkiewiczowa Teresa z Ponia-towskich, 226, 268—9, 319.

Umiński, 30, 76, 106, 118, 206.  
 Uszyński, 92—3, (124), 176—7.

Van der Breling, 320—1.  
 Vauban, 269, 319.  
 Villemaury, 111.

Walewski, 65.  
 Wasilewski, 94—5, 188, (252).  
 Węgliński, 9, 11, 37, 51, 126—8, 134, 143.  
 Weyssenhoff, 74, 104, 116, 204, 309, 338.  
 Wielhorski, 193, 209, 248, 254—5.  
 Wiener, 76, 106, 118, 206.  
 Wierzbicki, 74, 104, 116, 204, 315—6, 343—4.  
 Wolffersdorff, 64.  
 Woliński, 76, 106, 118, 206.  
 Wołowski, 28.  
 Woyczyński, 28, 163—4, 175—6, 189, 339, 344.

Zabilski, 56.  
 Zajaczek (Zaionchek), 28, 89, 210, 212—3, 217, 248, 257, 267—8, 272, 282.  
 Zamoyscy, 24—5.  
 Zamoyski Stan., 24—5, 56.  
 Zawadzki, 76, 106, 118, 204.  
 Zieliński, 29.  
 Żółtowski, 56, 74, 104, 116, 204.  
 Żychliński, 174—5.  
 Zymirski, 214.



143237